LOGOCRATIE

CLÉMENT VIKTOROVITCH

Comment nous sommes déjà sortis de la démocratie

SEUIL

CLÉMENT VIKTOROVITCH

Logocratie

ÉDITIONS DU SEUIL
*57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e^*

Du même auteur

Le Pouvoir rhétorique
Apprendre à convaincre et à décrypter les discours
Seuil, 2021 ; Points, 2023

L'Art de ne pas dire
Chroniques d'un saccage du langage
avec Ferdinand Barbet
Seuil, 2024

Pour les citations dans le texte :

George Orwell, *Essais, articles, lettres vol. IV*.
Traduit de l'anglais par Anne Krief,
Bernard Pecheur et Jaime Semprun.
© Éditions Ivrea
et Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances,
Paris, 2001.

ISBN 978-2-02-159116-3

© Éditions du Seuil, 2025

www.seuil.com

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

À ma grand-mère

Table des matières

Titre

Du même auteur

Copyright

Dédicace

Introduction

Chapitre 1 - La politique au défi du mensonge

Du temps où mentir était honteux

Donald Trump : le règne de l'affabulation

Boris Johnson : l'autre virtuose du boniment

Conclusion : un phénomène mondialisé

Chapitre 2 - L'homme qui disait aimer la vérité

Les déclarations niées

Les promesses volatilisées

La calomnie persiflée

Les responsabilités rejetées

L'affaire des masques, ou le mensonge d'État

La réforme des retraites, ou le florilège de mensonges

Les violences policières, ou les mensonges routinisés

L'affaire Bétharram, ou le mensonge comme système

Conclusion : Emmanuel Macron, le tournant du mensonge

Chapitre 3 - La politique à l'épreuve de la post-vérité

Les mille visages du mensonge

La post-vérité comme indifférence au vrai

La vérité algorithmée

L'espace public au défi des réseaux

Le débat public au cœur de la démocratie

Conclusion : de la post-vérité à la post-démocratie ?

Chapitre 4 - Le saccage du débat public

L'épreuve du mensonge

La vacuité du discours

L'empire du bon sens

L'évidement des mots

La subversion des concepts

Conclusion : le débat disloqué ?

Chapitre 5 - L'État contre les droits

Deux régressions historiques

Les lois liberticides

Les pratiques répressives

La pente autoritaire

Conclusion : les droits menacés ?

Chapitre 6 - La souveraineté contre le peuple

Deux insurrections autocratiques

Gouverner sans céder

Présider sans majorité

Conclusion : la souveraineté ébranlée ?

Chapitre 7 - Le temps des logocraties

L'implacable leçon de l'histoire

Le crépuscule des démocraties

L'aube des logocraties

Conclusion : une pathologie de la démocratie

Conclusion

Notes

Remerciements

Introduction

Personne n’a jamais espéré du discours politique qu’il soit d’une parfaite honnêteté. Ses mots séduisent, sans toujours définir avec clarté. Ses arguments s’imposent, quitte à flatter nos préjugés. Son lyrisme transporte, fût-ce en occultant la vérité. Les gouvernants ont toujours menti, arrangé, dissimulé. C’est dans la nature même du pouvoir : celui qui dirige doit parfois déguiser ce qu’il veut, cacher ce qu’il sait, masquer ce qu’il fait. Qu’on l’accepte au nom de la raison d’État, ou qu’on le déplore comme un poison distillé dans la cité, il n’en reste pas moins que politique et duplicité ont partie liée.

Mais si les responsables politiques ont toujours menti, il leur a longtemps fallu être prêts à en payer le prix. Au sein des démocraties représentatives, le mensonge était un dernier recours, celui auquel on ne se résolvait qu’afin de dissimuler une réalité trop accablante pour pouvoir être assumée. Malheur à qui se faisait prendre : l’opprobre s’abattait sur le faussaire. Richard Nixon emporté par le Watergate, Bill Clinton fragilisé par l’affaire Monica Lewinsky, Jérôme Cahuzac humilié par ses déclarations à l’Assemblée : le mensonge politique, s’il était découvert, entraînait une sanction sévère. Il semble toutefois que les choses aient changé.

Depuis plusieurs années, en de nombreux endroits du globe, nous assistons à une multiplication vertigineuse de ce qu’il faut bien se résoudre

à appeler des mensonges gouvernementaux : non des approximations trompeuses ni des dissimulations honteuses, mais bien des contrevérités assumées. Une phrase embarrassante a été lancée devant les caméras ? On prétendra qu'elle n'a jamais été prononcée. Un projet mal géré rencontre un échec cuisant ? Il sera couvert par des affirmations mensongères. Un scandale éclabousse le gouvernement ? On le niera, éhontément. Les faits eux-mêmes se voient contredits les yeux dans les yeux, comme si la parole officielle avait désormais plus de poids que le réel lui-même. Le mensonge se banalise. Les gouvernants ne l'emploient plus par nécessité, mais par commodité, par confort, voire par réflexe. Leurs affabulations ont beau être repérées, réfutées, dénoncées, ils ne semblent jamais devoir en être réellement accablés. Le scandale ne scandalise plus. L'indignation s'épuise. Et dans cette résignation, la déloyauté prospère.

Une telle dérive s'est notamment produite au Royaume-Uni avec Boris Johnson, au Brésil avec Jair Bolsonaro, en Hongrie avec Viktor Orbán, aux États-Unis avec Donald Trump. Nous avons vu ces gouvernements s'autoriser à utiliser le mensonge comme un mode de communication, au point qu'on a pu parler d'un basculement dans une « ère de la post-vérité ». Par comparaison, en France, Emmanuel Macron a souvent été présenté comme une vigie de la vérité, dans un monde en proie au populisme et à la démagogie. Lui-même, à de nombreuses reprises, n'a pas hésité à se décrire ainsi.

Ce livre entend démontrer, avec la rigueur qu'exige la gravité du sujet, combien cette profession de foi n'est rien d'autre qu'une image soigneusement cultivée. Bien loin d'avoir protégé la République française contre la prolifération des mensonges, la présidence Macron nous y a au contraire fait basculer. Cette affirmation, nous en avons conscience, heurtera ceux qui voient encore en Emmanuel Macron le défenseur d'un certain horizon démocratique. Elle surprendra ceux qui, comparant sa rhétorique policée aux extravagances de Boris Johnson, à la férocité de Jair

Bolsonaro ou aux excès de Donald Trump, estimeront que mettre ces dirigeants sur le même plan ne peut témoigner que d'une intention polémique. C'est pourtant précisément cette réputation qu'il nous faut interroger.

Les atteintes répétées à la probité observées en France ces sept dernières années ont été ici méthodiquement consignées. Les faits ont tous été sourcés, les contextes explicités, les analyses référencées. Ce travail de collection agrège des informations publiques connues certes, mais sur lesquelles le temps a passé, qui parfois ont été oubliées et, souvent, ne sont plus présentes à nos esprits. Elles sont mises en sens et en perspective pour, page après page, reconstituer le tableau d'une présidence suprêmement habile à se présenter comme « progressiste » mais qui, en réalité, a beaucoup en commun avec des gouvernements fustigés ailleurs comme « populistes ». Voilà quel est le premier objectif de ce projet éditorial : un bilan amer, peut-être, mais scrupuleusement documenté des sept années durant lesquels le président Macron a directement gouverné – de l'élection présidentielle de 2017 aux élections législatives de 2024.

Mais nous ne nous contenterons pas d'établir un inventaire, si accablant soit-il. Car au-delà du constat, ce sont les conséquences qui importent. La démocratie représentative repose, en effet, sur un postulat fragile mais essentiel : l'idée qu'en élisant leurs gouvernants les citoyens gouvernent eux-mêmes, puisqu'ils peuvent choisir ceux qui seront les plus aptes à défendre leurs intérêts, leurs valeurs, leur vision du monde. Cette aspiration implique une exigence cardinale : que le débat public permette véritablement d'éprouver la solidité des arguments, de scruter la sincérité des bilans, d'ausculter la cohérence des programmes. Elle exige que la parole politique, même partisane, même passionnée, conserve un ancrage minimal dans une réalité partagée. Mais que se passe-t-il quand la parole officielle se décorrèle du réel ? Quand les discours du pouvoir ne servent plus à décrire mais à travestir ? Quand la communication de l'État ne vise

plus à éclairer mais à obscurcir ? La démocratie représentative peut-elle survivre quand ceux-là mêmes qui devraient – les derniers s'il le faut – protéger notre faculté à nous forger un jugement éclairé s'attellent au contraire à l'entraver ?

Ce livre n'entend pas laisser ces questions sans réponses, et constitue ainsi, également, une contribution aux théories de la démocratie. Nous partirons des auteurs qui ont pris au sérieux l'idée même de « représentation » – au premier rang desquels Jürgen Habermas et Pierre Rosanvallon. Nous les irriguerons des travaux nous ayant avertis sur l'aisance qu'a le langage à corrompre, de l'intérieur, la pratique démocratique – notamment ceux de Victor Klemperer, George Orwell et Hannah Arendt. Nous montrerons que la banalisation du mensonge politique n'est pas qu'une dégradation morale : c'est une destruction méthodique des conditions de possibilité de la démocratie représentative.

Nous verrons comment, en France comme ailleurs, la généralisation du mensonge a autorisé des atteintes répétées aux deux piliers sur lesquels repose tout l'édifice démocratique : l'État de droit et la souveraineté populaire. Dès lors que le gouvernement se libère de la contrainte de devoir faire ce qu'il dit et dire ce qu'il fait, il lui devient possible de commettre l'impensable sans avoir à assumer l'indicible. C'est ainsi que les droits et les libertés peuvent être attaqués, et la volonté citoyenne ignorée. Les institutions de la démocratie demeurent, sans doute, mais la pratique du pouvoir, elle, en viole tous les principes.

La parole politique est un labyrinthe où le réel tient lieu de fil d'Ariane. Sans la confrontation permanente des mots aux faits et des paroles aux actes, nous sommes condamnés à errer dans le dédale des discours où les illusions distordent notre jugement, égarent nos délibérations, nous privent de notre faculté critique à dire oui ou à dire non. Une telle manière de gouverner, où le mensonge tient lieu de communication dans une volonté assumée de contraindre la formation du jugement des citoyens, où le

pouvoir n’est plus exercé par le peuple mais par ceux qui se sont emparés de la parole, mérite un nom. Car nommer, c’est déjà résister, c’est arracher au chaos de l’indistinct une réalité que l’on peut enfin appréhender. Ce Minotaure qui rôde, affamé de dévorer de l’intérieur le cœur de l’idéal démocratique, nous l’appellerons : *logocratie*.

CHAPITRE 1

La politique au défi du mensonge

« La politique est-elle autre chose que l'art de mentir à propos ?[1] », s'interrogeait Voltaire il y a près de trois siècles, dans une pensée qui, pour nous, prend des airs de défi. Car en effet, quiconque entend diagnostiquer l'avènement d'une nouvelle ère du mensonge en politique doit d'abord s'attendre à essuyer une telle remarque : « mais enfin, y a-t-il jamais eu un temps où les dirigeants aient été parfaitement honnêtes ? » L'objection est suffisamment forte pour qu'on s'y arrête. Oui bien sûr : la fable et l'artifice, la ruse et la flatterie, la simulation et la dissimulation ont toujours fait partie de l'arsenal du pouvoir. Pour autant, cette constante ne doit pas nous rendre aveugles au basculement qui s'opère. Quelque chose s'est bien produit. Alors que le mensonge d'hier craignait d'être découvert, celui d'aujourd'hui parade en pleine lumière.

Du temps où mentir était honteux

Le mensonge, une singulière déloyauté

C’est une évidence : la tromperie et la déloyauté n’ont jamais été étrangères à la politique. Prétendre le contraire reviendrait à ignorer les leçons de ceux qui, siècle après siècle, ont documenté ce constat avec constance. Platon, déjà, s’en lamente. Pour lui, le dialogue devrait être au cœur d’une quête philosophique, notre moyen de progresser ensemble vers le vrai, le juste, le beau et le bien. Dès lors qu’elle se fait entendre dans des arènes politiques, la parole tendrait à se pervertir : « Aucune chose n’est plus contraire à l’étude philosophique qu’une foule de gens rassemblés. Car où trouverais-tu un esprit qui reste pur, qui résiste à la corruption, au désir de plaire, aux ambitions et à l’appât du gain, quand il se trouve au milieu de tant de gens mauvais[2] ? » Guidés non plus seulement par la recherche de la connaissance mais aussi par la poursuite du pouvoir, du prestige ou des richesses, les orateurs seraient susceptibles de se laisser aller à de bas procédés : la diffamation, la flatterie, la facilité. Ainsi Platon conçoit-il la rhétorique : une trahison de la parole, non plus instrument d’élévation par le dialogue mais arme de domination sur une assemblée.

De manière inattendue, la pensée du philosophe athénien a été rejointe, deux millénaires plus loin, par les réflexions d’un illustre secrétaire florentin : Nicolas Machiavel. Lui aussi reconnaît que la politique est un art de la duperie. Mais là où Platon le déplore, Machiavel, lui, en fait l’éloge : « Un prince prudent ne peut ni ne doit tenir sa parole, quand la tenir se retourne contre lui, et que se sont éteintes les raisons qui la lui avaient fait donner[3]. » Si la tromperie se révèle être le seul moyen pour que le Prince puisse asseoir son autorité, assurant du même coup la stabilité des institutions, la continuité du pouvoir et, *in fine*, la tranquillité du peuple, alors il devient de son devoir de l’utiliser sans ménagement, dans l’intérêt même de celles et ceux qui ont été placés sous son gouvernement. Quand la fin est juste, les moyens pour y parvenir, aussi funestes soient-ils, deviennent légitimes : telle est la prise de conscience à laquelle Machiavel nous invite.

Mais il n’y a nul besoin de remonter aussi loin pour se convaincre de l’omniprésence de la duperie au sein de la rhétorique politique. Dans le courant des années 1980, une formule s’impose même pour dénoncer ce manque de transparence : la « langue de bois ». Cette expression, aujourd’hui largement galvaudée, cristallise à l’origine une critique forte : l’idée que la parole politique serait devenue un art de travestir la réalité, de l’embellir, en évacuant du lexique les mots trop rudes pour les remplacer par d’autres, plus acceptables. Les constats douloureux ne sont pas niés, mais adoucis ; les responsabilités politiques ne sont pas rejetées, mais amoindries. Progressivement s’est installée l’idée qu’il fallait apprendre à se méfier des discours, plutôt que d’en prendre le sens pour acquis.

Et c’est précisément ici que se marque la rupture avec un autre registre de la déloyauté : le mensonge. Car aussi détestable que puisse être la langue de bois, elle finit toujours par laisser des traces dans le discours : occurrences d’un lexique inhabituel, marqueurs d’exagération ou de minoration, syntaxe tortueuse ou déresponsabilisante, logique fallacieuse ou ambivalente… Même quand une parole a été volontairement obscurcie, il demeure toujours possible d’y rechercher les indices de la falsification. S’engage alors un jeu de piste entre les lignes du langage, pour tenter de restaurer les réalités que l’auteur cherchait à camoufler. Voilà pourquoi il est si crucial de transmettre aux citoyens les outils de la rhétorique : elle les rend autonomes, capables de résister à la séduction des discours avec toute la force de leur esprit critique. Libre à eux, ensuite, d’accepter ou non de se laisser convaincre en pleine connaissance de cause. Il ne s’agit pas d’apprendre à se fermer à toute influence du discours : cela, n’importe qui peut le faire, il suffit de ne pas vouloir écouter. Ce qui est en jeu ici, c’est la capacité de décider librement de ce par quoi nous acceptons de nous laisser influencer.

Or, le mensonge commence précisément là où la rhétorique s’arrête, et devient impuissante. Il ne cherche pas à arranger, déguiser, camoufler la

vérité : il la nie. Mentir revient à produire une version alternative de la réalité, qui la remplace purement et simplement et, ce faisant, n'a même plus à prendre la peine de se cacher. Le mensonge ne laisse aucun indice dans le discours puisqu'il consiste à affirmer, en toute décontraction, le contraire de ce que l'on ne pourrait se permettre de faire entendre qu'avec la plus grande des précautions. Il est le poison qui s'infiltrera entre les mailles de la meilleure armure rhétorique. Pour être révélé, un mensonge nécessite forcément des informations extérieures à la parole – des faits, des chiffres, des éléments de comparaison – qui permettront de l'exposer dans toute sa malhonnêteté. Sans de telles données, face à lui, nous sommes désarmés. C'est pourquoi le mensonge représente une faute d'une gravité supérieure à la seule déloyauté argumentative. Il se situe au sommet de la pyramide des manipulations car il est, par essence, indétectable pour qui n'a pas connaissance des réalités qu'il dissimule.

Notons que le mensonge n'a pas toujours été considéré ainsi. Pour reprendre les deux exemples précédents : Platon, pourtant peu enclin aux accommodements moraux, le présentait lui-même comme un mal parfois nécessaire, dès lors qu'il est manié par les gouvernants dans l'intérêt de la cité[4]. Quant à Machiavel, il fait, dans *Le Prince*, un éloge explicite de la simulation et de la dissimulation. Tout semble changer avec l'avènement de la démocratie représentative. Quand les révolutionnaires de 1789 posent les fondements de la République, ils les bâtissent sur un principe simple, en rupture avec l'arbitraire de la monarchie absolue : la prééminence du consentement. Les seules lois auxquelles il est légitime que le peuple souverain obéisse sont celles auxquelles il a lui-même consenti[5]. Bien sûr, ce consentement n'est pas obtenu directement, en consultant les électeurs sur chaque décision : il est réputé acquis au travers de l'élection. C'est parce que les lois sont votées par des représentants élus que le peuple peut considérer qu'en obéissant à ces lois il s'obéit à lui-même.

Aujourd'hui, nous n'en sommes déjà plus exactement là. Le peuple ne vote plus seulement pour des *représentants* : il se choisit aussi, et même avant tout, des *gouvernants* qui sont élus dans le but d'appliquer un *programme*[6]. Les enjeux posés par le mensonge n'en sont que plus profonds encore. Si les responsables politiques mentent durant la campagne, en affichant des convictions auxquelles ils n'adhèrent pas ou des propositions auxquelles ils ne croient pas ; si au cours de leur mandat ils continuent de mentir, tant sur leurs actions passées que sur leurs décisions présentes : comment prétendre que les citoyens aient réellement pu consentir à leur élection ou leur réélection ? Lorsque des pans entiers de la réalité sont rejetés dans les brumes inaccessibles du mensonge, le consentement n'est plus éclairé mais forcé, et c'est toute la légitimité de l'élection, et donc de la démocratie, qui menace de s'effondrer.

Mentir, et en payer le prix

Depuis l'avènement des démocraties représentatives, le mensonge a donc été dénoncé comme une infraction grave aux règles du débat public, et constitue une prise de risque majeure pour les responsables politiques. Ils ne s'y aventurent que lorsqu'ils ont quelque chose de crucial à cacher. Si leur manigance devait être révélée, ils s'en trouveraient au mieux gravement embarrassés, au pire totalement disqualifiés. L'histoire récente nous en offre de nombreux exemples.

Nous sommes en France, en 1979. *Le Canard enchaîné* révèle que le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, aurait reçu six ans plus tôt des diamants offerts par le dictateur centrafricain Jean-Bedel Bokassa. L'affaire est sérieuse, mais les pratiques de ce type ne sont pas exceptionnelles à l'époque. Ce qui choque l'opinion publique, au-delà du scandale, c'est la manière dont elle est gérée par le Président. Après avoir gardé le silence pendant un mois, Valéry Giscard d'Estaing finit par réagir

en opposant aux allégations du *Canard enchaîné* un « démenti catégorique et méprisant ». Il ne reviendra plus sur le sujet. Pourtant les révélations s'enchaînent, et l'ombre du soupçon s'épaissit. Après l'élection présidentielle de 1981, qu'il perd de peu, de nombreux analystes estiment que l'affaire des diamants a pesé dans la balance. Plus encore que les faits eux-mêmes, c'est l'impression de malhonnêteté qui semble l'avoir condamné[7].

Saut dans le temps : nous sommes en 2012. Une enquête de *Mediapart* accuse le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, de posséder de l'argent sur un compte à l'étranger. Interrogé à ce sujet dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, il nie catégoriquement, d'une phrase qui restera célèbre : « Je n'ai pas, je n'ai jamais eu de compte à l'étranger, ni maintenant, ni avant. » Quelques jours plus tard, il le répète « les yeux dans les yeux » au micro du journaliste Jean-Jacques Bourdin. Mais face aux articles qui se succèdent, aux révélations qui s'accumulent et aux documents qui s'empilent, il finit enfin par avouer : oui, il possède bien de l'argent caché à l'étranger ; bien sûr, il va démissionner. À l'évidence, ce sont les faits eux-mêmes qui provoquent sa chute. Un ministre chargé de lutter contre la fraude fiscale dont on découvre qu'il était lui-même un fraudeur : il était impossible d'en réchapper. Il sera d'ailleurs, par la suite, condamné. Mais là aussi, c'est surtout le mensonge qui marque les esprits. Lorsque des articles de presse reviennent *a posteriori* sur « l'affaire Cahuzac », ils ont tendance à titrer sur les mensonges plutôt que sur la fraude[8]. Jérôme Cahuzac lui-même, des années plus tard, posera ce diagnostic : les actes lui ont coûté son poste, mais ce sont les mensonges qui ont enterré sa carrière[9].

Ce constat vaut également par-delà les frontières de la France. L'un des mensonges politiques les mieux documentés nous vient des États-Unis. Entre 1995 et 1997, le président américain Bill Clinton entretient une relation avec Monica Lewinsky, stagiaire à la Maison Blanche. Dans la

même période, le procureur spécial Kenneth Starr enquête sur une série d'affaires mettant en cause les époux Clinton. Aucune n'aboutira à des conclusions susceptibles de le mettre sérieusement en danger. Mais durant ses investigations, le juge Starr découvre la relation avec Monica Lewinsky. À deux reprises, sous serment dans le bureau du juge, puis publiquement lors d'une conférence de presse, le président des États-Unis nie les faits. Quelques mois plus tard, dos au mur, Monica Lewinsky finit par reconnaître sa relation avec Bill Clinton, qui se voit contraint d'admettre qu'il a menti. La majorité républicaine à la Chambre des représentants tente de le destituer, en vain. Le scandale n'en marque pas moins profondément son deuxième mandat, écornant durablement l'appréciation que les citoyens américains se font de sa moralité[10]. Or, de nombreux travaux tendent à montrer que ce qui a entaché l'image de Bill Clinton, c'est moins l'adultère que le parjure. Les Américains étaient prêts à oublier ses écarts privés. Ils lui ont reproché son mensonge public[11].

Ces cas, et bien d'autres encore – le *Rainbow Warrior* et le sang contaminé en France, le Watergate et la seconde guerre d'Irak aux États-Unis –, dessinent une constante : à chaque fois, ce ne sont pas seulement les affaires qui ont choqué, mais aussi, et même surtout, le fait qu'on ait tenté de les dissimuler. Dans les démocraties représentatives contemporaines, le mensonge des responsables politiques est perçu comme une faute grave, et constitue donc un risque important. Pour mentir, il faut être prêt à peut-être en payer le prix. Du moins c'était le cas jusqu'à cette dernière décennie.

Donald Trump : le règne de l'affabulation

Quelque chose s'est brisé en 2016. D'exception honteuse, le mensonge a soudain semblé devenir la norme décomplexée. Deux événements majeurs ont marqué cette rupture : l'élection de Donald Trump à la présidence

américaine et le référendum britannique sur le Brexit. Dans les deux cas, la victoire s'est construite sur un socle de contrevérités répétées, martelées, assumées. Non plus des arrangements ponctuels destinés à dissimuler un scandale, mais une avalanche de mensonges proférés au grand jour, sans vergogne ni remords.

Élection et affabulations

Donald Trump n'a, il est vrai, jamais fait mystère de sa propension à embellir la réalité. Dans son livre à succès *The Art of the Deal*, il philosophe déjà sur ce qu'il appelle « l'hyperbole véridique » : « Les gens veulent croire que quelque chose est le plus grand, le meilleur et le plus spectaculaire. C'est une forme innocente d'exagération – et une forme très efficace de promotion[12] ! » Ainsi présentée, on pourrait n'y voir qu'une innocente stratégie commerciale, une manière habile de séduire le chaland. L'histoire nous a cependant montré que cette plaidoirie pour l'hyperbole n'était elle-même qu'un vaste euphémisme. Car ce que Donald Trump inaugure à partir de 2016, ce n'est pas simplement l'art de l'exagération, mais bien l'avènement du mensonge comme mode de communication.

Avant même son élection, le candidat Donald Trump se distingue par un rapport distordu à la vérité. Le site *PolitiFact*, lauréat d'un prix Pulitzer pour son travail de vérification des faits, lui décerne le prix du « mensonge de l'année » en 2015 pour l'ensemble de son œuvre durant la campagne. Les mensonges s'y enchevêtrent à tel point qu'il devient impossible d'en isoler un seul. Parmi les affirmations référencées sur le site, plus des trois quarts se révèlent trompeuses ou mensongères – un score jamais vu auparavant[13].

Un exemple, parmi tant d'autres, illustre cette désinvolture avec les faits. En novembre 2015, Donald Trump publie sur Twitter un visuel présentant les statistiques des crimes mortels aux États-Unis. D'après cette

image, 81 % des personnes blanches victimes de meurtre auraient été tuées par des Afro-Américains. Les statistiques officielles du FBI révèlent une réalité diamétralement opposée : ce chiffre n'est que de 15 %. Plus qu'une imprécision, plus même qu'une erreur : il s'agit d'une inversion complète des faits, destinée à attiser les peurs raciales et à nourrir un récit xénophobe[14]. Et ce n'était encore que le début.

Donald Trump au pouvoir

La campagne électorale se révèle en effet n'être que le prélude à ce que sera le premier mandat de Donald Trump. En février 2024, *PolitiFact* atteint le cap symbolique des mille affirmations examinées. Le verdict reste accablant : 76 % d'entre elles sont considérées comme largement erronées, totalement fausses ou éhontément mensongères. Aucun autre responsable politique américain n'a jamais approché, fût-ce de loin, un tel niveau de malhonnêteté. Le *Washington Post*, de son côté, entreprend un décompte exhaustif des contrevérités présidentielles. Après quatre années de mandat, le journal recense plus de trente mille mensonges et imprécisions – une moyenne de vingt et un par jour. Confronté à une telle déferlante, le journal parle d'une « authentique campagne de désinformation[15] ». Les mots de l'historien Eric Alterman ne sont pas moins sévères. Dans *Lying in State : Why Presidents Lie – and Why Trump Is Worse*, il dresse un constat sans appel. Si presque tous les présidents américains ont menti, c'était généralement pour des raisons précises et avec, au moins, une certaine gêne lorsqu'ils étaient démasqués. Trump, lui, est « un affabulateur pathologique, mentant sur tout : sa biographie, les résultats de son élection, ses politiques, sa richesse, ses infidélités, jusqu'à son score au golf », et ce, « sans en avoir cure que cela puisse se savoir. »[16]

Nous voyons ici apparaître la seconde spécificité des mensonges trumpiens : non seulement leur démultiplication vertigineuse, mais aussi

leur caractère éhonté. Ce qui singularise Donald Trump, c'est l'audace d'oser contredire frontalement la réalité. De manière presque prophétique, cette stratégie a été assumée explicitement dès le premier jour de son mandat. Le 21 janvier 2017, les Américains sont rassemblés devant le Capitole pour assister à l'investiture de leur nouveau président. Il pleut ce jour-là, et la foule est clairsemée, manifestement beaucoup moins dense qu'elle ne l'était pour la première investiture du président Obama. Les photos vues du ciel en attestent, les médias s'en font le relais, tout le monde le sait. C'est un fait… que le porte-parole de la Maison Blanche va pourtant s'obstiner à nier. Face à la presse, il déclare, sans gêne : « Ce fut la plus grande foule jamais vue pour une investiture, point barre. » Le lendemain, Kellyanne Conway, conseillère fraîchement nommée du nouveau président, acculée par des preuves irréfutables, prononce cette phrase qui restera dans l'histoire : « Vous, vous dites que c'est un mensonge. Notre porte-parole, lui, a donné des faits alternatifs. » Des *faits alternatifs* : le mensonge vient soudain d'être requalifié en une autre manière, tout aussi légitime, de décrire la réalité. Quelques semaines plus tard, Donald Trump ira jusqu'à prétendre qu'il ne pleuvait pas durant son discours – en dépit des dizaines de milliers de personnes qui se souvenaient y avoir assisté trempées[17]. Cette stratégie du mensonge permanent se poursuivra tout au long de son mandat, ainsi que durant les deux campagnes présidentielles qui suivront.

Bornons-nous à donner un second exemple, si effronté qu'il a choqué le monde entier. Le 10 septembre 2024, Trump affronte son adversaire Kamala Harris lors d'un débat télévisé. Évoquant la menace que représenteraient les immigrés haïtiens vivant à Springfield, dans l'Ohio, il s'exclame : « Ils mangent les chiens ! Ils mangent les chats ! Ils mangent les animaux de compagnie ! » Qualifier cette affirmation de mensongère serait encore en dessous de la réalité : elle ne possède pas le début du commencement d'un atome de véracité. Il n'y a pas l'ombre d'un fait divers pour l'étayer. Plus qu'une simple exagération ou qu'une présentation

biaisée, il s'agit d'une pure invention destinée à mobiliser les affects racistes des citoyens américains. Le colistier de Donald Trump, J. D. Vance, avait déjà tenté de relayer cette fable, et s'était fait vertement démentir. Qu'importe : sans aucun égard pour la vérité, le futur vainqueur de l'élection la colporte à son tour[18].

Confrontés à une telle obstination dans la réitération d'énoncés déjà réfutés, les *fact-checkers* ont été contraints de revoir leurs classifications. En 2018, le *Washington Post* se décide à introduire une catégorie inédite de mensonges : les « Pinocchio sans fond » (*Bottomless Pinocchio*), réservée aux mensonges répétés au moins vingt fois. Trump est le seul responsable politique à y être représenté, avec quatorze affirmations qui s'y voient instantanément requalifiées[19]. Très vite, la science politique va, à son tour, dresser le constat d'une évolution du rapport à la vérité sous la présidence trumpienne. Le politologue James Pfiffner, notamment, s'est attaché à dresser la typologie des mensonges de Donald Trump. Il y distingue quatre catégories : les arrangements triviaux, les vantardises narcissiques, les tromperies délibérées et, enfin, les « mensonges outranciers » (*egregious lies*)[20]. Mystifier sans cesse, d'une part, affirmer frontalement le contraire de ce que chacun peut observer, d'autre part : ces deux stratégies marquent une rupture nette entre Donald Trump et ses prédécesseurs. Hélas, nous ne tarderons pas à les observer ailleurs.

Boris Johnson : l'autre virtuose du boniment

De l'autre côté de l'Atlantique, 2016 apparaît également comme un moment de basculement. Cette année-là, la Grande-Bretagne organise son référendum sur le Brexit. Si les Britanniques décident finalement, et contre

toute attente, de quitter l'Union européenne, ce n'est qu'au terme d'une campagne fondée sur la désinformation, dont Boris Johnson a été l'un des principaux architectes.

Référendum et boniments

Il serait trop long de revenir ici sur les nombreux mensonges ayant émaillé la campagne du *Leave* (« sortir »). Boris Johnson et ses collègues prétendent par exemple, à de multiples reprises, que l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne serait « imminente », avec, pour conséquence, l'arrivée « massive » d'immigrés turcs sur le sol britannique : une affirmation sans le moindre fondement, maintes fois contredite, mais répétée malgré tout jusqu'à prendre racine, à tel point qu'elle pourrait bien avoir contribué à faire basculer le résultat du référendum[21].

L'élément le plus emblématique de cette campagne mensongère reste, sans le moindre doute, l'argument des « 350 millions de livres ». Telle est la somme que, selon Boris Johnson, la Grande-Bretagne verserait chaque semaine à l'Union européenne et qu'il promet de réinjecter directement dans le système de santé en cas de victoire du *Leave*. Il s'agit d'une affirmation doublement trompeuse. D'abord, parce que réduire la relation avec l'UE à une simple soustraction comptable, sans prendre en compte les bénéfices du marché commun pour l'économie britannique, constitue déjà en soi un raisonnement tronqué. Ensuite, et surtout, parce que le chiffre lui-même est grossièrement exagéré : la contribution nette du Royaume-Uni est, en réalité, deux à trois fois inférieure[22]. Ce mensonge se voit rapidement, publiquement et à maintes reprises démenti dans la presse par des journalistes, des experts et des chercheurs dont les sources, les arguments et les preuves sont irréfutables. Cela n'empêche pas Boris Johnson de continuer de parler des « 350 millions de livres » à toutes les heures et sur toutes les antennes, du premier au dernier jour de la campagne

référendaire. Il va jusqu'à le faire inscrire en lettres géantes sur le flanc du bus avec lequel il parade dans tout le Royaume-Uni. Il persistera même bien après le référendum, allant jusqu'à prétendre, deux ans plus tard, que ce chiffre avait été en réalité « sous-estimé[23] ». Nigel Farage lui-même, pourtant l'un des artisans de la victoire du *Leave*, finira par reconnaître, une fois le référendum passé, qu'il s'agissait d'une promesse « intenable », et même d'une « erreur »[24]. Ces mensonges ont eu d'immenses répercussions : plusieurs chercheurs estiment que, si la victoire du *Leave* a pu être acquise, c'est seulement par la tromperie et la manipulation[25].

Boris Johnson au pouvoir

Boris Johnson aurait pu être disqualifié par un tel degré de malhonnêteté : il en est, au contraire, récompensé. En 2019, il devient Premier ministre du Royaume-Uni, et poursuit dans la stratégie qui lui a jusqu'alors réussi : l'affabulation systématique. Durant la campagne pour les élections législatives, il prolonge la promesse faite durant le Brexit de « rendre l'argent au système de santé » par un engagement clair et chiffré : construire « quarante nouveaux hôpitaux d'ici 2030 ». La presse, bien sûr, émet des doutes. Plusieurs dizaines de nouveaux établissements en à peine dix ans : plus qu'audacieux, cela semble impossible. Mais Boris Johnson n'en démord pas et, une fois nommé Premier ministre, il publie effectivement la liste des chantiers qu'il s'apprête à initier. C'est alors que la réalité rattrape le mensonge : sur les quarante « nouveaux hôpitaux » listés, une grande partie ne sont en réalité que des projets d'élargissement ou, pire, de rénovation de bâtiments existants. Cinq ans plus tard, seul un nouvel établissement a réellement été construit. Le gouvernement travailliste, nouvellement élu, abandonne l'objectif fixé par Boris Johnson, qualifiant ouvertement son plan de « pure œuvre de fiction[26] ». Et ce n'est là qu'une seule des nombreuses contrevérités proférées par Boris Johnson

durant son premier-ministériat. En novembre 2021, il affirme qu'il y aurait désormais davantage de personnes en activité qu'avant la pandémie. C'est irréfutablement faux : d'après les statistiques officielles, la Grande-Bretagne compte encore six cent mille travailleurs de moins qu'en février 2020. Sans surprise, l'affirmation se fait étriller dans la presse. On pourrait penser que Boris Johnson, rattrapé par les données de sa propre administration, serait prompt à corriger une telle approximation ? Bien au contraire : il la réitère éhontément à huit reprises devant le Parlement[27] !

La comédie culminera en novembre 2021, avec le scandale du « Partygate ». Le *Daily Mirror* révèle que des fêtes se seraient tenues au 10 Downing Street, le siège du gouvernement britannique, alors que toute la Grande-Bretagne était confinée pour lutter contre l'épidémie de Covid. Boris Johnson nie catégoriquement, puis, confronté à des preuves accablantes, change de stratégie : il n'aurait simplement pas été au courant. L'enquête de police révèle pourtant qu'entre mai 2020 et avril 2021 plus de dix réunions ont été organisées à Downing Street en pleine violation des règles sanitaires, impliquant directement des collaborateurs de Boris Johnson. Le 20 mai 2020, une centaine de personnes sont invitées à profiter du beau temps dans les jardins de la résidence. Le 19 juin, l'anniversaire de Boris Johnson est célébré avec au moins trente personnes. Le 13 novembre, une fête est organisée dans son propre appartement de fonction. En juin 2023, un rapport d'enquête parlementaire estime que Boris Johnson a menti explicitement, volontairement et à de multiples reprises. Accablant, ce document entraîne sa démission, après des dizaines de contrevérités proférées, jusque-là en toute impunité[28].

Le bilan chiffré donne le vertige : alors même que mentir dans l'enceinte du Parlement était jusqu'alors considéré comme un tabou de la politique anglaise, une enquête du magazine *The Independent* démontre que Boris Johnson et ses ministres ont soutenu au moins vingt-sept affirmations mensongères devant la représentation nationale, sans jamais prendre la

peine de les corriger, y compris quand ces contrevérités étaient devenues indéniables. Le journaliste Peter Oborne a, quant à lui, répertorié plus de trois cents mensonges proférés par Boris Johnson depuis 2016, à tel point qu'il n'hésite pas à fustiger un homme qui « ment et falsifie la réalité avec une régularité, un cynisme et un systématisme sans précédents dans la politique britannique ». Le politologue David Judge évoque une « propension générale à tromper, désinformer, asséner des contrevérités et mentir ouvertement ». Annette Dittert, correspondante à Londres d'un grand média allemand, tombant des nues devant la « désinvolture surréaliste » de Boris Johnson à l'égard de la vérité, soupire : « Ce que le gouvernement Johnson affirme un jour peut être démenti le lendemain, et quoi que le public ait pu voir ou se rappeler, on lui dit que cela ne s'est pas passé ainsi[29]. »

Nous retrouvons donc bien, dans la communication de Boris Johnson, les deux mêmes traits qui caractérisent celle de Donald Trump : non seulement la démultiplication des mensonges, mais aussi leur caractère éhonté. Cette stratégie s'est révélée redoutable. Ailleurs aussi, elle va faire florès.

Conclusion : un phénomène mondialisé

La politique du mensonge, qui triomphe à partir de 2016, a résonné bien au-delà des frontières américaines et britanniques. Inspirée par les succès de Donald Trump et Boris Johnson, une internationale de la désinformation s'est levée, érigeant, à des degrés divers, la contrevérité en art de gouverner.

Au Brésil, Jair Bolsonaro, élu à la présidence en 2018, prend explicitement exemple sur Donald Trump : dès la campagne électorale, il sature l'espace public de mensonges, accusant par exemple son adversaire de distribuer dans les crèches des « tétines en forme de pénis » afin de

promouvoir l'homosexualité. Une fois élu, il continue sur sa lancée, contredisant toutes les données officielles sur l'environnement et la déforestation, niant les conclusions des scientifiques sur l'épidémie de Covid, allant même jusqu'à prononcer un discours truffé de fausses informations à la tribune de l'ONU. La presse brésilienne, initialement réticente à employer le terme « mensonge », finit par franchir le pas pour tenter de contrebalancer l'ampleur des contrevérités présidentielles[30].

En Argentine, Javier Milei, élu fin 2023, s'affirme comme l'avatar le plus récent de la stratégie du mensonge – et l'un des plus radicaux. Citant Donald Trump et Jair Bolsonaro en exemples, il qualifie le réchauffement climatique de « mensonge socialiste », discrédite comme « fake news » tout article défavorable, et va jusqu'à nier la véracité de ses propres déclarations pour tenter de masquer ses nombreux revirements[31].

Au sein de l'Union européenne, la Hongrie de Viktor Orbán constitue un modèle différent, mais tout aussi efficace, de gouvernement fondé sur le mensonge. Depuis 2010, le parti du Premier ministre a pris progressivement le contrôle de la télévision publique mais aussi de nombreux médias privés, utilisés pour diffuser une propagande d'État fondée très largement sur de la désinformation. Parmi les exemples les plus saillants, on peut notamment retenir la campagne orchestrée contre le financier George Soros, accusé de vouloir « inonder la Hongrie de migrants musulmans » – sans bien sûr que la moindre preuve vienne étayer cette prétendue conspiration. La communication de l'État hongrois est à ce point mensongère qu'en 2018 le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, ciblant clairement Viktor Orbán, dénonce le fait qu'au sein de l'Union « certains chefs d'États sont eux-mêmes à l'origine de la désinformation[32] ».

Cette énumération ne nourrit nulle prétention à l'exhaustivité. Elle suffit néanmoins à démontrer combien, partout, des gouvernements décrits comme démocratiques ont pu connaître un basculement dans une nouvelle ère du mensonge. C'est précisément cela que l'on désigne par le terme de

« logocratie ». Nous n'en donnons pour l'instant encore qu'une caractérisation très provisoire : le dernier chapitre de ce livre se chargera d'en asseoir une définition précise, et d'en expliciter toutes les implications.

Mais si cette tendance s'est effectivement mondialisée, elle n'en est pas pour autant généralisée. Nombreux sont encore les pays où la malhonnêteté continue d'être perçue comme une infamie, et d'attirer l'opprobre sur celles et ceux qui s'en rendraient coupables. L'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Portugal, la Finlande, le Canada… Dans tous ces pays on entend, certes, des inquiétudes s'exprimer concernant la diffusion de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux, les tentatives d'ingérences étrangères lors des élections, les discours portés par certains partis d'opposition. Aucune voix, cependant, ne s'élève pour déplorer que le pouvoir en place aurait altéré en profondeur le rapport à la vérité. Si la tentation du mensonge existe, elle s'exprime en dehors de la sphère du gouvernement, et n'engage donc pas la responsabilité de l'État – une distinction décisive, nous y reviendrons. Il n'en demeure pas moins, au terme d'une telle énumération, qu'une question cruciale reste de toute évidence en souffrance : dans ce grand désarroi, qu'en est-il de la France ?

CHAPITRE 2

L’homme qui disait aimer la vérité

« Je sais que les États-Unis ont été fondés pour faire triompher la liberté, la vérité, la raison partout contre l’ignorance et l’obscurité. Mais ne vous trompez pas : sur le climat, il n’y a pas de plan B. » Les mots sont forts, impérieux, courageux même, puisqu’ils sont adressés directement au président des États-Unis. Face au climato-négationnisme assumé de Donald Trump et à sa tendance avérée à tordre le réel, Emmanuel Macron se pose en vigie de la vérité. Ce 1er juin 2017, à peine élu, et alors que les vents de la désinformation déferlent déjà sur les démocraties occidentales, le nouveau président de la République fait le serment d’incarner le phare de la raison.

Cette posture, Emmanuel Macron ne cessera de la réaffirmer au cours de ses deux mandats. En janvier 2018, inquiet de voir les fake news proliférer, il annonce une loi pour « protéger la vie démocratique des fausses nouvelles ». Quelques mois plus tard, à la tribune de l’Unesco, il livre un sombre diagnostic : l’espace numérique est devenu « celui de la désinformation et de la rumeur ». Il avertit : « Nous sommes en train de mettre un genou à terre sur le rapport à la vérité. » Cette année-là toujours, au moment de présenter ses vœux au peuple français, il érige la « vérité » en valeur cardinale pour la période qui s’ouvre. Cinq ans passent, et ses

convictions ne varient pas. En janvier 2024, il s'alarme du fait que les écrans entraîneraient la jeunesse dans un « rapport mal bâti à la vérité ». Un an plus tard, alors que Donald Trump vient d'être investi pour son second mandat, Emmanuel Macron prend l'initiative d'accueillir en France les chercheurs menacés par le président américain. Ses mots n'ont jamais été aussi graves : « Si démêler le vrai du faux devient impossible, nous mettons en danger le cœur même de nos démocraties. »

Ces déclarations solennelles, maintes fois réitérées, ont participé à façonner l'image d'Emmanuel Macron à l'international. De nombreux articles, élogieux, le présentent comme une digue érigée contre la vague populiste qui menace de renverser l'ordre international. *Politico Magazine* le décrit même comme « le nouveau leader du monde libre[1] ». Pourtant, entre les proclamations d'intentions et la pratique quotidienne du pouvoir, un gouffre s'est creusé. Nous n'aurions d'ailleurs pas dû en être étonnés. La conseillère presse de l'Élysée, Sibeth Ndiaye, avait donné le ton dès les premières heures du premier mandat : « J'assume parfaitement de mentir pour protéger le Président. » La réalité qui suit dépasse l'entendement : les mensonges ne parsèmeront pas seulement les prises de parole d'Emmanuel Macron et de ses ministres, ils les habiteront.

Les déclarations niées

Tout commence par de petites entorses à la vérité, presque anodines. Des mensonges de commodité, pourrait-on dire, destinés simplement à éviter l'embarras de devoir assumer un propos maladroit. En avril 2016, Emmanuel Macron, encore simple ministre, lance son mouvement En Marche. Il le qualifie ainsi : « J'ai décidé qu'on allait créer un mouvement politique, qui ne sera pas à droite, qui ne sera pas à gauche. » Quelques mois plus tard, sans ciller, il déclare : « Je n'ai jamais dit que je n'étais ni de

droite ni de gauche[2] ! » Un mensonge ? À peine : tout juste un arrangement sans gravité avec la réalité, un léger accommodement, pour ne pas avoir à se justifier d'un petit changement de stratégie. Rien de sérieux, pensait-on. À tort.

Le 8 septembre 2017, Emmanuel Macron, élu président, effectue à Athènes l'un de ses premiers voyages officiels. Au détour d'un discours, alors qu'il disserte sur le fait que la France serait un pays difficile à réformer, il prononce une phrase qui enflamme la rentrée : « Je ne céderai rien, ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes. » *Fainéants* : le mot est rude, méprisant, diront certains. Les syndicats, qui protestaient contre les ordonnances travail adoptées durant l'été, se sentent visés. Le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, le sait : il ne pourra se soustraire à l'affaire. Alors qu'un journaliste lui demande qui sont donc ces fainéants qui semblent mériter l'anathème du Président, il finit par répondre : « Mais il parle de ceux qui n'ont pas eu le courage de faire les réformes nécessaires. Il a parlé des trente dernières années : François Hollande, Nicolas Sarkozy, Jacques Chirac[3] ! » Les anciens présidents, vraiment ? Rien, dans la phrase d'origine, ne le laissait pourtant deviner. Nous finirons du reste par en avoir confirmation, de la voix d'Emmanuel Macron lui-même. Revenu dans l'Hexagone, il lâche : « Mon discours était très clair ! Je parlais de celles et ceux qui pensent qu'on ne doit pas bouger, en Europe et en France[4]. » Voilà la preuve qu'embarrassé par une déclaration qu'il ne savait justifier le porte-parole du gouvernement s'est contenté d'affabuler, par pure commodité.

Le scénario se répète l'année suivante, presque à l'identique. Le 29 août 2018, nouvelle conférence de presse à l'étranger, nouvelle saillie présidentielle : évoquant les habitants du Danemark, d'où il s'exprime, Emmanuel Macron loue les vertus de « ce peuple luthérien qui a vécu les transformations des dernières décennies » et qui « n'est pas exactement le Gaulois réfractaire au changement ». Tollé immédiat en France, où le

Président est accusé d'avoir, encore une fois, critiqué ces concitoyens depuis l'étranger. Benjamin Griveaux, récemment nommé porte-parole, est à son tour contraint de se fendre d'une explication de texte. Et une nouvelle fois l'argument laisse pantois : « Les Gaulois réfractaires, ce sont les partis politiques qui depuis trente ans ne veulent rien changer[5]. » Bien sûr, absolument rien, dans la phrase du chef de l'État, ne laissait imaginer qu'il ciblait des responsables politiques. Et à nouveau, celui qui nous le confirme, c'est Emmanuel Macron lui-même, le lendemain, depuis le Danemark : « Il y a une chose qui caractérise la France, le peuple français, c'est son goût de l'intelligence, de l'ironie, de l'humour sur soi-même, et sans doute de la complexité[6] ! » Il parlait donc bien des Français en général, et non des partis politiques.

S'il ne s'agit encore, ici, que de petites hypocrisies de circonstance, nous n'aurons pas longtemps à attendre avant qu'elles ne s'étendent à des affaires d'importance. Le 1er février 2019, dans le cadre du « grand débat national », Emmanuel Macron s'exprime devant des élus d'outre-mer. Évoquant le chlordécone, ce pesticide qui a empoisonné les Antilles, il sidère soudain son auditoire : « Il ne faut pas dire que c'est cancérigène parce qu'on dit quelque chose qui n'est pas vrai et qu'on alimente les peurs. » Immédiatement, les scientifiques s'étranglent, et le font savoir : bien sûr que si, le caractère cancérigène du chlordécone est établi. Tous les communicants le savent : face à une erreur aussi grossière, la seule chose à faire, c'est de la reconnaître. Du moins, ç'aurait été le cas, avant la présidence Macron. Trois jours après la déclaration incriminée, l'Élysée ose déclarer : « Le Président n'a jamais dit que le chlordécone n'était pas cancérigène. Quand il dit "Il ne faut pas dire que c'est cancérigène", c'est une façon de dire : on ne peut pas se contenter de dire que c'est cancérigène, il faut aussi agir[7]. » C'est évidemment le contraire de ce qu'il a réellement dit, la vidéo est encore en ligne, tout le monde peut le constater, mais la présidence n'en a cure : elle va mentir pour se protéger.

L’art de nier des paroles prononcées atteint son sommet en décembre 2023, avec l’affaire Depardieu. Alors que des accusations de viol et d’agressions sexuelles pèsent sur l’acteur et que des images accablantes viennent d’être diffusées par le magazine *Complément d’enquête*, le chef de l’État choque en assénant : « Je suis un grand admirateur de Gérard Depardieu. Je le dis en tant que président de la République, mais aussi en tant que citoyen : il rend fière la France. […] Il y a une chose dans laquelle vous ne me verrez jamais, ce sont les chasses à l’homme[8]. » La déclaration suscite un émoi profond, auquel Emmanuel Macron a déjà la solution : l’affabulation. Quelques mois plus tard, il affirme, sans rougir : « Je n’ai jamais défendu un agresseur face à ses victimes[9]. »

Terminons sur l’exemple le plus récent de cette propension au déni. Le 25 mai 2025, alors qu’Emmanuel Macron et son épouse atterrissent à l’aéroport de Hanoï, les caméras captent un geste étrange : Brigitte Macron repousse, des deux mains, le visage du chef de l’État. Les réseaux sociaux s’embrasent, voulant voir dans ces images des faits de violence conjugale. Emmanuel Macron coupe court aux rumeurs : sa femme et lui se chamaillaient, tout simplement. L’explication est-elle convaincante ? C’est sans conséquence : ce qui importe, c’est qu’elle n’est intervenue qu’en seconde intention. La première réaction de l’Élysée aura été de prétendre qu’il s’agissait d’images fausses, générées par intelligence artificielle. Un pur mensonge donc, grossier de surcroît, dans la mesure où la séquence avait été enregistrée et diffusée par Associated Press, l’une des plus grandes agences de presse internationales. Au-delà de son caractère patent, inutile et même contreproductif, ce qui frappe dans ce mensonge, c’est surtout qu’il revient à désinformer… en clamant être soi-même victime de désinformation. Cette stratégie n’a rien d’anodine. On la retrouve en effet dans la bouche des menteurs en série que sont Donald Trump, Boris Johnson ou Jair Bolsonaro, qui, tous, ne manquent jamais de crier à la « fake news » dès lors qu’un média sérieux sort sur eux un papier sourcé –

et douloureux. En produisant un mensonge qui fait passer le réel lui-même pour mensonger, ce type de réponse à une séquence embarrassante opère un renversement complet de la réalité. Aussi anodin qu'il puisse paraître, ce mensonge-là est, peut-être, l'un des plus accablants qui soient.

Les promesses volatilisées

Si mentir pour s'éviter l'embarras d'une parole mal pesée restait encore relativement léger, la duplicité prend une tout autre dimension dès lors qu'elle est utilisée pour faire oublier des engagements pris solennellement devant les Français. Comment, en effet, les citoyens peuvent-ils établir un jugement sur l'action du gouvernement s'ils n'ont plus les moyens de distinguer les annonces tenues des promesses trahies ?

Hélas, la présidence d'Emmanuel Macron nous en a offert un premier exemple précoce. Le 27 juillet 2017, à peine élu, il formule une promesse audacieuse : « Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, de femmes et d'hommes dans les rues[10]. » Convenons-en : la phrase est controversée. Si elle est entendue sur le moment comme un objectif général, l'Élysée prétendra par la suite qu'elle ne visait en fait que la situation des demandeurs d'asile[11]. Cela n'a toutefois que peu d'importance : dans un cas comme dans l'autre c'est un échec cuisant puisque, cinq ans plus tard, le nombre de personnes sans domicile est au contraire en forte hausse[12]. Il ne s'agit encore, toutefois, que d'une promesse abandonnée. Le mensonge, lui, viendra de la nécessité de la camoufler. En février 2018, confronté à l'échec de cette politique, Sylvain Maillard, député de la majorité, a l'audace d'affirmer : « Il y a plein de raisons pour lesquelles un SDF refuse d'être mis à l'abri. Pour l'immense majorité, c'est leur choix[13]. » Les associations s'étranglent. Cette année-là, le numéro d'urgence sociale était saturé. Moins d'un appel sur quatre aboutissait à une solution. Au moins trois

mille personnes dormaient dehors à Paris, par – 10 °C et sous un vent glacial[14]. Mais bien sûr : « c'est leur choix ».

Plus accablante encore est la saga du chèque alimentaire. En juin 2020, la Convention citoyenne pour le climat propose de créer une aide pour que les foyers les plus modestes puissent s'acheter des produits bio d'origine française. Le président de la République affiche un enthousiasme immédiat : « Je suis d'accord avec le chèque alimentaire, donc il faut qu'on le fasse. » C'est le point de départ d'une promesse maintes fois renouvelée, dans la bouche de presque tous les ministres. Mars 2021 : « Le chèque alimentaire, c'est pour maintenant ! » Avril 2021 : « Le chèque alimentaire, c'est dans les semaines, mois qui viennent. » Juin 2021 : « Le chèque alimentaire progresse très bien. » Août 2021 : « Je peux vous dire qu'on y travaille. » Juin 2022 : « Dans les mois qui viennent, il y aura ce chèque alimentaire » ; « On veut qu'il voie le jour ! » Novembre 2022 : « Il n'est pas enterré ! » Mars 2023 : « Il verra le jour, c'est un engagement. » Décembre 2023 : « Non, il n'est pas abandonné ! »[15] Quand soudain, en janvier 2024, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire annonce, sans ciller : « La voie des chèques n'est pas une bonne voie. Nous n'en avons pas les moyens budgétaires[16]. » Le chèque alimentaire est définitivement abandonné. Soyons francs : il n'existe probablement aucun responsable politique dont le parcours ne soit parsemé de quelques annonces laissées discrètement sur le bord de la route. Mais un engagement réaffirmé à des dizaines de reprises, par toutes les voix, sur toutes les antennes, durant des années, pour se voir, en définitive, brutalement abandonné : ce n'est plus seulement une promesse déçue, cela ressemble à un mensonge consommé[17].

Parmi les nombreux sujets sur lesquels Emmanuel Macron aura fait volte-face, la question du voile porté par les femmes musulmanes fait partie des cas les plus spectaculaires. Longtemps, il aura assumé sur ce sujet une position d'ouverture. En octobre 2019, par exemple, quand plusieurs de ses ministres suggèrent d'interdire le port du voile dans l'espace public, lui s'y

oppose avec force : « Dans les services publics, il y a un devoir de neutralité. Quand on éduque nos enfants, on demande qu'il n'y ait pas de signe religieux ostentatoire. Après, ce qui se passe dans l'espace public, c'est pas l'affaire de l'État ou du président de la République[18]. » Cinq ans plus tard, volte-face : en mai 2025, Emmanuel Macron se déclare soudain favorable à l'interdiction du voile dans les compétitions sportives – bien au-delà, donc, du cadre qu'il dessinait jusque-là. C'est bien un pivot radical, mais qui n'est pas critiquable en soit : après tout, les politiques aussi ont le droit de changer d'avis. Le problème, c'est l'argument avancé par Emmanuel Macron : « Je suis pour l'interdiction parce que je suis pour la charte olympique, qui interdit le port de tout signe religieux dans les compétitions[19]. » C'est totalement faux : non seulement la charte olympique ne comporte aucune interdiction de la sorte, mais elle stipule même exactement le contraire, puisqu'elle veille à proscrire toute forme de discrimination religieuse. L'escrimeuse américaine Ibtihaj Muhammad portait d'ailleurs le voile lorsqu'elle a concouru aux Jeux olympiques de Rio et honoré son pays d'une médaille. Faute de pouvoir expliquer pourquoi il avait changé d'avis, Emmanuel Macron, une nouvelle fois, a menti.

La calomnie persiflée

Au-delà des renoncements dissimulés, le gouvernement a souvent brandi des contrevérités pour salir, disqualifier voire diaboliser ses adversaires, érigés en ennemis. Il s'agit d'une tentative de biaiser délibérément le débat public, voire le débat électoral, puisque des voix légitimes sont ainsi rendues inaudibles.

Gérald Darmanin excelle dans cet exercice. En octobre 2022, des militants écologistes protestent contre un projet de mégabassine à Sainte-

Soline, dans les Deux-Sèvres. Embarrassé par cette mobilisation qui ne semble pas vouloir se tarir, le ministre de l'Intérieur passe à l'offensive : « Une quarantaine de personnes fichées S à l'ultragauche ont été repérées dans cette manifestation avec des modes opératoires qui relèvent, je n'ai pas peur de le dire, de "l'écoterrorisme"[20]. » Les spécialistes s'étonnent : en droit, les faits visés ne semblent nullement susceptibles d'être qualifiés de terrorisme. Quelques mois plus tard, le directeur de la DGSI lui-même, Nicolas Lerner, abonde : « Aucune action de nature terroriste n'a été commise au nom de la cause environnementale ces dernières années[21]. » Mais le mal est fait : dans l'esprit d'une partie du public, les militants écologistes sont affublés maintenant d'un mot infamant.

Sarah El Haïry pousse cette logique jusqu'à la caricature. En avril 2024, Sciences Po est marquée par une vaste mobilisation étudiante en soutien à la population de Gaza. Le mouvement se déroule dans un climat serein, sans dégradation, ce dont témoignent de nombreux enseignants-chercheurs présents sur place. Jean Bassères lui-même, l'administrateur provisoire de Sciences Po, affirme que les événements les plus marquants n'étaient « pas d'une gravité significative », puisqu'il s'agissait d'étudiants ayant manifesté « bruyamment » dans l'escalier de la présidence[22]. Pourtant, la ministre chargée de la Jeunesse va donner de cet événement une description tout autre : « Il y a une minorité d'étudiants qui ont mis quasiment à feu et à sang Sciences Po. […] Ce sont des militants politiques qui sont, d'une certaine manière, venus mettre à sac Sciences Po[23]. » D'un peu de bazar dans un escalier au saccage généralisé : une nouvelle fois, le mensonge vise à vilipender un mouvement dont le seul tort était de ne pas plaire au pouvoir.

Mais c'est peut-être à une ancienne Première ministre, Élisabeth Borne, que l'on doit la plus vertigineuse opération de disqualification. En novembre 2024, Michel Barnier, chef de gouvernement à la tête d'une coalition morcelée, s'apprête à affronter une motion de censure délicate qui,

si elle était votée, risquerait d'empêcher l'adoption des lois de finances. Un problème ? Potentiellement : si la France devait rester longtemps sans budget, les conséquences pourraient être notables. Un cataclysme ? Aucunement : de nombreux juristes avaient d'ores et déjà montré que plusieurs solutions existaient pour gagner du temps. Pourtant, Élisabeth Borne n'hésite pas à dramatiser la situation : « Si le budget n'est pas adopté, il n'y a aucune solution. Votre carte Vitale ne marche plus, il n'y a plus de retraites, il n'y a plus d'allocations chômage, les fonctionnaires ne sont pas payés[24]. » Quelques semaines plus tard, la censure est votée, le budget n'est pas adopté et, miraculeusement, les cartes Vitales continuent de fonctionner. Les analyses rassurantes n'avaient pourtant rien de confidentielles. La presse les avait largement relayées. L'ancienne Première ministre ne pouvait pas les ignorer[25]. Pour discréditer ses adversaires, elle n'a pas hésité à mentir de la manière la plus assumée.

Les responsabilités rejetées

Nous en arrivons ici aux mensonges les plus profonds : ceux qui consistent à tordre la réalité des faits, jusqu'à ne plus avoir à assumer la conséquence de ses actes. De telles contrevérités sont d'une suprême gravité. Si les gouvernants se permettent de réécrire l'histoire de manière à ne plus pouvoir être confrontés non seulement à leurs promesses mais aussi à leurs décisions, comment faire pour se forger un jugement à leur sujet ? Que reste-t-il de notre débat public quand les responsables politiques sont prêts à tout pour échapper à leurs responsabilités ?

Ces questions se sont, malheureusement, posées à de nombreuses reprises au cours des dernières années. Le fiasco du match Liverpool-Madrid en offre une illustration saisissante. Le 28 mai 2022, le Stade de France accueille la finale de la Ligue des champions. Mal organisée,

l’entrée du public tourne au chaos, et de nombreuses personnes subissent sans discernement les gaz lacrymogènes des forces de l’ordre. Devant l’émoi causé par cet événement chez les supporters anglais, le ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin renvoie la balle : les coupables, ce seraient avant tout les « trente mille à quarante mille supporteurs de Liverpool qui se sont présentés sans billet ou avec des billets falsifiés[26] ». L’UEFA dément formellement : moins de trois mille faux billets ont été identifiés[27]. Mais après tout, pourquoi assumer la responsabilité d’un échec patent, quand on peut, à la place, blâmer des spectateurs innocents ?

Dans sa propension à s’arranger avec la réalité, Gérald Darmanin est un récidiviste. En janvier 2024, les agriculteurs se mobilisent dans un mouvement social inédit, bloquant notamment de nombreux axes routiers. Pour le ministre de l’Intérieur, c’est un contexte délicat. Lui qui ne cessait de mettre en avant sa proverbiale fermeté se retrouve, soudain, en situation de devoir réprimer un mouvement très soutenu dans la ruralité – avec potentiellement, pour lui, un enjeu électoral important. Il décide donc de ne pas envoyer les forces de l’ordre, et le justifie ainsi : « Est-ce que les agriculteurs s’en prennent aux bâtiments publics ? Est-ce qu’ils mettent le feu aux bâtiments publics ? Ce n’est pas le cas[28]. » Pourtant, si, c’est le cas : six jours plus tôt, le Comité d’action viticole a revendiqué l’explosion d’un bâtiment de la direction régionale de l’environnement à Carcassonne[29]. Pour justifier sa décision de ne pas intervenir, le ministre de l’Intérieur s’est contenté de mentir.

S’il est une chose qui a marqué le deuxième quinquennat d’Emmanuel Macron, outre les prises de parole de Gérald Darmanin, c’est bien l’usage intensif de l’article 49-3, qui permet de faire adopter un projet de loi sans avoir à le mettre aux votes. On en oublierait presque que, lors du premier mandat, durant lequel le gouvernement bénéficiait d’une majorité confortable, cette arme n’a été dégainée qu’avec parcimonie. C’est pourquoi quand, en février 2020, le Premier ministre Édouard Philippe se

présente devant les députés afin d'actionner le 49-3 sur sa réforme des retraites, il marche sur des œufs : « Conformément à l'article 49-3 de la Constitution, j'ai décidé d'engager la responsabilité du gouvernement, non pour mettre fin au débat, mais pour mettre fin à cet épisode de non-débat, à un Parlement privé de sa fonction éminente de faire la loi[30]. » Ces mots, prononcés à la tribune de l'Assemblée, sont forts. Ils sont aussi trompeurs. Certes, l'opposition avait déposé sur ce texte des milliers d'amendements, mais le gouvernement possédait en réalité tous les outils nécessaires pour les examiner dans une durée raisonnable[31]. *A contrario*, l'article 49-3 de la Constitution prive les députés du temps dont ils disposent pour débattre, les empêche de voter les articles, leur interdit d'examiner les amendements. Édouard Philippe ne met pas fin à un « épisode de non-débat » : il met fin au débat, et ne l'assume pas.

Le président de la République n'est pas resté étranger, loin de là, à cette dynamique visant à échapper à ses responsabilités. En novembre 2022, il publie sur YouTube une vidéo dans laquelle il se plaît à répondre aux internautes. Parmi les questions sélectionnées par les services de l'Élysée se trouve l'interpellation d'un certain Melvak : « Comment peut-on se faire condamner deux fois pour inaction climatique tout en ayant l'audace de faire croire qu'on peut se justifier sur Twitter ? » Emmanuel Macron lui répond de manière cinglante : « Les réseaux ne doivent pas nous empêcher d'essayer de vérifier les faits et la vérité. Nous nous sommes fait condamner pour inaction climatique sur la période 2015-2018. Il se trouve que j'ai été élu pour la première fois en mai 2017. Donc vous êtes très sympathique, Melvak, d'essayer de m'en coller une sur Twitter, mais la condamnation pour inaction climatique, c'est plutôt pour la période d'avant, pas pour ma pomme. Évitons de dire des bêtises et nous accuser mutuellement[32]. » Cette réponse est aussi glaciale que déloyale. Car si l'une des deux condamnations, celle de « l'Affaire du siècle », concerne effectivement la période 2015-2018, l'autre, dite de « Grande-Synthe », a été rendue par le

Conseil d'État en 2021 et vise directement les décisions prises par Emmanuel Macron. Il s'agit bien d'un mensonge, donc, pour ne pas avoir à admettre l'échec de sa politique écologique – quitte à mettre en pièces la réputation d'un internaute dont la seule faute est d'avoir posé une question judicieuse[33].

Cette stratégie consistant à se dédouaner de toute responsabilité se retrouve, hélas, dans les contextes les plus funestes. Le 8 novembre 2019, à Lyon, un étudiant, Anas Kournif, s'immole par le feu devant un bâtiment du Crous – l'aide sociale universitaire. Avant de passer à l'acte, il a posté, sur Facebook, un message déchirant dans lequel il fait part de sa détresse financière, et accuse nommément « Macron, Hollande, Sarkozy et l'UE ». Quatre jours plus tard, la déclaration du secrétaire d'État chargé de l'Éducation, Gabriel Attal, se passe de commentaire : « Il n'est jamais un acte politique que de tenter de mettre fin à ses jours[34]. »

Le cynisme atteint son paroxysme dans l'affaire du naufrage du 24 novembre 2021. Cette nuit-là, les secours maritimes du Pas-de-Calais reçoivent l'appel à l'aide d'une embarcation de fortune. Elle tente de traverser la manche avec, à son bord, trente-trois personnes cherchant asile au Royaume-Uni. Le petit canot pneumatique prend l'eau, et ses occupants supplient les autorités françaises de leur venir en aide. Au lieu de réagir, les secours temporisent, attendant manifestement que l'embarcation entre dans les eaux britanniques. Les passagers appellent plus de quinze fois, en vain. Le lendemain, vingt-sept corps sont repêchés, dont ceux de six femmes et d'une fillette. Quand les faits sont révélés par le journal *Le Monde*, un an plus tard, ils causent une vive émotion[35]. Interpellé à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'État à la Mer, Hervé Berville, annonce qu'une enquête interne a d'ores et déjà été lancée en parallèle des investigations judiciaires. C'est un mensonge. Dix-huit mois plus tard, nous apprenons qu'aucune procédure administrative n'a été initiée. Il y aurait pourtant lieu d'investiguer : plusieurs témoignages recueillis par *Le Monde* mettent en

cause directement le manque de moyens dont bénéficie le centre de sauvetage[36]. L'enquête judiciaire conduira à la mise en examen de sept personnes pour « non-assistance à personne en danger ». Les responsabilités politiques, elles, ne seront pas interrogées : le mensonge a suffisamment temporisé pour que l'oubli passe sur le sort des naufragés.

L'affaire des masques, ou le mensonge d'État

Si les gouvernements qui se sont succédés sous la présidence d'Emmanuel Macron n'ont pas hésité à mentir pour ne pas avoir à assumer leurs responsabilités, il est arrivé que cette tendance prenne une ampleur et une importance toutes particulières. Ce fut, notamment, le cas lors de la pandémie de Covid. Quand elle atteint l'Hexagone, la maladie s'épanouit dans un pays particulièrement vulnérable, car très largement dépourvu de stock de masques. La France a pourtant été, longtemps, un élève modèle en la matière : en 2010, elle disposait encore d'une réserve stratégique impressionnante de 1,6 milliard d'exemplaires. Un tel déclin s'explique aisément : les masques étaient une dépense sur laquelle il était possible de rogner sans scandale ni conséquences – du moins, tant qu'aucune épidémie d'ampleur ne frappait… En 2015, un rapport sénatorial alertait déjà sur la diminution des réserves détenues par l'État. Il fut copieusement ignoré par tous les gouvernements. La responsabilité de cette pénurie de masques incombe donc, en partie, à la présidence d'Emmanuel Macron. Elle fut, on le sait, lourde de conséquences. Dans les premiers mois de l'épidémie, la population, même confinée, n'a aucun moyen de se protéger. Les travailleurs en « première ligne » font tourner le pays au prix de leur santé. Dans les hôpitaux, les masques sont rationnés au compte-gouttes, et de

nombreux professionnels de santé doivent exercer sans aucune protection, au risque de leur propre contamination – et de celle de leurs patients[37].

Que fit le gouvernement face à un échec si accablant ? Il mentit, tout simplement. Le 4 mars 2020, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye affirme qu'il n'y a « pas de risque de pénurie », mais prend tout de même soin de préciser : « On ne doit pas acheter de masques. » Le 17 mars, elle ajoute : « Les Français ne pourront pas acheter de masques dans les pharmacies car ce n'est pas nécessaire si on n'est pas malade. » Le 20 mars, comble de la mauvaise foi, elle ose : « Et vous savez quoi, moi je ne sais pas utiliser un masque. Je pourrais dire : je suis ministre, je mets un masque. Mais en fait, je ne sais pas l'utiliser. Ce sont des gestes techniques, précis, sinon on se gratte le nez sous le masque et on a du virus sur les mains. »[38] Deux mois plus tard, le 18 mai, le président de la République lui-même joue sur les mots, dans un euphémisme tel qu'il en frôle la mystification : « Nous n'avons jamais été en rupture de masques. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a eu des manques, il y a eu des tensions[39]. » En décembre 2020, après six mois de travaux et plus de cent personnes auditionnées, une commission d'enquête sénatoriale conclut que le gouvernement a « sciemment dissimulé » le « fiasco des masques »[40]. Bien plus qu'une simple série de revirements due à l'incertitude du moment : cette affaire-là confine, indéniablement, au mensonge d'État.

La réforme des retraites, ou le florilège de mensonges

La réforme des retraites de 2023 est l'occasion d'une nouvelle acmé dans la duplicité. Elle rencontre immédiatement l'hostilité massive des Français : sur toute la période, les sondages enregistrent des taux de rejet

compris entre 60 et 70 %[41]. Pour tenter de faire accepter ce qui semble manifestement inacceptable, le gouvernement multiplie les contrevérités.

L'un des principaux arguments de l'exécutif consiste, par exemple, à prétendre qu'il y aura désormais une pension de retraite minimale à 1 200 euros pour une carrière complète. De nombreux membres du gouvernement répètent, à maintes reprises, cette affirmation : « Nous mettons un plancher, qui est à 1 200 euros » ; « Les femmes seront deux fois plus bénéficiaires de la retraite minimale à 1 200 euros » ; « Les 1 200 euros de pension minimale toucheront aussi ceux qui sont déjà à la retraite »[42]… Quelques semaines plus tard, coup de théâtre : l'économiste Michaël Zemmour démontre que le projet de loi ne contient aucune mesure d'une telle sorte. Tout juste prévoit-il une revalorisation de certaines petites pensions, qui ne concernerait que quelques dizaines de milliers de personnes, sans garantie d'atteindre 1 200 euros[43]. Cette promesse était donc, depuis le début, infondée. Acculé par l'évidence, le ministre Franck Riester finit par lancer : « On n'a jamais dit que nous allions donner 1 200 euros à tout le monde[44] ! » Sans vergogne, le gouvernement continue de mentir, cette fois pour couvrir ses propres mensonges.

Les contrevérités proférées pour faire passer la réforme ne sont, toutefois, pas toutes aussi élaborées. C'est ainsi que le ministre du Travail Olivier Dussopt trouve l'audace de proférer la phrase suivante : « Il n'y aura pas de perdants. Car les pensions ne baisseront pas[45]. » Il oublie évidemment un léger détail : six travailleurs sur dix vont devoir travailler deux ans de plus pour obtenir une retraite complète, ou accepter de partir avec une pension plus faible. C'est le principe même de la réforme : faire des économies, en faisant des perdants[46].

Les mensonges dans cette période sont si nombreux qu'ils finissent par confiner à l'absurde. Le sénateur de la majorité François Patriat, pour justifier que des métiers pénibles devront désormais être exercés deux ans de plus, affirme par exemple : « Aujourd'hui, la nature du travail n'est pas

la même. Les déménageurs, les couvreurs, les gens dans les travaux publics sont équipés d'un exosquelette. » Une affirmation contredite sur-le-champ par les professionnels des secteurs concernés, mais dont tout le monde pouvait de toute façon constater l'énormité : des déménageurs équipés d'exosquelettes en 2022[47] ? Après tout, qu'importe la crédibilité, quand la plus flagrante des affabulations suffit pour échapper à ses responsabilités.

Les violences policières, ou les mensonges routinisés

S'il est un domaine où le mensonge gouvernemental s'est institutionnalisé, c'est bien celui des violences policières. À chaque manifestation, le même scénario : des images accablantes, des blessés graves, et un gouvernement qui nie, minimise, inverse les responsabilités.

En mars 2023, par exemple, une manifestation contre le projet de construction d'une mégabassine à Sainte-Soline tourne à l'affrontement avec les forces de l'ordre. Plusieurs manifestants sont blessés grièvement, mais doivent attendre les secours durant des heures. Deux jours plus tard, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin se veut rassurant : « Non, les gendarmes n'ont pas lancé de LBD en quad. Non, aucune arme de guerre n'a été utilisée à Sainte-Soline. Non, les forces de l'ordre n'ont pas empêché les secours d'intervenir[48]. » C'est un triple mensonge. Plusieurs grenades GM2L ont été retrouvées sur place : elles appartiennent, légalement, à la catégorie des armes de guerre. Plusieurs vidéos montrent explicitement des forces de l'ordre sur des quads en mouvement faisant usage de LBD – ce qui est rigoureusement interdit. Enfin, un rapport de cent cinquante pages, publié quelques mois plus tard, confirmera qu'il y a bien eu une « volonté délibérée de ne pas porter secours au plus vite »[49].

Au même moment, la contestation de la réforme des retraites s'étend, notamment par le biais de nombreuses manifestations non déclarées. Gérald Darmanin se fait menaçant : « Il faut savoir qu'être dans une manifestation non déclarée est un délit et mérite une interpellation. » Il ment : la Cour de cassation a entériné en juillet 2021 le droit de manifester, y compris dans le cadre d'un rassemblement non déclaré[50].

Autre contexte, même procédé : en janvier 2019, les Gilets jaunes défilent tous les samedis, malgré des heurts réguliers avec les forces de l'ordre. Pour tenter de les en dissuader, Christophe Castaner, à l'époque ministre de l'Intérieur, avertit : « Demain, je le dis, ceux qui viennent manifester dans des villes où il y a de la casse d'annoncée savent qu'ils seront complices de ces manifestations[51]. » Là aussi, la menace est infondée : en aucune manière le simple fait de se rendre dans une manifestation où des violences sont observées ne peut être qualifié de complicité, telle qu'elle est définie de façon très stricte par l'article 121-7 du Code pénal.

De manière plus générale, la mobilisation des Gilets jaunes fut probablement celle dans laquelle les mensonges furent à la fois les plus répétés et les plus ostensibles, allant parfois jusqu'à nier le réel les yeux dans les yeux. Le 3 avril 2019, lors d'une manifestation à Besançon, une journaliste filme un policier abattant violemment sa matraque sur un homme isolé, immobile et sans défense. La brutalité est incontestable. Christophe Castaner va pourtant la contester : « Il n'y a pas d'images de violence policière. Il y a une scène où un policier, dans l'action, à un moment d'une charge, a effectivement poussé quelqu'un[52]. »

Les violences policières contre les Gilets jaunes n'ont pas été couvertes seulement par les mensonges du gouvernement : la duplicité est aussi le fait du Président. Le 23 mars 2019, à Nice, des militants se réunissent pacifiquement sur une place où, c'est vrai, ils n'avaient pas demandé l'autorisation de manifester. Les forces de l'ordre dispersent violemment le

rassemblement. Une femme de 73 ans, Geneviève Legay, est blessée dans la charge. Le chef de l'État réagit : « Quand on est fragile, qu'on peut se faire bousculer, on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits et on ne se met pas dans des situations comme celle-ci. Je lui souhaite un prompt rétablissement, et peut-être une forme de sagesse[53]. » Au-delà du dénigrement, cette déclaration est une présentation trompeuse, qui entend rendre Geneviève Legay responsable de ce qui lui est arrivé. La justice reconnaîtra pourtant par deux décisions distinctes, en 2022 et 2024, que l'interdiction de la manifestation n'avait pas lieu d'être, et que la charge des forces de l'ordre était injustifiée[54].

Mais c'est sans doute avec l'affaire de la Pitié-Salpêtrière que culminent les mensonges voués à couvrir la répression des manifestants. Le 1er mai 2019, la traditionnelle manifestation pour les droits des travailleurs prend des allures inhabituelles. Aux côtés des traditionnels cortèges syndicaux, de nombreuses personnes défilent en gilets jaunes. D'autres, vêtues de noir, cherchent l'affrontement avec les forces de l'ordre. Quand soudain des images choquantes focalisent l'attention des chaînes d'information : celles d'un hôpital dans lequel on voit plusieurs dizaines de Gilets jaunes faire irruption, après avoir brutalement forcé une entrée de service. Christophe Castaner, de son ton le plus solennel, fustige : « Ici, à la Pitié-Salpêtrière, on a attaqué un hôpital. On a agressé son personnel soignant. Et on a blessé un policier mobilisé pour le protéger[55]. » L'émotion est nationale. Pourtant, très vite, la réalité des faits est rétablie. Les manifestants n'ont pas « attaqué un hôpital » : ils fuyaient une rue dans laquelle ils avaient été nassés et inondés de lacrymogènes par les policiers, et ont donc cherché refuge dans le premier bâtiment qu'ils ont trouvé – sans savoir qu'il s'agissait d'un hôpital. Une fois à l'intérieur, il n'y a eu ni violence, ni vandalisme, ni agression d'aucune sorte, comme l'a confirmé l'ensemble des personnels soignants[56]. La déclaration du ministre de l'Intérieur ce jour-là est un pur mensonge, encore une fois.

L’affaire Bétharram,
ou le mensonge comme système

Si une telle accumulation de mensonges ne peut que témoigner d’une forme de sentiment d’impunité, l’affaire Bétharram en constitue peut-être la plus parlante illustration. Résumons brièvement. Le 21 mars 2024, le journal *Le Monde* révèle qu’au sein de l’établissement privé Notre-Dame de Bétharram, situé près de Pau dans les Pyrénées-Atlantiques, des dizaines de faits de violences physiques et sexuelles ont été perpétrés sur les élèves[57]. Plusieurs centaines de plaintes sont déposées, pour des actes s’étalant des années 1950 aux années 2010. Un an plus tard, déflagration : *Mediapart* révèle qu’à l’époque le Premier ministre François Bayrou aurait été informé d’une partie, au moins, de ces abus. Le journal publie une archive de presse démontrant qu’il avait connaissance d’une plainte déposée pour violence en 1996, quand il était lui-même ministre de l’Éducation – et donc, à ce titre, chargé du contrôle des lycées privés. *Mediapart* publie par ailleurs le témoignage du juge d’instruction Christian Mirande, qui certifie avoir confirmé à François Bayrou l’existence d’une plainte pour viol sur mineur à l’encontre du père Carricart, l’ancien directeur de Bétharram. François Bayrou était alors président du département des Pyrénées-Atlantiques – et donc, à ce titre, chargé de la protection de l’enfance[58]. De multiples révélations sont publiées dans les semaines qui suivent, dessinant progressivement les contours d’une affaire terrible. À Notre-Dame de Bétharram, les élèves ont été soumis pendant des décennies à des sévices, des agressions et des viols, sans que jamais un responsable politique ne se saisisse sérieusement du dossier. Il est factuellement établi que François Bayrou a eu connaissance d’une partie de ces faits, parmi les plus terribles, alors qu’il occupait des responsabilités qui auraient pu lui permettre d’agir. Il ne l’a pas fait. Était-il trop destructeur, pour lui, de prendre conscience des horreurs qu’il avait sous les yeux, alors qu’un de ses propres enfants

était encore scolarisé dans l'établissement ? A-t-il au contraire cherché, par sa bienveillante inaction, à protéger une institution catholique dont il était proche – sa propre femme y enseignait le catéchisme ? Ou bien même a-t-il tenté d'étouffer activement l'affaire, comme l'en accusent deux gendarmes chargés à l'époque d'enquêter sur le père Carricart ? Il ne nous appartient pas, ici, de répondre à ces importantes et délicates questions.

Ce qui nous intéresse directement, en revanche, c'est la gestion politique de cette affaire par François Bayrou. Le 11 février, interpellé dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, il annonce son intention de porter plainte pour diffamation contre *Mediapart*, et assène : « Je n'ai jamais été informé de quoi que ce soit de violences, ou de violences *a fortiori* sexuelles. Jamais[59]. » C'est un mensonge patent, d'ores et déjà contredit par des preuves matérielles et des témoignages concordants, mais qui sera surtout pleinement éventé par François Bayrou lui-même, quelques jours plus tard seulement. Le 15 février, en conférence de presse, il est très clair : « Je savais, pour cette plainte qui avait été posée sur une claque. » Interrogé sur les faits de viols dont lui aurait parlé le juge Mirande, il abonde également : « Lorsque je rencontre le juge en question, la personne poursuivie a déjà été libérée. »[60] Il admet donc bien avoir été informé des deux plaintes de 1996 et 1998 : celles-là mêmes dont *Mediapart* l'accusait d'avoir eu connaissance. Non seulement François Bayrou a menti devant la représentation nationale, mais il avait de surcroît annoncé son intention de porter plainte pour la révélation d'informations qu'il confirme lui-même par la suite. Et ce ne sont, hélas, que les premiers mensonges d'une très longue série.

Le 15 février toujours, le Premier ministre précise que sa rencontre avec le juge Mirande aurait eu lieu fortuitement sur un chemin. C'est un mensonge : la discussion a eu lieu au domicile de Christian Mirande, à la demande de François Bayrou, et durant plusieurs heures – comme le confirmeront par la suite le juge Mirande, la fille de François Bayrou et,

finalement, François Bayrou lui-même[61]. Toujours lors de la même conférence de presse, François Bayrou est formel : « Je ne connaissais pas le père Carricart. » Encore un mensonge : le journal *Libération* publie, quelques semaines plus tard, une photo attestant que les deux hommes se sont bien rencontrés[62]. Le 14 mai, François Bayrou est auditionné à l'Assemblée nationale, devant la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur l'affaire Bétharram. Le Premier ministre prétend n'avoir jamais dit qu'il ne savait rien : ce qu'il aurait toujours affirmé, c'est que « les seules informations [qu'il a] eues étaient celles qui étaient dans le journal ». Il suffit de relire sa déclaration du 11 février pour constater combien c'est erroné : il a bel et bien dit, en premier lieu, qu'il n'avait jamais eu connaissance des violences. Dans cette même audition, il admet avoir renoncé à déposer sa plainte en diffamation. Quand on lui demande sur quels fondements il avait envisagé de le faire, il répond avoir voulu pourfendre les articles qui l'accusaient d'avoir continué à financer Bétharram avec l'argent du département. Les papiers en question sont pourtant parus plus d'un mois après qu'il a annoncé sa volonté de porter plainte. Un autre mensonge donc, dans le but manifeste de dissimuler la réelle intention derrière sa menace : tenter d'intimider un grand organe de presse ayant publié des informations embarrassantes, certes, mais exactes, comme il l'a lui-même confirmé. Terminons par l'une de ses contrevérités les plus dérisoires, c'est vrai, mais aussi les plus ubuesques. Après son audition devant la commission d'enquête, François Bayrou annonce son intention de publier des preuves qui démontreraient l'inanité des accusations portées à son encontre[63]. Peu de temps après, des documents sont effectivement mis en ligne sur le site bayrou.fr, où ils ne sont accessibles que quelques heures, avant de passer mystérieusement derrière la protection d'un mot de passe. Interrogé à ce sujet, François Bayrou explique avoir été victime d'une cyberattaque, qu'il fait remonter très précisément au dimanche 25 mai… alors même que les preuves étaient

inaccessibles le jour même de leur publication, soit le vendredi 23 mai[64]. Pourquoi avoir voulu retirer aussi vite des documents qu'il avait lui-même choisi de diffuser ? C'est une question qui reste encore, à ce jour, énigmatique. En revanche, il est établi que, pour ne pas avoir à y répondre, François Bayrou s'est abrité derrière une énième contrevérité.

Sur l'affaire Bétharram, le Premier ministre a donc menti d'abord pour tenter de dissimuler ce qu'il savait, puis n'a ensuite cessé d'affabuler dans le vain espoir de couvrir ses mensonges. Jamais sans doute, à aucun autre moment de la présidence Macron, nous n'avons vu un responsable politique s'enfermer à ce point dans une telle spirale, au point d'ériger le mensonge en mode de communication.

Conclusion : Emmanuel Macron, le tournant du mensonge

Que reste-t-il de la promesse d'Emmanuel Macron de faire triompher « la vérité et la raison contre l'ignorance et l'obscurité » ? Un champ de ruines. Des petits arrangements aux mensonges d'État, des promesses volatilisées aux calomnies calculées, de la négation des faits à la réécriture de l'histoire, on retrouve bien les deux traits qui ont marqué les États-Unis et la Grande-Bretagne ces dix dernières années : la démultiplication des contrevérités, et leur caractère éhonté. Les exemples détaillés dans ce chapitre n'en constituent qu'un bref aperçu, une énumération des cas les plus médiatiques, paroxystiques ou paradigmatiques, qui ne restent pour autant qu'une goutte d'eau dans un océan de désinformation. Hélas, aucun organe de presse n'a procédé en France à une recension systématique des mensonges gouvernementaux, telle qu'ont pu le faire le *Washington Post* pour Donald Trump ou Peter Oborne pour Boris Johnson. Il est clair que la

fréquence des contrevérités sous la présidence Macron est plus proche de ce qu'a connu la Grande-Bretagne que du torrent quotidien que subissent, encore aujourd'hui, les Américains. Il n'empêche : en huit ans, le mensonge s'est installé au cœur du pouvoir français avec la même normalité, la même impudence, la même toxicité que sous ces tristes précurseurs.

On objectera qu'Emmanuel Macron et ses ministres ne sont pas les seuls, en France, à s'être laissés aller à la facilité de l'affabulation. D'autres forces politiques, dans l'opposition, traînent elles aussi leur lot de boniments, de revirements et de contradictions. C'est vrai bien sûr. Mais si cela n'est pas moins regrettable, les conséquences en sont incomparables. Comme le rappelle l'historien Pierre Rosanvallon, dans une démocratie représentative, le discours politique se déploie sous deux registres bien distincts, n'obéissant pas aux mêmes exigences : « d'un côté, le langage du moment électoral, dominé par le fait d'une compétition pour gagner le plus grand nombre de suffrages. De l'autre, le langage gouvernemental, qui vise à justifier une action[65] ». Or, seul ce dernier pose la question, fondamentale, de la responsabilité. Qu'on s'en félicite ou qu'on le déplore, l'opposition, en France, ne décide de rien : elle s'oppose, et « on ne peut être tenu pour responsable si l'on n'a pas la capacité d'agir sur le monde[66] ». François Mitterrand le formulait d'ailleurs lucidement en 1981, lors de son débat contre le président sortant Valéry Giscard d'Estaing : « Vous m'avez reproché d'avoir exercé une sorte de ministère de la parole. Mais moi, j'étais dans l'opposition : qu'est-ce que vous vouliez que je fasse d'autre ? » Le gouvernement, lui, ne fait pas que parler : sa voix engage le peuple Français. Il ne fait pas que proposer : ses décisions s'imposent au peuple français. Une telle responsabilité transforme le statut de la parole, et érige le mensonge en un impair suprême dont, on le verra, les répercussions sont fondamentales.

On objectera par ailleurs que bien d'autres gouvernements, dans le monde, se sont laissé entraîner dans la spirale des contrevérités. C'est vrai

aussi, mais n’oublions pas que de nombreuses démocraties représentatives ont su résister à cette dérive. L’Allemagne, l’Espagne, les pays nordiques ont conservé, malgré les tempêtes, un rapport plus exigeant au débat public. La contamination trumpienne n’était pas une fatalité : c’est un choix qui a été fait, assumé, puis systématisé.

Ce chapitre s’achève sur un paradoxe amer. Emmanuel Macron s’était posé en rempart contre la vague mondiale du mensonge en politique. Il en est devenu l’un des plus zélés propagateurs. Promettre de défendre la vérité pour mieux la piétiner : il y a là plus qu’une simple hypocrisie. C’est le symptôme d’une époque où les mots ont perdu leur sens, où les actes se détachent des discours, où la réalité elle-même devient négociable. La France, qui devait incarner la résistance aux mensonges, s’y est finalement abîmée avec une facilité déconcertante. Non par accident ou par négligence, mais par une succession de choix délibérés, de petites lâchetés accumulées, de renoncements quotidiens à l’exigence de vérité. Chaque fable en appelait une autre, chaque déni creusait plus profond le fossé entre la parole et la réalité, jusqu’à ce que le mensonge devienne non plus l’exception honteuse mais la règle cyniquement assumée. La France, aussi, a basculé dans la logocratie.

CHAPITRE 3

La politique à l’épreuve de la post-vérité

Un responsable politique affirme le contraire de ce que montrent les images. Un autre maintient des chiffres pourtant démentis par les sources officielles. Un troisième nie des propos prononcés devant des millions de spectateurs. Et rien ne se passe. Pas de démission fracassante, pas d’effondrement dans les sondages, pas même d’embarras visible. Quelque chose semble s’être brisé dans le mécanisme du contrôle démocratique, au point qu’il est désormais possible de mentir effrontément sans jamais avoir à en payer le prix.

Ce bouleversement, que nous constatons tous, porte un nom : l’ère de la post-vérité. L’expression « post-truth » a été consacrée « mot de l’année » par les dictionnaires Oxford en 2016, au moment où la Grande-Bretagne cédait à l’appel du Brexit et où les États-Unis basculaient dans le trumpisme. Elle est, depuis, devenue omniprésente dans le commentaire politique. Mais sa popularité même pose problème. À force d’être invoquée pour décrire tout écart à la factualité, toute approximation sur les données, tout désaccord sur les faits, la notion risque de perdre sa spécificité et sa force analytique.

Si nous voulons comprendre ce qui se joue réellement dans notre moment politique, il nous faut donc en passer par un effort de rigueur

conceptuelle. Qu’est-ce qui distingue la post-vérité du simple mensonge, dont on a vu qu’il était aussi vieux que la politique elle-même ? Pourquoi ce phénomène émerge-t-il précisément maintenant, dans des sociétés pourtant mieux éduquées et informées que jamais ? Quels sont les mécanismes technologiques, économiques, psychologiques qui permettent et expliquent son déploiement ? Et surtout : si nous avons réellement basculé dans une ère de la post-vérité quelles en sont les conséquences pour notre démocratie ?

Les mille visages du mensonge

Avant de pouvoir circonscrire avec précision les contours de la post-vérité, il nous faut d’abord comprendre en quoi elle se distingue de deux concepts que l’on a d’ores et déjà abondamment utilisés : le mensonge et la contrevérité.

Mensonge et contrevérité

Commençons par le plus évident : la contrevérité. Elle se définit, très simplement, comme un énoncé objectivement inexact, qui contredit les faits observables ou les données établies. Quand ce que nous disons n’est pas conforme à la réalité, nous proférons une contrevérité. Encore faut-il préciser que cette inexactitude peut être parfaitement accidentelle. La contrevérité peut résulter d’une erreur commise en toute bonne foi, d’une confusion involontaire ou d’une ignorance sincère. Dans l’arène politique, où les responsables doivent commenter quotidiennement des sujets d’une vertigineuse complexité, de telles contrevérités sont par nature inévitables. Un ministre cite de mémoire un chiffre erroné, un député mésinterprète un

rapport qu'il n'a pas suffisamment étudié, un porte-parole se laisse égarer par une information qu'il croyait fiable… Ces erreurs sont regrettables, c'est vrai : elles distordent le débat public, induisent les citoyens en erreur, conduisent parfois même à des décisions absurdes. Mais elles relèvent de la faillibilité humaine plutôt que de la faute morale. Lorsqu'elle est involontaire, la contrevérité appelle la correction, non la condamnation. Un responsable politique intègre saura reconnaître son erreur dès qu'elle lui sera signalée, s'en excusera et veillera à la rectifier. C'est d'ailleurs à cela que l'on reconnaît la bonne foi : celui qui persiste dans l'erreur après qu'elle lui a été démontrée pénètre sur les terres de la malhonnêteté[1].

Le mensonge diffère de la contrevérité par une dimension essentielle : celle de l'intentionnalité. Vladimir Jankélévitch, dans ses réflexions sur l'éthique, soulignait que la possibilité même du mensonge est intrinsèquement liée à la conscience. Pour qu'il y ait mensonge, il faut qu'il y ait simultanément connaissance de la vérité et volonté de la dissimuler[2]. Cette analyse rejoint la définition du mensonge telle qu'elle a été formalisée par la philosophie analytique anglo-saxonne : mentir consiste à dire ce que l'on croit être faux devant un auditoire, avec l'intention que cet auditoire croie que cette assertion est vraie[3]. Alors que la contrevérité se définit objectivement, par le fait de relayer une information erronée, le mensonge se saisit dans la subjectivité, par l'intention délibérée de tromper. Il implique donc aussi, *a contrario*, la volonté de ne pas être repéré. En politique notamment, on ment pour cacher ce que l'on ne saurait avouer : une faute, un échec, une intention coupable, des négociations secrètes. Le menteur sait que la vérité, si elle était connue, lui serait préjudiciable. Il espère donc ne pas être attrapé en flagrant délit et sait que, le cas échéant, il aura à en payer le prix. À ce titre, le mensonge témoigne encore d'une forme de respect résiduel pour la vérité : on aura beau la déguiser, la malmener, l'escamoter, si elle devait être révélée elle s'imposerait au faussaire avec sévérité.

Anticatastase et affabulation

Or, dans le répertoire contemporain de la tromperie, tel que nous l'avons établi précédemment, nous observons justement des occurrences qui ne rentrent plus dans cette définition. Des mensonges si flagrants, si désinhibés, qu'ils n'ont même plus la décence de se cacher. Plutôt que d'être soigneusement camouflés par peur d'être découverts, eux ont lieu en pleine lumière. Confrontés à ces mensonges d'un genre nouveau, les chercheurs et journalistes ont, nous l'avons vu, tenté de forger des catégories adaptées : le *Washington Post* parle de « Pinocchio sans fond », quand James Pfiffner, lui, préfère évoquer des « mensonges outranciers ».

La rhétorique nous offre toutefois un concept plus affûté pour cerner cette nouvelle étape dans la déloyauté : l'anticatastase. Il s'agit d'une figure de style qui consiste, précisément, à décrire une situation de manière diamétralement opposée à la réalité. L'anticatastase ne cherche plus à dissimuler le réel : elle le nie frontalement, effrontément, au vu et au su de tous. Ce mot, concédons-le, n'a rien de courant. Il nous a même fallu l'exhumer des tréfonds d'un dictionnaire de stylistique, tant il est resté longtemps peu usité – faute de situations auxquelles l'appliquer[4]. Contredire la réalité les yeux dans les yeux, c'est courir le risque de passer pour le plus profond des fous ou le plus incompétent des charlatans. Ça l'était du moins, jusqu'à ce que des politiciens ne renversent le rapport même au réel. Donald Trump et son investiture ayant rassemblé par grand soleil la plus grande foule qu'on ait jamais vue ; Boris Johnson et le Brexit qui allait permettre d'économiser 350 millions de livres par semaine ; Emmanuel Macron et les nombreuses déclarations publiques qu'il n'aurait en fait jamais tenues : plus que des mensonges, ce sont des anticatastases.

L'anticatastase marque une rupture qualitative avec le mensonge traditionnel. Le menteur espère ne pas être découvert ; le praticien de l'anticatastase sait que sa malice est aisément décelable, et s'en moque. Le mensonge respecte encore la vérité en la craignant ; l'anticatastase la

méprise en la niant. Le mensonge dissimule la réalité ; l'anticatastase impose une réalité alternative, qui triomphe à force d'audace, d'autorité et de répétition. Ce basculement n'est pas anodin. Il signale que nous sommes entrés dans un régime de communication nouveau, proche de ce que le philosophe Harry Frankfurt appelait « l'affabulation » (*bullshit*). La parole devient fondamentalement indifférente à la vérité. Elle ne se soucie plus de la fidélité aux faits, sans pour autant chercher activement à les escamoter. Les affabulateurs ne visent pas, au fond, à dire le faux, pas plus qu'à cacher le vrai : ils se contentent d'affirmer ce qui les arrange, les valorise, voire les amuse, sans se préoccuper de savoir si leurs propos sont fondés ou insensés. Seul compte le fait que les mots atteignent leur but[5].

Ce qui singularise cette nouvelle ère, ce n'est donc pas tant que les mensonges se sont multipliés, mais plutôt qu'ils font désormais l'objet d'une très large impunité. Là où, hier encore, un mensonge avéré pouvait contrarier une carrière politique, les contrevérités les plus flagrantes semblent aujourd'hui glisser sur les responsables. Il en découle une spirale perverse. Plus les mensonges se multiplient, moins chacun d'eux a d'impact. Les citoyens, submergés par le flot des affirmations trompeuses, n'ont plus la capacité de réagir à chacune d'entre elles. La fatigue s'installe, puis la résignation. Et, constatant cette impunité, d'autres responsables politiques qui s'étaient jusqu'alors retenus, par scrupule ou par calcul, finissent par y céder. Ce maelström incessant qui semble devoir nous entraîner toujours plus loin dans la déloyauté, c'est cela que l'on appelle la « post-vérité ».

La post-vérité comme indifférence au vrai

Les dictionnaires Oxford, en consacrant « post-vérité » comme mot de l'année 2016, proposent la définition suivante : « des circonstances dans

lesquelles les faits objectifs ont moins d'influence pour modeler l'opinion publique que les appels à l'émotion et aux opinions personnelles ». Formulée dans le torrent des mensonges qui ont marqué cette année charnière, cette définition inaugurale continue d'être fréquemment citée aujourd'hui. Elle n'en est pas moins profondément insatisfaisante. Elle se contente en effet, au fond, de recycler la vieille opposition entre raison et émotion, entre « convaincre » par l'argumentation logique et « persuader » par l'appel aux affects – une distinction elle-même contestable, sur laquelle tant la rhétorique que la neurologie sont déjà largement revenues[6]. Il est donc nécessaire d'aller au-delà.

Un état du débat public

Ce que l'on désigne aujourd'hui par « post-vérité », c'est le fait que le mensonge se soit tellement banalisé qu'il en est venu à installer dans le débat public une forme d'« indifférence au vrai et au faux[7] ».

Cela ne signifie pas que les mensonges se seraient généralisés, et que plus personne ne dirait la vérité. Cela ne signifie pas non plus que les citoyens seraient désormais dans l'incapacité pratique de distinguer le vrai du faux. Cela veut simplement dire que la vérité a cessé d'être une valeur absolue, autour de laquelle s'organise la délibération démocratique. Elle devient une considération parmi d'autres, subordonnée à des impératifs jugés plus fondamentaux : le désir, ce que nous avons envie de croire ; l'identité, ce qui nous conforte dans l'image que nous avons de nous-même ; l'émotion, ce qui résonne avec nos affects ; la loyauté, ce qui renforce notre sentiment d'appartenance à un groupe. On ne retient pas un argument parce qu'il est rigoureux, mais parce qu'il entre en résonance avec des valeurs, des principes, des opinions auxquels on tient, et que l'on n'a pas envie d'avoir à remettre en question. On ne relaye pas un récit parce qu'il est avéré, mais parce qu'il nous a fait ressentir des émotions intenses.

On n’adhère pas à une affirmation parce qu’elle est étayée, mais parce qu’elle renforce notre adhésion aux dogmes ou aux principes d’un groupe dont on se sent membre. La frontière entre l’acceptation et le rejet d’une proposition s’est déplacée : elle ne sépare plus ce que l’on considère comme vrai de ce que l’on considère comme faux, mais ce qui nous plaît, nous arrange, nous conforte de ce qui nous déplaît, nous dérange, nous menace.

La post-vérité n’est donc pas un procédé : c’est un état du débat public. Elle n’est pas située sur le même plan que le mensonge et l’anticatastase : elle en est la conséquence. La post-vérité, c’est ce qui se passe quand les contrevérités sont tellement répandues et normalisées qu’elles finissent par avoir un impact sur la structuration même de l’espace public. Face à la multiplication des versions contradictoires, à la sophistication des manipulations, à la technicité des débats, de nombreux individus adoptent une posture de défiance généralisée : « de toute façon, tout le monde ment », « on ne peut plus croire personne », « à chacun sa vérité ». Ce relativisme n’est pas philosophique, il ne procède pas d’une réflexion épistémologique sur la nature du vrai. Il est pragmatique, défensif, presque une stratégie de survie cognitive dans un environnement informationnel devenu toxique. Les citoyens en viennent à développer ce raisonnement, rarement explicité mais profondément ancré : « quand bien même ce que dit mon candidat n’est pas totalement vrai, cela pourrait l’être, cela reste crédible et, de toute façon, puisque personne ne dit vraiment la vérité, autant continuer de croire ce qui me plaît ». Cette résignation est le terreau sur lequel prospère la post-vérité. D’une transgression majeure, elle transforme le mensonge en un bruit de fond vaguement irritant. On en viendrait presque à moins s’agacer des politiques qui mentent que des citoyens qui continuent de s’en offusquer – moqués au nom d’une naïveté dépassée dans un monde désenchanté.

La singularité politique

Ainsi définie, on comprend que la post-vérité n'est pas un phénomène circonscrit à la sphère politique : elle participe, au contraire, d'une mutation profonde de notre rapport au vrai. L'essor des médecines alternatives, de toute une partie du développement personnel et, bien sûr, des théories du complot en témoigne : la méthode scientifique, la recherche académique, les preuves journalistiques ne sont plus perçues comme des autorités incontestables. Elles constituent désormais une parole comme une autre, qu'il est tout à fait possible – et, même, souhaitable – de contester pour ceux à qui elle ne sied pas. Ces phénomènes sont à prendre au sérieux. De nombreux rapports ont documenté la porosité d'une partie au moins de ces tendances avec des dérives sectaires[8]. Elles sont par ailleurs le terrain de chasse privilégié des nombreux entrepreneurs du web qui prospèrent sur la crédulité de leur public.

De telles dérives mises à part, cette évolution générale pourrait paraître, au fond, bien anodine. Après tout, quel mal y a-t-il à vouloir doper sa carrière en utilisant les lois de l'attraction, améliorer son bien-être avec des thérapies quantiques ou écouter des affirmations motivantes en s'endormant pour reprogrammer son subconscient ? Si les individus sont plus heureux ainsi, voire parviennent à vivre par ce biais des expériences intenses, cela ne regarde qu'eux. Il n'en reste pas moins que ces croyances participent, d'une manière plus large, à normaliser une forme de relativisme généralisé dans l'établissement des connaissances. Il ne s'agit pas de prétendre que l'université et encore moins les universitaires posséderaient la vérité : ce serait contraire au cœur même de la méthode scientifique. Mais quand les opinions personnelles valent plus que les articles relus par les pairs ; quand l'expérience subjective invalide l'étude randomisée ; quand le témoignage anonyme pèse autant que l'expertise accumulée ; c'est tout l'édifice de la rationalité moderne qui vacille, et l'ère de la post-vérité qui progresse. Elle est, on le voit, une tendance de fond qui se manifeste dans tous les

domaines, et dont les mensonges politiques ne sont que la partie la plus visible. Mais aussi, la plus corrosive.

Précisément : dans une démocratie, la politique n’est jamais affaire de croyances privées, mais de délibération publique. Elle exige un consensus minimal sur les faits pour que puisse s’enclencher le débat contradictoire, qui nous permettra de trancher les enjeux collectifs. Le processus démocratique peut suivre son cours malgré des désaccords profonds sur les valeurs, les priorités, les moyens. Mieux : il s’en nourrit. Mais il ne peut survivre à la disparition d’une réalité partagée. Quand chaque camp vit dans son propre univers factuel, le dialogue devient impossible, le compromis introuvable, la violence inévitable. La post-vérité n’est donc pas une simple dérive du débat public, un excès regrettable mais passager. C’est un défi existentiel pour la démocratie elle-même.

La vérité algorithmée

Parvenus à cette étape du raisonnement, une énigme demeure encore : pourquoi maintenant ? Comment expliquer qu’après des décennies d’apparente stabilité nos régimes se révèlent soudain vulnérables à l’érosion de la vérité ? L’hypothèse la plus sérieuse est aussi la moins surprenante : si une telle relativité des faits est parvenue à s’imposer, ce serait en grande partie du fait de l’émergence des réseaux sociaux. Leurs contenus algorithmés nous auraient enfermés dans un monde numérique où les messages auxquels nous sommes exposés se contentent de renforcer sans cesse nos idées préconçues, nos allégeances, nos préjugés. Les informations nouvelles auraient de moins en moins de prise sur nos convictions déjà forgées, et nous serions de plus en plus susceptibles de voir nos opinions, fussent-elles fondées sur des mensonges, résister à tout effort de réfutation.

Peu à peu, les réseaux refermeraient sur nous les mailles d'un filet informationnel prompt à nous isoler dans nos propres certitudes[9].

L'intuition des bulles de filtres

La première théorie à avoir formulé une telle inquiétude – et, à ce jour encore, la plus célèbre – est celle des « bulles de filtres ». Introduite et popularisée par Eli Pariser, sa thèse centrale résonne comme un avertissement : le web moderne créerait pour chaque utilisateur un « écosystème personnel d'information » unique, un univers façonné à son insu par des filtres invisibles, une prison dorée dont les barreaux sont faits de nos propres préférences[10]. Ce phénomène serait dû principalement aux algorithmes qui structurent toutes les grandes plateformes. Internet en général et les réseaux sociaux en particulier apprennent méthodiquement nos préférences. Ils étudient les textes sur lesquels nous nous arrêtons, scrutent les publications que nous commentons, repèrent les vidéos que nous laissons défiler, finissent par nous connaître mieux que nos collègues, nos amis, nos parents parfois. Ils utilisent ensuite ce portrait numérique de nous-mêmes afin de déterminer quels contenus nous montrer pour nous intriguer, nous plaire, nous retenir, dans une compétition toujours plus féroce pour retenir notre attention. Mais si l'effet des algorithmes sur les informations qui nous sont présentées est bien réel, on sait aujourd'hui qu'il ne suffit pas pour expliquer la formation de « bulles ». Il faut encore y ajouter un autre phénomène, moins technologique que psychologique : l'exposition sélective[11]. Sur les réseaux, nous avons tendance à nous assembler avec des personnes qui partagent nos convictions, postent des messages qui nous plaisent, et contribuent donc mécaniquement à nous conforter dans ce que nous pensions déjà. Cette inclination naturelle de l'esprit humain nous est utile au quotidien. Elle permet de réduire les cas de dissonances cognitives, ces frottements internes que nous ressentons

lorsqu’une information nouvelle vient contredire une opinion arrêtée, laissant se profiler au loin les tourments de la remise en question. Hélas, si elle est confortable, l’exposition sélective a aussi pour conséquence de nous enfermer dans nos idées préalables. Pour Eli Pariser, les conséquences des bulles de filtres seraient vertigineuses : l’individu se trouverait de moins en moins confronté à des informations susceptibles de déranger ses croyances, d’élargir son horizon ou même, tout simplement, de le surprendre. Il décrit cet enfermement progressif comme un « monde construit à partir du familier » qui est, par définition, « un monde dans lequel il n’y a rien à apprendre ». Cet appauvrissement intellectuel serait le fruit d’une « autopropagande invisible » qui nous « endoctrine avec nos propres idées », vision glaçante d’un monde où chacun serait désormais prisonnier de son reflet numérique.

Cette théorie, toute séduisante qu’elle soit, s’est pourtant révélée fragile. Les premières études d’envergure ont rapidement démontré que, lorsqu’on les observe empiriquement, les « bulles » se révèlent moins étanches qu’on n’avait d’abord voulu le penser. Nos fils d’actualité sont en réalité largement hétérogènes. Des contenus en contradiction avec nos opinions nous sont très fréquemment présentés, que ce soit directement, par pure volonté de l’algorithme, ou indirectement, dans des messages qui les reprennent pour les critiquer. Il semble même que les réseaux sociaux aient non pas réduit mais paradoxalement accru notre exposition à des contenus diversifiés. Auparavant, bien rares étaient ceux qui prenaient la peine d’acheter plusieurs quotidiens aux lignes éditoriales opposées, pour bénéficier d’un point de vue contradictoire sur les différents sujets. Aujourd’hui, sur nos fils d’actualité, nous voyons chaque jour passer des articles tirés de journaux que nous n’aurions jamais achetés, ou des vidéos issues de sources que nous n’aurions jamais consultées. Les algorithmes, loin d’être de simples mécanismes d’enfermement, jouent donc un rôle ambivalent : s’ils nous incitent à nous retrancher dans des terres familières,

nous ne cessons pour autant de voir passer des contenus d'une grande diversité. Aux côtés de l'exposition sélective, bien réelle, les spécialistes parlent maintenant aussi d'une « exposition accidentelle », susceptible d'en pondérer les effets [12].

L'hypothèse des chambres d'écho

Les bulles de filtres ne seraient donc qu'une chimère, une hypothèse intellectuellement séduisante mais empiriquement erronée ? C'est un peu plus compliqué. Si cette théorie nous paraît si intuitive, c'est bien parce que nous avons le sentiment d'expérimenter quelque chose de cet ordre à chaque fois que nous empoignons notre téléphone : une sensation, diffuse, certes, mais tenace, d'immersion dans un espace informationnel clos. Et en effet : les développements ultérieurs ont montré que cette idée nécessitait non pas d'être abandonnée mais plutôt approfondie. C'est ainsi qu'une seconde métaphore a émergé : celle des chambres d'écho. Le point de départ est le même : nous sommes bien immergés au sein de communautés virtuelles où nous ne cessons d'être confrontés à l'écho de nos propres pensées. Nos opinions préalables s'y trouvent confirmées, réaffirmées, parfois radicalisées dans une harmonieuse cacophonie qui tend à converger vers l'unanimité. Mais, et c'est là toute la nuance, contrairement au concept de bulle de filtres, les chambres d'écho ne sont pas conçues comme des espaces clos. Les voix dissonantes s'y expriment, nous y sommes exposés, fût-ce accidentellement : elles n'ont, simplement, que peu de chance de parvenir à nous faire changer d'avis.

Cette imperméabilité aux arguments contraires s'explique par plusieurs mécanismes redoutables autant qu'involontaires. Le premier consiste en la disqualification préalable de toutes les voix discordantes. Dans les chambres d'écho, le problème fondamental n'est plus un manque d'exposition, mais une manipulation systématique de la défiance. Toute

parole contradictoire se voit irrémédiablement frappée du sceau du soupçon – en rhétorique, on appelle cela « empoisonner le puits ». Les médias ? Corrompus. Les scientifiques ? Partiaux. Les experts ? Animés par un agenda caché. Les membres d'une même communauté finissent par se trouver inoculés contre toute preuve contraire, créant une immunité cognitive face aux faits qui pourraient venir ébranler leurs certitudes [13].

Le deuxième phénomène qui isole les utilisateurs au sein d'une chambre d'écho est propre aux algorithmes des réseaux sociaux. Ces derniers tendent à mettre en avant des publications clivantes, façonnées pour faire réagir et, plus précisément encore, pour susciter des émotions de peur ou d'indignation. Il a en effet été démontré que ce sont elles qui génèrent le plus d'engagement. Partages et commentaires se multiplient sous l'effet de l'outrage [14]. Quand les plateformes exposent les individus à des idées qui divergent des leurs, elles ont tendance à le faire avec des contenus radicaux. Or, cruel paradoxe : ce sont précisément ceux qui sont les moins susceptibles de mener à une inflexion des opinions. Seules la nuance, la subtilité, la modération peuvent éventuellement porter un espoir de conviction. Les positions péremptoires n'ont que peu de chance de modifier nos positions : au contraire, elles les renforcent [15]. C'est le principe même de ce que l'on appelle, en psychologie, le phénomène de réactance : confrontés à des énoncés qui menacent trop brutalement ce que nous pensions initialement, nous avons tendance à tout rejeter en bloc pour nous protéger, tel un organisme qui se défendrait contre un corps étranger.

D'autres biais purement psychologiques expliquent que nous ne changions que difficilement d'avis au sein d'une chambre d'écho. L'intolérance à l'incertitude, par exemple. Pour un esprit humain, le doute possède un coût considérable. Il est un fardeau à porter, sous le poids duquel notre rapport au monde devient inconfortable. Nous tendons hélas à préférer la certitude commode à l'incertitude féconde. Or, les réseaux nous offrent justement des solutions toutes faites, des opinions prêtes à penser,

sur tous les sujets. Pour réduire le doute et gagner du temps, nous avons donc une tendance naturelle à nous forger un avis spontané sur chaque problème nouveau, simplement en humant l'air de notre chambre d'écho[16]. Autre phénomène tendant à renforcer nos a priori : l'influence du groupe. Les espaces numériques se présentent moins comme des bulles personnelles, que comme des mondes cohérents, connectant des individus aux opinions semblables, prompts à se renforcer mutuellement. Dans un tel espace, émettre une voix divergente, c'est risquer l'exclusion du groupe, la mise au ban. Un puissant effet de conformisme se met en place inconsciemment, favorisant l'émergence de communautés aux frontières de plus en plus hermétiques. D'autant plus qu'elles se trouvent renforcées par un troisième mécanisme psychologique : la bascule dans un jugement moral. Parce que les positions dissidentes sont activement disqualifiées, elles tendent à s'insérer dans une vision manichéenne du monde. Ceux qui ne pensent pas comme nous ne sont plus des individus avec lesquels nous pouvons être en désaccord : ce sont des ennemis qu'il faut pourfendre à tout prix. Ce n'est pas seulement qu'ils ne nous convaincront pas : nous ne ferons même pas l'effort de nous confronter à leurs arguments[17].

Enfin, la psychologie cognitive a mis en lumière un verrou supplémentaire, et redoutable, à la possibilité du changement d'opinion : l'effet d'influence continue. Plusieurs expériences ont prouvé que des individus exposés à des données ou des faits erronés continuaient d'en tirer les mêmes conclusions une fois que ces données ou ces faits avaient corrigés. Même après que les prémisses ont été réfutées, les convictions, elles, tendent à subsister[18]. D'après certaines recherches, elles pourraient même tendre à s'affirmer davantage : c'est ce que l'on nomme l'effet retour de flamme[19]. Les conséquences, du point de vue des réseaux, sont catastrophiques. Nous savions déjà que, lorsque des utilisateurs sont exposés à une fake news au sein de leur chambre d'écho, il est difficile de faire en sorte qu'ils aient accès à sa réfutation de manière non biaisée. Nous

découvrons désormais que, quand bien même nous parviendrions à contrer efficacement cette information fautive, les enseignements qui en ont été dégagés, eux, n'en seraient pas pour autant ébranlés – voire, n'en sortiraient que mieux ancrés.

Nous sommes ainsi confrontés à un véritable défi : non seulement l'exposition à des informations dissonantes ne fissure pas la chambre d'écho mais, au contraire, elle la renforce. C'est justement *parce que* les membres d'un même espace numérique sont confrontés à des contradictions qui avaient à la fois été anticipées et discréditées que leur confiance mutuelle et leur méfiance envers les autres s'en trouvent validées. L'objection devient une confirmation. La conséquence de ces mécanismes conjugués, c'est que s'il apparaît effectivement contestable de croire en l'existence de « bulles de filtres », il est en revanche beaucoup plus juste de parler de « bulles cognitives ». La recherche démontre effectivement que les réseaux sociaux ont tendance à nous enfermer dans des espaces numériques qui ne favorisent pas la porosité aux arguments extérieurs. Il s'ensuit une polarisation toujours plus grande de notre débat public. Les positions des différents groupes dérivent toujours plus loin les unes des autres. Nous sommes peu à peu privés de tout fondement commun.

L'espace public au défi des réseaux

Les passages qui précèdent pourraient être lus comme une déploration globale de ce que les réseaux sociaux ont introduit dans nos débats publics. Ce serait oublier l'extraordinaire promesse démocratique qu'ils ont été à l'origine et, dans une certaine mesure, demeurent encore aujourd'hui.

La promesse de démocratisation

Avant l'ère numérique, rappelons-le, l'accès à la parole publique était un privilège rare. Pour faire entendre sa voix dans le débat national, il n'y avait d'autre choix que d'en passer par un grand média. Aucune parole de poids ne pouvait émerger si elle n'était invitée à s'exprimer dans les colonnes d'un journal, le studio d'une station de radio ou le plateau d'une chaîne de télévision. Les médias nationaux agissaient de fait comme des gardiens (*gatekeepers*), réservant leurs tribunes à une élite restreinte : auteurs publiés, universitaires diplômés, experts reconnus, responsables politiques ou syndicaux, porte-parole d'organisations. Cette configuration créait un débat public lisible certes, mais aussi terriblement exclusif. Les « citoyens ordinaires[20] » se voyaient réduits au rôle de spectateurs d'une parole produite par d'autres. Leurs contributions restaient largement confinées au cercle privé, sans possibilité d'influencer la délibération collective. L'irruption des réseaux sociaux a fait voler ce monopole en éclats. Désormais, les individus n'ont plus à demander l'autorisation pour faire entendre leurs analyses, partager leurs expériences, diffuser leurs propositions. Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, TikTok ou Twitch ont transformé chaque utilisateur en porte-parole de sa propre voix et, donc, en un potentiel média.

Cette extension de l'espace public a pu, et peut encore parfois, donner l'impression d'une illusion. Certes, tout le monde peut désormais s'exprimer, mais dans une telle profusion de voix nouvelles que personne ne semble parvenir à se faire entendre. Dans cette cacophonie, seuls les grands médias traditionnels auraient assez d'écho pour rester audibles, si bien que, loin de voir leur légitimité s'effriter, celle-ci en ressortirait au contraire renforcée. Cette vision pessimiste n'est pas totalement infondée. Nombreux sont ceux qui, sur leur fil d'actualité, parlent sans être jamais écoutés. L'expérience prouve, néanmoins, que l'idéal d'horizontalité promis par les réseaux sociaux n'est pas qu'un mirage : il trouve à s'incarner dans la réalité. Certains utilisateurs parviennent, à la seule force de leur parole,

sans la moindre légitimité préalable, à conquérir des audiences remarquables.

En France, le mouvement des Gilets jaunes nous en a offert une illustration saisissante. L'étincelle initiale n'est pas venue d'un parti, d'un syndicat ou d'une association établie, mais de quelques citoyens sans mandat ni légitimité particulière. Priscillia Ludosky lance une pétition en ligne contre la hausse des taxes sur le carburant. Éric Drouet crée un événement Facebook appelant à bloquer les routes. Jacline Mouraud publie une vidéo à l'adresse d'Emmanuel Macron. Maxime Nicolle anime un groupe Facebook. Quoi que l'on pense d'eux, du mouvement qu'ils ont initié ou de leurs engagements ultérieurs, une réalité demeure incontestable : ces citoyens ordinaires, qui n'auraient jamais eu accès aux médias traditionnels, sont parvenus à initier une vague de contestation d'une ampleur historique[21]. Et cet exemple n'a rien d'un cas isolé. Les printemps arabes à partir de 2010, les initiatives *Occupy* en 2011, mais aussi les mouvements *Black Lives Matter* en 2013 ou *Me Too* en 2017 : à chaque fois, la mobilisation a trouvé dans les espaces numériques une caisse d'amplification autant qu'un espace d'organisation.

Rapide, fluide, décentralisée, la contestation en réseau s'est révélée capable de surprendre des régimes qui croyaient contrôler l'espace public[22]. En donnant un porte-voix à ceux qui n'en avaient pas, les réseaux sociaux ont bien été vecteurs d'un élargissement du débat public.

La réalité de la fragmentation

Il n'en reste pas moins que les réseaux algorithmés sont aussi responsables, pour partie, du basculement dans une ère de la post-vérité qui confronte nos démocraties à un défi existentiel. D'une part, jamais la contradiction n'a été à ce point omniprésente. Sur le champ de bataille que sont devenus les réseaux, il n'est plus aujourd'hui la moindre affirmation

qui ne rencontre instantanément ses détracteurs. Les *fact-checkers* professionnels et amateurs traquent la moindre approximation. Les trolls et les militants scrutent chaque mot pour y déceler matière à polémique. Aucune position, si consensuelle soit-elle, n'échappe à la critique.

Et pourtant cette dissension, toute omniprésente soit-elle, ne mène que rarement à un infléchissement des positions. Les différentes communautés restent campées sur leurs opinions, imperméables aux arguments adverses. Au-delà : elles n'y sont, le plus souvent, jamais véritablement exposées. Il s'ensuit ce paradoxe tout à la fois fascinant et délétère : si ceux qui parlent n'ont jamais été autant contredits, ceux qui écoutent n'ont jamais été aussi peu perméables à la contradiction. Le philosophe Jürgen Habermas s'est dit récemment préoccupé par ce double mouvement de disqualification des voix dissonantes et de mise en écho des voix consonantes, dont il craint qu'il ne débouche sur une fragmentation de l'espace public – un concept qu'il a lui-même contribué à forger[23].

Tout à la fois hyper-conflictuel et hypo-contradictoire, notre débat public s'en trouve la proie des mensonges. Les politiques qui les énoncent sont à la fois certains de se voir réfutés, et assurés que leurs partisans ne seront pas perméables à la réfutation. En 2018, aux États-Unis, seuls 5 % des électeurs démocrates estimaient que Donald Trump disait « la plupart du temps » ou « tout le temps » la vérité. Aucune surprise : il est, en effet, un menteur invétéré. Chez les électeurs républicains, ce chiffre n'en grimpait pas moins à 76 %[24]. C'est bien la post-vérité, rendue possible par les mutations de l'espace public à l'heure du numérique, qui explique que les mensonges aient pu à ce point proliférer. Pire : une étude a démontré que les informations fantaisistes, parce qu'elles ont tendance à susciter des émotions vives, se propagent six fois plus rapidement que les informations fondées[25]. Non seulement la malhonnêteté n'est plus réprouvée, mais elle se voit même récompensée.

Enfermés dans leurs bulles cognitives, les citoyens ont abdiqué leur aptitude à distinguer le vrai du faux. Les mensonges se multiplient désormais sans que jamais leurs auteurs aient à en payer le prix. Cela n'a rien d'anodin pour la démocratie.

Le débat public au cœur de la démocratie

Il nous reste une dernière étape à accomplir au sein de ce chapitre, qui vise à poser le cadre théorique dans lequel s'insère notre réflexion. Si l'on désire établir quel a été l'effet de la post-vérité sur notre démocratie, encore faut-il être capable de cerner précisément ce que l'on entend par « démocratie ». Ce concept fait, en effet, l'objet d'une pluralité de définitions, d'approches parfois contradictoires, de conceptions antagonistes. Par-delà cette apparente équivocité, l'essentiel des théories peuvent toutefois être rassemblées derrière deux principes cardinaux et une pratique fondamentale.

La souveraineté populaire

Le premier pilier sur lequel repose l'idéal démocratique n'est autre que le principe de souveraineté populaire, c'est-à-dire la capacité, pour le peuple, de décider par lui-même et pour lui-même de son destin commun. L'historien Pierre Rosanvallon l'affirme très clairement : « La souveraineté du peuple apparaît […] comme le seul principe organisateur de tout ordre politique moderne[26]. » Le concept semble limpide, mais tout se complique dès qu'on cherche à en définir les modalités pratiques. Comment le peuple exerce-t-il effectivement sa souveraineté ? C'est ici que les réponses divergent. À une extrémité du spectre, certains penseurs ont formulé de la

souveraineté populaire une vision résolument minimaliste. Joseph Schumpeter soutient ainsi qu'elle se borne à l'élection régulière des dirigeants, et rien de plus. Dans ce modèle de *démocratie électorale*, les citoyens n'ont aucun autre rôle à jouer : leur seule et unique prérogative repose dans la capacité de choisir les personnes qui vont les gouverner – point final[27]. À l'autre bout du spectre, de nombreux auteurs défendent aujourd'hui des conceptions autrement exigeantes de la souveraineté populaire. Le peuple ne saurait se contenter de voter pour ses représentants : il doit participer directement à l'élaboration des décisions. Nous entrons alors sur les terres fertiles de la *démocratie participative*, avec sa pléiade de procédures innovantes : référendums d'initiative citoyenne, droit de révocation des élus, tirage au sort d'une partie des représentants, budgets participatifs… Autant de pistes pour tenter de donner corps à la promesse initiale d'un « gouvernement par le peuple »[28].

Entre ces deux pôles s'étendent les vastes plaines de la *démocratie représentative*, où les citoyens décident de la politique de la nation en votant pour des élus qui seront chargés de défendre leur vision de l'intérêt général. Contrairement au domaine aride de la stricte démocratie électorale, les citoyens n'y sont pas conçus comme totalement dénués de pouvoir entre deux scrutins. La souveraineté populaire s'y exerce également à travers ce que Pierre Rosanvallon a baptisé des mécanismes de contrôle, de surveillance et de veto : contrôle de l'action des gouvernants, par l'entremise des parlementaires et des juges ; surveillance de leurs paroles et de leurs actes, par la médiation des journalistes mais aussi directement grâce à l'œil des caméras et au porte-voix des réseaux ; veto de leurs décisions, en tentant d'y faire obstacle par les luttes et la mobilisation. Souvent vilipendées par les responsables politiques eux-mêmes, ces formes d'action font pourtant partie intégrante de la souveraineté populaire. Elles sont le revers qui rend acceptable le caractère intermittent des élections : non pas une « anti-démocratie » dangereuse, mais une « contre-

démocratie » nécessaire[29]. Il s'agit donc d'une voie médiane : le peuple ne participe certes pas directement à l'élaboration des décisions, mais il n'est pas non plus passif entre deux élections. Aussi éloignées que soient ces différentes conceptions de la démocratie – minimaliste, maximaliste ou médiane –, toutes prétendent traduire, à leur manière, l'idéal de souveraineté populaire.

L'État de droit

Le second pilier fondamental de la démocratie, c'est l'État de droit. Sa définition, moins disputée que celle de la souveraineté populaire, repose sur deux dimensions complémentaires : formelle et substantielle. D'un point de vue formel, l'État de droit désigne un État qui se soumet lui-même aux règles qu'il édicte. Il ne peut se soustraire aux normes qu'il a élaborées : quelles que soient les circonstances, les décrets émis par le gouvernement se doivent de respecter les lois votées par le Parlement, lesquelles ne peuvent déroger à la Constitution, chacune de ces normes s'imposant irrémédiablement à tous les agents publics et représentants de la nation. Il s'ensuit que l'État ne peut en aucun cas choisir d'appliquer une loi à certains citoyens et de l'ignorer pour d'autres. Il se doit de faire régner la hiérarchie des normes et la primauté du droit. En un mot : il s'interdit tout arbitraire.

La dimension formelle de l'État de droit ne saurait suffire, toutefois, pour compléter l'idéal démocratique. Si nous nous limitions à ce seul critère, nous serions en effet contraints d'accepter l'idée qu'un gouvernement qui serait parvenu à inscrire dans sa Constitution des normes liberticides pourrait persécuter sa population tout en étant considéré comme un « État de droit ». Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, s'est donc imposée l'idée qu'il fallait ajouter une composante substantielle à ce concept : le respect des libertés publiques et des droits fondamentaux. Un

État de droit, c'est donc aussi un État qui s'assure qu'aucun citoyen ou groupe de citoyens ne puisse être opprimé ou discriminé.

Souveraineté populaire, État de droit : ces deux piliers sont indissociables. L'État de droit sans la souveraineté populaire, ce n'est évidemment pas une démocratie, tout au plus une dictature éclairée ou une monarchie constitutionnelle. Mais la souveraineté populaire sans l'État de droit, ce n'est pas davantage une démocratie : c'est une tyrannie de la majorité, où les minorités peuvent être écrasées sans recours. Droits fondamentaux et souveraineté populaire s'impliquent mutuellement : c'est à leur confluence que jaillit l'idéal démocratique.

Le débat public

Mais la démocratie ne saurait être réduite à ces deux principes, si essentiels soient-ils. Le philosophe allemand Jürgen Habermas – l'un des plus éminents théoriciens politiques de la fin du XX^{e} siècle – l'a démontré avec force : souveraineté populaire et État de droit n'ont de sens que s'ils sont saisis dans le cadre d'une exigence fondamentale, la délibération publique des citoyens. Pour Jürgen Habermas, la démocratie ne saurait être conceptualisée de manière statique, comme une simple juxtaposition d'individus aux positions déterminées à l'avance et figées dans le temps. Elle doit au contraire être appréhendée de manière procédurale, comme la confrontation permanente des différents points de vue, chacun échangeant avec tous dans un brassage continu des informations, des propositions et des arguments[30]. Loin d'être marginale ou anodine, cette thèse constitue aujourd'hui l'un des paradigmes centraux des théories de la démocratie. Bernard Manin, autre figure tutélaire de ce champ de recherche, en a posé les fondements dans un article précurseur, où il écrit :

> La source de la légitimité n’est pas la volonté déjà déterminée des individus, mais son processus de formation, la délibération. La décision légitime n’est pas la volonté de tous, mais celle qui résulte de la délibération de tous. C’est le processus de formation des volontés qui confère sa légitimité au résultat, non les volontés déjà formées[31].

La formule est décisive : ce n’est pas l’addition des préférences individuelles qui fait la démocratie, mais leur transformation par l’épreuve de la discussion.

Conclusion : de la post-vérité à la post-démocratie ?

Ainsi s’impose aujourd’hui un large consensus pour estimer que la démocratie, ce n’est pas seulement deux *principes* : la souveraineté populaire et l’État de droit. C’est aussi une *pratique* : le débat public. C’est lui qui permet aux citoyens de se forger un jugement éclairé sur les enjeux politiques et sur les responsables publics. Foisonnant d’arguments, d’informations et de points de vue variés, il garantit que les électeurs puissent voter en toute connaissance de cause – ce qui constitue la condition minimale de toute conception de la souveraineté populaire.

Ce débat public se nourrit, bien sûr, des échanges entre les citoyens eux-mêmes. Il s’enrichit par ailleurs des contributions d’acteurs visibles ou légitimes : éditoriaux de journalistes, rapports d’experts, publications de chercheurs, communiqués de grandes institutions. Mais il est aussi constitué des discours, idées et arguments que les responsables politiques mettent en circulation. Jürgen Habermas conçoit ainsi le « système délibératif »

comme architecturé en deux niveaux : une périphérie informelle, où les contributions citoyennes circulent, se nuancent et s'enrichissent, avant de venir irriguer le centre institutionnel, où les responsables politiques justifient leurs positions, confrontent leurs objections, arrêtent leurs décisions. Bernard Manin réserve lui aussi une place prépondérante aux responsables politiques dans sa conception de la délibération, à travers ce qu'il nomme la « priorité du débat contradictoire[32] ».

En d'autres termes, et c'est là un point capital : du point de vue des théories de la démocratie, le discours des politiques n'a rien d'accessoire ou de négligeable. Il constitue au contraire un élément vital du débat public, participant à éclairer la formation du jugement chez les citoyens. Ou, au contraire, à l'obscurcir.

Que devient, en effet, le débat public à l'ère de la post-vérité ? Comment parler encore de se forger une opinion critique quand les citoyens ne sont irrigués que par des arguments fallacieux, des données tronquées, voire des mensonges éhontés ? Et si le débat public se révélait irrémédiablement corrompu, que resterait-il alors des deux principes dont il constitue le socle : la souveraineté populaire et l'État de droit ? Serait-ce cela, au fond, la logocratie : le point de rupture au-delà duquel la post-vérité, ayant perverti le débat plublic, nous entraîne inexorablement vers la post-démocratie ?

CHAPITRE 4

Le saccage du débat public

Quelle que soit la définition que l'on retient de la démocratie, il est une certitude : elle ne peut se résumer à un simple concours de popularité. Si le peuple veut avoir prise sur son propre destin, il ne lui suffit pas d'être libre d'élire ses dirigeants : encore faut-il qu'il dispose d'éléments tangibles sur lesquels fonder son choix. On ne saurait se satisfaire d'avoir le droit de désigner quelqu'un, qui que ce soit : nous devons être en mesure de voter en pleine connaissance de cause. Comme le remarque Pierre Rosanvallon : « Si élire consiste à choisir, il n'est de bon choix qu'informé. Faute de publicité, c'est le hasard, le caprice qui imposeraient leur loi [1]. »

En ce qui concerne les candidats qui n'ont toujours été que dans l'opposition, la question est délicate. Nous n'avons au fond que leurs promesses pour éclairer notre discernement et, hélas, nous savons pertinemment qu'il est difficile de s'y fier. Il en va autrement pour les sortants. Le pouvoir les a révélés. Ils ont passé l'épreuve d'années de décisions. Nous savons ce qu'ils ont fait, et pouvons donc anticiper ce qu'ils feraient une fois réélus. Si la démocratie représentative ne garantit que très imparfaitement que le programme choisi sera appliqué, elle offre au moins la possibilité de reconduire ou d'éconduire, en toute lucidité, ceux qui ont déjà été appelés à gouverner.

C’est le débat public qui joue ce rôle clé. C’est lui qui transforme une foule d’individus isolés en un peuple informé ; lui qui fait passer le suffrage du registre de l’acclamation aveugle à celui du choix raisonné ; lui qui sépare la démocratie du culte de la popularité. S’impose alors une question aussi simple que vertigineuse : qu’advient-il de ce débat public à l’heure de la post-vérité ?

L’épreuve du mensonge

De Hannah Arendt à Jürgen Habermas, de Jeremy Bentham à John Rawls, nombreux sont les philosophes qui ont tenté de caractériser les conditions d’un débat public pleinement démocratique. Mais c’est peut-être Pierre Rosanvallon qui, dans *Le Bon Gouvernement*, nous offre la grille d’analyse la plus immédiatement opérationnelle. Parmi les principes qu’il identifie comme essentiels pour le gouvernement représentatif, deux concernent directement la qualité du débat public.

Les principes du débat public

Le premier est celui de la *lisibilité*. Le débat public, nous dit Pierre Rosanvallon, doit être compréhensible. Les enjeux politiques doivent être présentés dans des termes qui permettent d’en saisir toute la complexité, sans pour autant noyer le citoyen sous un jargon impénétrable ou une avalanche de données. Les désaccords entre forces politiques, qu’ils portent sur les diagnostics à poser ou sur les solutions à apporter, doivent être explicités, rendus intelligibles, cartographiés avec précision. Au contraire, quand le débat s’opacifie, il prive les citoyens de leur droit à faire un choix

en bonne information, et « l'illisibilité des politiques revient à une forme de confiscation[2] ».

Le second principe structurant du débat public, c'est celui de la *responsabilité*, qui « doit être comprise dans l'ordre politique comme la contrepartie de l'exercice d'une autorité. Elle introduit l'idée d'une reconnaissance de dette vis-à-vis des mandants[3] ». Cette responsabilité s'entend d'abord envers le passé. Les gouvernants doivent accepter de porter le poids de leurs décisions, s'en justifier, expliciter les raisons qui les ont conduits à les adopter, éventuellement admettre s'être trompés, voire en tirer les conséquences pratiques en acceptant de démissionner. Le principe de responsabilité ancre ainsi l'idée de la démocratie comme « régime qui oblige le pouvoir à s'expliquer[4] ».

Le mensonge comme corruption

À l'aune de ces principes élémentaires, par lesquels tout espace public démocratique doit être structuré, que constatons-nous à l'heure de la post-vérité ? La réponse s'impose avec la cruauté de l'évidence. Dans les pays où les gouvernants manient le mensonge comme une arme banalisée, le débat public ne se contente pas de se déformer : il se disloque, s'effondre sur lui-même, miné de l'intérieur par ceux qui devaient en être les garants.

Comment, en effet, parler encore de lisibilité du débat public quand les gouvernements eux-mêmes orchestrent la circulation de mensonges, qui ne peuvent qu'obscurcir la formation du jugement des citoyens ? Ils ne sont, certes, pas les seuls à céder à de telles facilités. Mais rappelons-le une nouvelle fois : la parole du pouvoir n'est comparable à nulle autre. Elle engage l'autorité de l'État. Elle porte le sceau de l'officialité et bénéficie, à ce titre, d'une présomption de crédibilité. Quand une telle parole véhicule sciemment une information erronée, elle prend le risque de biaiser le jugement d'un nombre considérable de citoyens. Plus grave encore : une

fois le mensonge révélé, il constitue pour l'opposition une forme de permis de répliquer. Si la parole officielle elle-même s'affranchit de toute exigence de vérité, pourquoi l'opposition s'embarrasserait-elle de scrupules ? Voilà comment un gouvernement qui ment entraîne, dans son sillage, l'intégralité du débat public dans une spirale d'illisibilité où s'estompent progressivement les frontières entre le vrai et le faux, le fait et la fiction, l'information et la manipulation.

Du point de vue de la responsabilité, le tableau est plus sombre encore. Une part substantielle des mensonges émis par les gouvernements français depuis 2017 a précisément pour fonction d'esquiver toute forme de reddition de comptes. Les déclarations inopportunes ont été niées pour ne pas avoir à les assumer ou à s'en excuser. Les promesses hâtives ont donné lieu à d'acrobatiques contorsions pour ne pas avoir à concéder un changement de cap. De nombreuses décisions ont été couvertes par des mensonges pleins et entiers, pour ne pas avoir à reconnaître les échecs qu'elles ont engendrés. Face à chaque revers, le même réflexe : mentir au lieu d'admettre, dissimuler au lieu d'expliquer, nier au lieu d'assumer. Tout, plutôt que d'affronter ses responsabilités.

On pourra certes objecter qu'aussi graves et fréquents qu'aient été les mensonges sous la présidence d'Emmanuel Macron, ils n'en ont pas pour autant saturé la communication officielle. Contrairement à ce que les États-Unis ont connu sous Donald Trump, les mensonges du président de la République et de ses ministres n'ont pas constitué la trame même de leurs discours. L'observation est juste. Mais elle est incomplète. Car au-delà du mensonge *stricto sensu*, il existe tout un arsenal de procédés rhétoriques qui contribuent, eux aussi, à obscurcir plutôt qu'à éclairer le débat public. Soyons clairs : contrairement à la banalisation du mensonge, ces techniques ne datent pas des dernières années. La communication politique s'en délecte depuis des décennies. Néanmoins, l'ère de la post-vérité en a décuplé l'ampleur et les effets, contribuant à façonner un espace public où le

gouvernement travaille activement à entraver la formation du jugement des citoyens. Il nous faut donc, aussi, les envisager ici.

La vacuité du discours

Certains discours nous laissent avec l'étrange sensation d'avoir été bercés par un flot de paroles, sans pouvoir en extraire la moindre substance. Les mots semblent glisser sur nous, laissant derrière eux non des idées mais un agréable sentiment de volupté. Cette utilisation stratégique de discours attrape-tout, vides mais délassants, flous mais exaltants, n'est pas inédite. Elle n'est d'ailleurs pas propre à la politique. Mais elle s'y épanouit avec une affinité naturelle.

Le triomphe des concepts mobilisateurs

Les élections, par la nécessité qu'elles imposent de remporter la majorité des suffrages, ont depuis longtemps favorisé l'émergence de discours consensuels jusqu'à l'inconsistance. Pour être élu, il faut plaire au plus grand nombre ou, à défaut, s'assurer de déplaire le moins possible. C'est ainsi qu'une part croissante du personnel politique s'est mise à manier des mots, des phrases, voire des pans entiers de discours qui visent moins à signifier qu'à divertir. Non pas porter du sens, mais créer un ronronnement flatteur et familier, une mélodie réconfortante par laquelle les électeurs se laissent bercer, enthousiasmer même, sans jamais pouvoir précisément déterminer ce qui leur a été exposé.

Cette critique est aussi vieille que la démocratie elle-même. Platon déjà fustigeait les sophistes et les démagogues, qui savaient séduire les foules en leur disant ce qu'elles voulaient entendre :

> On dirait un homme qui, ayant à nourrir une terrible bête, observerait minutieusement par où l'approcher, appelant bonnes les choses qui lui font plaisir, mauvaises celles qui la fâchent, incapable par ailleurs de justifier ces noms. Quelle différence entre cet homme et celui qui fait consister sa science à connaître les instincts et les goûts d'une multitude hétéroclite réunie en assemblée[5] ?

Deux millénaires plus tard, la critique platonicienne reste tristement d'actualité. Les discours politiques se sont progressivement gorgés de « concepts mobilisateurs » : ces mots grandiloquents, connotés positivement, mais qui ne veulent rien dire du tout – ou plutôt qui veulent dire une chose différente pour chacun, ce qui revient exactement au même. Ils permettent de mettre tout le monde d'accord derrière des coquilles vides : la justice, la solidarité, le civisme, l'espérance, la République… Bien sûr, l'histoire, la philosophie, le droit et la science politique se sont attachés à définir des contenus précis pour chacun de ces termes. Mais les discours politiques ne se réfèrent jamais, ou presque, à de tels travaux : ils se contentent d'utiliser ces mots comme des drapeaux derrière lesquels tout le monde peut se retrouver. Si l'on tentait de définir précisément ce que ces concepts recouvrent et, surtout, par quelles décisions politiques les traduire, on découvrirait qu'ils masquent des clivages irréconciliables. Ceux qui plaident, par exemple, pour « un monde plus juste » : veulent-ils donner davantage aux plus défavorisés, aux plus méritants, ou bien à ceux qui ne sont pas immigrés ? En évitant soigneusement d'expliciter cette question, une foule entière peut se retrouver à communier derrière l'idéal de « justice », alors qu'elle se déchirerait sur les décisions à arrêter pour en faire une réalité.

Tant qu'ils demeurent des totems que personne ne cherche à examiner de trop près, pour se contenter de les admirer de loin, les concepts

mobilisateurs autorisent des discours susceptibles de plaire à tout un chacun[6].

Emmanuel Macron, marcheur sans destination

Si le vide est aussi utilisé de longue date comme un outil politique, il n'en subsiste pas moins à cet égard chez Emmanuel Macron une différence majeure de degré, sinon même de nature. Le linguiste Damon Mayaffre a soumis les discours du jeune chef de l'État, et notamment les meetings de sa première campagne électorale, à une analyse logométrique – c'est-à-dire une étude automatisée à l'aide de modèles algorithmiques. Ses résultats sont stupéfiants[7].

La première caractéristique qui singularise le verbe macronien, c'est l'obsession du mouvement. Les mots qui sont identifiés par la machine comme des spécificités de sa parole évoquent invariablement le changement : « transformer, bouger, renouveler, construire, refonder, réformer, recréer, porter, aller de l'avant ». L'intitulé même de son « mouvement » politique, « En Marche ! », suggère l'élan vers ce fameux « nouveau monde » promis à longueur de discours. Plus révélateur encore : les verbes de mouvement sont massivement employés de manière intransitive, c'est-à-dire sans complément d'objet. Le 19 avril 2017, Emmanuel Macron lance par exemple : « Ce que je veux simplement vous dire ce soir c'est, en quelques mots, vous expliquer comment nous allons rassembler, ouvrir, transformer. » Mais rassembler qui ? Transformer quoi ? Ouvrir vers où ? Nous ne le saurons jamais.

Bien sûr, ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la V^{e} République que le thème du « changement » se trouve surutilisé dans une campagne électorale. François Mitterrand promettait de « changer la vie », Nicolas Sarkozy avait choisi le slogan « ensemble, tout devient possible », François Hollande martelait que « le changement, c'est

maintenant ». Mais chez Emmanuel Macron, cette thématique du mouvement dépasse de loin la seule antienne, pour structurer l'intégralité du discours. L'analyse statistique révèle qu'il sous-utilise systématiquement tous les mots pleins qui charpentent le discours de ses adversaires : « immigration, référendum, souveraineté, banque, laïcité, démocratie, dette, pauvreté, social, retraite, banlieue, revenu, nucléaire, financier, solidarité, ouvrier, patron… » Une partie de ces termes ont, il est vrai, une fâcheuse tendance à être employés comme des concepts mobilisateurs. Mais même sans porter forcément un sens très défini, ils constituent *a minima* des marqueurs permettant d'identifier les valeurs dont se revendiquent les différents candidats. Chez Emmanuel Macron, ils cèdent la place à un vocabulaire totalement apolitique : « croire en nous-mêmes, projet, optimiste, espoir, talent, initiatives… »

Il serait inexact d'affirmer que les discours macroniens sont totalement dénués de substance. On y trouve notamment une surreprésentation du mot « Europe », révélateur d'un engagement clair et persistant pour le projet européen. Mais même quand des mots pleins surgissent, ils ont tendance à être immédiatement neutralisés par ce procédé rhétorique devenu une marque de fabrique : le « en même temps ». Il s'agit effectivement d'une expression choyée par Emmanuel Macron, au point qu'elle trouve à s'infiltrer dans tous ses discours, bien souvent pour mettre en balance deux concepts consistants… mais contradictoires. Il en va ainsi des mots « libérer » et « protéger », tous deux surreprésentés dans ses discours, et bien souvent articulés l'un à l'autre : « Je veux libérer l'énergie de ceux qui peuvent, et dans le même temps je veux protéger les plus faibles » ; « En même temps que nous devons libérer le pays, je le disais, nous devons protéger » ; « Il faut libérer et protéger ! Alors oui, nous serons la génération en même temps ! »[8] Or, d'un point de vue économique, cette articulation ne va pas de soi. Protéger les travailleurs implique des normes contraignantes et des cotisations sociales, qui limitent nécessairement la

liberté des employeurs. Prétendre tout à la fois libérer l'économie et protéger les plus faibles revient à promettre de résoudre une équation sans solution. Mais Emmanuel Macron n'a jamais eu à affronter cette contradiction. Le « en même temps » permet en effet d'exploiter un mécanisme psychologique bien documenté : le biais de confirmation. Pour nous autres, êtres humains, changer d'avis est coûteux : en énergie, puisque cela implique de se remettre en question ; en réputation, puisque cela suppose d'admettre avoir eu tort ; parfois même en image de soi, puisque cela peut nous amener à abandonner des convictions constitutives de notre identité. Pour nous épargner cette peine, nous avons donc une tendance, naturelle et inconsciente, à retenir en priorité les informations qui confortent ce que nous pensions déjà[9]. C'est ce mécanisme qu'Emmanuel Macron parvient à activer avec son « en même temps ». De ses discours, les défenseurs des entreprises retiennent avant tout la promesse de « libérer », quand les travailleurs peuvent se raccrocher à l'engagement de « protéger ». Tous auront l'impression d'être d'accord avec lui, sans pour autant n'avoir eu la moindre information claire sur ce qu'il ferait une fois élu.

En définitive, la stratégie rhétorique d'Emmanuel Macron en 2017 consiste aussi à se réfugier derrière des mots vagues et dépolitisants. Les rares concepts pleins ont tendance à être neutralisés par des antithèses qui autorisent chacun à n'entendre que ce qui l'arrange. Dans tous les cas, le résultat demeure identique : nul ne sait précisément ce que le candidat pense ni ce qu'il propose. Il promet le changement, sans jamais révéler ce qu'il entend changer. Les mots de Damon Mayaffre tombent comme un couperet :

> Ce qui frappe avec Macron, c'est que ces éléments de langage, qui donnent au discours la force du mouvement, semblent vouloir se suffire à eux-mêmes. Comme si le candidat cherchait à éviter d'énoncer son idéologie et son programme, qui pourrait faire

> clivage là où l'homme veut faire l'unanimité. […] Macron n'est pas vide : il joue électoralement du néant politique. L'idéologie à laquelle il adhère, mieux vaut la taire dans le discours plutôt que la mettre sous les feux de la critique. […] Le mystère Macron tient ainsi son origine : un discours clair-obscur, déterminé dans la mise en œuvre mais faux-fuyant quant à sa substance politique, qui crie le chemin en chuchotant la destination [10].

Les dates sont parfois capricieuses : si Emmanuel Macron est élu en 2017, ses discours de campagne, eux, commencent en 2016. Au moment précis où Donald Trump et Boris Johnson disent le faux pour remporter les suffrages, Emmanuel Macron, lui, ne dit rien – ou si peu. Il sature le débat public d'un vide assourdissant. Ses déclarations monopolisent l'attention tout en ne pouvant pas être sérieusement débattues, puisqu'elles ne possèdent aucun contenu. Les citoyens en sont réduits à gloser sur sa personne, faute de pouvoir cerner son programme. Quant à lui, n'ayant pris que des engagements évanescents, il pourra difficilement être placé face à ses responsabilités. Emmanuel Macron n'a pas encore, à l'époque, basculé dans la facilité du mensonge banalisé. Sa candidature n'en contribue pas moins à obscurcir le débat public. Sa présidence, elle, achèvera de le dénaturer.

L'empire du bon sens

En rhétorique, le bon sens n'est jamais un bon argument. Il est ce totem que l'on brandit quand on cherche à s'abriter derrière des banalités, ce sortilège qui dispense d'avoir à argumenter puisque, par définition, il convoque ce qui apparaît comme immédiatement convaincant. Le bon sens transforme les préjugés en évidences, les opinions en vérités, les

impressions en certitudes. Toute la science s'est pourtant construite contre cette tyrannie des apparences. Si nous avions écouté notre bon sens, nous croirions encore que le Soleil tourne autour d'une Terre parfaitement plate : tel est, après tout, ce que nous crient nos observations quotidiennes.

Dans l'arène politique, la référence au bon sens relève de l'imposture intellectuelle. Elle trouble plus qu'elle n'éclaire le débat public. Elle décourage l'exercice de l'esprit critique, en suggérant qu'il suffit d'accepter comme vrai ce qui semble aller de soi. Le bon sens devient ainsi l'arme déloyale de ceux qui peuvent se permettre de marcher avec les évidences à leurs côtés, qu'elles soient ou non conformes à la réalité[11]. Là encore, Emmanuel Macron n'a pas inventé cette stratégie rhétorique, mais sa présidence l'a portée à des degrés jamais atteints auparavant. Damon Mayaffre remarque d'ailleurs que durant la campagne de 2017, c'est l'appel constant au « pragmatisme » – qui, en politique, n'est rien d'autre qu'un synonyme sophistiqué du bon sens – qui a permis au candidat Macron de se dispenser d'avoir à présenter le moindre « contenu effectif[12] ».

Il suffit généralement de pousser la logique un cran plus loin pour révéler toute l'incurie d'un raisonnement trompeur – c'est le principe même d'une réfutation par l'absurde. Fort heureusement pour nous, les responsables politiques s'en chargent bien souvent eux-mêmes, trahis par une formule qui leur échappe. Le 29 janvier 2025, en visite dans l'usine Framatome de Maubeuge, Emmanuel Macron défend son bilan économique : « C'est le fruit d'une politique de l'offre. J'entends parfois les débats qu'on a en ce moment. Moi, je ne fais pas de politique, je ne sais pas si c'est de droite ou de gauche. Je sais que ça marche. » Sur le fond, il n'y a là rien que le chef de l'État n'ait déjà maintes fois répété : il se réclame d'un « pragmatisme » de « bon sens » qui le placerait au-dessus des « idéologues » de gauche et de droite. Une formule détonne cependant d'un éclat assourdissant : le président de la République qui ne « fait pas de politique » ? L'absurdité même de l'assertion suffit à dévoiler ce qui se

dissimule derrière le paravent du « bon sens » : les choix défendus par le chef de l'État sont éminemment politiques, estimables sans doute, efficaces, cela reste à démontrer, mais contestables toujours, et par nature susceptibles d'alternatives.

« Écrans plats », arguments vides

L'affaire dite des « écrans plats » illustre avec une clarté saisissante les ravages de cette rhétorique. Le 29 août 2021, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer est interrogé sur l'allocation de rentrée scolaire. Certains parlementaires s'inquiètent qu'elle puisse être détournée de son objet par les familles bénéficiaires. Le ministre abonde : « On sait bien, si on regarde les choses en face, qu'il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments. » Toute la charge de la preuve tient dans ce fameux « on sait bien » : trois petits mots qui, en lieu et place d'une argumentation construite, font appel aux évidences supposément partagées. Il se trouve qu'en l'occurrence les évidences sont trompeuses. Les études montrent que les mois d'août et septembre constituent la période creuse pour les ventes de téléviseurs – les familles faisant précisément face aux frais liés à la rentrée. Quant à l'allocation elle-même, la Caisse d'allocations familiales estime qu'elle est utilisée à plus de 95 % pour l'achat de fournitures scolaires et de vêtements[13]. Comme le démontre le sociologue Denis Colombi, l'appel au bon sens n'est rien de plus, en l'espèce, qu'un appel aux préjugés : une stigmatisation des personnes pauvres, toujours suspectées d'être, au mieux, mauvaises gestionnaires de leur argent et au pire, des fainéants vivant fastueusement aux crochets de l'État[14].

Confronté, dès le lendemain, à l'écart abyssal entre ses propos et les faits, Jean-Michel Blanquer commence par admettre avoir improvisé : « J'avais pas spécialement prévu de parler de ça, c'est le journaliste qui

m’interroge. » Avant de persister malgré tout, toujours sur la seule foi du bon sens : « On sait bien que dans certains cas, et là par contre tout le monde peut le voir, c’est une évidence que ce sont des choses qui arrivent, on sait très bien qu’à partir du moment où vous donnez des moyens en euros, vous pouvez pas être certain que 100 % des gens vont les dépenser pour les enfants. C’est une vérité : si vous voulez, on va dans une grande surface la semaine prochaine ! » La multiplication frénétique des appels au bon sens – « on sait bien », « c’est une évidence », « tout le monde peut le voir », « c’est une vérité » – ne déguise ici qu’une absence totale d’arguments sourcés.

Plus troublant encore : alors que les articles de *fact-checking* s’accumulent[15], le président de la République lui-même décide de voler au secours de son ministre : « Nous serions aveugles ou naïfs de penser que la totalité de ce que chaque ménage touche en allocation de rentrée scolaire est versée pour acheter des fournitures et les livres des enfants[16]. » Une nouvelle fois, l’appel au bon sens – « nous serions aveugles ou naïfs » – tient lieu de toute argumentation, cette fois dans la bouche du premier personnage de l’État.

La sagesse des « bouchers-charcutiers »

Loin d’être isolé, cet épisode révèle une tendance lourde observée depuis 2017, tant chez le président de la République que chez ses ministres[17]. Une tendance qui va parfois beaucoup plus loin, jusqu’à même être utilisée frontalement pour discréditer les résultats de la recherche scientifique, dès lors qu’ils ont l’audace de ne pas plaire au pouvoir. Le ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin, par exemple, a bâti une partie de sa notoriété médiatique sur la dénonciation de « l’ensauvagement » de la société française. Pourtant, les travaux des sociologues comme les enquêtes de l’Insee convergent pour montrer que la délinquance demeure

globalement stable dans le pays[18]. Cette contradiction ne trouble nullement le ministre. Interrogé par le magazine *L'Express* sur l'écart entre son discours et les données disponibles, il livre une réponse qui restera dans les annales de l'anti-intellectualisme : « J'aime beaucoup les enquêtes de victimation et les experts médiatiques, mais je préfère le bon sens du boucher-charcutier de Tourcoing[19]. » La formule est révélatrice. Elle oppose explicitement deux sources de légitimité : d'un côté la recherche scientifique et ses protocoles rigoureux, de l'autre la sagesse populaire incarnée par une figure archétypale des « gens du terrain ». D'un trait de plume désinvolte, voilà les travaux académiques et les statistiques officielles sacrifiés sur l'autel du bon sens.

Son successeur place Beauvau, Bruno Retailleau, perpétue cette tradition avec un zèle redoublé. Interrogé dans l'émission *Complément d'enquête* en janvier 2025, il martèle l'existence d'un lien entre délinquance et immigration – une antienne qu'il entonne depuis des années. Le journaliste Tristan Waleckx lui oppose alors une note du CEPII, organisme officiel rattaché au Premier ministre, selon laquelle : « Les études concluent unanimement à l'absence d'impact de l'immigration sur la délinquance[20]. » La réponse du ministre fuse, lapidaire : « Eh bien la réalité dément votre étude. »

Ces exemples spectaculaires ne sont que l'expression paroxystique d'une dérive plus générale sous la présidence d'Emmanuel Macron : le primat accordé aux témoignages sur les travaux de recherche, au terrain sur les données, aux sentiments sur les réalités. La rigueur intellectuelle recule devant l'empire du bon sens. Les discours politiques ne s'articulent plus autour d'arguments solidement étayés, mais d'évidences commodes à asséner. Les citoyens se trouvent confortés dans leurs préjugés plutôt qu'encouragés à interroger leurs certitudes. D'un point de vue tactique, la manœuvre peut sembler redoutable : elle flatte l'auditoire, exploite les évidences, court-circuite la contradiction. Sur le plan éthique, elle sape les

fondements mêmes du débat démocratique. En discréditant la légitimité des travaux scientifiques, elle récuse les bases factuelles sur lesquelles établir notre débat public. Le bon sens, érigé en dogme, devient le fossoyeur de la raison commune.

L’évidement des mots

L’ère de la post-vérité ne se contente pas de malmener le rapport au réel ou à la science : elle s’attaque à la langue elle-même. Les concepts mobilisateurs, qui plaquent des connotations plaisantes sur une définition évanescente, nous l’avons vu, ont affadi les discours de leur flou volontaire. Mais ils ont aussi un pendant symétrique : les concepts épouvantails. Des mots vides de sens mais pleins de fureur, qui ne cherchent pas à séduire et rassembler, mais à exclure et stigmatiser. Ils sont l’arme rhétorique qui permet de fustiger un adversaire politique ou un groupe social : « le système, les fachos, les bobos… » Parfois dérivés de concepts précis mais dont l’usage politique a fini par dissoudre toute consistance, ces termes deviennent des notions fourre-tout : chacun peut y projeter ce qu’il exècre, y loger ses peurs, y cristalliser ses ressentiments. Les épouvantails permettent ainsi de pointer du doigt un groupe honni sans qu’il soit nécessaire d’en dessiner des contours bien définis. Il suffit d’élever artificiellement un mot au rang de concept, d’en dégrader les connotations jusqu’à en faire un repoussoir, puis d’en affubler les adversaires pour les jeter à la vindicte. Jusqu’à très récemment, ces procédés restaient largement l’apanage des discours d’opposition qui, libres de toute responsabilité, pouvaient se laisser aller à l’outrance. Le basculement dans l’ère de la post-vérité a bouleversé cet équilibre.

Les gouvernements manient désormais sans vergogne cette arme de disqualification. Donald Trump, notamment, a érigé cette pratique en

système afin d'attaquer tous les contre-pouvoirs osant se dresser sur sa route. Dans sa bouche, la presse critique est renvoyée au statut de « *fake news media* », tout mouvement contestataire relève nécessairement des « *antifas* », ses propres défaillances s'expliquent par l'influence du « *deep state* », quant à ses adversaires politiques, ils héritent systématiquement d'un sobriquet humiliant : « *Crooked Hillary* », « *Sleepy Joe* », « *Crazy Kamabla* »[21]… D'autres dirigeants se sont engouffrés dans cette brèche avec délectation : Boris Johnson accuse les adversaires du Brexit d'être « de mèche avec Bruxelles », Jair Bolsonaro dénonce le complot du « marxisme culturel » et de « l'idéologie du genre », Javier Milei fustige la résistance de « la caste »… Hélas, la France n'a pas totalement échappé à cette dérive sous la présidence d'Emmanuel Macron.

La gangrène de « l'islamo-gauchisme »

L'exemple le plus édifiant nous est offert par la trajectoire fulgurante du mot « islamo-gauchisme ». Forgé au début des années 2000 pour dénoncer la supposée complaisance d'une partie de la gauche envers l'islam politique, le terme portait déjà en germe toutes ses dérives. Pierre-André Taguieff lui-même, pourtant l'un des intellectuels néoconservateurs ayant contribué à sa genèse, mettait en garde dès l'origine : « le sens en devient de plus en plus vague à mesure qu'il devient un terme polémique[22] ». Et de fait, quel que soit le contenu – déjà contestable – que ce terme a pu porter initialement dans le débat intellectuel, la presse d'extrême droite et les éditorialistes conservateurs en ont immédiatement fait un pur épouvantail, évidé de toute substance pour ne garder qu'une fonction : disqualifier d'un même mouvement la gauche française et les Français musulmans.

Le concept végète toutefois, à l'époque, dans une relative confidentialité. Ce n'est qu'après les attentats de 2015 qu'il sort de l'ombre, pour essaimer dans les colonnes de la presse nationale, du *Figaro*, qui

dénonce « les collabos de l'islamo-gauchisme », à *Libération*, qui analyse « le débat qui oppose depuis des années laïcards et islamo-gauchistes ». L'économiste et sociologue Michaël Lainé, qui a scruté ce corpus d'articles, livre un constat accablant : aucun d'entre eux ne parvient ni même la plupart du temps ne cherche à définir cette notion. « Elle agite la menace d'un ennemi intérieur puissant, aux contours flous. Malheureusement, ces allégations péremptoires ne sont étayées par *aucune* analyse de texte, de discours ou d'enquête de terrain[23]. » Cela n'empêche pas les responsables politiques de droite et d'extrême droite de s'emparer de cette arme commode pour fustiger leurs adversaires. L'étonnement surgit, en revanche, quand le terme parvient à s'infiltrer jusqu'au cœur des discours gouvernementaux.

C'est encore Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, qui en a été l'un des plus zélés plénipotentiaires : « Ce qu'on appelle l'islamo-gauchisme fait des ravages. Il fait des ravages à l'université. […] Ces gens-là favorisent une idéologie qui, ensuite, de loin en loin, mène au pire[24]. » Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, surenchérit quelques mois plus tard dans une déclaration qui restera dans les annales : « L'islamo-gauchisme gangrène la société dans son ensemble, et l'université n'est pas imperméable. […] C'est pour ça que je vais demander au CNRS de faire une enquête sur l'ensemble des courants de recherche sur ces sujets dans l'université, de manière qu'on puisse distinguer ce qui relève de la recherche académique de ce qui relève du militantisme, de l'opinion[25]. »

La polémique vient soudain de prendre une ampleur incomparable. Il ne s'agit plus seulement d'utiliser un terme péjoratif pour disqualifier des adversaires politiques, mais bien d'utiliser la puissance publique pour mettre au pas une partie de la recherche universitaire. Immédiatement, une pétition circule pour demander la démission de Frédérique Vidal : elle est signée par plus de 23 000 enseignants-chercheurs. Le Centre national de la

recherche scientifique (CNRS), sommé de se prononcer, s'empare effectivement de la question, et tranche avec une netteté chirurgicale :

> L'islamo-gauchisme, slogan politique utilisé dans le débat public, ne correspond à aucune réalité scientifique. Ce terme aux contours mal définis fait l'objet de nombreuses prises de positions publiques, tribunes ou pétitions, souvent passionnées. Le CNRS condamne avec fermeté celles et ceux qui tentent d'en profiter pour remettre en cause la liberté académique, indispensable à la démarche scientifique et à l'avancée des connaissances, ou stigmatiser certaines communautés scientifiques[26].

La Conférence des présidents d'université (CPU), quant à elle, cingle :

> L'islamo-gauchisme n'est pas un concept. C'est une pseudo-notion dont on chercherait en vain un commencement de définition scientifique, et qu'il conviendrait de laisser, sinon aux animateurs de CNews, plus largement à l'extrême droite, qui l'a popularisée[27].

La vigueur de la réaction suffit à éteindre la polémique. Frédérique Vidal renonce à demander une « enquête » au CNRS. Le concept disparaît du vocabulaire gouvernemental pour regagner son biotope naturel : les colonnes de *Valeurs actuelles* et les plateaux de CNews – pour un temps, à tout le moins.

Mais le mal est fait. Alors que le terme « islamo-gauchisme » restait jusque-là confiné à une sphère restreinte, son emploi par les membres du gouvernement lui confère une immense visibilité et une apparence de légitimité. Les requêtes Google liées à ce mot explosent dès l'instant où Jean-Michel Blanquer en fait son cheval de bataille. « L'islamo-gauchisme » devient, soudain, un enjeu discuté dans le débat public[28]. Pire

encore, le mot semble avoir convaincu une partie des citoyens. D'après un sondage mené immédiatement à la suite des déclarations de Frédérique Vidal – avant, donc, que les institutions universitaires aient eu le temps de répondre –, 58 % des personnes interrogées estiment que « l'islamo-gauchisme correspond à un courant de pensée répandu en France[29] ». Le gouvernement est ainsi parvenu à imposer dans le débat public un « concept » que la recherche elle-même juge dépourvu de la moindre définition.

Pire : certains ministres vont participer à en entretenir la circulation. En juillet 2025, pour répondre aux députés de droite et d'extrême droite qui continuent envers et contre tout d'employer ce terme, le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste rappelle le consensus académique : « Ce terme n'existe pas en tant que terme universitaire, il n'est même pas bien défini, donc cette notion n'existe pas. » Il se trouve alors vivement contredit… par sa supérieure au sein du gouvernement, Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale et ancienne Première ministre, qui affirme : « Je dis que ce courant existe dans la société, et donc nécessairement à l'université[30]. » Il s'agit, mot pour mot, de l'argumentation qui avait valu à Frédérique Vidal de se faire recadrer par toutes les autorités universitaires françaises. À l'époque, on pouvait encore éventuellement l'attribuer à une imprudence, une bévue ou de l'égarement. Après la mise au point du CNRS et de la Conférences des présidents d'université, il est difficile d'en parler autrement que comme d'une volonté consciente de désinformer.

Les ravages du « wokisme »

À partir d'avril 2021, les requêtes Google concernant le mot « islamo-gauchisme » s'effondrent, signe que la réponse universitaire a malgré tout porté ses fruits. Mais au moment même où ce mot regagne les limbes dont il

était issu, un autre surgit mystérieusement dans les recherches des internautes : le « wokisme ». L'ascension est vertigineuse. Jusque-là, les requêtes françaises autour de ce terme étaient si faibles qu'elles n'en étaient pas mesurables[31]. En novembre 2021, elles dépassent de dix fois le pic atteint par l'« islamo-gauchisme » au plus fort de la polémique Vidal. Un mot a clairement pris la place de l'autre. Sur le papier, les deux concepts ne sont pas strictement interchangeables. Les contempteurs du « wokisme » prétendent avant tout dénoncer les dérives d'un militantisme qui, sous couvert de combattre les discriminations, aurait basculé dans l'outrance, l'intransigeance et la tentation liberticide. Mais derrière ce vernis on distingue en réalité une mécanique très proche de celle qui caractérisait la lutte contre le prétendu « islamo-gauchisme ». À nouveau, aucune définition rigoureuse n'a été produite. Ici aussi, le terme est utilisé pour discréditer, derrière un seul et même concept épouvantail, la gauche de l'échiquier politique. Du reste, là non plus, personne ne se réclame du mouvement conspué, sinon par dérision ou retournement de stigmate : le « wokisme » est une pure arme de disqualification. En outre, la dynamique de son emploi suit un schéma connu : s'il est initialement utilisé à l'encontre d'acteurs politiques, il se retrouve très vite mobilisé pour critiquer la recherche académique. Enfin, et surtout : une nouvelle fois, c'est la reprise massive de ce mot par le gouvernement qui a participé à en légitimer et diffuser l'emploi : « la République est aux antipodes du wokisme » ; « Je trouve que le wokisme est devenu une politique de censure » ; « Je suis contre la woke culture »[32].

Précisons tout de même qu'à la différence du débat sur « l'islamo-gauchisme », qui a été largement tranché par la prise de position du CNRS puis de la CPU, l'existence du « wokisme » constitue encore, au sein du débat académique, une question controversée. En face des travaux, nombreux, visant à démontrer que ce terme ne serait rien d'autre qu'une arme de disqualification[33], plusieurs universitaires ont publié des ouvrages

pour défendre la pertinence du concept, et alerter sur l'influence qu'il aurait acquise à l'université[34]. Sans prétendre trancher ici ce débat, bornons-nous à observer que ces travaux « anti-woke » reposent sur des preuves considérées d'ordinaire, au sein du débat académique, comme légères : une accumulation d'anecdotes ou de témoignages, des analogies et des métaphores, des définitions posées avec une extrême plasticité, des intentions attribuées sans propos pour les étayer[35]. La temporalité d'apparition du terme ne peut, aussi, que nous interroger. Faisant irruption dans le débat public quelques semaines seulement après que le concept d'islamo-gauchisme a été largement discrédité, il est difficile de ne pas y voir une solution de repli produite opportunément pour poursuivre un travail de sape dénué de tout fondement. Enfin, il est impossible de ne pas remarquer la disproportion prise par ce débat. De nombreux articles, remontant parfois au début de l'année 2022, parlent en effet d'une « menace woke », d'un « danger pour la science », voire d'un « péril civilisationnel »[36]. Or, à la rentrée 2021, le terme était encore inconnu, et la quasi-totalité des articles publiés à son sujet se bornaient à en chercher – vainement – la définition[37]. Étrange menace existentielle, donc, que ce « courant de pensée » que personne ne semblait avoir remarqué six mois plus tôt…

Faisons preuve de clémence, et acceptons, le temps de ce paragraphe, de considérer le « wokisme » comme un concept controversé, plutôt que comme une pure escroquerie intellectuelle : la conclusion ne s'en trouve pas modifiée. Il reste éminemment dommageable que le gouvernement s'en soit emparé sans la moindre précaution, participant à la diffusion et à la légitimation d'un terme utilisé pour discréditer des adversaires politiques voire, pire, des pans entiers de la recherche académique. Avec un résultat désastreux : voilà des années que les Français débattent de l'influence des « wokistes », sans même savoir s'ils existent.

La menace de la « décivilisation »

Ces deux exemples ne constituent pas des cas isolés. Au-delà de « l'islamo-gauchisme » et du « wokisme », la présidence Macron a participé à structurer nos discussions quotidiennes autour d'un grand nombre de mots vides de rigueur, sinon même de sens. Et cette dynamique remonte jusqu'au chef de l'État lui-même. Le 24 mai 2023, alors que la France a été émue par plusieurs faits divers particulièrement violents, Emmanuel Macron déclare en Conseil des ministres : « Il faut travailler en profondeur pour contrer ce processus de décivilisation. » Le mot fait immédiatement réagir, et pour cause : il s'agit d'un des concepts phares de Renaud Camus, le théoricien du « grand remplacement », condamné à plusieurs reprises pour provocation à la haine en raison de l'origine ou de la religion, et qui en a fait le titre d'un de ses livres – *Décivilisation*, paru en 2011. Le terme s'est ensuite installé dans les discours de l'extrême droite où il est utilisé pour activer les clichés sur les jeunes des quartiers populaires, souvent issus de l'immigration, présentés comme moins « civilisés » que les « Français de souche ». Marine Le Pen elle-même jubile : « Emmanuel Macron vient une fois de plus de nous donner raison sur le constat que nous faisons[38]. »

Sous le feu des critiques, l'Élysée commence par démentir tout emprunt à l'extrême droite : « Le Président ne reprend pas un concept : c'est une réalité[39]. » Cette affirmation est doublement fallacieuse. D'abord, l'augmentation des violences ne va pas de soi. Les sociologues Renée Zauberman et Philippe Robert, spécialistes de la délinquance, estiment au contraire que la violence demeure à un niveau historiquement bas : les agressions physiques sont globalement stables, et le taux d'homicides a été divisé par deux en trente ans – nonobstant une très légère remontée en 2023[40]. Il est vrai que la mesure de la criminalité reste, en sociologie, un enjeu complexe, et qu'il serait possible de présenter d'autres chiffres donnant à voir une réalité plus contrastée. Il n'empêche : affirmer de manière péremptoire que l'augmentation de la violence serait « une réalité »

paraît au mieux contestable, au pire erroné. D'autant que, quand bien même la violence augmenterait sensiblement – ce qui n'est pas le cas –, il resterait un fossé avant de pouvoir la qualifier de « processus de décivilisation ». Passer d'une observation factuelle à un concept théorique suppose, en effet, d'accepter de se prêter à une démarche rigoureuse : il faut être capable de montrer que les faits sur lesquels on s'appuie ne sont pas des cas isolés, de présenter une définition précise du concept qu'on entend leur appliquer, puis de démontrer qu'il en rend bien compte de la manière la plus appropriée. Est-il nécessaire de préciser que ni Emmanuel Macron ni l'Élysée n'ont pris la peine de se plier à ne serait-ce que le début d'une seule de ces étapes ?

Acculé par la critique, le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, tente un pas de côté : « Le mot décivilisation, il a été utilisé par un sociologue juif, Norbert Elias, qui décrivait l'impact de la montée du nazisme dans nos sociétés. Ce n'est pas l'apanage de Renaud Camus ou de l'extrême droite[41] ! » En apparence, l'affirmation est parfaitement exacte. Norbert Elias a effectivement employé le terme « décivilisation » dans deux ouvrages majeurs : *Sur le processus de civilisation* (1939), et surtout, *Les Allemands* (1990). Emmanuel Macron semble toutefois en faire une lecture très personnelle, à tel point que de nombreux spécialistes de Norbert Elias prennent la parole pour dire combien les propos du chef de l'État trahissent la pensée de l'auteur. Dans les termes de Norbert Elias, le fait que les drames sanglants et les crimes cruels suscitent une réprobation de plus en plus grande alors même qu'ils n'augmentent pas significativement serait justement le signe que nous sommes engagés dans un processus de *progression de la civilisation*. C'est parce que la violence serait de mieux en mieux contrôlée par les individus que son expression spontanée et débridée – par exemple, dans le cas des drames cités par Emmanuel Macron – paraîtrait de plus en plus choquante[42]. *A contrario*, dans les écrits de Norbert Elias, le concept de « décivilisation » est utilisé avant tout pour

caractériser la violence de l'État et, plus généralement, des groupes dirigeants. Quand la capacité des êtres humains à se mettre à la place de l'autre recule, quand ils sortent du « cercle de l'identification mutuelle » et cèdent à la tentation de déshumaniser leurs semblables, alors risque de survenir une dramatique régression du processus de civilisation – dont la barbarie de la violence nazie constitue un exemple paroxystique. Plusieurs experts de la pensée éliasienne estiment à ce titre que, si l'on voulait parler aujourd'hui d'un processus de décivilisation, il faudrait sans doute le chercher ailleurs que dans les faits divers :

> La décivilisation concerne aussi des phénomènes plus proches de nous. L'État se retire des quartiers, ne traite plus tous ses membres de la même façon, et expose certains groupes à toutes les ressources de violence associées au monopole étatique. L'État n'est plus social mais sécuritaire au bénéfice des dominants[43].

Avec ce concept manié à l'emporte-pièce, le président de la République installe donc dans le débat un terme non seulement décorrélé du réel, mais qui trahit de surcroît la pensée de l'auteur auquel il est emprunté, tout en légitimant l'arsenal rhétorique de l'extrême droite. Et le chef de l'État n'est pas le seul à verser dans de telles facilités : Gérald Darmanin fustige « l'ensauvagement » et « la bordélisation », Bruno Retailleau décrit une France livrée aux « barbares » et en voie de « mexicanisation »… Tout au long de sa présidence, Emmanuel Macron et ses ministres ont saturé l'espace public de mots émotionnellement marquants mais dénués de tout fondement factuel, sinon même de toute définition. Pour la philosophe Sandra Laugier, de tels écarts aboutissent à évider le sens même des mots : au lieu d'être partagé, il devient « complètement arbitraire, fixé par celui qui parle, du haut de son pouvoir[44] ».

Les concepts épouvantails contribuent ainsi à forger des discours troubles, voire trompeurs, qui nuisent à la lisibilité du débat public. Pire, ils circulent ensuite dans la société. Les données de sondages sur lesquelles nous nous sommes appuyé, quand bien même elles doivent être interprétées avec prudence, révèlent malgré tout qu'une partie au moins des citoyens se sont emparés de ces termes. Dans les dîners de famille comme à la machine à café, au petit déjeuner comme lors des soirées trop arrosées, ces mots s'imposent dans nos discussions, alimentent nos disputes, initient parfois des conflits, alors même qu'en plus de ne correspondre à aucune réalité documentée ils n'ont bien souvent pas la moindre définition. C'est ainsi que nous en venons, littéralement, à parler pour ne rien dire. Et que le débat public sombre, progressivement, dans la vacuité.

La subversion des concepts

Dans l'arsenal de la communication politique, la triangulation s'est imposée depuis des années comme l'une des stratégies les plus fréquemment utilisées. Popularisée dans les années 1990 par le président américain Bill Clinton, reprise à son compte par le Premier ministre britannique Tony Blair, puis récupérée par de nombreux communicants à travers le monde, elle consiste à s'emparer sciemment d'une partie des propositions avancées par un adversaire, diluant ainsi l'originalité de son programme et l'attractivité de sa candidature[45]. Cette stratégie n'est pas sans effet sur la clarté de la compétition électorale, puisqu'elle revient à brouiller l'offre politique en troublant les frontières entre les différents adversaires. Elle épargne toutefois la lisibilité du débat public dans la mesure où l'intégrité des différentes propositions reste préservée, qu'elles soient portées par leurs auteurs ou par ceux qui se les approprient. Chantre du « en même temps », apôtre du « dépassement », virtuose d'une synthèse

« et de gauche, et de droite » qui revendique de « puiser les bonnes idées là où elles sont », Emmanuel Macron est probablement l'incarnation la plus vibrante de la triangulation dans le débat politique français. Mais il ne s'est pas arrêté là, bien au contraire : il a poursuivi ce chemin jusqu'au vocabulaire. Il ne s'agit plus seulement de reprendre à son compte des propositions, mais d'emprunter des mots tout en altérant leur définition ; non plus d'exploiter des concepts vides de substance, mais de subtiliser des mots pleins pour en subvertir le sens. Le président de la République inaugure ainsi une authentique guerre sémantique : reprendre à ses adversaires leur lexique le plus affûté pour, après l'avoir émoussé, le retourner contre eux.

Une audacieuse « Révolution »

Cette offensive commence avant même son élection, avec un coup d'éclat éditorial : la publication de son livre-programme effrontément intitulé *Révolution*. À l'époque, l'initiative prête à sourire : personne n'imagine qu'Emmanuel Macron, énarque, ministre de l'Économie, ancien banquier d'affaires, puisse réellement porter un projet « révolutionnaire » – au sens historique du terme. L'économiste Michaël Lainé, après avoir épluché les rares propositions contenues dans l'ouvrage, confirme ce que chacun pressentait : elles « s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été mené au cours des trois décennies précédentes[46] ». Plus révélateur encore, peut-être : la quatrième de couverture de l'ouvrage, qui devrait normalement en résumer le propos, se contente d'afficher une photo pleine page du candidat. Message subliminal, mais diaphane : le seul contenu de la « révolution » promise par Emmanuel Macron, c'est lui-même. L'analyse des discours du chef de l'État, une fois la campagne terminée et l'élection remportée, confirme cette intuition initiale. Le linguiste Damon Mayaffre, après s'être penché sur les déclarations du candidat Macron, a tenté

d’identifier, à l’aide d’algorithmes, les caractéristiques qui distinguent la parole du Président de celle de ses prédécesseurs. Le résultat de son analyse est aussi étonnant que robuste statistiquement : la lettre *r*. C’est elle qui, d’après les modèles mathématiques utilisés, singularise le mieux les allocutions du chef de l’État. Énigmatique au premier abord, cette découverte s’éclaire dès lors qu’on examine le nuage des mots qui sont concernés : « renouveau, restauration, refondation, réinvention », mais aussi « remettre, renouer, reprendre, revenir, revisiter, rebâtir, revoir, recréer ». Le discours d’Emmanuel Macron se révèle soudain pour ce qu’il est : non pas une recherche de la rupture, mais une célébration de la poursuite, voire un éloge du retour. Une rhétorique non pas de la révolution, mais de la conservation. Et Damon Mayaffre de trancher :

> « par la magie du langage, Macron affiche les traits de la nouveauté et de l’action par des verbes de mouvement, mais il garantit à son électorat issu des classes dominantes le statu quo ou le retour en arrière, grâce au préfixe -r dont il agrémente ses verbes[47]. »

Cette captation du mot « révolution » n’est pas innocente. Jusqu’alors, les rares responsables politiques à oser s’en réclamer étaient ceux qui appelaient de leurs vœux une remise en cause profonde des structures politiques et sociales. Ils assument de prôner une rupture radicale, par la rue plutôt que par les urnes, et sont prêts pour cela à se voir marginalisés au sein du débat politique. En reprenant le mot à son compte tout en le vidant de son sens, Emmanuel Macron s’octroie sa puissance d’évocation tout en s’épargnant d’avoir à en payer le prix. Au-delà : il prive les authentiques révolutionnaires de ce qui faisait leur singularité, et donc leur force. Récupéré par un réformateur modéré, voire un conservateur, le concept se banalise, se dévalue, perd sa charge subversive. Certains, à l’époque, dénoncent la déloyauté du procédé. D’autres soulignent qu’il n’est pas tout

à fait le premier à tenter de s'approprier un tel signifiant[48]. L'avenir montrera qu'il ne s'agissait ni d'un accident, ni d'un trait d'esprit, mais bien d'une méthode systématique.

La surprise du « revenu universel »

Le 13 septembre 2018, Emmanuel Macron s'exprime depuis le musée de l'Homme, pour ce qu'il veut être une pierre angulaire de son premier quinquennat : la présentation de son « plan pauvreté ». Le discours est attendu. Les observateurs pensent en connaître les grandes lignes. Pourtant, au milieu de son allocution, le Président crée la surprise : un « revenu universel d'activité » verra le jour dans les deux ans. Stupéfaction dans l'assistance. Un *revenu universel* ? C'était pourtant la proposition phare de Benoît Hamon, son adversaire en 2017 ; une proposition de surcroît très en décalage avec la ligne politique du chef de l'État. Le principe même d'un revenu universel consiste en effet à verser chaque mois, à chaque citoyen, jusqu'à sa mort, une somme d'argent lui permettant d'assurer sa subsistance, sans condition de ressources ni exigence de contreparties[49]. Certains théoriciens libéraux y voient, il est vrai, un outil permettant d'engager le démantèlement de l'État-providence et des services publics, en donnant aux citoyens les moyens de recourir au marché pour leurs besoins essentiels – santé, logement, éducation[50]… Mais dans le contexte français de la fin des années 2010, le concept reste profondément marqué par l'empreinte du candidat socialiste et des économistes hétérodoxes, qui en font avant tout un instrument de redistribution des richesses. Voir ce concept émerger dans le lexique d'Emmanuel Macron, dont la « valeur travail » et la baisse des impôts constituent le cœur de la doctrine, a donc tout du coup de théâtre.

La surprise, toutefois, est de courte durée. À mesure qu'Emmanuel Macron détaille sa proposition, l'artifice se révèle. En fait de « revenu

universel d'activité », il propose simplement de fusionner différentes prestations sociales existantes – RSA, APL, AAH… L'idée pourrait certes présenter des avantages : elle simplifierait les démarches, améliorerait la lisibilité des dispositifs et, surtout, diminuerait le taux de non-recours – c'est-à-dire le nombre de personnes qui renoncent à demander des aides auxquelles elles ont droit. Les associations n'en expriment pas moins leurs inquiétudes : cette fusion pourrait masquer une diminution globale de l'enveloppe des prestations sociales, voire l'introduction de nouvelles contreparties. Mais la véritable ruse est ailleurs : aussi pertinente que puisse éventuellement être cette proposition, elle n'a aucun rapport avec le revenu universel. Elle correspond en réalité trait pour trait à une tout autre idée, présente depuis longtemps dans le débat économique sous le nom « d'allocation unique ». Le sociologue Vincent Lignon ne s'y trompe pas : « Le revenu universel n'est pas d'actualité, contrairement aux dispositifs de type allocation unique qui sont au cœur du plan pauvreté annoncé le 13 septembre 2018[51]. »

L'appropriation du terme « revenu universel » n'a rien d'une maladresse. Elle participe au contraire d'un projet rhétorique dont il faut prendre toute la mesure : s'emparer d'un concept clairement défini, chargé des attentes et des espoirs de millions d'électeurs, pour lui substituer une proposition qui n'a plus rien à voir. Les conséquences dépassent la simple confusion sémantique. Du point de vue des véritables défenseurs du revenu universel, comment continuer d'en porter l'idée si le Président peut se targuer de l'avoir déjà instauré ? Comment convaincre de sa pertinence et de sa crédibilité, quand une partie de l'électorat pourrait croire qu'il est déjà appliqué ? La stratégie poursuivie par Emmanuel Macron est limpide : capturer un concept subversif pour le vider de sa substance et, ainsi, neutraliser durablement son potentiel de transformation. La préméditation du geste se confirme d'ailleurs lors de la conférence de presse. Aux journalistes présents, le Président adresse une requête inhabituelle : « Je

souhaite que nous puissions construire ce revenu universel d'activité. Je vous demande une faveur : ne l'appelez pas RUA. » Pourquoi tenir autant à ce que sa proposition ne soit pas réduite à son sigle, sinon pour s'assurer que les mots « revenu universel » soient bien répétés *ad nauseam* jusqu'à ce qu'ils s'imposent dans leur nouvelle acception ? Du point de vue du débat public, la manœuvre est évidemment délétère : un concept qui avait structuré une campagne entière venait soudain de changer de signification. Pour ses promoteurs originels, il devenait un poison.

La résurrection du « CNR »

La subversion des mots ne s'est pas limitée à des emblèmes politiques ou des concepts économiques : elle a même trouvé à investir le terrain des références historiques. Le 8 septembre 2022, quelques mois après des élections législatives qui le privent d'une majorité absolue, le président de la République annonce en grande pompe la création du « Conseil national de la refondation ». Cette nouvelle institution rassemblant responsables politiques, dirigeants associatifs, chefs d'entreprises, syndicalistes et citoyens tirés au sort doit incarner la « nouvelle méthode de gouvernement » promise durant la campagne. Dire que l'initiative ne soulève pas l'enthousiasme serait une litote. Nul ne parvient en effet à distinguer l'intérêt de cet énième espace de discussion par rapport à tous ceux déjà existants – au premier rang desquels le Conseil économique, social et environnemental et même, plus simplement, le Parlement.

Surtout, cette promesse de mettre en place une « nouvelle méthode » commence à résonner comme un disque rayé. Durant la campagne de 2017 déjà, Emmanuel Macron clame vouloir « faire de la politique autrement ». Il faudra attendre la crise des Gilets jaunes pour qu'il mette enfin l'ouvrage sur le métier, en annonçant vouloir « bâtir le socle de notre nouveau contrat pour la nation » (10 décembre 2018). Plusieurs mois de « grand débat

national » – une autre arène de discussion – semblent le renforcer dans cette intention, puisqu'à l'issue de cette expérience il appelle à « changer plus fortement de méthode » (25 avril 2019). L'épidémie de Covid provoque une nouvelle épiphanie : « Sachons dans ce moment sortir des sentiers battus, des idéologies, et nous réinventer » (13 avril 2020). Quelques mois plus tard pourtant, la nouvelle méthode semble encore en chantier : « c'est changer de chemin, associer davantage, passer davantage par le dialogue social » (14 juillet 2020). Deux ans plus tard, en campagne pour sa réélection, stupeur générale : Emmanuel Macron promet « une méthode démocratique nouvelle » (17 mars 2022). L'engagement à « gouverner différemment » est réitéré après les législatives (22 juin 2022), et donne donc naissance au Conseil national de la refondation. Qui semble, en fait, n'avoir rien refondé du tout : quelques mois plus tard, après être passé en force avec sa réforme des retraites, le chef de l'État assure vouloir « réengager » sa « nouvelle méthode » (22 mars 2023). Après six années à incarner une promesse sans cesse renouvelée de réinvention, la « politique autrement » n'a toujours pas quitté le domaine de l'incantation[52].

Cette rétrospective est, en elle-même, embarrassante pour le chef de l'État. Elle révèle, s'il en était encore besoin, la vacuité d'un discours qui promet le nouveau monde tout en chérissant le *statu quo*, et explique pourquoi l'annonce du « Conseil national de la refondation » ne suscite pas le moindre élan politique. L'essentiel, toutefois, se joue ailleurs : non sur un plan institutionnel, mais à l'échelle sémantique. Car contrairement au « revenu universel d'activité », ici le Président comme les ministres s'empressent rapidement de désigner ce projet par son sigle : CNR. Trois lettres chargées d'histoire : jusque-là, elles renvoyaient de manière univoque au « Conseil national de la Résistance », l'institution qui a coordonné les différents mouvements de résistance à l'occupation allemande. Loin d'être fortuite, cette symétrie est parfaitement explicite dans le discours d'Emmanuel Macron, qui va jusqu'à prétendre que nous

vivrions « un temps comparable » à la Seconde Guerre mondiale[53]. Elle est aussi hautement stratégique.

Le Conseil national de la Résistance, en effet, n'a pas seulement joué un rôle militaire. Il a aussi élaboré un programme politique, intitulé « Les jours heureux », qui a inspiré les grandes lois sociales de la Libération, notamment la création de la Sécurité sociale, du statut de la fonction publique et, indirectement, quelques années plus tard, de l'assurance chômage. Ce que le CNR nous a légué, ce sont précisément les droits que la présidence Macron n'a eu de cesse de vouloir « réformer » – euphémisme classique pour dire « remettre en cause ». La réforme des retraites, avortée en 2020 puis arrachée en 2023, a imposé aux travailleurs deux années de cotisation supplémentaires. La réforme ferroviaire de 2018 a mis fin au statut de cheminot, directement hérité de la Seconde Guerre mondiale. La réforme de la fonction publique, plusieurs fois proposée et abandonnée, prévoyait de modifier le statut des fonctionnaires de manière à pouvoir les licencier plus facilement. Quant aux quatre – quatre ! – réformes de l'assurance chômage, elles ont toutes été en défaveur des salariés.

Comprenons-nous bien : il ne nous appartient pas d'établir si ces réformes étaient nécessaires ou superflues, pondérées ou excessives, opportunes ou destructrices. Ces interrogations relèvent de la politique. Mais se réclamer du Conseil national de la Résistance tout en s'attaquant de manière systématique à son héritage, d'un point de vue rhétorique cela ne peut être qualifié autrement que comme de la déloyauté. D'une référence historique précise et univoque, le CNR devient un signifiant ambigu, partagé entre l'institution qui a inspiré les conquêtes sociales et la présidence qui les a érodées. Le porte-parole du gouvernement Olivier Véran, dans une déclaration dont on ne sait si elle est guidée davantage par le panache ou l'ingénuité, ose même rendre cette stratégie explicite. Concernant l'un des multiples durcissements des règles de l'assurance chômage, il déclare, benoîtement : « La logique qui guide la réforme que

nous proposons aujourd'hui, c'est l'esprit du Conseil national de la Résistance[54]. » Cette fois, nous y sommes : déconstruire l'héritage du Conseil national de la Résistance, c'est prolonger l'œuvre du Conseil national de la Résistance.

L'art de désarmer les adversaires

Au terme de ce développement, concédons-le : ces trois efforts de subversion n'ont eu, *in fine*, qu'un impact limité. Personne n'a réellement pris au sérieux la « révolution » d'Emmanuel Macron ; le « revenu universel d'activité » n'a jamais vu le jour ; le « Conseil national de la Refondation » a sombré dans l'oubli. Si ces trois concepts ont bien fait l'objet d'une entreprise de réappropriation par la présidence Macron, force est de constater qu'elle a échoué, et qu'il est encore possible de les employer sereinement. Il n'empêche qu'il y a bien eu des tentatives répétées pour en corrompre le sens ; un projet constant et cohérent, visant à priver les adversaires des armes rhétoriques qui leur étaient propres. Au-delà, ces mots n'ont pas été ciblés de manière aléatoire. Le Conseil national de la Résistance incarne l'héritage des grandes conquêtes sociales, que la présidence Macron n'a cessé de remettre en cause. Le revenu universel renvoie à un projet de société profondément différent, où la subsistance des individus ne reposerait plus sur leur travail. Quant à la révolution, elle incarne l'idée qu'un changement radical est encore possible. Autrement dit, ces trois concepts ont en commun de menacer directement la fiction sur laquelle repose, fondamentalement, tout projet conservateur : l'idée qu'il n'y aurait pas d'alternative, que la politique du gouvernement serait « pragmatique » quand toutes les autres seraient « utopiques ».

Ce que l'on voit se profiler derrière ces trois tentatives de contrefaçon, c'est une volonté méthodique de verrouiller le débat public, en confisquant jusqu'aux mots qui permettraient de penser autrement. La philosophe

Myriam Revault d'Allonnes avait déjà relevé cette propension du discours macroniste à employer des concepts en en « dévoyant le sens », à l'image du mot « autonomie », utilisé maintes fois par le président de la République, mais à contresens de la philosophie des Lumières dont il se réclame pourtant[55]. Quant à l'historien Pierre Rosanvallon, il y a déjà quelque temps qu'il s'inquiète des « voleurs de mots » qui compromettent la lisibilité du débat démocratique[56]. Sous sa plume, l'expression conservait une dimension métaphorique. La présidence d'Emmanuel Macron en a fait une réalité politique.

Conclusion : le débat disloqué ?

La communication politique n'est pas avare en stratégies pernicieuses. L'invocation constante du bon sens met à profit les évidences pour discréditer les résultats de la recherche académique. La démultiplication des concepts mobilisateurs détrousse les discours de leur substance afin de forcer le consensus. L'utilisation de concepts épouvantails accable les adversaires sous le poids de mots vides de définition mais lourds de réprobation. La subversion des concepts dérobe jusqu'au sens des mots. La banalisation du mensonge sape la possibilité même d'établir une réalité partagée, et achève de nous faire basculer dans l'ère de la post-vérité.

Certes, ces procédés n'ont pas été inventés ces dernières années. Ils ne sont, par ailleurs, le monopole d'aucun parti politique, et les groupes d'opposition sont loin d'être exempts de tout reproche. Mais la parole gouvernementale est à nulle autre pareille. Elle résonne avec toute la puissance de l'État. Elle porte des décisions prises au nom du peuple. S'il ne devait rester qu'une seule force politique s'évertuant encore à s'imposer une éthique de l'argumentation, ce devrait être celle qui exerce le pouvoir. En France, la présidence Macron a, au contraire, érigé ces stratagèmes en

mode de communication. Ce que nous avons devant nous, ce n'est pas seulement un gouvernement qui se serait laissé aller aux facilités de la langue de bois, des éléments de langage ou de la technocratie. C'est une offensive méthodique contre les fondements mêmes de notre débat démocratique, dont les principes les plus essentiels ploient aujourd'hui sous les assauts de ceux qui auraient dû en être les gardiens. Comment parler encore de *lisibilité* du débat public, quand le discours politique est conçu pour obscurcir plutôt qu'éclairer ? Comment croire encore à la *responsabilité* du gouvernement, quand les promesses sont formulées pour demeurer insaisissables, les décisions présentées de manière ambiguë, le bilan maquillé derrière les mensonges, et toute la communication résumée à une pratique de l'esquive ?

Or, ces ruines sont aussi notre prison. Les slogans creux, les concepts dévoyés, les mensonges éhontés demeurent le matériau à partir duquel nous sommes contraints de nous forger un jugement, avant de glisser un bulletin dans l'urne. Pire, cette bourbe informe qu'est devenu le discours politique s'infiltre dans notre langage quotidien, structure nos discussions, nourrit nos désaccords. Nous débattons entre nous de propositions exemptes de toute consistance. Nous conversons avec des mots dénués de définition, mais sur lesquels nous parvenons malgré tout à fonder nos disputes. Les responsables politiques ne se contentent pas de ne rien dire : ils parviennent à nous en faire parler.

Souvenons-nous : « si élire consiste à choisir, il n'est de bon choix qu'informé ». Quand le discours politique vise à tromper, et la parole gouvernementale à se déresponsabiliser, que reste-t-il encore de nos choix citoyens ? Si nous ne disposons plus de fondements communs à l'aune desquels établir notre jugement, peut-on encore prétendre voter librement ? L'ère de la post-vérité ne s'est pas contentée de malmener notre débat public : elle l'a disloqué. Voilà ce qu'est la caractéristique première de la logocratie : un gouvernement qui utilise la parole officielle pour imposer

ses mots contre le réel. Dans une telle société, où la politique devient un art de ne pas faire ce qui est dit, et de ne pas dire ce qui est fait, que peut-il encore rester de l’idéal démocratique ?

CHAPITRE 5

L’État contre les droits

Aussi précieux que soit le débat public, il n’épuise pas à lui seul l’idéal démocratique. Quand bien même les détenteurs du pouvoir céderaient aux facilités du mensonge et de la déloyauté, le cœur battant de notre régime perdure : la souveraineté populaire et l’État de droit. Tant que les droits fondamentaux demeurent respectés, et que les citoyens conservent la capacité de désigner leurs dirigeants au terme d’élections libres et pluralistes, nous pouvons encore nous rassurer : nous vivons en démocratie. Une démocratie imparfaite sans doute, insatisfaisante assurément, abîmée peut-être jusqu’en ses fondements. Mais une démocratie tout de même.

Seulement, nous n’en sommes déjà plus là. Car en sapant la qualité du débat public, l’ère de la post-vérité a aussi fait sauter le verrou qui protégeait l’essentiel. Les deux piliers de la démocratie, l’État de droit et la souveraineté populaire, ne tiennent en effet qu’à une condition : que les citoyens puissent encore exercer leur vigilance, s’assurer de l’intégrité des institutions, vérifier qu’aucune intention malveillante ne provoque leur corruption. Or, quand la parole politique en vient à flotter librement dans l’éther de la désinformation, quand elle se désamarre progressivement du réel, elle cesse de devoir lui rendre des comptes. Quand le pouvoir n’a plus à faire ce qu’il dit ni, plus important encore, à dire ce qu’il fait, toutes les

dérives sont à craindre. L'impensable devient possible, sans que l'indicible n'ait à être prononcé. Hélas, dans les pays où le pouvoir bascule dans la post-vérité, c'est précisément ce glissement qui s'opère. Voilà ce qu'il nous faut maintenant examiner, en commençant par le premier principe démocratique : l'État de droit.

Deux régressions historiques

Aux États-Unis et au Brésil, deux gouvernements ont, ces dernières années, entraîné leur pays dans la post-vérité[1]. Dans un cas comme dans l'autre, ce que l'on a observé par la suite, c'est une régression historique de l'État de droit. Aux États-Unis, si le premier mandat de Donald Trump avait déjà été marqué par d'indéniables atteintes aux droits et libertés[2], c'est surtout sa réélection, en novembre 2024, qui a ouvert la voie à une offensive massive et coordonnée. C'est sur cette dernière vague de reculs, toujours en cours, que nous allons nous concentrer ici. En parallèle, la présidence de Jair Bolsonaro (2019-2023) nous offre un funeste contrepoint, qui s'inspire des estocades du premier mandat de Donald Trump autant qu'il préfigure les dérives du second. Plus qu'un simple détour, ce qui s'est passé outre-Atlantique constitue un observatoire privilégié. Il nous instruit sur ce qui pourrait, un jour, nous attendre ici – si tant est que nous n'y ayons pas déjà basculé.

La liberté de la presse

Dans tout État de droit, la presse joue un rôle de sentinelle. C'est elle qui révèle les scandales, documente les abus, confronte les gouvernants à leurs contradictions – au point qu'on la nomme, parfois, le quatrième

pouvoir. Il n’est donc guère surprenant qu’elle constitue l’une des premières cibles des gouvernements qui érigent le mensonge en mode de communication. Pour imposer leur réalité alternative, les dirigeants doivent d’abord neutraliser ceux qui pourraient la contester.

Aux États-Unis, Donald Trump nourrit depuis longtemps une hostilité viscérale à l’égard de la presse libre. Lors de son premier mandat, il s’était déjà déchaîné contre les médias qui ne relayaient pas ses affabulations, les qualifiant de « *fake news media* », accusant leurs journalistes d’être des « pourritures humaines », voire des « ennemis du peuple ». Une fois réélu, il reprend cette rhétorique de disqualification en l’assortissant, cette fois, d’actions concrètes destinées à entraver le travail de la presse. Dès février 2025, la Maison Blanche annonce qu’elle décidera désormais seule des journalistes accrédités à suivre les conférences de presse et les déplacements officiels, rompant ainsi avec près d’un siècle d’indépendance. En parallèle, Donald Trump n’hésite pas à attaquer en justice les médias dont les reportages lui semblent « biaisés », parvenant à plusieurs reprises à arracher des accords qui lui rapportent des millions de dollars[3]. De nombreux observateurs redoutent de voir la presse s’abîmer peu à peu dans l’autocensure.

Au Brésil, les attaques de Jair Bolsonaro empruntent des voies étonnamment similaires : les journalistes sont présentés comme des « canailles » qui publient des « choses dégoûtantes » et « prennent toujours le parti du banditisme ». Reporters sans Frontières recense, de la part du président brésilien et de ses proches, plusieurs milliers de déclarations menaçantes ou dégradantes. Très vite, là aussi, le travail de sape se double d’actions concrètes. Jair Bolsonaro n’hésite pas, par exemple, à inciter les grands patrons à retirer leurs budgets publicitaires aux médias qu’il considère comme « hostiles »[4].

L’université et la recherche

Tout comme la presse, l'université constitue un rempart contre la post-vérité. Au-delà de transmettre l'esprit critique et la méthode scientifique, les chercheurs produisent les rapports et études par lesquels les mensonges des gouvernants peuvent se voir opposer la résistance du réel. Donald Trump et Jair Bolsonaro ne s'y sont pas trompés : ils les ont scrupuleusement attaqués.

Au Brésil, Jair Bolsonaro et ses ministres n'ont eu de cesse de fustiger le « marxisme culturel » qui gangrènerait l'université. Dès mai 2019, le ministère de l'Éducation annonce une coupe de 30 % dans le budget des établissements fédéraux – la première d'une longue série. Quatre ans plus tard, le bilan est accablant : les universités agonisent, la recherche suffoque[5].

Le second mandat de Donald Trump suit une trajectoire tristement similaire. Accusés de propager « l'idéologie woke », des pans entiers de la recherche sont méthodiquement asphyxiés. Des programmes sont stoppés net, des chercheurs licenciés, des travaux dépubliés. De simples mots clés, tels que « diversité », « femme » ou « changement climatique » suffisent désormais pour subir les foudres de l'administration. Plusieurs universités voient leurs crédits fédéraux gelés, sous prétexte d'avoir maintenu des programmes de diversité, refusé de signaler les étudiants étrangers considérés comme « hostiles », ou toléré des mobilisations propalestiniennes. Harvard, doyenne des universités américaines, subit un gel de 2,3 milliards de dollars et se voit menacée de perdre le droit d'accueillir des étudiants étrangers. En réaction, plus de cent présidents d'université dénoncent « une ingérence gouvernementale sans précédent ». La tension culmine le 15 juillet 2025, quand la Cour suprême autorise le démantèlement du Department of Education, laissant des millions d'étudiants sans garantie d'aide fédérale[6].

La société civile

Au même titre que la presse et la recherche, les ONG constituent des vigies de l'action gouvernementale, et leur rôle est particulièrement crucial pour documenter les atteintes aux droits et libertés, et les opposer aux mensonges du pouvoir. Il n'est donc guère surprenant qu'elles se soient, elles aussi, attiré les foudres des deux dirigeants convertis aux procédés de la post-vérité.

Au Brésil, les ONG sont même les premières cibles de Jair Bolsonaro. Quarante-huit heures à peine après son entrée en fonction, il signe un décret confiant au secrétaire du gouvernement le soin de « superviser, coordonner et surveiller » toute organisation non gouvernementale opérant sur le territoire national. Rapidement, de nombreuses associations perdent leurs subventions publiques. Qualifiées de « secte environnementale » et de « cancer », accusées même d'être directement responsables des incendies qui embrasent l'Amazonie, les ONG voient leur travail durablement entravé[7].

De manière révélatrice, Donald Trump semble s'inspirer directement de l'exemple brésilien. Le 6 février 2025, la Maison Blanche publie un mémorandum visant à supprimer les financements de toutes les ONG qui « compromettent activement la sécurité et la prospérité du peuple américain ». Là aussi, de nombreuses associations perdent leur financement, dans une intention explicite de désarmer les capacités de surveillance de la société civile[8].

Les droits des minorités

L'État de droit se mesure directement à la protection qu'il accorde aux plus vulnérables. Quand les droits des minorités reculent, c'est le principe même d'égalité devant la loi qui vacille. Mais dans les régimes de post-vérité, où les libertés chancellent sous le poids des mensonges, ces groupes deviennent des boucs émissaires commodes. Accusées d'incarner une

« menace sur la sécurité », un « délitement des valeurs traditionnelles » voire un « péril pour la civilisation », les minorités ne tardent jamais à être ciblées frontalement.

Au Brésil, ces attaques prennent la forme d'une obsession à l'encontre des personnes LGBT+. Durant tout son mandat, Jair Bolsonaro multiplie les saillies homophobes et transphobes, avertissant que le Brésil ne doit pas devenir un « paradis du tourisme gay » et affirmant que « l'idéologie du genre est le fait du diable ». En 2011 déjà, il déclarait : « Je serais incapable d'aimer un fils homosexuel. Je préférerais que mon fils meure dans un accident plutôt que de le voir apparaître avec un moustachu. » Il ne se limite pas, là non plus, au seul registre du discours. Dès février 2019, toute référence aux personnes LGBT+ disparaît du mandat du ministère des Droits humains. Les financements qui étaient auparavant dédiés à la lutte contre les violences homophobes, transphobes, sexistes et sexuelles sont supprimés. L'argent public prend désormais une tout autre direction : il soutient des associations promouvant, notamment, les thérapies de conversion[9].

Aux États-Unis, Donald Trump parvient à aller encore plus loin dans la remise en cause des droits des personnes LGBT+. Tout au long de sa campagne, il n'avait cessé de fustiger la « folie transgenre » qui aurait corrompu les écoles, l'armée, le sport et, plus généralement, la société[10]. Le jour même de son investiture, il abroge les décrets qui permettaient de combattre les discriminations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle. Plus aucun financement fédéral ne peut désormais abonder la recherche liée à la communauté LGBT+, y compris lorsqu'il s'agit d'étudier la surreprésentation de certains cancers au sein des minorités sexuelles ou la santé mentale des jeunes personnes transgenres[11]. Sous la pression de l'administration Trump, la Cour suprême donne son aval à l'exclusion des personnes transgenres de l'armée[12]. Une ligne téléphonique dédiée à la prévention du suicide pour les jeunes LGBT+ ferme sur ordre de la Maison

Blanche : elle encouragerait une « idéologie radicale[13] ». Pas un mois ne passe, ou presque, sans qu'une nouvelle mesure ne vienne parachever le démantèlement des droits de cette communauté.

La spécificité du régime de Donald Trump, c'est de s'attaquer aussi, et sans doute même surtout, aux droits des personnes immigrées. À longueur de discours, le Président les a qualifiées de criminels et de violeurs, promettant de se débarrasser des « fauteurs de troubles », agents d'une « invasion étrangère » cherchant à importer « l'anarchie du tiers-monde » aux États-Unis[14]. Le jour même de son investiture, il révoque, par décret, le droit du sol. Plus de cent cinquante mille nouveau-nés risquent désormais chaque année de se retrouver apatrides. Surtout, cet acte est pris en violation explicite du 14e amendement de la Constitution[15]. À ce jour, il fait encore l'objet d'un affrontement juridique entre plusieurs cours fédérales, qui ont tenté de le suspendre, et la Cour suprême – à majorité conservatrice – qui s'est portée au secours du Président[16].

Parallèlement, la Maison Blanche a exhumé un texte oublié datant de 1798, « l'Alien Enemies Act », et l'utilise pour procéder à des expulsions expéditives de personnes immigrées. Des juges fédéraux s'insurgent, dénonçant une « inquisition médiévale ». La Cour suprême elle-même tente, cette fois, de poser des garde-fous. Mais l'administration persiste : des migrants sont acheminés vers l'Eswatini ou le Salvador, sans aucune garantie pour le respect de leurs droits fondamentaux[17]. Un homme va devenir le symbole de cette politique oppressive : Kilmar Abrego Garcia, immigré salvadorien expulsé à tort vers son pays d'origine et que, malgré les injonctions répétées de la justice, l'administration refuse pendant des mois de rapatrier[18].

Le système judiciaire

La justice constitue, précisément, le dernier rempart de l'État de droit. C'est elle qui, lorsque des décisions de l'exécutif portent atteinte aux libertés fondamentales, détient le pouvoir de s'y opposer. Immanquablement, les gouvernements qui cherchent à s'émanciper de l'État de droit finissent par tenter de délégitimer le système judiciaire, voire l'attaquent à visage découvert.

C'est précisément ce qui s'est produit au Brésil. En août 2021, l'un des onze juges de la Cour suprême, Alexandre de Moraes, ordonne une enquête contre Jair Bolsonaro pour diffusion de fausses informations. La riposte est immédiate : le Président demande au Sénat de destituer le magistrat[19]. Quelques semaines plus tard, devant ses partisans, Jair Bolsonaro franchit un nouveau cap : il annonce qu'il ne se soumettra pas aux décisions du juge Moraes, dénonce une « constitution communiste » qui le « prive de son pouvoir » et appelle les citoyens à « désobéir » aux injonctions du tribunal[20]. En octobre 2022, dans la fièvre de l'entre-deux-tours présidentiel, il révèle vouloir nommer cinq juges supplémentaires à la Cour suprême, dans l'intention explicite d'en prendre le contrôle. Le dernier précédent, pour une telle manœuvre, remonte à la dictature militaire. Jair Bolsonaro était prêt à s'attaquer au cœur même de l'État de droit. Seule sa défaite électorale l'en a empêché[21].

Aux États-Unis, Donald Trump a, lui aussi, porté atteinte directement à l'indépendance de la justice. Le 20 janvier 2025, quelques minutes après avoir prêté serment, l'une de ses premières décisions consiste à signer une proclamation graciant la quasi-totalité des émeutiers du Capitole – plus de mille cinq cents inculpés[22]. D'un trait de plume, quatre années d'enquêtes minutieuses s'évaporent. Le message est limpide : la loyauté au chef prime désormais sur le respect de la justice.

La suite de son mandat confirme cet élan initial. Ses décisions font l'objet de recours en justice, où elles sont fréquemment invalidées – nous en avons vu plusieurs exemples. À chaque revers ou presque, Donald Trump

tente d’outrepasser la décision des juges – accusés d’être « corrompus » et d’« abuser de leur pouvoir », quand ils ne sont pas tout simplement qualifiés de « cinglés d’extrême gauche »[23]. Les bras de fer avec les tribunaux se multiplient, à tel point que le Président semble désormais prêt à envisager, lui aussi, des mesures radicales. Afin de poursuivre l’expulsion des personnes immigrées, la Maison Blanche annonce qu’elle envisage de suspendre l’Habeas corpus : il ne s’agit ni plus ni moins que du texte garantissant le droit de ne pas être emprisonné sans jugement, pierre angulaire de la justice américaine[24].

Des magistrats eux-mêmes ont été directement pris pour cibles. La juge Hannah Dugan, interpellée et menottée dans son propre tribunal, en est devenue le symbole tragique. Son seul crime consiste à avoir laissé un jeune Mexicain sans-papiers s’éclipser par une porte latérale, afin d’échapper à l’interpellation de la police de l’immigration. Les mots que prononce à cette occasion la ministre de la Justice, Pam Bondi, glacent le sang : « Si vous abritez un fugitif, nous viendrons vous chercher[25]. »

L’appareil d’État

On l’a vu : il ne suffit pas que le régime respecte les droits fondamentaux des individus pour pouvoir être considéré comme un État de droit. Il faut aussi qu’il se détourne de l’arbitraire, en acceptant de se plier aux règles qu’il édicte. En ce sens, le stade le plus achevé de la destruction de l’État de droit, c’est probablement la subversion de l’appareil d’État lui-même, détourné par le pouvoir à son propre profit.

Jair Bolsonaro n’a, à cet égard, pas été irréprochable. La police fédérale confirme notamment qu’entre 2019 et 2022 un réseau opère depuis le palais présidentiel. Ce « cabinet de la haine » détourne les moyens de l’agence officielle de renseignement pour espionner juges, parlementaires et opposants, puis inonder les réseaux sociaux de fausses informations[26]. Il

s’agit d’une manœuvre inédite d’intimidation, orchestrée depuis le cœur du pouvoir avec les capacités mêmes de l’État.

De tels abus n’ont rien de comparable, toutefois, avec la brutalité de l’offensive menée aux États-Unis contre l’État fédéral. Dès la première minute de son second mandat, Donald Trump s’affranchit des règles institutionnelles et attaque directement les contre-pouvoirs. Il bafoue les prérogatives budgétaires du Congrès, en refusant de dépenser les crédits votés pour des programmes qu’il désapprouve – notamment l’aide internationale[27]. Au mépris de toute procédure, il limoge dix-sept inspecteurs généraux, chargés précisément de veiller à l’application des règles et de lutter contre la corruption[28].

Mais c’est surtout le Département de l’efficacité gouvernementale (DOGE), créé au lendemain de l’élection et placé sous l’autorité d’Elon Musk sans le moindre mandat du Congrès, qui incarne cette attaque frontale contre les institutions. Sa mission : réduire de 1 000 milliards de dollars le « gaspillage » d’une administration « corrompue » par des « éléments radicaux »[29]. Six mois plus tard, au terme du temps imparti, le bilan se révèle très loin des ambitions affichées. 175 milliards de dollars à peine ont été économisés, selon un décompte officiel pour le moins douteux. L’œuvre de destruction n’en demeure pas moins lourde de conséquences. Plus de deux cent mille agents publics ont perdu leur emploi, fragilisant des secteurs stratégiques de l’infrastructure fédérale tels que la sécurité aérienne et la régulation énergétique. Des règles ont été supprimées à la volée, sans aucune évaluation des conséquences. Les équipes d’Elon Musk ont eu accès aux données ultrasensibles de la sécurité sociale, comprenant les dossiers médicaux, relevés bancaires et bulletins de salaire de millions d’Américains, sans qu’il soit possible de savoir exactement ce qu’elles en ont fait – ou comptent en faire. L’une des décisions les plus symboliques du DOGE aura été de démanteler l’USAID, l’Agence des États-Unis pour le développement international, qualifiée « d’organisation criminelle » par

Elon Musk. Il s’agit pourtant d’un vecteur essentiel de l’influence américaine, dont l’action représente, littéralement, un enjeu de vie ou de mort pour des millions de personnes à travers le monde. Nombreux sont ceux à s’être gaussés de l’écart entre les rodomontades d’Elon Musk et son maigre bilan budgétaire. Son action a pourtant eu un impact tragique, en l’absence de tout réel contrôle du Congrès et en violation flagrante des règles de la démocratie américaine[30].

La fin de l’État de droit ?

De ce panorama des régressions américaine et brésilienne se détache une leçon capitale : avant de s’attaquer aux institutions, on commence par les mots. Avant de détruire l’État de droit, on corrompt le langage qui permet de le penser. La post-vérité n’est pas qu’une dégradation du débat public : elle est la condition de possibilité du démantèlement démocratique.

Aux États-Unis comme au Brésil, les journalistes ont été accusés d’être des propagateurs de fake news ; les chercheurs, des idéologues ayant abandonné la science ; les ONG, des ennemies de l’écologie ; les juges, des coupables ; et l’État, le cœur de la corruption. Quant aux minorités, elles seraient responsables de la majorité des maux de la société. Cette mécanique d’inversion systématique n’a rien d’accidentel. Elle obéit, au contraire, à une stratégie délibérée : saper, dans l’esprit des citoyens, la légitimité des institutions que l’on s’apprête à attaquer.

Jadis, de telles manipulations se heurtaient encore à la résistance du réel. Les faits pouvaient finir par avoir raison des plus ostensibles affabulations. Mais à l’ère de la post-vérité, cette digue a cédé. Les mensonges s’accumulent plus vite qu’on ne peut les démentir. Des institutions séculaires ploient sous l’assaut des contrevérités, jusqu’à sembler devenir l’exact contraire des valeurs qu’elles incarnent. Cruelle ironie, les premières à subir le discrédit sont précisément celles qui auraient

pu contenir la prolifération du mensonge : la presse, l'université, les ONG. C'est bien la post-vérité qui, dans nos démocraties représentatives déjà fragilisées, rend possible une telle remise en cause des droits et libertés.

Au Brésil, Jair Bolsonaro a laissé l'État de droit chancelant, mais debout. Aux États-Unis, Donald Trump pourrait bien achever de le mettre à bas. Au moment où s'écrivent ces lignes, son second mandat vient à peine de commencer, et les dégâts sont déjà considérables. Si l'on en croit l'avertissement funeste du juge conservateur Michael Luttig, nous assistons déjà, en seulement quelques mois, à la fin de l'État de droit américain[31].

Les lois liberticides

Au regard de ce qu'ont vécu le Brésil et les États-Unis, la France fait figure d'îlot préservé : elle ne semble pas avoir connu une telle remise en cause des droits et libertés. Aussi profonde que soit l'emprise de la post-vérité sur la parole publique, elle n'aurait donc pas, ou du moins pas encore, corrompu les fondements mêmes de l'État de droit. C'est du moins ce que l'on pourrait penser, si certains faits ne venaient troubler cette lecture apaisée. Car sous la présidence d'Emmanuel Macron plusieurs textes de loi ont révélé une inclination du pouvoir pour des mesures aux accents liberticides. Des dispositions suffisamment graves pour que le Conseil constitutionnel se voie contraint de les censurer. Il faut prendre le temps de rappeler ces épisodes que l'on a pu depuis oublier, alors qu'ils ont été de sévères remises en cause.

La loi « anticasseurs » contre le droit de manifestation

En janvier 2019, la présidence Macron vacille sous la pression du mouvement des Gilets jaunes. Le Premier ministre, Édouard Philippe, décidé à lutter contre « ceux qui profitent de ces manifestations pour déborder, pour casser, pour brûler[32] », annonce que le gouvernement va reprendre à son compte une proposition de loi présentée par le président du groupe Les Républicains au Sénat – un certain Bruno Retailleau. Rapidement rebaptisé « loi anticasseurs », ce texte prévoit un arsenal répressif inédit pour encadrer les manifestations. Parmi les mesures envisagées, l'une cristallise toutes les critiques : la possibilité de ficher les « casseurs » présumés pour les priver, préventivement, de leur droit de manifester.

Il faut mesurer toute la portée d'une telle disposition. Les préfets – représentants directs du gouvernement, faut-il le rappeler – pourraient prononcer des « interdictions individuelles de manifester » à l'encontre de personnes *suspectées* de vouloir *éventuellement* commettre des actes répréhensibles. Point de juge, point de contradictoire : la décision relèverait du seul pouvoir exécutif. De surcroît, le simple fait d'« appartenir à un groupe » ou d'être « entré en relation avec des individus » ayant commis, ou même seulement incité à commettre, des violences ou des dégradations, suffirait pour pouvoir être ciblé par la mesure. Les personnes concernées seraient alors contraintes de pointer au commissariat pendant la manifestation pour prouver qu'elles n'y participent pas – quand bien même elles n'en avaient, en réalité, aucune intention. Au cours des débats parlementaires, certains envisagent même que l'interdiction puisse s'appliquer pendant un mois sur l'ensemble du territoire national. Une telle mesure obligerait les intéressés à se présenter au commissariat chaque fois qu'une manifestation aurait lieu quelque part en France durant toute la période, avec les conséquences que l'on imagine pour leur vie personnelle et professionnelle.

Le tollé est immédiat. Le Défenseur des droits estime que cette disposition « nie le caractère fondamental de la liberté de manifester ». La Commission nationale consultative des droits de l'homme dénonce « une atteinte d'ampleur à la liberté d'expression et à la liberté d'aller et venir ». Le Conseil de l'ordre du barreau de Paris évoque un « recul démocratique considérable ». Un collectif d'ONG fustige « une loi de circonstance qui porte un lourd risque d'arbitraire ». Le Conseil de l'Europe lui-même, par la voix de sa commissaire aux droits de l'homme, s'alarme d'une « menace pour les droits humains et les libertés fondamentales ».[33]

Contre ces protestations, les ministres blâment la « violence des manifestants » et martèlent la nécessité de « ramener l'ordre », le tout saupoudré de vibrants appels à l'émotion : « Chaque semaine, des violences ont lieu. Chaque semaine, des pavés volent. Chaque semaine, des vitrines explosent, des coups partent. Chaque semaine, une petite minorité de brutes menace, vise, attaque. Ces brutes sévissent à Paris où elles dégradent jusqu'aux symboles de la République. Elles sévissent partout en France, n'écoutant que leur soif de chaos[34]. » Mais au-delà de cette rhétorique anxiogène émerge aussi, chez les ministres, un argument plus inattendu. Au fil des interventions se dessine en effet l'idée que la loi anticasseurs aurait pour objet de… protéger les libertés. Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, prétend ainsi vouloir « protéger les manifestants eux-mêmes[35] ». Nicole Belloubet, garde des Sceaux, renchérit : « Pour protéger la liberté de manifester, il faut que nous encadrions les conditions du déroulement[36]. » Laëtitia Avia, porte-parole du parti présidentiel, ose même : « Le point de départ est de protéger la liberté de manifester[37]. »

Comprenons bien la profondeur de cette inversion rhétorique. Les membres du gouvernement ne se contentent pas d'invoquer l'habituel dilemme entre sécurité et liberté – l'idée, présentée comme douloureuse mais nécessaire, que pour être mieux protégé il faut accepter d'être davantage contrôlé. Bien au contraire : les ministres soutiennent que leur

réforme va *renforcer* la liberté de manifester, alors même qu'elle est dénoncée par de multiples autorités associatives, administratives et juridiques comme *attentatoire* à cette liberté.

Le 4 avril 2019, le Conseil constitutionnel tranche définitivement. Saisi par l'opposition, il censure intégralement l'interdiction individuelle de manifester. Les Sages, comme il est de coutume de les appeler, estiment que cette mesure repose sur des critères trop flous et laisse aux préfets une « latitude excessive », portant ainsi « atteinte au droit d'expression collective des idées et des opinions ».[38] Pour le Conseil constitutionnel, garant des droits fondamentaux et des libertés publiques, cette mesure est bel et bien liberticide. La rhétorique déployée par le gouvernement apparaît alors pour ce qu'elle était : une pure anticatastase, une inversion complète de la réalité, un mensonge si effronté qu'il pouvait parvenir à faire douter.

Ce que cette séquence révèle avec une impitoyable clarté, ce sont bien les conséquences de la post-vérité. Comment l'exécutif a-t-il pu en venir à porter une telle estocade à une liberté aussi fondamentale que le droit de manifester ? En prétendant la protéger. Et pourquoi a-t-il pu se permettre de formuler un énoncé aussi manifestement mensonger ? Parce que la parole publique s'autorise désormais à défier sans vergogne la réalité. La post-vérité accomplit ici son œuvre la plus pernicieuse : en laissant des propositions autoritaires avancer masquées sous les traits de la liberté, elle autorise des attaques frontales contre ce que l'on tenait pour inviolable.

La loi « sécurité globale » contre la liberté d'information

Les suites du mouvement des Gilets jaunes perdurent bien après que les manifestants ont cessé de battre le pavé chaque samedi. En novembre 2020, le nouveau ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, entend marquer à son tour de son empreinte le dispositif de maintien de l'ordre, avec la loi dite « sécurité globale ».

Plusieurs dispositions du texte suscitent d'emblée des critiques : usage de drones lors des manifestations, assouplissement des conditions d'emploi des armes par les militaires déployés sur le territoire national, élargissement du recours aux sociétés de sécurité privée. Mais c'est l'article 24, pénalisant la diffusion « malveillante » d'images des forces de l'ordre, qui embrase le débat public. Cette disposition prévoit que la diffusion du « visage ou de tout autre élément d'identification » d'un policier ou d'un gendarme en intervention pourrait valoir à son auteur une peine de prison, dès lors que ces images auraient pour but de « porter atteinte à son intégrité physique ou psychique ».[39] Le gouvernement assure que cette mesure n'empêcherait nullement de documenter les opérations de maintien de l'ordre, y compris leurs éventuelles dérives : elle viserait uniquement à sanctionner les appels à la haine ciblant individuellement des policiers ou des gendarmes.

Modifiant directement la loi de 1881 sur la liberté de la presse, l'article 24 n'en fait pas moins craindre un effet dissuasif majeur. Citoyens et reporters pourraient renoncer à filmer la réalité du maintien de l'ordre, de peur que leurs images ne soient jugées « malveillantes ». Cette crainte se nourrit en outre du fait que, deux mois plus tôt, le ministère de l'Intérieur a publié un nouveau « schéma national du maintien de l'ordre ». Il stipule désormais que « le délit de maintien dans l'attroupement après sommation ne comporte aucune exception, y compris pour les journalistes ». Il est donc devenu illégal, y compris pour la presse, de documenter la phase la plus sensible des opérations de maintien de l'ordre : la charge et les interpellations[40]. Dans ce contexte, l'article 24 de la loi « sécurité globale » fait craindre une régression majeure de la liberté d'informer, précisément quand les images de violences commises par des policiers et des gendarmes se multiplient.

Dans une tribune commune, vingt-huit sociétés de journalistes estiment que ce texte « ne peut qu'attenter à la liberté d'informer ». Leur réquisitoire ne souffre aucune ambiguïté :

> Il y a fort à craindre que sur le terrain les policiers qui s'opposent déjà bien souvent, y compris par la force, aux captations photo et vidéo – pourtant parfaitement légales – de leurs opérations dans l'espace public, se sentent plus fondés que jamais à les entraver. Avec un tel texte, des médias pourraient renoncer à diffuser des images d'interventions houleuses, de peur de faire l'objet de procédures-bâillons. Et que se passera-t-il lorsque des citoyens filmeront en direct des heurts en manifestation, des interpellations brutales dans des quartiers populaires ? En seront-ils empêchés au nom d'une supposée intention de nuire[41] ?

Le front présenté par les rédactions est sans précédent, et transcende tous les clivages éditoriaux : le texte a été signé par *L'Humanité* comme *Le Figaro*, *Le Monde* comme *Libération*, BFMTV comme l'AFP, France Inter comme RTL. Les autorités administratives se mobilisent avec la même vigueur. La Défenseure des droits rappelle que « la libre captation et diffusion d'images de fonctionnaires de police et militaires de gendarmerie en fonction est une condition essentielle à l'information ». La Commission nationale consultative des droits de l'homme abonde : « Dans une démocratie, l'usage de la force ne devrait être ni honteux, ni dissimulé, mais transparent et contrôlable. » Le Conseil national des barreaux demande explicitement aux parlementaires de « ne pas voter une loi si attentatoire aux libertés individuelles et aux droits fondamentaux ». À leur tour, les autorités internationales sonnent l'alarme. Les commissaires aux droits de l'homme de l'ONU évoquent le risque d'une « situation d'impunité pour des actes contraires aux droits de l'homme ». Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe recommande purement et simplement « d'abroger l'article 24 » pour rendre la loi « compatible avec le respect des droits fondamentaux »[42].

Sans surprise, le gouvernement répond en mêlant impératif de protection des forces de l'ordre et appel aux émotions : « Il ne sera plus possible de les traquer ni de jeter leur vie en pâture, alors que ces policiers et gendarmes n'ont qu'une seule conviction : servir la République[43]. » Mais voici que ressurgit également, à cette occasion, une rhétorique d'inversion consistant à prétendre que cette loi viserait en réalité… à préserver les libertés individuelles. Gérald Darmanin affirme ainsi que « la protection des policiers et la protection de la liberté de la presse ne sont pas en concurrence mais en complémentarité, il n'y a pas une victoire de l'un sans l'autre[44] ». Christophe Castaner, son prédécesseur place Beauvau, renchérit : « Il s'agit de réaffirmer un double engagement absolu : le soutien aux forces de sécurité, et le combat, mené ici pied à pied, pour la liberté d'expression, en particulier celle des journalistes[45]. » Quelques jours plus tard, il persiste et signe : « Cette défense des libertés est au cœur de notre ADN. Nous continuerons d'affirmer notre volonté de protéger tant les forces de l'ordre que la liberté d'expression[46]. » Le Premier ministre Jean Castex parachève cette construction vertigineuse : « Les articles 21 et 24 servent non seulement à protéger nos policiers, mais aussi les manifestants[47]. »

L'argument confine à l'absurde. La crainte suscitée par l'article 24, c'est précisément que des manifestants puissent être brutalisés par les forces de l'ordre sans qu'il soit possible d'en témoigner. Comment une telle mesure pourrait-elle, de quelque manière que ce soit, les *protéger* ? Alors que toutes les organisations concernées s'inquiètent d'une mesure qui risque d'empiéter sur la liberté de la presse, par quelle magie pourrait-elle en venir à la *défendre* ? L'anticatastase atteint ici son acmé : dans le discours des ministres, la censure est devenue liberté.

Le dénouement de cette séquence a des airs de déjà-vu. Saisi de la loi « sécurité globale », le Conseil constitutionnel censure l'intégralité du dispositif introduit par l'article 24 – devenu entre-temps l'article 52. En

parallèle, le Conseil d'État déclare illégales les dispositions du « schéma national du maintien de l'ordre » interdisant aux journalistes de couvrir les affrontements. Les deux plus hautes juridictions françaises ont tranché sans appel : ces mesures, présentées par le gouvernement comme garantes des libertés, étaient indubitablement liberticides.

Là aussi, les velléités délétères ont été contenues, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais ce sursaut salutaire ne saurait masquer l'essentiel : la tentative délibérée, de la part du pouvoir, de s'attaquer aux fondements mêmes de l'État de droit. Et une fois encore, ces offensives n'ont été concevables que grâce aux sortilèges de la post-vérité. Une attaque caractérisée contre la liberté de la presse a pu être déguisée en défense de la liberté d'expression, et ce, malgré l'opposition véhémente des journalistes eux-mêmes. Voilà le triste état de notre époque. Quand, en dépit des plus flagrantes réalités, les discours peuvent tout dire, il n'y a plus à attendre longtemps avant que les actes se permettent de tout tenter.

Les signaux faibles

Les deux situations que nous venons d'analyser constituent des paroxysmes : des textes de loi portés à bout de bras par l'exécutif, qui finissent par être censurés par le Conseil constitutionnel comme attentatoires aux libertés fondamentales. Mais par-delà ces épisodes spectaculaires, la présidence Macron a également été jalonnée de signaux plus ténus : dispositions avortées, offensives abandonnées, atteintes circonscrites. Ces tentatives, aussi inachevées soient-elles, n'en trahissent pas moins des intentions clairement hostiles envers les libertés publiques. Plus significatif encore, elles ont systématiquement visé trois institutions au cœur de l'État de droit.

C'est contre l'université que les coups de boutoir ont été les plus violents. En juillet 2020, le gouvernement présente sa loi de programmation

de la recherche (LPR), qui bouleverse tant le financement des projets académiques que les carrières universitaires. Ces dispositions suscitent à l'époque une vaste protestation chez les enseignants-chercheurs, et demeurent aujourd'hui encore vivement critiquées[48]. Mais ce sont surtout deux amendements, introduits au Sénat avec la bénédiction du gouvernement, qui vont créer l'émoi. Le premier introduit un nouveau délit pénal punissant désormais de prison toute occupation de campus « dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement ». Cette disposition sonne le glas de l'autonomie dans la gestion de l'ordre public universitaire – un principe presque aussi vieux que l'institution elle-même. Plus fondamentalement, sa formulation est suffisamment floue pour craindre qu'elle ne puisse en venir à être utilisée à l'encontre de toute mobilisation des étudiants ou, même, des enseignants[49].

Le second amendement stipule, quant à lui, que « les libertés académiques s'exercent dans le respect des valeurs de la République ». Cette disposition, en apparence anodine, est immédiatement dénoncée par la quasi-totalité du monde universitaire, notamment la Conférence des présidents d'université ainsi que trente-quatre sociétés savantes qui, ensemble, s'alarment d'une menace majeure pour la liberté de la recherche et de l'enseignement[50]. Les « valeurs de la République », bien que constamment invoquées dans le discours politique, ne sont en effet nulle part définies clairement par la loi. Cette formule, par l'ambiguïté qu'elle introduit, ouvre ainsi la voie à des attaques portées contre des champs de recherche entiers – par exemple les travaux sur le genre ou les études décoloniales, vilipendées à longueur de page dans la presse conservatrice. L'amendement surgit d'ailleurs au moment précis où le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, fustige « l'islamo-gauchisme qui gangrène l'université », amenant un collectif de chercheurs à qualifier ce climat de « chasse aux sorcières ».[51]

Finalement, aucun de ces deux amendements ne survit au processus législatif. Le « délit d'occupation » trébuche devant le Conseil constitutionnel, qui, sans se prononcer sur le fond, le rejette comme « cavalier législatif » – une mesure sans rapport avec le texte initial. Quant à la disposition invoquant les « valeurs de la République », les parlementaires finissent par entendre les inquiétudes du monde académique et acceptent de la réécrire *in extremis*[52]. Il n'empêche : pendant plusieurs mois, le gouvernement français a bel et bien défendu des propositions explicitement attentatoires aux libertés académiques et estudiantines.

Les organisations non gouvernementales n'ont pas davantage été épargnées. Si l'offensive n'a pas atteint l'ampleur systémique observée aux États-Unis ou au Brésil, plusieurs associations ont néanmoins essuyé des attaques ciblées. Le collectif écologiste Les Soulèvements de la Terre, accusé « d'incitations à la violence », se voit ainsi dissous par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin en juin 2023. Il faudra l'intervention du Conseil d'État pour annuler cette décision, le juge administratif ne manquant pas de rappeler qu'une mesure de dissolution porte « une atteinte grave à la liberté d'association » et doit être strictement justifiée[53]. L'association anticorruption Anticor subit un sort similaire. En décembre 2023, le gouvernement refuse de renouveler son agrément, invoquant « un doute sur son caractère désintéressé et indépendant ». S'ensuit un bras de fer de plusieurs mois, ponctué de deux ordonnances du tribunal administratif de Paris, devant lesquelles l'exécutif finit par céder : en septembre 2024, Anticor récupère finalement sa capacité à se constituer partie civile[54]. Il ne s'agit certes, encore une fois, que de deux décisions isolées, sur lesquelles le pouvoir a été contraint de capituler. Mais le choix des cibles – lutte écologique, lutte anticorruption – n'en résonne pas moins étrangement avec les obsessions de Donald Trump et Jair Bolsonaro.

Enfin, la présidence Macron a également tenté d'imposer un contrôle inédit de l'Élysée sur les journalistes chargés de documenter l'action du

chef de l'État. Dès février 2018, le palais présidentiel annonce le transfert de sa salle de presse historique, ouverte sur la cour d'honneur depuis 1984, vers une annexe excentrée. Les journalistes y voient une volonté de les tenir à distance et dénoncent une opération de « verrouillage[55] ». Face au tollé, la présidence finit par reculer. L'Association de la presse présidentielle ne cessera toutefois, par la suite, de documenter des entraves à la liberté d'informer, notamment de multiples déplacements officiels organisés en tenant les journalistes à l'écart – des pratiques qualifiées par *Le Monde* « d'impensables dans d'autres grandes démocraties[56] ».

Ces différents exemples n'ont été ici qu'effleurés. Ils suffisent néanmoins à documenter une convergence troublante. Université, presse, société civile : les coups portés par la présidence Macron, quoique plus mesurés et couronnés d'insuccès, ont visé les mêmes institutions que celles prises pour cibles par les pouvoirs trumpiste et bolsonariste. En France aussi, c'est bien l'État de droit qui a été attaqué.

Les pratiques répressives

Si l'institution judiciaire a su mettre un coup d'arrêt aux intentions liberticides de certaines dispositions votées pendant la présidence Macron, force est de constater que la digue a cédé en maints endroits. De nombreux textes ont bel et bien été adoptés qui, en s'empilant les uns sur les autres, forment désormais un maillage serré autour des droits et libertés. Leur superposition dessine un paysage où les mesures d'exception deviennent la règle, où la brutalité s'impose comme norme, où l'État de droit recule à mesure que les garde-fous s'érodent.

Les lois sécuritaires

En 2015, la France est frappée par une série d'attentats meurtriers qui entraînent, en réaction, l'instauration de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire. Deux ans plus tard, quand Emmanuel Macron accède à l'Élysée, ce régime d'exception est toujours en application, le confrontant à un dilemme politique. Maintenir l'état d'urgence, c'était accepter de voir s'installer dans la durée des mesures par définition provisoires. Mais le lever, c'était s'exposer aux accusations de « laxisme » à l'égard du terrorisme. Pour sortir de cette impasse, le chef de l'État s'en remet à sa formule de prédilection : le « en même temps ». Il met fin à l'état d'urgence, certes, mais transpose simultanément ses principales dispositions dans le droit commun, à travers la loi « sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme » (SILT).

D'un point de vue tactique, c'est un coup de maître : le Président sort d'une situation d'exception, tout en ne pouvant être accusé d'avoir désarmé la République face à la menace terroriste. Sur le fond, c'est une tout autre affaire. Des mesures conçues comme une restriction temporaire des droits individuels viennent de s'installer durablement dans notre arsenal juridique. L'exception est devenue la norme, le provisoire s'est mué en définitif. Certes, Emmanuel Macron n'est pas le premier à céder à une telle inclination. Elle n'en demeure pas moins regrettable du point de vue des libertés publiques[57].

Cette loi suscite, elle aussi, des réactions immédiates. La Commission nationale consultative des droits de l'homme déplore qu'elle « consacre une dangereuse banalisation des mesures de l'état d'urgence ». Pour le Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris, cette loi « marque une étape supplémentaire dans l'atteinte aux libertés publiques et individuelles, qui sont au cœur de notre État de droit ». Deux rapporteurs spéciaux de l'ONU s'inquiètent du fait que « les pouvoirs ainsi donnés aux autorités puissent être utilisés de manière arbitraire ». Au sein même de l'Assemblée nationale, la commission de suivi de l'état d'urgence affirme, à plusieurs reprises, que

« les mesures de cette situation d'exception ne servent plus à grand-chose, la justice classique et les services de renseignement ayant pris le relais dans la lutte antiterroriste ».[58]

L'avenir montrera que ces craintes n'étaient pas infondées. Un rapport d'Amnesty International alerte rapidement sur les assignations à résidence prononcées par le ministère de l'Intérieur sur le fondement de la loi SILT. Au titre de cette mesure, une personne peut désormais se voir confinée dans un périmètre restreint, imposer un couvre-feu draconien, et contrainte à pointer quotidiennement au commissariat. D'après l'ONG, ces décisions administratives, arrêtées sans le moindre procès, peuvent s'étirer pendant plus d'un an, sans que les individus concernés aient de réels moyens de les contester, ni même de savoir précisément ce qui leur est reproché. La conclusion du rapport tombe comme un couperet :

> Dans une sorte de version moderne du « crime de pensée » d'Orwell, les mesures de contrôle sont prises sur la base d'actes qu'une personne pourrait commettre à l'avenir, au lieu de se fonder sur des infractions déjà commises. Ces interventions « préventives » peuvent avoir des conséquences dramatiques sur la vie des personnes concernées et de leur famille[59].

Mais c'est surtout la possibilité d'instituer des « périmètres de protection », prévue par la loi SILT, qui donnera lieu aux dérives les plus manifestes. Initialement, cette mesure devait permettre « d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme », en conférant aux préfets le pouvoir d'instituer des zones au sein desquelles « l'accès et la circulation des personnes sont réglementés ».[60] Il ne faudra pas attendre longtemps avant que ce dispositif ne soit détourné de sa vocation première. En avril 2023, alors que son impopulaire réforme des retraites vient d'être promulguée, Emmanuel

Macron découvre qu'il ne peut plus se déplacer en France sans être accueilli par des manifestants armés de banderoles et, surtout, de casseroles dont le tintamarre donne à entendre le mécontentement populaire. La riposte ne tarde pas : sur le fondement de la loi SILT, des arrêtés préfectoraux instaurent des périmètres de protection au sein desquels les « dispositifs sonores portatifs » sont prohibés et confisqués. Le ministère de l'Intérieur finit certes par demander aux préfets de ne plus recourir à cette disposition, mais le mal est fait : comme toutes les associations le redoutaient, des dispositifs initialement conçus pour lutter contre le terrorisme ont été utilisés pour museler la contestation politique[61].

À la lumière de ces dérives, largement anticipées, il est édifiant de revenir sur la rhétorique qui a accompagné la présentation de la loi SILT. Le gouvernement ne s'est pas contenté d'invoquer la nécessité de garantir la sécurité des Français : il est allé, là aussi, jusqu'à prétendre que cette loi avait pour vocation de protéger leurs libertés. Dans le discours qu'il prononce devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb affirme sans ciller : « Le gouvernement vous propose un texte équilibré, qui entend protéger mais qui prend garde aussi de garantir toutes nos libertés et même qui parfois les renforce. » Le président de la République lui-même, dans une allocution devant le Conseil de l'Europe où le mot « liberté » revient vingt fois, renchérit : « Non seulement ce projet de loi ne réduit pas nos libertés mais il vise à les préserver. »[62] Toute l'inversion du langage est là, à nouveau : restreindre les libertés individuelles, c'est protéger les libertés individuelles.

Il est vrai que la présidence d'Emmanuel Macron n'est pas la première durant laquelle des mesures brandies pour lutter contre le terrorisme ont fini par être retournées contre des militants politiques. Sous le mandat de François Hollande, ce sont les dispositions de l'état d'urgence lui-même qui avaient été utilisées pour assigner à résidence des activistes écologistes, afin de s'assurer qu'ils ne viennent pas perturber la COP 21 – la conférence

internationale sur le climat qui se tenait à Paris[63]. Mais ce qui interpelle sous la présidence d'Emmanuel Macron, c'est l'ampleur sans précédent de cet arsenal répressif. Après la loi SILT de 2017 vinrent la loi « anticasseurs » en 2019, puis les lois « sécurité globale », « antiterrorisme » et « séparatisme » en 2021, la loi « sécurité intérieure » en 2022, la loi « Jeux olympiques » en 2023. Jamais la V^{e} République n'avait connu pareille frénésie sécuritaire. Et jamais de tels dispositifs n'avaient été utilisés avec tant de zèle contre les militants, notamment écologistes.

Il serait trop long de détailler l'ensemble des dispositions contenues dans les lois sécuritaires votées sous la présidence Macron, et plus fastidieux encore d'analyser comment elles se combinent pour former un écheveau liberticide. Bornons-nous donc à citer l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme concernant « la restriction de l'espace civique », adopté à l'unanimité le 17 juin 2025 :

> Depuis plusieurs années, le socle essentiel de droits et de libertés est de plus en plus fragilisé. Le phénomène ne se limite plus aux régimes autoritaires, il gagne aussi les démocraties établies, là où l'on aurait pensé ces droits définitivement acquis. Cette tendance n'est pas une simple dérive ; elle constitue une attaque directe, concertée, contre les droits humains et contre l'esprit même de la démocratie. La France n'échappe pas à ce climat délétère[64].

Il y a bien eu en France, depuis 2017, une régression manifeste des libertés publiques et, une fois encore, c'est une rhétorique pernicieuse qui a rendu ces atteintes possibles. Des mesures indiscutablement répressives ont pu être présentées comme une défense vibrante de la liberté. À l'ère de la post-vérité, ce ne sont plus les actes qui donnent leur sens aux mots, mais les mots qui transforment le sens des actes. Quand il devient possible de

tout faire, tout en continuant de dire le contraire, plus rien ne protège l'État de droit contre les assauts du pouvoir.

Les violences policières

Deux mille cinq cents blessés, trois cent quinze traumatismes crâniens, vingt-quatre yeux crevés, cinq mains arrachées, un mort. Quand elles s'achèvent, les manifestations hebdomadaires des Gilets jaunes laissent derrière elles un lourd bilan, dessinant les contours d'une répression inédite dans la France contemporaine. Certes, à cette brutalité a répondu celle de certains manifestants : le ministère de l'Intérieur fait état de mille huit cents blessés dans les rangs des policiers et des gendarmes[65]. Certes également, la violence déployée par les forces de l'ordre dans un État démocratique peut être considérée comme « légitime », dès lors qu'elle s'exerce dans le respect scrupuleux des lois et procédures établies par les représentants du peuple. Ce qui ne veut pas dire pour autant que la violence des forces de l'ordre soit *toujours* légitime, contrairement à ce que le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a laissé entendre à plusieurs reprises[66].

En l'occurrence, il suffit de parcourir la pile vertigineuse de rapports qui se sont accumulés pour trancher ce débat : il y a bien eu depuis 2017, en France, et de manière systématique, un usage disproportionné de la force à l'encontre des manifestants. Dès décembre 2018, Human Rights Watch alerte sur des tactiques de maintien de l'ordre causant « des blessures physiques à des manifestants pacifiques, notamment des lycéens et des journalistes ». Six mois plus tard, Amnesty International révèle que plus de deux mille manifestants ont déjà été blessés par les forces de l'ordre, auxquels s'ajoutent au moins cinquante-quatre journalistes, dont douze atteints grièvement, d'après Reporters sans frontières. Ces constats trouvent un écho dans les prises de position d'instances internationales. En février 2019, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

se dit « extrêmement concernée par le niveau de violence », qu'elle décrit comme « inédit en France depuis cinquante ans ». Au même moment, trois rapporteurs spéciaux de l'ONU s'inquiètent de la « réponse disproportionnée » des forces de l'ordre en France, à tel point que Michelle Bachelet, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, somme le gouvernement français de « mener une enquête approfondie sur tous les cas rapportés d'usage excessif de la force ». Un an plus tard, en janvier 2020, c'est la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui, dans une déclaration solennelle, dresse un réquisitoire sans appel : « La multiplication des violences policières observées depuis plus d'un an non seulement porte atteinte à l'intégrité physique des personnes visées, mais aussi dégrade la crédibilité des forces de l'ordre soumises à un devoir d'exemplarité. La CNCDH est très préoccupée par cet effet dissuasif des violences policières sur l'exercice de la liberté de manifester. » Les violences ne cessent pas avec l'extinction du mouvement des Gilets jaunes. En mars 2023, alors que la rue gronde contre la réforme des retraites, Human Rights Watch déplore « une réponse policière excessive, disproportionnée et indiscriminée ». Plus récemment encore, Reporters sans frontières dénonce des « abus policiers envers au moins huit journalistes » lors du 1er mai 2025, incluant « agressions, intimidations et confiscations de matériel ».[67]

Ces rapports ne surgissent pas du néant. Ils s'appuient sur une avalanche de récits individuels, de témoignages d'observateurs, de comptes rendus de journalistes – souvent eux-mêmes victimes. Mais ils reposent aussi sur des centaines de vidéos captées par les manifestants qui documentent, au jour le jour, la brutalité de la répression. Partagées des millions de fois sur les réseaux sociaux, ces images saturent l'espace public numérique, jusqu'à parfois se frayer un chemin sur les plateaux de télévision. Progressivement, la violence policière n'est plus seulement un

phénomène établi par les observateurs : elle devient une réalité constatée, partagée et intériorisée par des millions de citoyens.

Face à ces preuves accablantes, on aurait pu espérer une inflexion, une prise de conscience ou, à tout le moins, une reconnaissance. C'est l'inverse qui se produit : le gouvernement s'enfonce dans le déni. Les déclarations s'enchaînent avec une obstination confinant à l'aveuglement. Sibeth Ndiaye : « Vous évoquiez les violences policières ; moi je récuse ce terme. » Agnès Pannier-Runacher : « D'abord je veux dire qu'il n'y a pas de violences policières. » Christophe Castaner : « Arrêtons de parler des violences policières ! » Gérald Darmanin : « Quand j'entends le mot "violences policières", personnellement je m'étouffe ! »[68] Quand ils sont confrontés directement aux images de policiers ou de gendarmes s'acharnant sur des manifestants, les ministres s'abritent derrière un chapelet d'euphémismes et de périphrases dont l'inventivité finirait presque par forcer le respect : « un usage disproportionné de la force », « des comportements qui ne sont pas acceptables », « des actes qui méritent d'être sanctionnés », « des dérives », « des anomalies et des dérapages »… La palme de la contorsion revient sans doute au secrétaire d'État à l'Intérieur Laurent Nuñez : il y a des « suspicions de violence » mais parler de violences policières serait « imprudent ». Quant à Christophe Castaner, il élève le toupet à son pinacle : les centaines d'enquêtes dont sont saisies les inspections générales de la police et de la gendarmerie « ne portent pas sur des violences policières » mais seulement sur « des faits pouvant aller jusqu'à des blessés graves »[69] !

C'est peut-être Emmanuel Macron lui-même, finalement, qui prononcera la phrase la plus révélatrice de cette stratégie du déni. À l'occasion d'une réunion du grand débat national, il assène, de son ton le plus péremptoire : « Ne parlez pas de "répression" ou de "violences policières", ces mots sont inacceptables dans un État de droit[70]. » L'inversion rhétorique atteint ici son paroxysme : dans la bouche du chef de

l’État, ce ne sont plus les faits qui sont inacceptables, mais les mots qui permettent de les nommer.

Voilà jusqu’où nous mène la post-vérité : à l’interdiction pure et simple de dire le réel. Confronté à des preuves accablantes, le pouvoir ne cherche même plus à les réfuter : il se contente de bannir les termes qui permettraient de les qualifier. La brutalité n’est plus dans les coups, mais dans le vocabulaire. Le scandale n’est plus la matraque qui s’abat, mais la langue qui ose le dire. Il s’agit là d’un degré nouveau dans la dégradation du débat démocratique. Si les mots pour décrire la violence deviennent « inacceptables », que reste-t-il aux citoyens pour dénoncer les abus ? La post-vérité révèle ici sa dimension la plus insidieuse : non plus seulement tâcher de faire accepter le mensonge, mais bien viser à rendre impossible l’expression de la vérité.

La pente autoritaire

« L’État de droit, ça n’est pas intangible ni sacré. »[71] Quand ces mots sont prononcés par le ministre de l’Intérieur de la République française, Bruno Retailleau, quelque chose de fondamental se brise. L’un des piliers de la démocratie vient de se muer en épouvantail. La garantie des droits, la défense des libertés et la protection contre l’arbitraire ne sont plus une boussole, mais un obstacle. Comment avons-nous pu en arriver là ?

2022-2024 : les jalons de la délégitimation

C’est probablement à Éric Zemmour qu’il revient, le premier, d’avoir explicitement franchi la ligne faisant de l’État de droit non plus un trésor à préserver, mais une idole à abattre. Dès 2018, alors qu’il n’était encore que

polémiste, il ose : « La démocratie c'est le pouvoir du peuple. L'État de droit c'est le pouvoir des juges. Ça n'a rien à voir. Je pense que ça va être le vrai nœud gordien de l'avenir : on va devoir choisir entre la démocratie et l'État de droit[72]. » Cette phrase n'a rien d'une saillie isolée, fruit d'un emportement télévisuel ou de l'ivresse de sa propre plume. Elle dessine les contours d'une position assumée, qu'il n'aura de cesse de réaffirmer par la suite. En mai 2021, depuis son perchoir de chroniqueur sur CNews, Éric Zemmour réitère : « Est-ce qu'on choisit la protection des Français ? Ou est-ce qu'on choisit ce qu'on appelle pompeusement l'État de droit, c'est-à-dire que le juge a le droit de fouler aux pieds, au nom de son idéologie victimaire, la protection des victimes[73] ? » Sa candidature à l'élection présidentielle ne lisse pas ses positions, bien au contraire : « À travers l'État de droit, les juges, qui sont dirigés par des socialistes, imposent leur vision du monde[74]. » Des colonnes du *Figaro* aux meetings électoraux, Éric Zemmour est parvenu à imposer la critique radicale de l'État de droit au cœur du débat démocratique.

Il est nécessaire de prendre au sérieux ce discours pour en comprendre les rouages. Au sein de la critique d'Éric Zemmour, une institution en particulier concentre l'essentiel des attaques : le Conseil constitutionnel. C'est à lui qu'il incombe de veiller à ce que les lois votées par le Parlement respectent bien la Constitution – et donc, aussi, les droits et libertés qu'elle garantit. Or selon Éric Zemmour, les juges du Conseil ne se contenteraient pas d'appliquer le droit. En interprétant à leur guise le texte de la loi fondamentale, ils imposeraient leurs préférences idéologiques aux représentants du peuple, pourtant élus et dépositaires de la souveraineté populaire. Convenons-en immédiatement : le Conseil constitutionnel n'est pas au-dessus de la critique. Comme toute institution humaine, il n'est pas à l'abri de décisions contestables. L'absence de censure de la réforme des retraites de 2023 a, par exemple, été interrogée par de nombreux professeurs de droit public[75]. Le mode de nomination des juges

constitutionnels fait, par ailleurs, l'objet de critiques récurrentes[76]. Il est vrai également que, comme pour toute institution juridique, les décisions du Conseil impliquent nécessairement une part d'interprétation des textes, dont découlent une subjectivité et une incertitude sans doute douloureuses, mais qui valent toujours mieux que leur alternative : l'absence de tout contrôle[77].

C'est dans cet espace d'interprétation que s'engouffre Éric Zemmour pour attaquer la légitimité même de l'institution. Pour lui, toute limitation à la souveraineté populaire serait insupportable. Le peuple devrait pouvoir décider de la loi, quelle qu'elle soit. En apparence, cette proposition pourrait sembler aller de soi. Comment pourrait-on prétendre parler de « démocratie » si le peuple (*demos*) ne peut obtenir ce qu'il désire ? L'argumentation a la force de l'évidence. Elle est pourtant trompeuse. Car sans le garde-fou du Conseil constitutionnel, qu'est-ce qui empêcherait une majorité parlementaire de voter des lois discriminatoires ? De restreindre les libertés des opposants ? D'altérer le pluralisme et de biaiser le débat électoral ? Rien. Comme on l'a déjà vu, l'absence de toute borne à la volonté populaire n'est pas la forme achevée de la démocratie, mais sa négation. Non plus le pouvoir partagé entre tous, mais la dictature de la majorité sur des minorités soumises à l'arbitraire[78]. Voilà pourquoi les juristes se rejoignent pour considérer qu'en dépit de ses insuffisances, le Conseil constitutionnel demeure le garant crucial des droits et libertés[79]. Sans État de droit, pas de démocratie.

La rhétorique d'Éric Zemmour n'en aura pas moins une funeste descendance. À sa suite, de nombreux responsables politiques de droite et d'extrême droite se plaisent à fustiger de plus en plus explicitement ce qu'ils appellent « le gouvernement des juges ». Progressivement, le concept même d'« État de droit » se charge d'une connotation négative[80]. Jusqu'à atteindre un point de rupture.

Février 2023 : le gouvernement d'Élisabeth Borne présente une nouvelle loi immigration. Le texte repose sur deux piliers : d'un côté,

faciliter les reconduites à la frontière des étrangers en situation irrégulière ; de l'autre, permettre la régularisation des travailleurs sans papiers exerçant dans les secteurs en tension. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et philosophe à ses heures, résume cet équilibre en une formule où s'entremêlent finesse et complexité : « être gentil avec les gentils, et méchant avec les méchants[81] ». Dans l'hémicycle fragmenté issu des élections de 2022, où le bloc présidentiel n'a plus la majorité absolue, la discussion s'annonce houleuse. Elle le sera au-delà de toute prévision. Les Républicains, seuls alliés susceptibles de permettre l'adoption du texte, flairent l'opportunité : l'occasion est trop belle de démontrer leur fermeté sur un sujet, l'immigration, où ils sont désormais en concurrence directe avec le Rassemblement national. Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, fait monter les enchères.

Au terme de la navette parlementaire, le compromis final n'a plus grand-chose à voir avec le projet initial. Les régularisations ont disparu, remplacées par un arsenal de mesures directement inspirées de la « préférence nationale », le concept historique du Front national. Les Républicains exultent : ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, et renforcé leur image. Marine Le Pen savoure : pour elle, c'est une « victoire idéologique[82] ». Quant au bloc présidentiel, il se console d'être au moins parvenu à faire passer sa loi. Les accusations de « laxisme à l'égard de l'immigration » devraient se relâcher. Et tant pis si le prix à payer, c'est d'avoir dû voter des mesures manifestement contraires à la loi fondamentale : le Conseil constitutionnel s'occupera de les toiletter. Gérald Darmanin le confesse avec une franchise déconcertante : « Des mesures sont manifestement contraires à la Constitution. Le Conseil constitutionnel fera son office[83]. »

C'est en effet ce qui se produit : le Conseil censure trente-cinq articles du texte de loi. Les juges ne se sont pas prononcés sur le fond : ils se sont contentés de constater que les mesures en question constituaient des

« cavaliers », c'est-à-dire des amendements trop éloignés du texte initial – et qui auraient donc dû, conformément à la Constitution, être discutés dans une loi autonome. Ils s'épargnent ainsi un épineux débat sur l'interprétation des droits fondamentaux, et peuvent espérer que leur décision soit bien acceptée. Peine perdue. Immédiatement, les critiques se déchaînent, fustigeant à nouveau « le gouvernement des juges ».

L'attaque la plus violente viendra de Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes et homme fort de la droite. Il n'est certes pas membre du gouvernement, et à ce titre ne devrait pas figurer dans ces pages. Il n'en est pas moins essentiel pour comprendre le glissement à l'œuvre ici : « Petit à petit, s'est installé ces dernières décennies dans notre pays un coup d'État de droit. Le résultat, c'est que ce ne sont plus les Français qui décident[84]. » L'oxymore est saisissant. En trois mots, « coup d'État de droit », Laurent Wauquiez parvient à retourner le concept contre lui-même. L'État de droit est aggloméré, en une chimère monstrueuse, à ce qu'il entend combattre : l'arbitraire du pouvoir, le glissement autoritaire, la remise en cause des droits fondamentaux. L'inversion rhétorique est totale. Laurent Wauquiez ne s'arrête pas là. Il accompagne son offensive sémantique d'une proposition politique : permettre à l'Assemblée nationale de passer outre une censure du Conseil constitutionnel par un vote à la majorité qualifiée[85]. Derrière son apparence technique, cette proposition serait un saut dans le vide. Si elle voyait le jour, le contrôle de constitutionnalité deviendrait une simple formalité, un avis consultatif que la majorité pourrait balayer d'un revers de vote. Les droits fondamentaux ne seraient plus garantis. Les minorités ne seraient plus protégées. En vidant de sa substance le Conseil constitutionnel, elle reviendrait à sortir de l'État de droit. Et donc, de la démocratie.

2024-2025 : l'entreprise de disqualification

En surface, la crise semble passer. Les invectives se taisent. Les Sages de la rue de Montpensier retrouvent la quiétude feutrée de leur besogne. La vie politique reprend son cours. Sous la surface néanmoins, l'opprobre jeté sur le Conseil a laissé des traces. De pilier de la République, il est devenu objet de disputes partisanes. Il ne faudra pas longtemps avant d'en voir les conséquences.

Juin 2024 : dans un coup de poker qui stupéfie jusqu'à ses proches, Emmanuel Macron dissout l'Assemblée nationale. Le pari est perdant, la nouvelle chambre plus fracturée que jamais, avec trois blocs irréconciliables qui se neutralisent mutuellement. Après des mois de tractations, Michel Barnier est nommé Premier ministre. Les Républicains entrent au gouvernement. Dans la distribution des maroquins, Bruno Retailleau décroche le gros lot : à lui le ministère de l'Intérieur. L'homme qui, quelques mois plus tôt, vitupérait contre le Conseil constitutionnel se retrouve donc en charge des libertés publiques. L'ironie est amère. Elle le devient plus encore quand, à peine installé place Beauvau, le nouveau ministre déclare : « L'État de droit, ça n'est pas intangible ni sacré. »

La déclaration tombe comme une bille de plomb sur un sol carrelé. Pour la première fois, un ministre de la République française relativise le caractère inaltérable de l'État de droit. S'il n'est plus intangible, c'est qu'on peut y toucher. S'il n'est plus sacré, c'est qu'on peut le profaner. La suite du propos achève de lever l'ambiguïté : « C'est un ensemble de règles, une hiérarchie des normes, un contrôle juridictionnel, une séparation des pouvoirs. Mais la source de l'État de droit, c'est la démocratie, c'est le peuple souverain. » Bruno Retailleau reprend, mot pour mot, la position d'Éric Zemmour. Du polémiste au ministre, elle s'est institutionnalisée.

Michel Barnier tente de colmater la brèche. Quatre jours plus tard, dans son discours de politique générale, il glisse cette phrase : « La fermeté de la politique pénale, que les Français demandent, est indissociable du respect de l'État de droit, auquel je suis personnellement, profondément et

définitivement attaché[86]. » Sur le banc des ministres, Bruno Retailleau écoute en silence, visage fermé. Le recadrage est net. Il sera sans effet. Quelques semaines plus tard, Michel Barnier tombe, censuré par l'Assemblée. Bruno Retailleau, lui, conserve son poste dans le nouvel exécutif. Son travail de sape se poursuit. Tout en continuant de fustiger l'État de droit, il déclare désormais vouloir briser « l'impossibilisme » qui, selon lui, ruinerait notre vie démocratique en empêchant le gouvernement de gouverner[87]. Derrière ce néologisme infamant, c'est bien l'État de droit lui-même qui continue d'être vilipendé, réduit désormais à l'état de pur concept épouvantail[88].

Reste, enfin, à démontrer dans quelle mesure ces attaques contre l'État de droit ne relèvent pas seulement d'une rhétorique démagogique et vide d'objet – auquel cas, toute transgressive qu'elle soit, elle n'en constituerait pas réellement une menace pour les droits et libertés. Hélas, de très nombreuses déclarations du ministre de l'Intérieur prouvent sa ferme intention de les remettre en cause. Un tel développement dépasserait de très loin le cadre de ce livre : bornons-nous, donc, à un seul exemple. Le 17 juin 2025, le ministre de l'Intérieur est interrogé sur son slogan « la France des honnêtes gens ». Il déclare alors très sereinement : « Les honnêtes gens, ce sont ceux qui croient au travail, à l'effort, au mérite. Ceux qui ne cassent rien, ne manifestent pas, paient leurs impôts, élèvent leurs enfants, respectent les règles[89]. » Les honnêtes gens sont ceux qui « ne manifestent pas » : il n'y a guère besoin de développer, il s'agit bien d'une remise en cause directe et explicite d'un des droits fondamentaux reconnus par la Constitution.

On objectera sans doute que, cette fois au moins, la présidence Macron n'y est pour rien ! Bruno Retailleau n'est pas un « marcheur » : il appartient à cette droite qui s'est construite contre le macronisme, avant de s'y rallier sur le tard. S'il est parvenu au cœur du pouvoir, ce n'est que par la grâce

d’une arithmétique parlementaire, et non par allégeance. L’argument serait recevable, s’il ne butait sur deux faits entêtés.

Premier fait : c’est bien le gouvernement d’Élisabeth Borne qui a fait le choix délibéré de laisser passer une loi immigration truffée de dispositions inconstitutionnelles. En plaçant le Conseil dans la position de devoir assumer le mauvais rôle, telle une simple variable d’ajustement de ses calculs politiques, l’exécutif a lui-même allumé la mèche. Il ne peut s’étonner de l’explosion qui a suivi : une campagne massive de délégitimation à l’encontre des gardiens de la Constitution.

Second fait : c’est François Bayrou, compagnon de route historique d’Emmanuel Macron, qui a choisi de conserver Bruno Retailleau dans son gouvernement, puis de l’y conforter malgré la multiplication de ses saillies. Il en va désormais de la responsabilité du président de la République et du Premier ministre si, du sommet de l’État, un homme peut aujourd’hui se permettre d’attaquer le cœur même de la démocratie.

Il faut enfin s’arrêter sur la dynamique rhétorique qui, progressivement, a permis à ces attaques de prospérer. L’État de droit était, auparavant, un concept si fortement ancré qu’aucun responsable politique ne se serait risqué à le remettre en cause, de peur de finir couvert d’opprobre. Il aura fallu qu’un franc-tireur médiatique prenne le risque de l’anathème pour que ce concept se charge de ses premières connotations négatives. L’opposition a pu alors prudemment s’en emparer, d’abord à l’aide de périphrases pusillanimes (« le gouvernement des juges »), puis d’oxymores sibyllins (« le coup d’État de droit »). Jusqu’à ce qu’un des principaux ministres de la République s’autorise explicitement à vilipender le terme, désormais saturé de représentations repoussantes, et doublé de son propre épouvantail.

Derrière les attaques contre l’État de droit se cache, on le voit, un cas classique, presque caricatural, d’élargissement de la fenêtre d’Overton[90]. Longtemps, cette parole a tenu lieu d’impensable. Avec Éric Zemmour, elle reste radicale, certes, mais devient dicible. En infusant dans l’opposition,

elle paraît de plus en plus convenue. En pénétrant la sphère du gouvernement, elle est désormais institutionnelle. Voilà comment le mot a pu être progressivement vidé de son contenu, et retourné contre lui-même. Perçu hier comme l'une des deux jambes de la démocratie, l'État de droit est aujourd'hui présenté comme son boulet. Derrière la corruption de ce concept, ce qui est à l'œuvre, c'est bien une mécanique de post-vérité.

Conclusion : les droits menacés ?

Ce tour d'horizon reste, hélas, incomplet. Les développements contenus ici suffisent néanmoins pour dégager deux tendances lourdes de la présidence Macron : l'une politique, l'autre rhétorique.

Sur le plan politique, nous ne pouvons que conclure à un recul inédit des droits et libertés en France ces huit dernières années. Sous la présidence d'Emmanuel Macron, des fondements cruciaux de l'État de droit ont été gravement et parfois violemment attaqués, au premier rang desquels la liberté de manifester. La comparaison internationale n'est pas de nature à nous réconforter. Certes, les atteintes subies en France restent d'une intensité moindre que celles ayant frappé le Brésil sous Bolsonaro ou, *a fortiori*, les États-Unis depuis le retour de Donald Trump. Mais elles sont de même nature. Ici aussi, les contre-pouvoirs ont été systématiquement attaqués – les manifestations –, empêchés – la presse – ou discrédités – l'université. Plus inquiétant encore : la période étudiée se conclut par une remise en cause explicite de l'État de droit, désormais ouvertement contesté depuis le cœur du gouvernement. Qui peut prédire, dans ces conditions, à quoi l'avenir ressemblera ? Enfin, et surtout, ces convergences mettent à jour une tendance lourde : dans les pays où les dirigeants basculent dans la post-vérité, les droits et libertés finissent par subir l'assaut du pouvoir. Et cela n'a rien d'un hasard.

Car précisément : ce que le cas français démontre c'est que, sur le plan rhétorique, ces remises en cause inédites n'ont été rendues possibles que par un discours se permettant de nier les yeux dans les yeux une réalité pourtant visible de tous. « Nous protégeons les manifestations », quand toutes les associations témoignent d'entraves au droit de manifester. « Nous défendons la liberté de la presse », quand toutes les rédactions dénoncent des atteintes au droit d'informer. « Nous garantissons les libertés fondamentales », quand tous les avocats déplorent des lois liberticides. « Il n'y a pas de violences policières », quand toute la France a pu voir les visages éborgnés, les mains arrachées, la brutalité débridée. Ces déclarations ne relèvent pas du déni, mais de la stratégie. C'est la répétition inlassable de ces éléments de langage qui a permis aux abus de passer. Quand le langage se décorrèle de la réalité, l'indicible devient possible. Attaquer les libertés tout en jurant de les défendre. Restreindre les droits tout en feignant de les renforcer. Corrompre jusqu'au concept même d'« État de droit », conspué parce qu'il empêche au lieu d'être célébré parce qu'il protège.

La logocratie, on le voit, ne saurait se résumer à un simple mode de communication. Elle constitue bien davantage : une pratique du pouvoir qui fait sauter les garde-fous du langage, neutralise les digues des tabous et rend possible, ce faisant, un glissement imperceptible mais implacable en dehors des principes démocratiques. Silencieusement, la logocratie a d'ores et déjà entamé nos libertés.

CHAPITRE 6

La souveraineté contre le peuple

Nous n’en sommes encore qu’à l’orée du cynisme. Car si l’État de droit n’a pu être remis en cause qu’au nom de la volonté populaire, il n’y a pas à attendre longtemps avant que cette dernière ne subisse le même sort. Quand cède l’exigence d’assumer ce que l’on fait, on peut alors accomplir ce que l’on n’aurait jamais osé dire. Mépriser les demandes des citoyens, tout en prétendant les écouter. Ignorer les élections, tout en prétendant les respecter. Attaquer les institutions, tout en prétendant les protéger. Quand les gouvernants basculent dans la post-vérité, la souveraineté populaire elle-même finit par vaciller.

Reprenons alors notre méthode, et suivons le chemin déjà parcouru au chapitre précédent. Commençons par regarder les deux sinistres épisodes ayant émaillé l’histoire récente aux États-Unis et au Brésil, avant d’analyser, pas à pas, de quelle manière ils entrent en résonance avec les pratiques ayant cours ici même, dans la France d’Emmanuel Macron.

Deux insurrections autocratiques

Donald Trump et Jair Bolsonaro ont fait plus qu'attaquer l'État de droit : ils ont, l'un comme l'autre, tenté de conserver le pouvoir après avoir perdu les élections. Ces deux tentatives de sédition partagent un même ressort : la propagation d'une désinformation si massive qu'une partie des citoyens, convaincus que la victoire leur était dérobée, ont entrepris de renverser un pouvoir légitimement élu. Ce détour par l'outre-Atlantique s'impose une nouvelle fois. Il nous révèle jusqu'où peut sombrer une démocratie qui bascule dans la post-vérité.

L'empoisonnement du puits

Donald Trump comme Jair Bolsonaro nous ont montré comment une rhétorique tissée de mensonge peut en venir non pas à camoufler une attaque contre la souveraineté populaire, mais bien à créer les conditions pour qu'elle se produise.

Aux États-Unis, le doute instillé par Donald Trump commence bien avant son entrée officielle en politique. Dès 2012, furieux de la réélection de Barack Obama, il prétend que le président sortant aurait en réalité perdu le vote populaire – c'est-à-dire qu'il aurait obtenu la majorité des grands électeurs tout en recueillant moins de votes que son adversaire, une distorsion permise par le scrutin américain. C'est une pure affabulation, qu'aucune preuve n'étaye, mais qu'importe : Donald Trump déchaîne sur Twitter une salve de messages rageurs, qualifiant l'élection de « mascarade », décrétant que les États-Unis ne seraient « pas une démocratie », fustigeant une « dégoûtante injustice » et appelant même ses partisans à « marcher sur Washington »[1]. Le spectre de la violence est déjà évoqué.

En 2016, Donald Trump est à son tour candidat, et l'histoire s'inverse avec une cruelle ironie : il remporte l'élection présidentielle face à Hillary Clinton, tout en perdant lui-même le vote populaire. Incapable de l'accepter,

il prétend – toujours sans preuve – que « des millions de bulletins » auraient été attribués illégalement à son adversaire. Cette obsession n'est pas nouvelle : quelques mois plus tôt, il accusait déjà Ted Cruz d'avoir « triché » lors des primaires républicaines dans l'Iowa. ABC News relève que, cette année-là, le mot *rigged* (« truqué ») a été suremployé par Donald Trump, que ce soit pour parler des élections, de la couverture médiatique, ou plus généralement du « système » tout entier[2].

C'est l'élection de 2020 qui transforme cette rhétorique paranoïaque en stratégie instituée. Dès le mois de juin, et alors que la campagne est organisée sous sa propre présidence, Donald Trump propage la rumeur selon laquelle « des millions de bulletins » seraient en train d'être imprimés illégalement depuis l'étranger. En août, il martèle que seule une fraude massive serait susceptible de le faire perdre, préparant ainsi méthodiquement ses partisans à rejeter tout résultat défavorable[3]. Au fil des mois, le vote par correspondance devient sa cible privilégiée. Donald Trump le présente comme une faille majeure du système électoral, et ce n'est pas un hasard : il a été établi de longue date que les électeurs démocrates y recourent plus volontiers que les républicains[4]. En 2020, la pandémie ne pouvait qu'accentuer cette tendance. Le Président avait régulièrement minimisé la gravité du virus : il était prévisible que ses partisans se montreraient moins réticents à se déplacer que ses opposants. Dès la fin de l'été, des sondages accréditent cette intuition, qui sera confirmée par les analyses ultérieures : 58 % des électeurs démocrates voteront par correspondance, contre seulement 29 % des républicains[5]. Donald Trump exploite cette asymétrie. Insidieusement, un climat de suspicion s'installe, dirigé sciemment contre les bulletins qui pourraient lui faire perdre l'élection.

En rhétorique, ce stratagème s'appelle « l'empoisonnement du puits » : planter par avance la graine du doute afin de pouvoir, au besoin, récolter les fruits de la défiance. Le récit complotiste de Donald Trump agit comme une

forme de prophétie autoréalisatrice, préparant à l'avance ses partisans à rejeter tout résultat électoral défavorable[6]. À peine deux ans plus tard, Jair Bolsonaro déploiera exactement la même tactique. Sa cible ne sera pas les bulletins par correspondance, mais le vote électronique.

Le Brésil fut pourtant pionnier en la matière. En 2000, il est le premier pays au monde à généraliser les machines de vote électronique pour une élection nationale. Vingt ans plus tard, le système a fait ses preuves : l'identification biométrique des électeurs et l'absence de connexion à internet limitent drastiquement toute possibilité de fraude. Le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier, observateur officiel des élections de 2022, le confirme : les machines sont fiables, sécurisées, et plébiscitées par les Brésiliens[7]. C'est pourtant cette infrastructure éprouvée que Jair Bolsonaro choisit d'attaquer en 2021. Sa présidence est alors affaiblie, gangrenée par les scandales et critiquée pour sa gestion catastrophique de la pandémie. Dans les sondages, la réélection du président brésilien paraît de plus en plus incertaine. Anticipant manifestement une défaite possible, Jair Bolsonaro décrète soudain, sans la moindre preuve, que le système de vote électronique serait massivement manipulé. Lors d'un rassemblement public organisé à sa propre initiative, il attaque frontalement le Tribunal suprême fédéral et le Tribunal supérieur électoral : « Je ne peux participer à une telle farce[8] ! » La manœuvre est transparente : derrière ce fantasme d'un vote truqué, on retrouve la même stratégie d'empoisonnement du puits. Aux États-Unis comme au Brésil, le soupçon de fraude était semé. Il n'y avait plus qu'à moissonner la contestation.

Le grand mensonge

Les citoyens américains se rendent aux urnes le 3 novembre 2020. Au soir du scrutin, le scénario se déroule tel que les analystes l'avaient anticipé : les résultats partiels, d'abord favorables au président sortant,

basculent peu à peu vers Joe Biden à mesure que les votes par correspondance sont dépouillés. Donald Trump inaugure alors deux slogans voués à devenir tristement célèbres : « *Stop the count !* » (« arrêtez le décompte ») puis, sa défaite actée, « *Stop the steal !* » (« arrêtez le vol »). Les soixante recours déposés n'y changeront rien : Donald Trump a bien perdu l'élection. Il n'en cesse pas moins de répéter que la victoire lui a été dérobée[9].

Le 19 décembre, le Président battu allume la mèche. Il appelle ses partisans à se rassembler à Washington le 6 janvier, date à laquelle le Congrès doit officialiser l'élection de Joe Biden. L'événement, promet-il, sera « sauvage » (*wild*). Le jour J, des milliers de trumpistes convergent vers la capitale. Donald Trump se présente devant la foule, et prend la parole : « Les parlementaires essaient illégalement de prendre le contrôle de notre pays. Nous allons stopper le vol. Je sais que tout le monde ici se dirigera bientôt vers le bâtiment du Capitole pour, pacifiquement et patriotiquement, faire entendre votre voix ! » Le discours est interprété comme un ordre direct d'action. La foule déferle sur le Congrès. Plusieurs milliers d'émeutiers en forcent l'accès, déterminés à empêcher la certification. L'insurrection dure quatre heures. Cent quarante policiers sont blessés. L'un d'eux perd la vie, ainsi que quatre insurgés. Ce jour-là, la démocratie américaine vacille sous les yeux du monde entier[10].

C'est un scénario presque identique qui se déroule au Brésil. Au second tour de l'élection présidentielle de 2022, Lula l'emporte avec 50,9 % des voix. Jair Bolsonaro refuse de reconnaître sa défaite, invoquant un dysfonctionnement imaginaire des machines de vote. Ce déni, amplifié par les réseaux sociaux, embrase le pays. Des manifestations spontanées éclatent. Plusieurs routes sont bloquées. Des bolsonaristes se rassemblent même devant le quartier général de l'armée, pour appeler celle-ci à « sauver » le pays. Partout, le slogan « *Stop the steal !* » est repris par les manifestants. Jair Bolsonaro, lui, laisse faire, silencieux[11].

L’explosion survient le 8 janvier 2023. Alors que Lula a prêté serment quelques jours plus tôt, des milliers d’insurgés réussissent à envahir la place des Trois-Pouvoirs à Brasilia. L’attaque, soigneusement coordonnée, vise le cœur battant de la République : le Palais présidentiel, le Congrès, la Cour suprême. Plus troublant encore : cette sédition n’est rendue possible que par la complicité d’une partie des forces censées protéger les institutions – notamment la police militaire, largement acquise à Jair Bolsonaro[12]. Le bilan matériel est lourd : des œuvres d’art ont été saccagées, du mobilier détruit, des symboles républicains profanés. L’insurrection n’aura, en revanche, aucune conséquence institutionnelle. Après quatre heures de chaos, la police parvient à reprendre le contrôle des bâtiments. Jair Bolsonaro, opportunément exilé à l’étranger au moment des faits, attendra que le calme soit revenu et les émeutiers arrêtés avant de sortir du silence pour condamner les violences[13].

L’historien Timothy Snyder, spécialiste du nazisme, est revenu sur l’attaque du Capitole. Pour lui, l’obstination de Trump à se proclamer vainqueur d’une élection perdue constitue un « grand mensonge » (*big lie*) : « C’est un grand mensonge parce qu’il faut rejeter toutes sortes de preuves pour y croire. C’est un grand mensonge parce qu’il faut adhérer à l’idée d’une immense conspiration pour y croire. Et c’est un grand mensonge parce que, si vous y croyez, cela exige que vous preniez des mesures radicales[14]. » Sous sa plume, ces mots ne sont pas fortuits : ils renvoient directement à une technique de propagande (*große Lüge*) mentionnée par Adolf Hitler lui-même dans les pages de *Mein Kampf*[15].

Aux États-Unis comme au Brésil, ces tentatives de coup d’État ne furent possibles que parce que des millions de citoyens avaient été préalablement persuadés de vivre dans une réalité alternative, façonnée par des mensonges répétés. En construisant méthodiquement le récit d’une élection truquée, Donald Trump et Jair Bolsonaro ont réussi à créer chez leurs partisans la conviction qu’ils étaient investis d’une mission patriotique, justifiant ainsi

le recours à la violence. Telle est la perversion de ces deux insurrections : nombre de ceux qui ont attaqué la démocratie croyaient être en train de la protéger. Nous sommes bien au cœur des mécanismes de post-vérité. Quand la parole des gouvernants s'affranchit de tout rapport au réel, elle peut créer les conditions permettant de commettre l'impensable. Prendre d'assaut les institutions, c'est se comporter en factieux. Sauf, bien sûr, si l'on a été convaincu que les institutions sont corrompues. Alors, c'est agir en héros.

Gouverner sans céder

Washington, Brasilia : deux capitales prises d'assaut, deux démocraties ébranlées par le mensonge érigé en système. La France, elle, a pour lors échappé à une telle sédition. Faut-il pour autant en conclure que la souveraineté populaire est sortie indemne de huit années de présidence Macron ? Ce serait aller un peu vite. Car si la post-vérité à la française n'a pas produit d'insurrection, elle a néanmoins permis de contourner à plusieurs reprises une volonté clairement exprimée par les citoyens. D'arguments spécieux en mensonges éhontés, une érosion a bien eu lieu.

L'impératif de réactivité

La souveraineté populaire, nous l'avons vu, n'a rien d'un concept monolithique. Selon la conception de la démocratie dans laquelle on se situe, elle recouvre des exigences d'ampleur variable. Ainsi, dans une perspective de démocratie participative, le peuple souverain doit pouvoir prendre part directement à l'élaboration et à l'adoption des décisions qui le concernent. Aussi séduisante puisse-t-elle être, cette conception n'en demeure pas moins, dans les faits, fort éloignée du régime que nous

baptisons « démocratie ». Celui-ci s'inscrit avant tout dans un cadre représentatif, où l'élection reste l'incarnation privilégiée du principe de souveraineté. C'est en désignant des représentants chargés de porter leurs valeurs et leurs aspirations que les citoyens peuvent considérer qu'ils décident bien, par eux-mêmes, de leur destin commun. Cela n'implique pas pour autant – du moins pas nécessairement – que le peuple soit dépourvu de toute influence entre deux scrutins. Pour Pierre Rosanvallon, la démocratie représentative suppose que les gouvernants acceptent de se soumettre à ce qu'il nomme le « principe de réactivité[16] ».

L'idée qui sous-tend ce principe tient en peu de mots : un gouvernement démocratique ne saurait rester totalement sourd aux volontés de ses gouvernés. Il doit savoir les entendre et, dans une certaine mesure, y répondre. Naturellement, toute la difficulté consiste à déterminer la juste mesure de cette réponse. Il est parfaitement admis qu'un gouvernement représentatif dispose d'une latitude lui permettant – s'il le juge nécessaire, et en vertu de la légitimité conférée par le suffrage universel – d'imposer des décisions ne faisant pas consensus. En novembre 2012, François Hollande présente la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Ce texte fait l'objet d'une opposition très vive, dans la rue comme au Parlement. Le Président n'en est pas moins allé au bout de sa volonté, et ce, au nom d'arguments recevables : la mesure figurait dans sa plateforme électorale, lui conférant un mandat clair ; les enquêtes d'opinion révélaient un important soutien au texte, en dépit des manifestations[17] ; enfin, le Président pouvait légitimement estimer que cette extension des droits s'inscrivait dans le sens de l'histoire. Dix ans plus tard, l'acceptation très large du « mariage pour tous », y compris par nombre de parlementaires qui l'avaient jadis combattu, lui donne raison[18]. D'autres exemples abondent dans le même sens. Les réformes des retraites menées par François Fillon en 2003 et Éric Woerth en 2010 ont ainsi été adoptées malgré d'imposantes mobilisations. Le principe de réactivité ne s'impose jamais aux

représentants comme une obligation : la nature même de la démocratie représentative leur ménage toujours la possibilité de s'en affranchir[19].

Il n'en subsiste pas moins une différence de taille entre « s'imposer parfois contre un mouvement social » et « ne jamais plier devant le peuple ». Et de fait : tous les présidents de la V^e^ République ont accepté, à un moment ou à un autre, de reculer face à la franche opposition des citoyens. En 1984, François Mitterrand retire le projet de loi Savary sur l'école privée. Sous la présidence de Jacques Chirac, Alain Juppé recule sur les retraites en 1995, Dominique de Villepin sur le Contrat première embauche en 2006. Nicolas Sarkozy abandonne sa taxe carbone en 2010, puis démantèle son impopulaire bouclier fiscal en 2011. François Hollande lui-même, s'il tient bon sur le mariage pour tous, finit par céder sur la loi travail de Myriam El Khomri en 2016 – adoptée certes, mais vidée de l'essentiel de sa substance. Par comparaison, la présidence d'Emmanuel Macron fait figure d'anomalie.

Rentrée 2018. Les nuages s'amoncellent au-dessus de l'Élysée. L'affaire Benalla a empoisonné l'été. Trois ministres ont démissionné : Laura Flessel, rattrapée par une affaire fiscale ; Nicolas Hulot, parti sur des désaccords politiques ; et surtout Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur et soutien de la première heure. La réforme ferroviaire, adoptée avant la pause estivale, n'en finit plus d'être contestée. Une journée de grève nationale se profile, dont nul ne sait si elle initiera un mouvement d'ampleur. Malgré un tel contexte, c'est un Emmanuel Macron radieux que l'on découvre dans les allées du Mondial de l'Auto, visiblement ravi de découvrir les dernières innovations. À un journaliste qui l'interroge sur les difficultés qui s'accumulent, il répond : « Si vous voulez, faites votre constat, moi, je continue à conduire. […] Le volant, ce sont les Français qui le donnent, et ils le donnent pour cinq ans à une personne. Le cap est tenu[20]. »

La formule pourrait passer pour anodine. Elle révèle pourtant toute une philosophie du pouvoir. Dans l'esprit d'Emmanuel Macron, il n'a pas été

élu pour porter la *volonté* des Français, mais pour *les* gouverner. Ses décisions ne tirent pas leur légitimité d'une quelconque adéquation aux aspirations populaires, mais de son droit souverain à trancher. En une métaphore – aussi éculée soit-elle – le Président dévoile sa conception de la démocratie : non pas le régime où le peuple décide de son destin par la voix de ses représentants, mais celui où il désigne un dirigeant qui décidera *à sa place*.

Tirer pareille conclusion d'une phrase lancée au détour d'un salon automobile pourrait sembler hasardeux. Les années qui suivent ne feront pourtant que confirmer cette lecture initiale. C'est devenu sa marque de fabrique : Emmanuel Macron ne cède pas. Ni sur le statut des cheminots, malgré trente-sept jours de grève. Ni sur la suppression de l'ISF, malgré l'absence d'effets démontrés sur l'économie. Ni sur la loi de programmation de la recherche, malgré l'opposition frontale de huit cents laboratoires, cent cinquante revues scientifiques et trente-neuf disciplines académiques[21]. Trois épisodes, en particulier, viennent cristalliser ce rejet obstiné du principe de réactivité : les Gilets jaunes et la Convention citoyenne pour le climat durant le premier quinquennat, la réforme des retraites lors du second.

Le grand débat national : écouter sans tenir compte

17 novembre 2018 : des citoyens sortent de chez eux, bloquent les routes et investissent les ronds-points, dans ce qui deviendra l'acte de naissance du mouvement des Gilets jaunes. Très vite, le gouvernement se retrouve débordé par l'ampleur et le caractère inédit de la protestation. Le 5 décembre, alors que les rassemblements hebdomadaires sont désormais le lieu d'une tension aiguë avec les forces de l'ordre, Emmanuel Macron accède à la demande originelle du mouvement : il abandonne la hausse programmée de la taxe carbone sur les carburants[22]. Un renoncement,

donc ? Pas vraiment. Pour le Président, cette mesure ne serait en fait pas la sienne :

> On a fait une erreur sur la taxe carbone. Cette erreur c'est qu'au fond elle a été votée avant que j'arrive. Elle était « dans les trajectoires », comme on dit. Donc elle existait, la taxe carbone, elle était votée par le législateur avant que je ne sois élu. Simplement, une taxe même si elle est votée, tant qu'elle n'est pas dans le réel les gens ne le sentent pas. Bizarrement ils ont commencé à le sentir[23].

L'argument est, disons, audacieux. Certes, la trajectoire de la taxe carbone a bien été votée sous François Hollande. Mais c'est le gouvernement d'Édouard Philippe qui, en 2018, choisit délibérément de l'alourdir, provoquant la colère des Gilets jaunes[24]. Ce mensonge – un de plus – sert à précisément masquer la réalité d'un recul, preuve qu'Emmanuel Macron est prêt à tout pour sauvegarder son image d'inflexibilité.

L'abandon de la taxe ne suffit pas, toutefois, à éteindre l'incendie. Entre-temps, le mouvement s'est considérablement politisé, et réclame désormais de profondes évolutions dans l'organisation des institutions. Le 10 décembre, nouvelle allocution présidentielle. Dans ce qui ressemble à une série d'annonces improvisées, Emmanuel Macron décrète « l'état d'urgence économique et social[25] ». Surtout, il annonce le lancement d'un « grand débat national », censé redonner la parole aux Français :

> Nous ne serons pas d'accord sur tout, c'est normal, c'est la démocratie. Mais au moins montrerons-nous que nous sommes un peuple qui n'a pas peur de parler, d'échanger, de débattre. Et peut-être découvrirons-nous que nous pouvons tomber d'accord,

> majoritairement, au-delà de nos préférences, plus souvent qu'on ne le croit[26].

Plus de dix mille réunions locales sont organisées à travers tout le territoire. Une plateforme participative recueille près de deux millions de contributions. Vingt mille cahiers de doléances sont remplis dans les mairies. Emmanuel Macron lui-même participe à seize grandes rencontres publiques, totalisant près de cent heures d'échanges avec les Français. Du jamais vu sous la V^e^ République.

Le 25 avril, après quatre-vingts jours de consultation, le chef de l'État organise une grande conférence de presse pour tirer le bilan de cette vaste entreprise délibérative. Quelques mesures sont annoncées : une nouvelle prime défiscalisée, le prélèvement automatique des pensions alimentaires impayées[27]. Mais les attentes étaient ailleurs. Durant ces mois de débat, deux aspirations majeures avaient émergé : l'approfondissement démocratique d'une part, avec le référendum d'initiative citoyenne ou la reconnaissance du vote blanc ; la justice fiscale d'autre part, qui se cristallise principalement autour du rétablissement de l'ISF. Ces revendications s'étaient exprimées dans toutes les réunions, sur tous les plateaux, avec une cohérence remarquable. Contre toute attente, Emmanuel Macron reconnaît la clarté et la constance de ces propositions. Sa réponse n'en est que plus stupéfiante encore. Il va, sereinement, les balayer d'un revers de main :

> Nos citoyens veulent participer davantage, et plusieurs questions ont émergé qu'il faut considérer. D'abord, la question du vote obligatoire qui est souvent revenue. Je ne retiendrai pas cette option. […] Je n'y crois pas. Ensuite, il y a la question du vote blanc. […] J'y ai beaucoup réfléchi et je ne la retiendrai pas. […] Enfin, il y a eu la question du référendum d'initiative citoyenne. Tel qu'il est

> proposé, il me semble remettre en cause la démocratie représentative. […] J'ai aussi entendu combien la réforme de l'impôt sur la fortune menée au début du quinquennat était perçue comme un cadeau fait aux plus fortunés et comme une vraie injustice fiscale. C'est vrai, c'est exprimé partout et largement. […] Mais je le dis très clairement : c'est une réforme pour produire, pas un cadeau pour les plus fortunés.

Le message est limpide : oui, j'ai entendu vos demandes ; oui, je sais qu'elles sont largement partagées ; non, je n'en tiendrai aucun compte. Emmanuel Macron assume frontalement, ici, de piétiner le principe de réactivité. Plus sidérant encore, il continue, dans le même discours, de célébrer les vertus du débat. « Nous sommes avant toute chose les enfants des Lumières ; c'est de ce débat, de ces délibérations, de cette capacité à dire et contredire que peuvent naître les bonnes solutions pour le pays », proclame-t-il, au moment même où il assume d'enterrer les propositions issues du grand débat.

Durant des mois, Emmanuel Macron aura mis en scène sa conversion à l'écoute, vanté les mérites du dialogue, loué la possibilité d'un consensus pour, quand ce consensus émerge effectivement, le rejeter sans autre forme de procès. Il organise une concertation, pour n'en tenir aucun compte. Célèbre la délibération, tout en méprisant ce qui a été délibéré. Rarement la déconnexion entre la parole et les actes aura été aussi vertigineuse.

La Convention nationale pour le climat : filtrer sans l'admettre

Ce schéma n'est pas un accident de parcours : il constitue, au contraire, la signature même de la présidence Macron. Le 25 avril, au moment précis où le chef de l'État enterre les propositions du grand débat, il fait une

nouvelle promesse : réunir une Convention citoyenne pour le climat, chargée de « répondre de manière plus radicale » aux attentes environnementales. L'engagement qui accompagne cette annonce frappe par son ambition démocratique : « Ce qui sortira de cette convention sera soumis sans filtre soit au vote du Parlement, soit à référendum, soit à application réglementaire directe. »

Le 10 janvier 2020, Emmanuel Macron rencontre les cent cinquante citoyens tirés au sort. Face à eux, il réitère sa promesse : « Ce que vous mettrez sur la table, il n'en sera pas rien fait, au contraire. Je prends l'engagement que sur la base de vos travaux des décisions fortes seront prises. » Pour dissiper tout malentendu sur l'expression « sans filtre », il précise : « Si, à la fin de vos travaux, vous donnez des textes de lois, des choses précises, je m'engage à ce qu'ils soient donnés ou au Parlement ou au peuple français tels que vous les proposerez. »[28] La clarté de l'engagement ne laisse place à aucune ambiguïté.

Six mois plus tard, le 29 juin, la Convention rend sa copie : cent quarante-neuf propositions concrètes, précises, immédiatement traduisibles en lois ou décrets. Devant les participants, Emmanuel Macron réaffirme son engagement, mais y glisse déjà une réserve : « Je vous confirme ce matin que j'irai au bout de ce contrat moral qui nous lie, en transmettant effectivement la totalité de vos propositions à l'exception de trois d'entre elles – les trois jokers dont nous avions parlé en janvier[29]. » Cette dernière assertion est une approximation : jamais n'avaient été évoqués trois « jokers », mais il avait effectivement envisagé la possibilité qu'il puisse être en désaccord avec certaines propositions de la Convention.

10 février 2021 : les espoirs s'effondrent. Le projet de loi « climat et résilience » n'est finalement qu'une pâle copie édulcorée des travaux de la Convention. D'après le décompte du *Monde*, seules dix-huit propositions sur cent quarante-neuf ont été reprises « sans filtre ». Contrairement à l'engagement maintes fois réitéré, la majorité des mesures proposées par les

citoyens n’ont été transmises au Parlement que de manière très partielle, amputées d’une partie de leur ambition, voire privées de tout caractère contraignant. Vingt-trois propositions ont disparu corps et biens – en plus des trois « vetos » revendiqués par le Président[30].

L’amertume des participants à la Convention éclate lors de leur dernière réunion. La note qu’ils attribuent aux propositions du gouvernement, par rapport à l’ambition de leurs propres travaux, dit tout : 3,3 sur 10[31]. Les chercheurs qui ont scruté l’expérience d’un bout à l’autre sont tout aussi cinglants. Certains diagnostiquent « l’échec du dispositif, au regard de son incapacité à aboutir à une véritable traduction politique des mesures construites tout au long du processus[32] ». D’autres constatent que « les citoyens ont été vulnérables et impuissants face à l’opposition du gouvernement et aux priorités des secteurs économiques[33] ». Emmanuel Macron a démontré, une nouvelle fois, qu’il n’entendait nullement laisser son action se voir infléchir par la volonté des citoyens – fût-elle exprimée dans un cadre qu’il a lui-même initié.

Ce n’est qu’après cela, toutefois, que la manœuvre politique est apparue dans la plénitude de son cynisme. Malgré la déception manifeste des participants, Emmanuel Macron n’hésite pas à présenter la Convention comme un triomphe de la délibération citoyenne. Le 2 avril 2022, lors du seul discours qu’il prononce avant le premier tour de l’élection présidentielle, il ose ainsi : « Cette méthode nouvelle, je pense qu’elle correspond à l’aspiration de tous nos compatriotes. Nous l’avons vécu au moment de la crise des Gilets jaunes, lorsque nous avons ensemble innové, du grand débat aux conventions citoyennes, aux grandes réformes. Il y a une volonté d’être associé, de participer, d’agir. »

Il s’en vante encore quelques mois plus tard, le 3 octobre, au moment de lancer son fameux Conseil national de la refondation : « Nous avons bâti cette Convention citoyenne sur le climat qui nous a permis non seulement

ce travail démocratique inédit, de faire avancer le débat public, mais aussi d'arriver à un texte de loi inédit. »

Du grand débat national à la Convention citoyenne pour le climat, le même schéma se répète, identique : célébrer l'importance de la délibération tout en méprisant ses conclusions, exalter la participation citoyenne tout en s'attachant à la neutraliser, invoquer la volonté populaire tout en imposant ses propres préférences. La post-vérité efface le réel derrière le discours, tandis que la démocratie devient un théâtre d'ombres, où l'on mime l'écoute pour mieux organiser sa propre surdité.

La réforme des retraites : négocier sans concéder

S'il est une séquence qui, plus que toute autre, cristallise le mépris de la présidence Macron pour le principe de réactivité, c'est bien la réforme des retraites de 2023. Rarement texte aura été à ce point rejeté par la volonté populaire, quelle que soit la mesure que l'on en retient.

Certains considéreront que la volonté du peuple se mesure avant tout dans les sondages : toutes les enquêtes d'opinion, sur toute la période, enregistrent des taux de rejet compris entre 60 et 70 % – culminant même au-delà de 90 % si l'on exclut les personnes qui sont déjà retraitées[34]. D'autres diront que la volonté du peuple se saisit plutôt par le nombre de citoyens prêts à défendre leur opinion dans la rue : il y a eu quatorze journées de manifestation contre la réforme, rassemblant parfois, selon les chiffres mêmes du ministère de l'Intérieur, plus d'un million de personnes. Il est également possible de considérer que la volonté du peuple se fait avant tout entendre par la voix de ses syndicats : toutes les organisations représentatives des travailleurs, y compris les plus conciliantes d'entre elles, sont restées soudées dans une opposition frontale à la réforme. Enfin, bien sûr, la volonté du peuple s'exprime officiellement par la voix de ses représentants : de l'aveu même de la Première ministre, les députés

s’apprêtaient à rejeter la réforme, qui n’a pu passer que par le recours au 49-3[35].

Certains ont prétendu que le texte aurait bel et bien passé l’épreuve du vote, puisque la motion de censure déposée par l’opposition a été rejetée par les députés. C’est un sophisme grossier : ni la majorité requise ni, surtout, la question posée ne sont les mêmes. Des parlementaires pouvaient parfaitement vouloir enterrer la réforme, sans pour autant renverser le gouvernement. D’autres ont argué que, la réforme figurant dans le programme d’Emmanuel Macron pour 2022, son élection valait approbation des électeurs. L’argument est à peine moins fallacieux : le second tour ayant opposé le président sortant à la candidate du Rassemblement national, il est clair qu’une grande partie des électeurs n’ont pas voté pour le programme d’Emmanuel Macron, mais contre celui de Marine Le Pen. Le Président l’avait d’ailleurs lui-même reconnu au soir de sa réélection : « Je sais que nombre de nos compatriotes ont voté ce jour pour moi, non pour soutenir les idées que je porte, mais pour faire barrage à celles de l’extrême droite. J’ai conscience que ce vote m’oblige pour les années à venir[36]. »

Ces maigres objections balayées, une évidence s’impose : la réforme des retraites a été imposée contre le peuple, quelle que soit l’incarnation que l’on en retient. C’est une rupture brutale, assumée, du principe de réactivité. Le Président connaît la volonté populaire et choisit sciemment de l’ignorer. Pierre Rosanvallon lui-même ne s’y trompe pas : « Je pense que nous sommes en train de traverser, depuis la fin du conflit algérien, la crise démocratique la plus grave que la France ait connue[37]. »

Face à une réforme à ce point, non illégale, mais illégitime, comment l’exécutif justifie-t-il son entêtement ? D’abord, c’est simple : en mentant. Nous l’avons vu, les ministres n’ont pas hésité à diffuser de flagrantes contrevérités pour tenter de faire accepter les points les plus litigieux du texte[38]. Mais ils sont allés plus loin encore en présentant cette réforme,

combattue par tous les syndicats et rejetée par l'immense majorité des travailleurs, comme… le fruit du dialogue et de la négociation.

Le 6 juillet 2022, dans son discours de politique générale, la Première ministre Élisabeth Borne promet une réforme menée « en concertation étroite avec les partenaires sociaux ». Dans cette seule allocution, les mots « concertation », « dialogue » et « compromis » reviennent dix-neuf fois. Le 15 septembre, Emmanuel Macron assure que le texte sera élaboré « par la concertation sociale et en cherchant les compromis ». Le 3 octobre, le ministre du Travail Olivier Dussopt annonce « recevoir les partenaires sociaux pour ouvrir les concertations ». Le 10 janvier 2023, le texte est présenté, et Élisabeth Borne persiste : « Nous avons mené des concertations denses. Nous avons avancé avec des convictions, mais sans idée définitive. » Le jour même, les huit syndicats représentatifs des salariés appellent à la grève et dénoncent, dans un communiqué commun : « Les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le gouvernement de proposer d'autres solutions de financement. Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement. » Emmanuel Macron rétorque : « Je regrette qu'aucune force syndicale n'ait proposé un compromis. On nous a dit : aucune réforme. Donc le compromis a été fait par le gouvernement[39]. » C'est un nouveau mensonge : des pistes sérieuses de financement ont bien été avancées par les syndicats[40]. Certes, rien n'obligeait le Président à les accepter. Mais nier leur existence relève de la pure déloyauté.

Ce jeu de dupes se prolonge tout au long du conflit. Main sur le cœur, l'exécutif multiplie les appels au dialogue. Olivier Véran, le 8 mars : « La porte du gouvernement reste ouverte. Nous n'avons jamais voulu rompre, à aucun moment, le fil de l'échange, du dialogue et de la discussion. » Emmanuel Macron, le 27 mars : « Il faut continuer à tendre la main aux forces syndicales. » Élisabeth Borne, le 5 avril : « Je crois toujours autant à la nécessité du dialogue social face aux défis que connaît le monde du

travail. Je resterai toujours disponible. »[41] Après deux mois de grève, le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger lâche pourtant cette révélation édifiante : « Je n'ai vu ni le ministre du Travail, ni le président de la République, ni la Première ministre depuis le début du conflit des retraites début janvier[42]. » Quand enfin une rencontre est organisée, elle ne dure qu'une heure : constatant que la Première ministre n'entend pas revenir sur la moindre mesure, les syndicats quittent la table. Toute la « méthode » vantée par le gouvernement est là : appeler à la négociation tout en refusant de céder un pouce de terrain. Prêcher le compromis tout en n'étant prêt à aucune concession. Célébrer l'importance du Parlement, tout en dégainant le 49-3.

Voilà comment, en définitive, Emmanuel Macron sera parvenu à se présenter comme un amoureux du dialogue et de la participation, tout en n'ayant jamais gouverné autrement que selon son bon vouloir. S'il a pu à ce point ignorer les demandes des citoyens, c'est précisément en se drapant dans un discours d'ouverture. C'est bien une logique de post-vérité, un écart criant entre l'ambition de ce qui est dit et la réalité de ce qui est fait, qui lui permet de s'affranchir comme nul autre avant lui de l'impératif de réactivité, ce principe consubstantiel à la démocratie.

Présider sans majorité

L'été 2024 restera comme celui d'un étrange renversement. Les Français ouvrent les portes de l'Assemblée nationale au Nouveau Front populaire ; l'Élysée confie les clés de Matignon à Michel Barnier. Comment interpréter ce hiatus manifeste entre la volonté des urnes et la décision du Président ? Assistons-nous simplement aux conséquences mécaniques du jeu institutionnel ? Ou s'agit-il d'un authentique dévoiement du suffrage universel ?

Législatives 2024 : un déni de démocratie ?

Pour saisir la portée de ce qui s'est joué, il nous faut d'abord dérouler le fil des événements. Le 9 juin 2024, les élections européennes consacrent la progression du Rassemblement national, qui s'impose en tête avec plus de 30 % des suffrages. La gauche, prise dans son ensemble, progresse également : elle remporte 27 sièges, contre 24 lors du scrutin de 2019. Mais c'est surtout l'effondrement du mouvement présidentiel qui marque les esprits : de 23 sièges, il chute brutalement à 13. Une sévère défaite pour le parti d'Emmanuel Macron, relégué loin derrière la liste conduite par Jordan Bardella.

Le soir même, le président de la République annonce qu'il dissout l'Assemblée nationale. Depuis l'Élysée, la voix serrée, il déclare : « J'ai entendu votre message. Je ne peux faire à l'issue de cette journée comme si de rien n'était. J'ai décidé de vous redonner le choix de notre avenir parlementaire par le vote[43]. » Sa décision est lourde de conséquences : il choisit de donner une lecture nationale à ce scrutin européen, et engage donc la légitimité de son gouvernement.

Derrière cette annonce fracassante se dessine le calcul d'un tacticien. Emmanuel Macron mise sur l'incapacité de la gauche, qui s'est déchirée durant la campagne européenne, à s'unir dans des délais aussi contraints – contrairement à ce qu'elle était parvenue à accomplir lors des précédentes législatives. L'ancienne NUPES morcelée, les candidats du Président s'imposeraient aisément au second tour comme l'unique rempart face au RN, ouvrant ainsi l'espoir pour le gouvernement de retrouver une majorité absolue lors des trois dernières années du mandat[44]. Le pari se révèle désastreux : en quelques jours à peine, la gauche parvient à reconstituer l'alliance de 2022, en créant le Nouveau Front populaire.

Le 30 juin, le premier tour confirme la domination du Rassemblement national. Avec 33 % des suffrages exprimés, il arrive pour la première fois en tête d'une élection nationale. Pour lui faire face, le NFP adopte une ligne

de conduite sans équivoque : désistement systématique de tous ses candidats arrivés en troisième position, afin de faire barrage au parti d'extrême droite. Après moult tergiversations, le bloc présidentiel se rallie globalement à cette stratégie, en dépit de quelques circonscriptions où il maintient ses candidats – une décision qui ne lui rapportera pas le moindre siège, mais permettra l'élection de deux députés RN supplémentaires [45].

Le 7 juillet, au soir du second tour, c'est la stupeur. Alors que tous les pronostics donnaient le RN aux portes d'une majorité absolue, il se retrouve finalement relégué en troisième position avec seulement 143 sièges. Le NFP arrive en tête avec 192 députés élus. Quant au bloc présidentiel et aux Républicains, ils sont nettement désavoués, perdant respectivement un tiers et un quart de leurs effectifs par rapport à 2022.

Commence alors une attente interminable. Le Nouveau Front populaire peine à s'accorder sur un nom pour Matignon. Quand celui de Lucie Castets parvient enfin à faire consensus, Emmanuel Macron refuse de la nommer Première ministre, arguant que son gouvernement se verrait immédiatement renversé par une motion de censure. Le Président procrastine, décrète une « pause olympique » qui s'étire sur un mois puis, finalement, finit par sceller une alliance de circonstance avec Les Républicains. Le 5 septembre, Michel Barnier franchit le seuil de Matignon. Il en ressort trois mois plus tard, sanctionné par une motion de censure votée contre son projet de budget. Emmanuel Macron reconduit la coalition avec LR, mais lui cherche une nouvelle incarnation. Après une nouvelle période d'atermoiements, il se résout à nommer François Bayrou, président du MoDem et son plus vieil allié. Six mois après une double défaite électorale, le macronisme est de nouveau à la tête du gouvernement.

Perdre des élections et rester au pouvoir

Au lendemain de la nomination de Michel Barnier, les responsables du NFP dénoncent un « déni de démocratie », voire un « coup de force » du pouvoir[46]. De telles accusations méritent qu'on s'y arrête. Si elles étaient fondées, cela signifierait que la France aurait bel et bien emprunté le chemin de ces nations où le basculement dans la post-vérité a fini par ébranler l'autorité des élections. La situation serait même plus grave encore puisque, à la différence de Donald Trump aux États-Unis ou de Jair Bolsonaro au Brésil, le coup de force aurait ici abouti.

Nous touchons là à une matière délicate. Il ne s'agit pas de déterminer si les décisions prises par le chef de l'État depuis le 7 juillet sont légales : elles le sont. Elles ont la force de la loi. Mais leur légalité ne garantit pas, ou du moins pas nécessairement, leur légitimité démocratique. Cette question est à la fois plus essentielle, et plus incertaine. De solides arguments convergent toutefois vers l'idée que les décisions du chef de l'État peuvent effectivement s'apparenter à un déni de démocratie.

Pour parvenir à une telle conclusion, il faut être capable d'étayer deux propositions. Premièrement : le bloc présidentiel exerce le pouvoir sans légitimité. Deuxièmement : c'est l'union de la gauche qui pouvait prétendre à tenter de gouverner. La première de ces affirmations est la plus simple à démontrer : le parti du Président est demeuré au gouvernement après avoir perdu les élections législatives. C'est un fait incontestable. Il les a perdues quel que soit l'indicateur retenu : son groupe arrive deuxième en nombre de sièges, troisième en nombre de voix, et enregistre le plus fort recul par rapport à la précédente assemblée. Le tout, après une débâcle aux élections européennes à laquelle le chef de l'État lui-même avait choisi de conférer une portée nationale. Au soir du 7 juillet, le bloc présidentiel se trouve doublement défait, et donc doublement illégitime à conduire la politique de la nation.

Au-delà de cette défaite générale, le choix des personnalités désignées pour exercer le pouvoir mérite qu'on s'y attarde. Michel Barnier accède à

Matignon en tant que figure de proue des Républicains, dont le groupe totalise à peine 7 % des voix aux élections et 11 % des sièges à l'Assemblée. Son successeur, François Bayrou, est certes un allié historique du président, mais sa formation, le MoDem, ne représente pas plus de 6 % des sièges. C'est peu dire que ni l'un ni l'autre n'apparaissent comme l'incarnation d'un grand élan populaire.

La composition du gouvernement Bayrou pousse cette logique jusqu'à la caricature. Nombre de ministres ont été nommés alors même qu'ils avaient été, auparavant, rejetés explicitement par le suffrage universel. Juliette Méadel devient ministre de la Ville alors qu'elle a été battue lors des législatives de 2017, et s'est abstenue de se représenter aux scrutins suivants. Laurent Saint-Martin accède au Commerce extérieur après avoir été écarté en 2022, et n'avoir pas osé se représenter en 2024. Patrick Mignola aux Relations avec le Parlement, Amélie de Montchalin aux Comptes publics et, surtout, Manuel Valls, ministre d'État et numéro deux du gouvernement, partagent le même destin : défaite en 2022, absence en 2024, retour aux affaires quelques mois plus tard. Ces nominations choquent d'autant plus qu'Emmanuel Macron avait jusque-là maintenu une règle claire : un ministre battu aux législatives ne peut rester au gouvernement – perpétuant ainsi une tradition solidement ancrée sous la V^{e} République[47]. Si la volonté des électeurs s'exprime à travers les élections, alors le message était limpide : ces personnalités ne devaient plus exercer de responsabilités nationales. De toute évidence, ce souhait n'a pas été respecté.

Gagner des élections et rester dans l'opposition

Que le bloc présidentiel soit resté au pouvoir après avoir été désavoué dans les urnes ne fait aucun doute. Cela ne suffit pas, toutefois, à caractériser un déni de démocratie. Encore faut-il parvenir à démontrer

qu’une autre force politique – en l’occurrence la gauche alliée au sein du NFP – disposait à la fois de la légitimité et des capacités nécessaires pour tenter de gouverner. Dans le cas contraire, le retour au pouvoir du parti présidentiel pourrait apparaître, certes, comme une mauvaise solution sur le plan de la légitimité démocratique, mais aussi comme la seule solution du point de vue de la stabilité institutionnelle. Si aucune autre alliance n’est en mesure de ne pas être censurée par l’Assemblée, force est de s’en remettre à celle qui pourrait se maintenir, eût-elle été fraîchement sanctionnée par les électeurs.

C’est précisément cet argument qu’Emmanuel Macron a brandi pour justifier son refus de nommer Lucie Castets à Matignon. Dès le 23 juillet, il affirme : « Il serait faux de dire que le Nouveau Front populaire a une majorité, quelle qu’elle soit[48]. » Le 26 août, il officialise son rejet : « Un gouvernement sur la base du seul programme et des seuls partis proposés par l’alliance regroupant le plus de députés, le Nouveau Front populaire, serait immédiatement censuré à l’Assemblée nationale. Compte tenu de l’expression des responsables politiques consultés, la stabilité institutionnelle de notre pays impose donc de ne pas retenir cette option[49]. »

Factuellement, l’affirmation est exacte. Toutes les autres forces politiques représentées à l’Assemblée ont effectivement annoncé leur intention de censurer un exécutif qui comprendrait des ministres issus de La France insoumise. Même après que celle-ci s’est déclarée prête à ne pas être représentée dans un gouvernement NFP, la fin de non-recevoir a persisté, au prétexte que l’exécutif resterait « soumis aux injonctions de Jean-Luc Mélenchon[50] ». Il y aurait beaucoup à dire, sur le fond, de tels arguments. Contentons-nous de constater qu’Emmanuel Macron s’est bien, ici, comporté comme « une sorte de greffier qui notifie aux citoyens la décision prise par les autres partis de s’opposer à la nomination de Lucie Castets[51] ». Peut-on pour autant en conclure que le « socle commun » unissant les

macronistes et les Républicains constituait la seule option possible – et donc, par défaut, la seule légitime ? Ce serait trancher bien hâtivement.

Il existe en effet une pratique commune à presque tous les régimes parlementaires : en l'absence de majorité absolue, c'est la formation ou l'alliance arrivée en tête qui est légitime pour tenter de conclure, en premier, un accord de gouvernement[52]. Si elle échoue, la force arrivée deuxième prend le relais, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'émerge une équipe capable de gouverner. Malgré quelques exceptions ponctuelles, c'est ainsi que fonctionnent la plupart de nos voisins européens[53]. Plus significatif encore : c'est exactement comme cela qu'a fonctionné le régime français en 2022 ! Rappelons qu'à l'issue de ces élections, déjà, aucune majorité absolue ne se dégageait à l'Assemblée. Qu'a fait le président de la République ? Il a nommé une Première ministre, Élisabeth Borne, issue de l'alliance arrivée en tête : la sienne. Charge à elle, ensuite, de constituer un gouvernement capable de survivre à l'épreuve de la censure. Il se trouve qu'elle y est parvenue. Mais elle aurait tout aussi bien pu échouer. Rien, absolument rien ne garantissait qu'une majorité suffisante ne se constituerait pas pour faire chuter Élisabeth Borne après son discours de politique générale, ou lors de son premier budget. D'un point de vue institutionnel, la situation du NFP est rigoureusement identique : il arrive en tête avec une majorité relative – plus étroite certes, mais majorité tout de même. Si Élisabeth Borne était légitime à tenter de gouverner en 2022, Lucie Castets l'était tout autant en 2024.

Reconnaissons-le : selon toute vraisemblance, un gouvernement NFP aurait probablement fini par être renversé – au plus tard lors du vote du budget, tant les orientations économiques de son programme divergent des priorités affichées par les autres groupes. Mais n'est-ce pas précisément ce qu'il est advenu du gouvernement Barnier ? On peine à comprendre en quoi celui-ci incarnait davantage la « stabilité institutionnelle » que Lucie Castets. Surtout, la perspective d'être censuré à terme n'interdisait

nullement au NFP de tenter, entre-temps, de nouer des alliances parlementaires autour de quelques textes précis. En 2023, une majorité de députés s'était, on l'a vu, déclarée prête à rejeter la réforme des retraites. Lucie Castets aurait parfaitement pu tenter de négocier un contrat de non-censure avec certaines formations, le temps de faire voter l'abrogation de cette réforme. Une décision adoptée par la majorité des députés, portée par la force politique arrivée en tête des élections, après que le mouvement à l'origine du texte controversé a été sanctionné dans les urnes ? Difficile d'imaginer plus grande légitimité démocratique. Sans doute objectera-t-on que tout cela relève de la fiction ; qu'il est impossible de savoir si Lucie Castets serait réellement parvenue à rallier d'autres formations à ce projet. Mais c'est précisément là tout le problème : nous ne le saurons jamais ! Pas plus que nous ne saurons si elle n'aurait pas pu, à force de persuasion et de négociation, échapper finalement à la censure pour gouverner dans la durée. En s'opposant à sa nomination, Emmanuel Macron nous a privés de la possibilité de découvrir ce qu'aurait pu accomplir – ou non – l'alliance arrivée en tête des élections. Deux observateurs éminents de la V^{e} République partagent cette analyse. Les phrases de l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin, à ce sujet, sont sans ambiguïté :

> Il fallait faire les choses avec méthode et dans l'ordre, en respectant les Français. Il y a une force arrivée en tête : il fallait lui donner sa chance. Est-ce que ça aurait duré ? Est-ce que le Nouveau Front populaire aurait eu l'audace d'étendre ses lignes pour constituer un gouvernement qui puisse avoir une majorité ? Cela, ça n'était pas au président de la République d'y répondre à la place du Nouveau Front populaire[54] !

Plus forte encore est l'analyse de Jean-Louis Debré, ancien président de l'Assemblée nationale puis du Conseil constitutionnel et donc, à ce double

titre, gardien vigilant de notre loi fondamentale :

> Lorsqu'on fait des élections, on envoie au gouvernement le parti ou la coalition qui est arrivé en tête. Je m'attendais à ce que, compte tenu du résultat des élections législatives, qui est sans ambiguïté, le président de la République en tire les conclusions et demande au Nouveau Front populaire de prendre ses responsabilités[55].

Titulaire d'une majorité relative, le Nouveau Front populaire n'était en aucun cas assuré de parvenir à gouverner. Il était en revanche pleinement légitime à *tenter* de le faire. C'est cette légitimité, fondamentalement démocratique, qui lui a été déniée par le président de la République. En cela, il est permis de parler de déni de démocratie.

Conformité juridique, arithmétique parlementaire et volonté des électeurs

Répétons-le : cette analyse, qui place la légitimité démocratique au centre de la réflexion, ne saurait prétendre au consensus. De nombreux juristes ont pris la plume pour défendre une position radicalement différente. À leurs yeux, le président de la République était parfaitement fondé à ne pas nommer Lucie Castets à Matignon, puisque rien ne l'y obligeait formellement[56]. La lettre de la Constitution ayant été respectée, aucun grief ne saurait être adressé au chef de l'État.

D'autres analystes se retranchent derrière une logique purement arithmétique : ensemble, le bloc présidentiel et le groupe LR totalisent le plus grand nombre de sièges ; il est donc naturel qu'ils exercent le pouvoir. Cet argument est déjà plus litigieux. Il repose en effet sur une confusion fâcheuse entre deux concepts distincts : l'alliance et la coalition. Le Nouveau Front populaire est une alliance, au sens plein du terme : forgée

avant les élections, incarnée par des candidats communs, unie par un programme explicite. En votant pour ses représentants, les électeurs exprimaient un choix clair en faveur d'une ligne politique définie. *A contrario*, le pacte unissant les soutiens du président aux députés LR relève, lui, de la coalition : un attelage de circonstance, négocié après les élections, entre deux formations qui n'avaient jamais affiché leur volonté de gouverner ensemble. Pire : elles l'avaient même explicitement exclu. Il suffit, pour s'en convaincre, de réécouter les responsables LR durant la campagne. Bruno Retailleau : « Cette dissolution est le résultat d'un caprice, d'une sorte de bouffée d'orgueil après la défaite des européennes. » Aurélien Pradié : « Le macronisme a abîmé le pays car il a été incapable de changer la vie des Français. » François-Xavier Bellamy : « Notre défi, c'est de sortir la France de l'impasse du macronisme, c'est de refuser absolument la dérive dans laquelle cette majorité a emmené le pays »[57]. Les électeurs qui ont voté pour un candidat LR ne l'ont pas fait pour maintenir le bloc présidentiel au pouvoir, mais pour l'en chasser. En ce sens, l'équilibre des coalitions qui se dessine dans l'hémicycle ne reflète que très imparfaitement la volonté citoyenne telle qu'elle s'est exprimée dans les urnes.

Il n'empêche : ces deux raisonnements, l'un strictement centré sur la conformité juridique, l'autre purement fondé sur l'arithmétique parlementaire, demeurent tout à fait recevables. Si l'on considère que la légitimité se résume au respect scrupuleux des règles constitutionnelles ou à la capacité de négocier la plus large coalition dans l'hémicycle, alors les gouvernements de Michel Barnier et François Bayrou peuvent effectivement être considérés comme légitimes. Ces analyses n'en impliquent pas moins de renoncer à toute prise en compte de la volonté des électeurs dans la construction de la légitimité démocratique.

Ce n'est pas un petit prix à payer. Il s'agit d'une rupture complète avec le principe de réactivité. Étaient déjà ignorées, jusque-là, les revendications des citoyens telles qu'elles se font entendre dans la rue, à travers les

sondages ou par la voix des organisations syndicales. Désormais s'y ajoute, en France, le message délivré par les élections elles-mêmes.

La post-vérité à son acmé

Surgit alors une nouvelle fois cette question lancinante : comment en sommes-nous arrivés là ? Comment les citoyens ont-ils pu accepter un tel effondrement de leur influence – voire, une telle dissolution de leur pouvoir – sur la conduite des affaires publiques ?

L'argument qui a permis de faire accepter l'idée que des élections puissent être ignorées tient en une formule lapidaire : « personne ne l'a emporté ». C'est ce qu'écrit Emmanuel Macron dans sa lettre aux Français du 10 juillet 2024, trois jours après le scrutin. Cette antienne sera ensuite martelée par toutes les voix, sur toutes les antennes. Constance Le Grip : « Aucune raison de céder aux oukases du Nouveau Front populaire et de La France insoumise. Ils n'ont pas gagné. Personne n'a gagné. » Maud Bregeon : « Personne n'a gagné. Le Nouveau Front populaire n'a pas gagné. Le Rassemblement national n'a pas gagné. Nous n'avons pas gagné. » Éric Dupond-Moretti : « Personne n'a gagné. Nous n'avons pas gagné, ils n'ont pas gagné, et l'autre bloc n'a pas gagné non plus. » Jusqu'au président lui-même : « La majorité sortante, elle a perdu ces élections. Mais personne n'a gagné ! »[58]

L'argument n'est pas, *stricto sensu*, erroné. Il est en revanche éminemment fallacieux. Il procède en effet d'une simplification outrancière du réel, visant à réduire toute la complexité et l'intrication de cette configuration politique inédite à une alternative binaire : « soit on a tout gagné, soit on n'a rien gagné » – en rhétorique, c'est ce que l'on appelle un sophisme du faux dilemme[59]. En l'occurrence, tout dépend évidemment de ce que l'on entend par « gagner les élections législatives ». Si l'on veut souligner l'absence de majorité absolue, alors certes, dans ce cas, personne

n’a « gagné ». Il n’en demeure pas moins qu’au soir du scrutin, l’une des forces en présence – le Nouveau Front populaire – a fait élire plus de députés que les autres. Elle est arrivée en tête. Or cette première place, nous l’avons vu, revêt une importance capitale dans le processus de désignation du Premier ministre. En ce sens, il est indubitable que le NFP, sans avoir décroché de majorité absolue, n’en a pas moins « gagné » les élections législatives – au même titre, encore une fois, que le camp présidentiel a pu légitimement revendiquer avoir « gagné » en 2022. À force d’être répété *ad nauseam*, l’argument frelaté du gouvernement finit pourtant par s’ancrer dans le débat public, jusqu’à donner l’illusion de décrire fidèlement la réalité. C’est ainsi que, peu à peu, il devient possible d’ignorer la volonté des électeurs tout en prétendant respecter le verdict des élections.

Comme souvent, l’indigence de cet élément de langage se révèle cruellement dès que l’un de ses promoteurs s’aventure à en développer la logique. François Bayrou nous en offre une démonstration édifiante. Quelques jours avant la nomination de Michel Barnier, il s’emporte contre la journaliste Apolline de Malherbe. L’échange mérite d’être cité en intégralité :

> – Personne n’a gagné cette élection.
> – Mais il y a quand même eu un premier ?
> – Non il n’y a pas eu de premier ! Au premier tour, le premier c’est le Rassemblement national. Et au deuxième tour le premier c’est tous ceux qui ont dit : « Nous ne voulons pas du Rassemblement national »[60] !

Mesurons l’audace de cet argument. Si le front républicain a davantage profité, en effet, aux candidats du NFP, c’est pour une raison élémentaire : au premier tour, ils étaient majoritairement arrivés devant leurs adversaires macronistes ! Leur succès au second tour découle donc bien, à la fois, de

l’attrait exercé par l’offre du NFP et du rejet inspiré par celle du gouvernement sortant. Voilà comment, au gré d’une pirouette aussi grossière que malhonnête, François Bayrou parvient à nier une réalité arithmétique incontestable : l’un des groupes est bien arrivé premier. Nous sommes ici au cœur de la post-vérité : le réel n’existe plus.

Terminons avec deux déclarations qui, pour anecdotiques qu’elles soient, révèlent jusqu’où les membres du gouvernement sont prêts à pousser le saccage de la parole publique. Alors que le président de la République n’avait pas encore nommé Michel Barnier, Aurore Bergé est interrogée sur son analyse de la situation. Elle ne mâche pas ses mots : « Nous avons perdu les élections législatives, il faut avoir l’honnêteté de le reconnaître, ce qui veut dire que le futur Premier ministre ne peut pas être issu de nos rangs[61]. » Cette phrase présente un triple intérêt. Elle confirme d’abord ce que nous nous sommes attaché à démontrer : le bloc présidentiel n’a plus de légitimité pour gouverner. Elle constitue ensuite, par anticipation, un cinglant désaveu de la nomination de François Bayrou – dont il est difficile de considérer qu’il ne serait pas issu « de leurs rangs ». Mais surtout, elle émane de celle qui n’en acceptera pas moins d’entrer dans son gouvernement.

Gérald Darmanin pousse l’exercice plus loin encore. Dans une déclaration d’une franchise désarmante, il lâche : « Le président de la République a consulté les Français, et les Français ne voulaient plus de nous. Nous ne correspondions plus à ce que voulaient les gens. Et on ne peut pas gouverner sans les gens[62]. » Une nouvelle fois, l’un des plus fidèles soutiens du président confirme l’illégitimité démocratique du bloc présidentiel. Mais surtout, dans la même interview, Gérald Darmanin confesse également qu’il serait volontiers resté ministre dans le gouvernement de Michel Barnier. Il le redeviendra d’ailleurs sous François Bayrou. Avec ces deux déclarations, le régime de post-vérité atteint son paroxysme : reconnaître son absence de légitimité à gouverner, tout en

revendiquant son désir de demeurer au gouvernement. Une telle insulte au principe même de souveraineté populaire aurait dû couvrir d'opprobre ces deux élus. Dans un monde où la parole a été tellement dévaluée qu'elle n'engage plus à rien ni n'entraîne la moindre conséquence, ces phrases ont été vite oubliées.

Conclusion : la souveraineté ébranlée ?

Au terme de cette analyse, quel regard porter sur la France de 2025 ? Les observateurs les plus sévères retiendront qu'au fil de ses deux mandats le président de la République s'est employé à neutraliser méthodiquement tous les surgissements de la volonté populaire. Les mouvements sociaux ont été ignorés, voire réprimés ; les arènes délibératives instrumentalisées ; le Parlement muselé. Une à une, toutes les incarnations de la souveraineté populaire ont été amputées, jusqu'à ce que son cœur même chancelle, lorsqu'un gouvernement désavoué par deux scrutins successifs s'est maintenu au pouvoir. Dans le même temps, les discours du Président n'ont jamais cessé d'exalter l'écoute et le dialogue, la concertation et la participation, la responsabilité et l'humilité devant le jugement des urnes. Emmanuel Macron rejoindrait ainsi Donald Trump et Jair Bolsonaro dans les rangs de ces dirigeants qui, exploitant jusqu'à l'extrême les techniques de post-vérité, finissent par attenter à la souveraineté des élections.

D'autres récuseront, naturellement, une telle description. Ils souligneront que la lettre de la Constitution n'ayant jamais été violée, les élus jamais menacés, les institutions jamais attaquées, force est toujours restée à la loi. Emmanuel Macron serait alors avant tout un président stratège, capable d'exploiter toutes les ressources à sa disposition afin de retourner les tensions à son avantage. Ce qui ferait sa singularité ne serait rien d'autre que sa virtuosité dans l'art d'imposer sa volonté, quand ses

prédécesseurs, moins habiles, n'avaient d'autre choix que de céder à la déraison de ceux qu'il appelle lui-même les « réfractaires ». L'ironie de cette interprétation c'est que, si magnanime soit-elle, elle n'en soulève pas moins de redoutables questions du point de vue de la souveraineté populaire. Au cœur de celle-ci réside en effet le principe de réactivité, qui exige que les gouvernants demeurent un tant soit peu perméables aux aspirations des citoyens. Sans lui, plus rien ne protège la démocratie représentative de la critique cinglante que lui adressait Rousseau : celle d'un peuple libre le jour des élections, et esclave le reste du temps[63].

Tout cela nous mène, hélas, vers un constat plus glaçant encore. L'une des marques distinctives de la présidence Macron c'est, en définitive, de ne jamais avoir hésité à exploiter jusqu'aux derniers interstices de la loi pour faire prévaloir ses préférences. Cette propension ne peut manquer d'entrer en résonance de manière troublante avec les travaux de Steven Levitsky et Daniel Ziblatt. Ces deux chercheurs de l'université de Harvard ont consacré leur carrière à étudier « comment les démocraties meurent[64] ». Après avoir analysé des dizaines de cas historiques, ils sont parvenus à identifier les garde-fous qui prémunissent les régimes démocratiques contre les dérives dictatoriales. Le plus crucial d'entre eux, c'est ce qu'ils nomment la « retenue institutionnelle ». Dans une démocratie fonctionnelle, les gouvernants devraient s'abstenir d'user de toute l'étendue de leurs prérogatives, d'explorer les limites posées par les règles ou, pire, de s'attacher à ne respecter que la lettre de la loi tout en en violant manifestement l'esprit. Pour Steven Levitsky et Daniel Ziblatt, un chef d'État qui s'engage dans la voie du « brutalisme constitutionnel » (*constitutional hardball*) crée un dangereux précédent. Il légitime des pratiques dont ses successeurs pourraient se saisir afin de renverser frontalement la démocratie. À supposer, bien sûr, qu'il ne s'y emploie pas lui-même.

Nous voyons ici, plus vibrantes que jamais, les conséquences funestes de la logocratie. En créant les conditions qui permettent de malmener la souveraineté populaire tout en ne cessant jamais de l'invoquer, elle risque fort de nous faire glisser, sans même que nous nous en apercevions, vers une démocratie qui n'aurait plus de démocratique que le nom. Qui peut dire, désormais, de quoi demain sera fait ?

CHAPITRE 7

Le temps des logocraties

> Comment débattre dans nos sociétés si le rapport aux faits et à la vérité est remis en cause ? La possibilité même de nos démocraties est de débattre sur des *faits* qui sont solidement *établis*. Sinon, nous nous mettrions à vivre, peut-être y sommes-nous déjà, dans des démocraties liquides où démêler le vrai du faux devient impossible. Et ce faisant, nous mettons en danger le cœur même de nos démocraties[1].

Ces phrases résonnent avec force et justesse. Elles cernent parfaitement la menace que la post-vérité fait peser sur l'édifice démocratique. On ne pourrait qu'applaudir, si elles n'avaient été prononcées par Emmanuel Macron. Le 5 mai 2025, dans un discours visant Donald Trump avec transparence, le président de la République s'alarme soudain des ravages du mensonge politique – lui qui, en France, en a été un architecte méthodique. Nonobstant cette imposture, la réflexion d'Emmanuel Macron n'en est pas moins largement partagée. Peter Oborne, chroniqueur minutieux de la banalisation du mensonge au Royaume-Uni sous le gouvernement de Boris Johnson, la rejoint très largement :

> La vérité et la démocratie libérale sont indissociables. Pour que les gouvernants puissent être considérés comme responsables devant le peuple, celui-ci doit avoir accès à une *vérité objective*. Lorsque la vérité est fixée par les dirigeants eux-mêmes, le peuple perd toute faculté de les évaluer. Il devient impossible de remplacer un gouvernement défaillant par un autre si, à force de mensonges efficaces, le premier nous a privés des moyens mêmes d'en imaginer un meilleur[2].

Cette inquiétude est également formulée par James Pfiffner, taxonomiste des indénombrables mensonges énoncés par Donald Trump :

> S'il n'y a plus de faits faisant consensus, il devient impossible aux citoyens de juger leur gouvernement, et le pouvoir politique – plutôt que le *débat raisonné* – devient l'arbitre de la réalité[3].

Faits établis, vérité objective, débat raisonné, trois concepts convergents pour lancer un seul et même avertissement : notre débat démocratique ne peut fonctionner s'il ne repose plus sur une réalité partagée. Pour ces deux auteurs, comme chez Emmanuel Macron, cette réflexion demeure suspendue à l'état d'interrogation. Elle est pourtant trop cruciale pour qu'on se contente de l'effleurer. Si nous voulons rester conséquents, nous ne pouvons plus nous dérober. Il est temps de regarder en face le dilemme qui hante ces pages depuis leur première ligne : l'avènement de la post-vérité nous a-t-il, d'ores et déjà, fait basculer dans l'ère de la post-démocratie ?

L'implacable leçon de l'histoire

Lorsque la langue politique se laisse infiltrer par le mensonge, une digue cède. Ce n'est d'abord qu'une fissure, presque imperceptible. Puis les mots se dénaturent, les faits se dissolvent, la logique vacille. Le torrent qui s'ensuit charrie avec lui les fondements mêmes de la démocratie. Cette intuition, qui nous saisit aujourd'hui avec l'évidence d'une catastrophe en cours, n'a pourtant rien de neuf. Elle traverse le XX^{e} siècle comme une mise en garde répétée, scandée par les voix de ceux qui ont vu les nations basculer dans l'abîme. Victor Klemperer sur les décombres du nazisme, George Orwell dans l'ombre du stalinisme, Hannah Arendt face aux totalitarismes : tous nous ont avertis. Les discours ne se contentent pas d'accompagner les évolutions des systèmes politiques : ils les déterminent.

Victor Klemperer et la langue totalitaire

L'œuvre de Victor Klemperer constitue un témoignage unique sur la capacité du langage à corrompre la démocratie de l'intérieur. Philologue allemand d'origine juive, spécialiste de la littérature française, il enseigne à l'université de Dresde jusqu'à ce que les nazis parviennent au pouvoir. Évincé de sa chaire, condamné à la retraite anticipée, Victor Klemperer n'échappe à la déportation que parce que sa femme est « aryenne ». Dès 1933, son journal intime devient son moyen de survie intellectuelle. Avec l'obstination du scientifique, il entame un travail de collecte minutieuse. Articles de journaux, discours entendus à la radio, conversations surprises dans la rue : il consigne ces formules martelées qu'il voit progressivement passer de la parole politique aux discussions quotidiennes. Il donne à cette langue nouvelle un nom codé : LTI, *Lingua Tertii Imperii*, la langue du Troisième Reich. Ce sigle deviendra le titre d'un ouvrage, paru au lendemain de la guerre et qui reste, à ce jour, un document inestimable pour comprendre la place du discours dans la construction d'un régime totalitaire[4].

L’hypothèse de Victor Klemperer est vertigineuse : la langue du Troisième Reich n’a pas seulement *reflété* l’idéologie nazie, elle l’a *inoculée* à tout un peuple. C’est elle qui, goutte à goutte, a rendu l’impensable d’abord dicible, puis acceptable, et enfin banal. Cette opération s’est accomplie par une brutalisation méthodique du lexique, faite d’appauvrissements calculés, d’hyperboles systématiques et d’euphémismes stratégiques. L’horreur de la guerre disparaît derrière l’exaltation du « courage du sacrifice » (*Opfermut*) et de la « mort héroïque » (*Heldentot*). L’atrocité de la déportation s’efface derrière le terme d’« évacuation » (*Evakuierung*). Les assassinats d’opposants deviennent de simples « traitements spéciaux » (*Sonderbehandlung*). Le mot « fanatique » (*fanatisch*) voit sa charge négative s’inverser pour devenir une vertu glorifiée. Quant aux minorités promises à la violence, elles sont méthodiquement déshumanisées, réduites au statut de « vermine » (*Ungeziefer*).

Pour Victor Klemperer, c’est l’utilisation de ce lexique émotionnel, simplifié jusqu’à l’indigence et répété jusqu’à l’hypnose, qui a permis de restreindre autant que possible la production d’une pensée critique. C’est la langue qui, progressivement, prépare le consentement au meurtre. Le philosophe Frédéric Joly résume cette mécanique d’une formule lapidaire : dans un régime totalitaire, dire, c’est faire advenir[5]. Il n’existe plus de réalité en dehors de la langue façonnée par le régime. Celle-ci n’a plus à se soucier de décrire le monde : elle le décrète. L’œuvre de Victor Klemperer nous enseigne ainsi une vigilance fondamentale : il faut être attentif à l’évolution des discours, s’attacher à parler les mots plutôt qu’à « être parlé » par eux[6], car c’est leur altération qui prépare, accompagne, et finalement autorise la subversion du régime démocratique.

George Orwell et la novlangue

Cette intuition trouve évidemment un écho puissant dans le roman *1984* de George Orwell. Publiée deux ans après *LTI*, cette dystopie nous plonge dans les entrailles d'un régime totalitaire que quelques perfectionnements technologiques auraient suffi à rendre tout-puissant. Bien que s'inspirant explicitement du modèle soviétique, l'auteur prend soin de préciser que son livre vise plus largement les « perversions » auxquelles aboutissent les « idées totalitaires qui prospèrent partout »[7].

George Orwell place, lui aussi, la langue au cœur de l'aliénation collective. Dans l'Océania totalitaire de Big Brother, le pouvoir œuvre à établir sa « novlangue » : une langue maltraitée, mutilée, où l'administration s'acharne à « éliminer les mots indésirables » et à « arracher aux survivants toute signification secondaire ». Épurée de ses synonymes, privée de ses nuances, brutalisée jusque dans sa syntaxe, la novlangue poursuit un dessein identique à celui de la LTI : anéantir les mots qui ne sont pas ceux du régime de manière à rendre littéralement impensable, et donc impossible, toute pensée hérétique.

George Orwell ne s'arrête pas là. Si la novlangue incarne le travail de sape du langage, la « double-pensée » représente l'assaut frontal contre la logique. Ce terme désigne une mécanique intellectuelle nouvelle, que le Parti impose progressivement aux citoyens : parvenir à « garder simultanément deux convictions contradictoires, et à les accepter toutes deux ». L'illustration la plus éclatante de la double-pensée se trouve probablement dans le célèbre slogan de Big Brother : « La guerre, c'est la paix. La liberté, c'est l'esclavage. L'ignorance, c'est la force. » Là où la novlangue rend inconcevable toute alternative au régime, la double-pensée rend insaisissables les contradictions du Parti. Elles sont bien les deux faces d'un même processus, par lequel le pouvoir s'octroie le privilège de dire ce qui l'arrange, au mépris de toute cohérence, tout en interdisant aux individus de penser autrement, malgré la nécessité.

Mais ce qui rend l'œuvre de George Orwell fondamentale, c'est qu'elle déborde le cadre du totalitarisme. En effet, la novlangue n'est pas seulement l'idiome d'une dictature fictive : elle est surtout conçue comme l'extrême pointe d'une réflexion sur l'importance de la langue dans l'espace public. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à un autre texte, écrit en parallèle de *1984* : *La Politique et la langue anglaise*. Dans cet opuscule prophétique, George Orwell dissèque les discours de son temps : le Royaume-Uni démocratique des années 1940. Il y décèle, déjà, le reflet inquiétant de ce qu'il imagine dans sa dystopie :

> Il est habituel de trouver de longs passages quasiment dénués de sens. […] Le mot fascisme a désormais perdu toute signification et désigne simplement « quelque chose d'indésirable ». […] Les mots démocratie, socialisme, liberté, patriotique, réaliste, justice ont chacun plusieurs significations différentes, inconciliables. […] Cette terminologie est souvent utilisée de manière sciemment malhonnête : celui qui l'emploie en possède une définition personnelle, mais fait en sorte que l'auditeur puisse croire qu'il veut dire tout autre chose[8].

George Orwell ne se contente pas de dresser un constat. Il identifie les racines profondes de cette corruption :

> Les discours et les écrits politiques sont aujourd'hui pour l'essentiel une défense de l'indéfendable. Des faits tels que le maintien de la domination britannique en Inde, les purges et les déportations en Russie, le largage de bombes atomiques sur le Japon peuvent sans doute être défendus, mais seulement à l'aide d'arguments d'une brutalité insupportable pour la plupart des gens, et qui ne cadrent pas avec les buts affichés des partis politiques. Le langage politique

doit donc principalement consister en euphémismes, pétitions de principe et imprécisions nébuleuses.

L'auteur poursuit avec des exemples glaçants :

> Des villages sans défense subissent des bombardements aériens, leurs habitants sont chassés dans les campagnes, leur bétail est mitraillé, leurs huttes sont détruites par des bombes incendiaires : cela s'appelle la pacification. Des millions de paysans sont expulsés de leur ferme et jetés sur les routes sans autre viatique que ce qu'ils peuvent emporter : cela s'appelle un transfert de population ou une rectification de frontière. Des gens sont emprisonnés sans jugement pendant des années, ou abattus d'une balle dans la nuque, ou envoyés dans les camps de bûcherons de l'Arctique pour y mourir du scorbut : cela s'appelle l'élimination des éléments suspects [9].

Pour Orwell, le dévoiement du discours politique n'est pas un accident mais une stratégie consciente, déployée pour ne pas avoir à nommer l'innommable et justifier l'injustifiable. Cette entreprise de dissimulation est structurée autour de trois procédés rhétoriques. D'abord, les tournures, métaphores et expressions fossilisées, qui font de la langue des Lego à emboîter plutôt qu'une pensée à articuler : elles épargnent à celui qui parle autant qu'à ceux qui écoutent la peine d'avoir à réfléchir. Ensuite, les mots ronflants vidés de leur sens : ils offrent l'intérêt de pouvoir être employés sans craindre de dire quoi que ce soit de précis, et donc de critiquable. Enfin, les euphémismes : ils permettent d'atténuer l'impact des réalités brutales en les enrobant dans le coton des circonlocutions. Ces techniques auront une triste postérité : elles correspondent trait pour trait à ce que la fin du XX^{e} siècle baptisera la « langue de bois ». L'historien Christian Delporte la définit ainsi :

> Une langue diplomatique rénovée, alimentée de périphrases, enrichie de mots dont la seule vocation est de masquer la réalité des choses. Autrefois on cultivait le flou ; désormais, on l'organise. Toujours avec le même objectif : contrôler sa parole et dresser une sorte d'écran protecteur entre soi et l'opinion publique[10].

Aujourd'hui, l'arsenal s'est modernisé sans changer de nature. La langue de bois a enfanté du marketing politique autant que du discours managérial. D'après le linguiste William Lutz, l'un comme l'autre perpétuent les principes de la novlangue orwellienne[11]. Les segments fossilisés sont devenus des « éléments de langage » répétés *ad nauseam* au fil des discours et des interviews, dans le seul but d'y survivre sans jamais y briller[12]. Les euphémismes poursuivent leur œuvre de déconflictualisation systématique : les services publics ne sont jamais démantelés mais « modernisés », les politiques d'austérité se muent en « sérieux budgétaire », les riches rejoignent la « classe moyenne », les pauvres deviennent des « personnes en situation de sobriété subie », les travailleurs précaires sont désormais des « travailleurs flexibles », les employés des « collaborateurs » voire des « talents », les plans de licenciement des plans « sociaux » puis des plans de « sauvegarde de l'emploi » et, confronté à un fiasco, on ne parle jamais d'échec, on constate seulement que « ça n'a pas marché »… Le discours du pouvoir ne cesse de s'épurer des mots connotés négativement pour les remplacer par d'autres, toujours plus flatteurs, et donc moins susceptibles d'être contestés[13].

C'est ici que la pensée de George Orwell nous est particulièrement précieuse : elle sort les procédés de subversion du langage du seul contexte totalitaire, pour tracer un continuum jusqu'aux pratiques ayant cours dans le débat démocratique[14]. Ce faisant, elle nous pointe une pente déjà présente, et sur laquelle il semble si aisé de glisser : celle de l'autoritarisme. Paradoxalement, cette analyse pourrait sembler de nature à nous rassurer.

Aussi délétère que soit la dégradation du débat public français, elle ne différerait pas fondamentalement de ce qu'Orwell déplorait déjà outre-Manche dans les années 1940.

Hélas, cette consolation n'est qu'illusoire. Deux différences cruciales singularisent en effet la France d'Emmanuel Macron. La première est une différence de degré. Nous l'avons vu : si la parole politique n'a pas attendu le macronisme pour exploiter le vide comme arme de campagne, le président de la République en a, lui, usé à outrance. Nous étions habitués aux discours flous : il nous a prouvé qu'on pouvait susciter l'enthousiasme en ne disant rien. L'éloge du mouvement a remplacé l'esquisse d'une destination, le « en même temps » s'est substitué à l'affirmation de propositions, les concepts mobilisateurs les plus creux ont tenu lieu de valeurs et le bon sens le plus abscons d'argumentation. Les électeurs, tout en sachant qui ils élisaient, étaient tenus dans l'incapacité de savoir pour quoi ils votaient. Si George Orwell évoquait déjà de tels procédés, Emmanuel Macron les a poussés à leur acmé[15].

Surtout, et c'est là le principal, l'ère de la post-vérité semble avoir ressuscité la double-pensée, introduisant une différence de nature entre la période actuelle et les précédentes. Nous l'avons vu tout au long de ces pages : la communication politique est devenue un art de l'inversion, où chaque chose se change en son contraire, obligeant les citoyens à accepter des réalités contradictoires. Dès janvier 2017, le jour même de l'investiture de Donald Trump, les « faits alternatifs » revendiqués par la Maison Blanche ont obligé les Américains à accepter que, cette après-midi-là, il ait simultanément plu et pas plu[16]. En 2022, les électeurs brésiliens ont dû parvenir à admettre que les machines de vote électronique, utilisées depuis deux décennies, étaient aussi sûres que frauduleuses[17]. Dans ces deux pays, il a fallu digérer que les médias indépendants soient conjointement une source fiable d'information et des usines à fake news[18]. Ici même, en France, il nous a été demandé d'accepter qu'Emmanuel Macron ait à la fois

soutenu et jamais soutenu Gérard Depardieu, que les membres du gouvernement aient à la fois promis et jamais promis une retraite minimale à 1 200 euros, que François Bayrou ait à la fois affirmé et jamais affirmé être ignorant des violences à Bétharram ; accepter que les gouvernements successifs aient proposé des mesures liberticides tout en travaillant à protéger les libertés, que les violences policières se soient répétées sur nos écrans tout en n'ayant jamais existé, qu'un parti soit arrivé en tête des élections et en même temps qu'il n'y ait jamais eu de premier… La litanie pourrait s'étendre à l'infini.

« La guerre, c'est la paix. La liberté, c'est l'esclavage. L'ignorance, c'est la force. » Exiger l'acceptation simultanée de deux propositions contradictoires : voilà bien la spécificité de la post-vérité. Elle est parvenue à réintroduire dans le discours démocratique une double-pensée empruntée directement à la propagande totalitaire. Le cadre orwellien éclaire ainsi la portée de la rhétorique qui triomphe quand les mensonges prolifèrent : une langue qui subvertit le contenu des discours, le sens des mots et jusqu'au fonctionnement de la logique. Empire du vide et de la contradiction, elle nous entraîne dans un monde au sein duquel, n'ayant plus à dire l'indicible, les gouvernements peuvent accomplir l'impensable.

Hannah Arendt et le mensonge

C'est sans doute à Hannah Arendt que revient la réflexion la plus intriquée sur les liens entre mensonge, démocratie et totalitarisme. Dans son article de 1967, « Vérité et politique », elle pose plusieurs distinctions fondamentales. Elle sépare d'abord les « vérités de raison » des « vérités de fait ». Les vérités de raison – mathématiques, scientifiques, philosophiques – relèvent de la démonstration : par exemple, « la somme des angles d'un triangle est égale à deux angles droits ». Les vérités de fait – contingentes et nées de l'action humaine – constituent la texture

même de l'espace politique : par exemple, « en 2022, la Russie a envahi l'Ukraine ». Elle poursuit en traçant une frontière entre vérité de fait et opinion. Les opinions peuvent être multiples et, toutes, légitimement défendables, tant qu'elles restent fondées sur des vérités de fait. Ces dernières possèdent, en revanche, un caractère « despotique » : elles s'imposent sans qu'on puisse s'y opposer – sauf, bien sûr, à parvenir à démontrer qu'un fait a été mal établi, ou à mentir.

De ces définitions, Hannah Arendt tire plusieurs conséquences importantes. Elle observe tout d'abord que c'est aux vérités de fait – et non aux vérités de raison – que s'attaquent les mensonges du pouvoir. Elle concède ensuite que l'utilisation du mensonge est probablement consubstantielle à la vie politique. Mais elle remarque aussi qu'en dépit de cette permanence la nature même des mensonges n'en a pas moins évolué. Avant l'avènement de la démocratie représentative, les mensonges étaient surtout d'ordre diplomatique ou stratégique. Les États mentaient dans le but de dissimuler des informations ou des intentions à leurs ennemis – voire à leurs alliés. Ce mensonge « traditionnel » cherchait donc à *cacher* la vérité. À l'inverse, les mensonges qui triomphent à l'époque moderne visent, eux, à la *détruire*.

Nous entrons alors dans ce que Hannah Arendt nomme la « manipulation de masse », où les hommes d'État s'emploient à faire adhérer toute une population à des faits erronés, alors même que la vérité est parfois connue de tous. Il leur faut donc la faire disparaître et, pour cela, utiliser la disqualification, le contrôle des médias, voire la destruction pure et simple des pièces qui permettraient de rétablir le vrai. Ce type de mensonge laisse un « trou » dans la trame du réel, qu'il faut bien souvent combler avec d'autres mensonges afin de masquer les incohérences et les contradictions, jusqu'à ce que tout un pan de la réalité finisse par être remplacé. Bien sûr, Hannah Arendt pense ici à la propagande méthodique des régimes totalitaires, capables de réécrire des pages entières de l'histoire.

Mais elle vise également les mensonges d'État assumés dans les démocraties représentatives, qui ne diffèrent des premiers que par le degré, non par la nature.

Il existe bien cependant, pour Hannah Arendt, une singularité des régimes totalitaires – et elle est, pour nous, déterminante. Dans les démocraties, les mensonges gouvernementaux ont « une espérance de vie relativement courte ». Ils sont toujours « près d'exploser », la réalité qu'ils masquent menaçant de ressurgir à chaque instant sous la pression des citoyens ou l'investigation des journalistes. Dans les dictatures au contraire, *a fortiori* totalitaires, le pouvoir peut se permettre de faire disparaître des documents, éliminer des témoins gênants, réécrire des encyclopédies, remplacer des manuels scolaires, à maintes reprises si nécessaire. Cette instabilité permanente des faits garantit que la vérité ne refera jamais surface. Elle n'en constitue pas moins un indice flagrant du caractère mensonger des discours publics. Sans se souvenir nécessairement de ce qui est vrai, les individus peuvent ainsi savoir qu'on leur ment. Hannah Arendt en tire une conclusion essentielle :

> Le résultat à long terme est un genre particulier de cynisme, un refus absolu de croire en la vérité d'aucune chose, si bien établie que puisse être cette vérité. En d'autres termes, le résultat d'une substitution cohérente et totale de mensonges à la vérité de fait n'est pas que les mensonges seront maintenant acceptés comme vérité, ni que la vérité sera diffamée comme mensonge, mais que le sens par lequel nous nous orientons dans le monde réel se trouve détruit[19].

Cette réflexion est parfaitement résumée par un passage des *Origines du totalitarisme* : « Le sujet idéal de la domination totalitaire n'est ni le nazi convaincu, ni le communiste convaincu, mais les gens pour qui la distinction entre fait et fiction, entre vrai et faux, n'existe plus[20]. » Pour

Hannah Arendt, la conséquence de la propagande totalitaire n'est pas l'acceptation inconditionnelle du mensonge, mais le triomphe d'une indifférence au faux et au vrai : c'est, mot pour mot, la définition de la post-vérité[21].

Il faut prendre cette proximité au sérieux. Nous avons vu que les espaces numériques algorithmés ont abouti à un débat public fragmenté en chambres d'écho, où les opinions consonantes sont amplifiées, les voix dissonantes disqualifiées, et les discussions vidées de toute véritable contradiction. Il en ressort qu'aujourd'hui les mensonges n'ont plus besoin de *cacher* la vérité, et encore moins de la *détruire* : ils peuvent se contenter de *l'ignorer*. L'ère de la post-vérité semble bien nous avoir projetés, aussi, dans une nouvelle ère du mensonge. La coexistence d'une multitude de sphères autonomes offre aux responsables politiques la possibilité de mentir en étant tout à la fois certains d'être rattrapés par la vérité et sereins à l'idée qu'elle n'aura aucune prise sur leurs partisans.

Hannah Arendt remarquait qu'il est plus difficile qu'il n'y paraît de détruire la vérité, précisément parce qu'elle résiste : elle est intangible, permanente, invariable, là où le mensonge est changeant, mouvant, insaisissable. L'existence d'un espace public fracturé en chambres d'écho, souscrivant chacune à son lot de « faits alternatifs », épargne d'avoir à mener une telle entreprise de destruction. Pour triompher, plus besoin de s'attaquer frontalement à la vérité : il suffit de la noyer sous un torrent de mensonges, jusqu'à ce que les faits ne semblent plus être qu'une opinion parmi les autres. Hannah Arendt n'ignorait pas les risques d'une telle dérive : « La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie[22]. » Hélas, c'est ce que l'on observe aujourd'hui dans les démocraties qui se laissent gagner par l'ère de la post-vérité.

Pire encore, contrairement à ce qu'observait Hannah Arendt, ce ne sont plus seulement les vérités de fait qui sont malmenées par le pouvoir politique, mais désormais aussi les vérités de raison. Donald Trump

singulièrement, mais également Jair Bolsonaro n'ont eu de cesse d'attaquer frontalement le travail des chercheurs dès lors qu'il se mettait en travers de leur volonté politique : sur le réchauffement climatique, sur les identités de genre, sur le Covid. Mais en France aussi, nous avons vu que la présidence Macron n'avait pas été irréprochable : sur le chlordécone, sur « l'islamo-gauchisme », ou plus récemment sur la loi « Duplomb ».

Au regard des observations consignées dans « Vérité et politique », il semble que nous soyons effectivement entrés dans une troisième ère du mensonge : non plus les dissimulations stratégiques, ni la manipulation de masse, mais bien l'avènement de la post-vérité. Les conséquences qu'elle entraîne pour le débat public – l'indifférence au vrai et au faux – se rapprochent explicitement de ce que Hannah Arendt observait dans les sociétés totalitaires. Dans celles-ci, l'omniprésence du mensonge amenait les individus à ne plus croire en rien. Aujourd'hui, la fragmentation du débat public permet à chacun de croire ce qu'il veut. La conséquence reste identique : la disparition pure et simple du monde commun et, avec elle, de la possibilité de débattre, délibérer, se forger un jugement. Cela implique-t-il que nous aurions basculé dans un système totalitaire ? Certes non : les conditions d'un tel régime excèdent largement son seul rapport au vrai. Il est possible, en revanche, que nous ne vivions d'ores et déjà plus dans le monde que nous voudrions croire habiter.

Le crépuscule des démocraties

Nous avons vu les mots se vider de leur sens, les faits devenir négociables, les contradictions s'imposer comme des évidences. Nous avons mesuré l'érosion du débat public, l'affaiblissement de l'État de droit, le contournement de la souveraineté populaire. Chaque chapitre de ce livre

a ajouté une pièce au puzzle. Le tableau qui se dessine est celui d'une mutation profonde de notre système politique.

Des régimes encore démocratiques ?

Tout au long de ces pages, nous nous sommes largement référé à l'ouvrage publié en 2015 par Pierre Rosanvallon : *Le Bon Gouvernement*. Il l'introduit avec ces mots :

> Nos régimes peuvent être dits démocratiques, mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement. Nos régimes sont considérés comme démocratiques au sens où le pouvoir sort des urnes à l'issue d'une compétition ouverte et où nous vivons dans un État de droit qui reconnaît et protège les libertés individuelles. Mais cette réalité ne doit pas masquer un autre fait : celui d'un mal-gouvernement qui ronge aussi en profondeur nos sociétés[23].

Par ce « mal-gouvernement », Pierre Rosanvallon désigne très largement les entorses aux principes de lisibilité et de responsabilité, qui entravent la possibilité même du débat public. Malgré tout, pour lui, l'État de droit et la souveraineté populaire continuent d'irriguer le cœur de notre régime, qui pourrait encore prétendre au nom de démocratie. Une démocratie minimale certes, qu'il baptise « démocratie d'autorisation ». Mais une démocratie tout de même. Qu'en penser, une décennie plus tard, dans la France d'Emmanuel Macron ?

Le débat public, déjà dégradé par la langue de bois, s'est disloqué sous la pression de la post-verité. L'autonomisation des discours par rapport au réel – qu'il s'agisse de la double-pensée cernée par George Orwell ou de la généralisation des mensonges décrite par Hannah Arendt – constitue bien une rupture avec les pratiques démocratiques. Quand le gouvernement se

décide à exploiter sans retenue l'indifférence au faux et au vrai, nous voyons ressurgir des procédés qui n'avaient jusqu'alors cours que dans les régimes dictatoriaux, voire totalitaires. La capacité des citoyens à se forger un jugement éclairé, loin d'être favorisée, se trouve entravée par l'action même du gouvernement. Ils doivent désormais naviguer dans des discours labyrinthiques, où l'on peut dire ce qui est faux, taire ce qui est vrai, et ne pas faire ce qui est dit. Ainsi s'érode le premier pilier de la démocratie.

La dérive ne s'arrête pas là. Dès lors qu'il n'y a plus à dire ce qui est fait, il devient possible de faire ce qui n'aurait pu être dit. C'est ainsi que les gouvernants convertis à la post-vérité ont pu porter atteinte aux deux principes situés au cœur même de l'idéal démocratique.

D'abord, l'État de droit. Aux États-Unis et au Brésil, la justice, l'université et la presse ont subi des assauts répétés. Les droits des minorités ont été ébranlés. L'appareil d'État lui-même a été détourné pour servir les intérêts du pouvoir. En France, la régression est moins spectaculaire mais tout aussi nette. Les libertés individuelles ont reculé devant l'impératif proclamé d'ordre et de sécurité. Le droit de manifester a été malmené par les violences policières. Des intentions explicitement liberticides n'ont été stoppées que par l'intervention du Conseil constitutionnel. L'actuel ministre de l'Intérieur, candidat putatif à l'élection présidentielle, fustige désormais ouvertement l'État de droit tout en plaidant pour une réforme constitutionnelle – laissant présager que le pire pourrait être devant nous. Quand la post-vérité s'impose, l'État de droit vacille.

Ces assauts contre l'État de droit ont été menés au nom du dernier pilier de la démocratie – présenté à tort comme le seul qui vaille –, la souveraineté populaire. C'est en invoquant le droit sacré du peuple à obtenir ce qu'il désire que des responsables politiques ont pu s'attaquer aux libertés fondamentales, singulièrement celles des minorités. Il n'a pas fallu attendre longtemps, cependant, avant que la souveraineté populaire elle-même ne soit remise en cause. Aux États-Unis et au Brésil, cela s'est traduit par une

contestation brutale des élections, culminant dans des tentatives d'insurrection. La France n'a certes pas connu de telles extrémités. La volonté du peuple n'en a pas moins été méthodiquement ignorée par le pouvoir en place, les procédures de participation citoyenne instrumentalisées, les élections sinon piétinées, du moins contournées. Quand la post-vérité triomphe, la souveraineté populaire chancelle.

Face à un tel tableau, peut-on encore prétendre sereinement que notre régime puisse « être dit démocratique » ? À cette question, il est devenu possible de répondre : non.

Ces trois lettres appellent immédiatement des éclaircissements. Nombreux seront ceux qui s'exclameront : « Merci pour l'information, mais nous le savions déjà, et depuis longtemps ! » Il existe en effet une longue tradition de philosophes politiques ayant vigoureusement contesté l'idée que notre régime puisse être qualifié de « démocratique ». Pour Alain Badiou, l'idéal démocratique n'admet pas la représentation. Dès lors qu'il y a élection de représentants, nous basculerions nécessairement dans une forme d'oligarchie. C'est pourquoi, dans notre société, le mot « démocratie » ne serait jamais employé que comme un emblème : un terme intouchable, doté d'un fort potentiel mobilisateur mais vidé de toute substance[24]. Quant à notre régime politique, il serait plutôt un « capitalo-parlementarisme[25] ». Jacques Rancière développe une analyse comparable. Pour lui, la démocratie n'est pas une institution mais une pratique : « le pouvoir exercé par ceux qui n'ont aucune qualité spécifique à exercer le pouvoir[26] ». À ce titre, la démocratie existerait partout où les individus décident en égaux : dans les associations, les coopératives, les communautés… Si l'on voulait décrire notre régime politique en revanche, il vaudrait mieux parler d'oligarchie, voire de régime autoritaire[27]. Cornelius Castoriadis aboutit à une conclusion similaire : pour lui, le régime que nous nommons démocratie ne serait en réalité qu'une oligarchie libérale[28]. Nous pourrions prolonger cette énumération, bien au-delà du

contexte francophone, mais l'essentiel est déjà là : pour les auteurs qui rejettent d'emblée le caractère démocratique de la représentation, il va de soi que nous ne vivons pas, et n'avons même probablement jamais vécu, dans un régime politique méritant le nom de « démocratie ».

Notre perspective est différente. Depuis le début de cet ouvrage, nous avons précisément posé toutes nos définitions en nous appuyant sur les auteurs qui ne *considèrent pas* la « démocratie représentative » comme un oxymore. Pierre Rosanvallon et Jürgen Habermas, notamment, estiment tous deux que, sous réserve qu'une série de principes soient respectés, nos régimes peuvent effectivement être considérés comme démocratiques. Si nous avons fait ce choix, ce n'est pas tant par adhésion personnelle à un tel paradigme que parce qu'il s'agit justement d'une définition davantage minimale de la démocratie. Elle est, de surcroît, très largement sinon unanimement acceptée au sein de notre débat public. Dans l'immense majorité des discours qui circulent et sont débattus, l'idée que notre régime serait « démocratique » n'est jamais – ou du moins pas ouvertement – remise en cause. Or ce que nous avons montré, c'est que même en s'inscrivant dans le cadre de ce modèle représentatif, au regard des principes sur lesquels il repose et des exigences qu'il pose, il est devenu extrêmement difficile de continuer à prétendre vivre dans une démocratie. À moins, bien sûr, de n'en retenir que la définition cynique qu'en donnait Joseph Schumpeter : le droit, pour le peuple, d'opiner régulièrement au choix de son tyran[29].

S'ensuit alors une seconde interrogation : si nous ne vivons plus sous un régime démocratique, quel nom faut-il lui donner ? Cette question est d'autant plus cruciale que la situation française n'est pas isolée : elle se retrouve, aggravée, dans de nombreux pays où les gouvernements ont cédé à l'emploi de la post-vérité. C'est à la recherche de ce mot qu'il nous faut maintenant nous atteler.

Des régimes déjà autoritaires ?

> Aujourd'hui s'est installée dans notre société, et de manière séditieuse, l'idée que nous ne serions plus dans une démocratie, qu'il y a une forme de dictature qui s'est installée. Mais allez en dictature ! Une dictature, c'est un régime où une personne ou un clan décide des lois. Une dictature, c'est un régime où on ne change pas les dirigeants, jamais. Si la France c'est cela, essayez la dictature et vous verrez[30] !

C'est Emmanuel Macron qui prononce ces phrases, en janvier 2020. D'un point de vue rhétorique, il s'agit d'un faux dilemme : une alternative trompeuse, reposant sur l'idée qu'il n'y aurait rien entre la démocratie et la dictature. Dès lors, faute de démontrer que la France serait une dictature – ce qui, convenons-en, paraît difficile –, nous serions contraints d'admettre que nous vivons encore en démocratie. Or, la science politique a identifié depuis longtemps l'existence de régimes politiques nichés dans l'entre-deux, à mi-chemin entre démocratie et dictature.

Au cours des années 1990, de nombreux pays issus du bloc soviétique sortent de la dictature sans pour autant adopter un régime pleinement démocratique. L'hypothèse dominante, alors, est que ces régimes finiront irrésistiblement par évoluer vers le modèle de la démocratie libérale : c'est ce que l'on a appelé le « paradigme de la transition ». Les qualificatifs attribués à ces pays reflètent cette idée d'une forme inachevée : « démocratie hybride », « démocratie imparfaite », « semi-démocratie »… L'un de ces concepts a connu une fortune particulière : le mot-valise « démocrature ». Initialement utilisé, lui aussi, pour caractériser les pays d'Europe de l'Est, il s'est popularisé pour devenir, aujourd'hui, l'insulte lancée couramment au visage des gouvernements jugés trop peu démocratiques[31]. Au début des années 2000 toutefois, émerge

progressivement l'idée qu'il faut sortir du paradigme de la transition. Au-delà d'être occidentalo-centré, il a pour défaut de caractériser ces régimes par ce qu'ils seraient censés devenir, et jamais par ce qu'ils sont réellement[32]. Deux concepts s'imposent alors.

D'abord, la « démocratie illibérale ». Elle caractérise les gouvernements issus d'élections libres qui, tout en maintenant des scrutins réguliers, démantèlent méthodiquement l'État de droit, neutralisent les contre-pouvoirs et restreignent la liberté de la presse. C'est sans doute la Hongrie de Viktor Orbán qui en constitue aujourd'hui le prototype, au point que ce dernier n'a pas hésité à revendiquer lui-même le terme[33]. Bien que ce mot se soit largement répandu, il fait aussi l'objet de critiques vigoureuses. D'une part, il s'agit d'un concept par négation. Il se contente de désigner une démocratie « qui n'est pas libérale », sans préciser ce qu'elle est à la place : un flou dommageable pour un concept aussi crucial. En outre, il s'agit d'un oxymore, une expression autocontradictoire. Nous l'avons suffisamment répété : par définition, la démocratie ne peut qu'être « libérale » au sens politique du terme, c'est-à-dire garantir les libertés publiques. Plusieurs auteurs ont fait valoir que cette contradiction obscurcit plus qu'elle n'éclaire : si un régime n'est pas libéral, il ne mérite pas le nom de démocratie[34]. Le fait même que Viktor Orbán ait pu volontiers qualifier son propre régime de « démocratie illibérale » prouve que ce terme pourrait avoir pour conséquence de légitimer des situations qu'il entendait au contraire permettre de critiquer.

C'est pour répondre à ces objections que Steven Levitsky et Lucan Way ont forgé le concept d'« autoritarisme compétitif[35] ». Ils désignent par ce terme « un système dans lequel les partis s'affrontent lors d'élections, mais où les abus de pouvoir des dirigeants en place faussent systématiquement les règles du jeu au détriment de l'opposition[36] ». La force du concept est indéniable. Il permet de sortir de l'impasse définitionnelle à laquelle menait la « démocratie illibérale », en nommant ces régimes par ce qu'ils sont : un

autoritarisme. En outre, sa description est à la fois suffisamment précise pour dessiner les contours d'un régime politique singulier, et suffisamment large pour caractériser un nombre significatif de situations à travers le monde : la Turquie, l'Inde, le Salvador ou, précisément, la Hongrie.

Aussi importants soient-ils, aucun de ces travaux ne décrit pourtant avec justesse les situations américaine, brésilienne et française. Qu'il s'agisse de l'autoritarisme compétitif ou de la démocratie illibérale, ces concepts envisagent toujours des atteintes à l'équité de la compétition électorale. Que ce soit par la capture des médias, l'intimidation des opposants politiques, le harcèlement des journalistes et des membres de la société civile ou l'atteinte à l'indépendance des tribunaux, ces régimes impliquent que les dirigeants parviennent, d'une manière ou d'une autre, à biaiser les élections pour se maintenir au pouvoir. C'est ce que l'on observe clairement en Hongrie, où 80 % des médias sont sous le contrôle direct ou indirect de Viktor Orbán, et où la loi électorale a été modifiée à plusieurs reprises pour avantager ouvertement le Fidesz, son parti politique[37]. Il est vrai que, concernant le second mandat de Donald Trump, Steven Levitsky et Lucan Way estiment qu'il est probablement engagé dans un glissement menant à l'établissement d'un authentique autoritarisme[38]. Néanmoins, ni les États-Unis ni la France à ce jour, ni le Brésil sous Jair Bolsonaro, ne présentent les caractéristiques nécessaires pour pouvoir être clairement qualifiés par l'un ou l'autre de ces concepts.

Et pourtant, comme nous l'avons établi, il y a bien eu dans ces trois pays des évolutions politiques convergentes qui peuvent suffire, déjà, pour considérer que le cadre démocratique a été franchi. Il semble donc bien qu'entre une démocratie représentative fonctionnelle et un autoritarisme compétitif établi subsiste encore un espace vide, dans lequel la post-vérité nous a précipités. Faute d'être capables de le nommer, nous restons prisonniers de la harangue bravache d'Emmanuel Macron : « Nous ne

serions plus en démocratie ? Essayez la dictature et vous verrez ! » Il est plus que temps, donc, de partir en quête de ce mot manquant.

L’aube des logocraties

Cette pratique du pouvoir qui s’est imposée dans nos démocraties représentatives et que nous avons décrite tout au long de ce livre, nous lui avons donné le nom de *logocratie*.

Histoire d’un concept

Le mot « logocratie » est forgé à partir de deux racines grecques : *kratos*, qui signifie « le pouvoir » ou « l’autorité », et *logos*, qui désigne « le discours », « la parole » ou « la raison ». Littéralement, on pourrait donc le traduire par « le gouvernement par la parole ». C’est sous cette acception qu’il a circulé dans l’histoire de la pensée politique. On en retrouve la première trace au début du XIX^{e} siècle, sous la plume de l’écrivain américain Washington Irving. Dans son livre *Salmagundi*, il brosse de la démocratie naissante un portrait grinçant :

> À l’insu de ce peuple lui-même, leur gouvernement est une pure logocratie, ou gouvernement des mots. Dans une logocratie, il est peu ou point besoin d’armes à feu ni d’aucune arme destructrice de ce genre. Toute mesure se mène par bataille de paroles et guerre de papier ; celui qui a la langue la plus longue ou la plume la plus prompte est sûr de remporter la victoire.

Le texte, conçu comme une satire, vise surtout à donner à voir la place centrale de la parole dans un régime démocratique. Il n'en comporte pas moins, déjà, un point de vue critique. Washington Irving note par exemple que la victoire aux élections est davantage obtenue par « l'élasticité de la langue » que par la « substance du propos »[39].

C'est toutefois au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans le creuset de l'analyse des régimes totalitaires, que le terme « logocratie » trouve son véritable écho. Le philosophe et poète polonais Czeslaw Milosz, par ailleurs prix Nobel de littérature, lui confère une notoriété internationale avec *La Pensée captive. Essai sur les logocraties populaires*. Il y dissèque la place cardinale du langage dans les « démocraties populaires » d'Europe de l'Est, montrant comment le pouvoir s'y constitue par la force du discours autant que par le discours de la force. Sous sa plume, la logocratie désigne ce régime qui parvient à imposer un système de symboles et de formules rituelles, dicte le vocabulaire légitime, interdit la contradiction et, ce faisant, fabrique une réalité close, entièrement déterminée par la parole officielle. Peu à peu s'instaure un « langage total » auquel nul ne peut échapper, et qui explique comment ces régimes obtiennent l'obéissance sans recourir exclusivement à la violence. La pression de la doctrine, diffusée par l'école, les médias et la bureaucratie, fait système et perpétue le règne du Parti[40].

Cette analyse trouve un prolongement dans les années 1970 avec les travaux d'Alain Besançon, historien français spécialiste de l'URSS. Dans son *Court Traité de soviétologie*, il utilise le concept de logocratie pour analyser la centralité du langage dans le régime soviétique, montrant comment le pouvoir s'y maintient par l'imposition d'une langue pétrifiée. Le point crucial, pour Alain Besançon, réside dans la capacité du système à générer, par des symboles, des slogans et des formules figées, un monde fictif – la « surréalité » – auquel nul ne peut se soustraire dans la sphère publique. Cette réalité alternative, même si elle n'emporte pas nécessairement la croyance intime des individus, suscite néanmoins leur

adhésion par la répétition rituelle. Dans un tel régime, l'extension de la langue devient l'indice de l'extension du pouvoir : l'essentiel n'est pas que la substance de la doctrine soit intégrée par les individus, mais que les mots et les formules colonisent leur vocabulaire. La répétition codifiée se substitue ainsi à la pensée, à mesure que le Parti s'arroge le monopole d'une « parole morte ». Pour Alain Besançon, c'est précisément cette logocratie qui explique comment de tels régimes parviennent à imposer la discipline sans dépendre de la seule coercition[41].

La comparaison entre le contexte soviétique et notre ère de la post-vérité appelle, évidemment, la plus grande prudence. L'idée d'une langue fossilisée et ritualisée s'accorde mal avec les réalités contemporaines d'un discours perpétuellement mouvant, dont le lexique fluctue au gré des modes et les mensonges mutent selon les circonstances. En ce sens, le discours politique actuel apparaît moins « codé » qu'insaisissable, moins figé que liquide. L'analogie n'en demeure pas moins saisissante. Le concept même d'une parole qui, par ses mensonges, parvient à imposer un monde alternatif auquel il est demandé de croire malgré les démentis flagrants du réel s'applique avec une troublante acuité à ce que l'on a pu observer des gouvernements qui, aujourd'hui, cèdent aux procédés de la post-vérité.

Cette comparaison est essentielle. Elle révèle, comme le pressentaient George Orwell et Hannah Arendt, que la logocratie n'est pas l'apanage des dictatures : c'est une pratique du pouvoir qui, lorsque les circonstances s'y prêtent, peut coloniser le cœur même des institutions démocratiques. Le parallèle nous enseigne également combien le discours du pouvoir, fût-il celui d'un gouvernement représentatif, peut prendre un caractère aliénant et oppressif. Mais surtout, et c'est là l'essentiel, le concept de logocratie permet enfin de nommer le malaise qui sourd de notre époque. Dans les pays où elle s'installe, la logocratie n'abolit certes pas les institutions démocratiques. Mais elle en corrompt l'idéal et en dévitalise les principes. Il nous reste maintenant à affûter une définition suffisamment précise pour

caractériser cette dérive, et suffisamment ample pour embrasser tout à la fois les dictatures triomphantes d'hier et les démocraties défaillantes d'aujourd'hui.

La logocratie : éléments de définition

La logocratie est une pratique du pouvoir dans laquelle le peuple se voit entravé dans sa capacité à se forger un jugement par ceux qui, s'étant emparés de la parole officielle, ont également acquis et se résolvent à utiliser le pouvoir d'imposer leurs mots contre le réel. Cette définition énoncée, il nous reste à l'expliciter.

Tout d'abord, nous l'avons maintes fois répété, la logocratie est l'œuvre de « ceux qui s'emparent de la parole officielle ». Elle est le fait des gouvernants, qui s'expriment au titre de l'État et décident au nom du peuple. Elle ne désigne pas un état du débat public, comme la post-vérité, mais bien un ensemble de pratiques initiées par le gouvernement. En ce sens, les oppositions peuvent certes exploiter les procédés introduits par la post-vérité, mais elles ne sauraient en aucun cas faire basculer un pays dans la logocratie : seul le pouvoir porte cette responsabilité.

Ensuite, la logocratie s'installe quand les gouvernants « imposent leurs mots contre le réel ». Cette formule désigne toutes les situations dans lesquelles le discours du pouvoir se permet de s'affranchir de la réalité observable. Le procédé cardinal, celui qui constitue la ligne rouge au-delà de laquelle s'ouvre le territoire de la logocratie, c'est évidemment l'utilisation du mensonge comme mode ordinaire de communication. C'est bien cela qui singularise les gouvernements étudiés dans ces pages : non plus le fait de mentir ponctuellement pour dissimuler des faits embarrassants, mais de mentir constamment pour ne jamais avoir à assumer la responsabilité de leurs discours et de leurs décisions. La périphrase « imposer ses mots contre le réel » embrasse néanmoins un arsenal

rhétorique plus vaste que le seul mensonge. Nous avons vu combien un gouvernement qui franchit cette ligne a tôt fait de mobiliser aussi, à son profit, toutes les armes de la déloyauté discursive avec une ampleur inédite : généralisation du vide dans les discours électoraux, disqualification systématique des oppositions, inversion même du sens des mots.

Notre définition apporte, à cet élément clé, une nuance capitale : la logocratie désigne les pouvoirs qui « ont acquis et se résolvent à utiliser » de tels procédés. Le premier verbe, « ont acquis », énonce un critère de contextualité : pour qu'une logocratie puisse s'installer, il faut que des éléments matériels autorisent le gouvernement à recourir au mensonge banalisé. Dans les régimes autoritaires, il s'agit principalement du contrôle des médias. Dans les démocraties représentatives, c'est l'ère de la post-vérité qui permet un tel basculement : l'existence d'un espace public fragmenté en chambres d'écho garantit de pouvoir multiplier les contrevérités en toute impunité. Le second verbe, « se résolvent à utiliser » n'en est pas moins crucial : il ajoute un critère d'intentionnalité. Comme nous l'avons vu, de nombreux gouvernements représentatifs, à travers le monde, n'ont jamais cédé à l'utilisation du mensonge comme mode de communication. Tous les pays n'ont pas basculé dans la logocratie : seuls ceux dont les dirigeants l'ont choisi. Ensemble, ces deux verbes permettent, d'une part, de souligner l'extrême vulnérabilité des régimes démocratiques face à la post-vérité – si le mensonge n'est plus sanctionné, il est à craindre que le pouvoir ne finisse par y recourir – et, d'autre part, de rappeler que la logocratie reste toujours la responsabilité directe des gouvernements qui y cèdent – et en cela, il est légitime de les blâmer.

Nous en arrivons au point névralgique : la logocratie désigne une situation dans laquelle « le peuple se voit entravé dans sa capacité à se forger un jugement ». Commençons par souligner à nouveau combien cette « capacité à se forger un jugement » est absolument centrale en démocratie. C'est elle qui constitue le socle même du principe de représentation. C'est

parce que l’on suppose des individus qu’ils sont en mesure de se forger un jugement éclairé sur les problèmes publics, qu’il est possible de prétendre de l’élection qu’elle consiste bien en la sélection, par les citoyens, des personnes qui seront les mieux à même de défendre leurs idées, leurs valeurs et leur vision du monde. Sans cette capacité, l’élection des gouvernants n’est plus que le choix arbitraire d’un tyran, et tout l’idéal démocratique s’effondre. Or, on l’a vu, les procédés issus de la post-vérité visent précisément à brouiller le débat public en introduisant sciemment une distance entre ce qui est décrit et ce qui est vrai et, plus grave encore, entre ce qui est dit et ce qui est fait. Les citoyens sont alors contraints de parvenir à se déterminer en se fondant sur une présentation déformée de la réalité. Il s’agit bien d’une volonté délibérée d’« entraver » la formation de leur jugement. Ce mot mérite qu’on s’y arrête. Il ne signifie pas que le peuple soit effectivement *privé* de sa capacité de jugement. Dans un cadre logocratique, il reste possible de s’informer soigneusement : une presse libre et indépendante subsiste, permettant à ceux qui en font l’effort de percer le voile des mensonges du pouvoir. Il n’empêche : il existe bien une attaque consciente et permanente contre la faculté de jugement des citoyens. Quand le gouvernement ne cherche plus à préserver le débat public mais, au contraire, travaille activement à l’obscurcir, nous quittons les terres de la démocratie pour entrer dans celles de la logocratie.

Les conséquences de ces entraves à la formation du jugement sont considérables. Elles expliquent que, dans de nombreuses logocraties, la souveraineté populaire et l’État de droit aient pu être attaqués avec tant de facilité. Jürgen Habermas soutient qu’un peuple placé dans des conditions idéales de délibération ne pourrait pas ne pas vouloir que sa volonté soit respectée et ses droits garantis. L’avènement des logocraties semble lui donner raison. C’est seulement à force de mensonges répétés et de distorsions systématiques que les citoyens, croyant défendre la souveraineté populaire, ont pu accepter la remise en cause des institutions les plus

essentielles de l'État de droit ; puis que, croyant défendre la démocratie, ils s'en sont pris eux-mêmes aux résultats d'élections libres et non faussées. La logocratie n'implique pas nécessairement que ces deux principes fondateurs soient attaqués. En revanche, elle rend ces attaques possibles.

Reste à élucider les trois premiers mots de notre définition : la logocratie est une « pratique du pouvoir ». Cela signifie, par contraste, qu'elle n'est pas un régime politique. La logocratie n'implique pas, par elle-même, de sortir des équilibres institutionnels de la démocratie. Elle tolère parfaitement la coexistence avec des élections régulières et équitables, le maintien d'une justice, d'une université et d'une presse indépendantes, le respect des droits des opposants. Ces institutions démocratiques n'en sont pas moins corrompues de l'intérieur par une pratique discursive qui en dissout le cœur même : la vitalité du débat public. Ce que montre la logocratie, c'est qu'il n'est pas nécessaire de s'attaquer directement aux institutions pour altérer l'esprit de la démocratie : la subversion du discours, par le mensonge et la déloyauté, suffit. Cette pratique du pouvoir n'est par ailleurs pas spécifique aux contextes démocratiques. Comme nous l'avons montré, la logocratie nous vient directement des grandes dictatures du XX^{e} siècle, avec lesquelles les parallèles sont saisissants. Elle sévit aujourd'hui même en Hongrie, considérée comme un régime autoritaire. C'est là tout le tour de force de la logocratie contemporaine. Ce qui n'était auparavant possible que dans des régimes autoritaires où l'État parvient à s'arroger un contrôle direct des médias, peut désormais être reproduit dans des démocraties pluralistes, en dépit même de la liberté de la presse.

Le concept de logocratie a pour intérêt d'embrasser, en un même mouvement, des contextes dans lesquels des évolutions similaires dans la pratique du pouvoir ont eu des conséquences institutionnelles très différentes. Alors qu'en Grande-Bretagne la démocratie est largement revenue dans son lit après le torrent logocratique de Boris Johnson, aux États-Unis la logocratie de Donald Trump pourrait bien finir par avoir

raison des institutions démocratiques. Il resterait d'ailleurs à entreprendre une comparaison internationale plus fine, pour comprendre quels facteurs ont permis à certains pays de mieux résister que d'autres. Cette diversité est une force : elle permet d'attirer l'attention sur le gouffre qui s'ouvre devant les démocraties dont les gouvernements basculent dans une pratique logocratique du pouvoir. Nous l'avons répété : la logocratie rend possible l'indicible. Elle fait sauter le garde-fou du tabou. Ne restent alors que les contre-pouvoirs institués pour tenter de s'opposer au glissement. Mais combien de temps tiendront-ils, dès lors que plus rien ne s'oppose à ce qu'ils fassent l'objet d'une campagne massive de disqualification ? Cette pente est capitale : elle permet de comprendre en quoi les contextes britannique, français, brésilien et américain relèvent bien d'une même pratique du pouvoir, la logocratie, portée à des degrés différents.

Remarquons enfin que la logocratie semble posséder un caractère principalement transitoire. Les élections n'étant ni abolies ni altérées, il reste possible que les logocrates soient remplacés par d'autres dirigeants ayant à cœur de rétablir le débat public démocratique. C'est ce qu'on a observé aux États-Unis après le premier mandat de Donald Trump, au Brésil après Jair Bolsonaro, en Grande-Bretagne après Boris Johnson. Mais il est aussi à craindre que les attaques contre l'État de droit et la souveraineté populaire ne finissent par triompher, menant à l'établissement d'un régime authentiquement autoritaire. Ce caractère transitoire ne vaut, par ailleurs, que tant qu'une partie des concurrents aux élections acceptent de respecter une certaine éthique de la communication – ce qui revient, de fait, à renoncer sciemment à des armes rhétoriques susceptibles de faciliter leur conquête du pouvoir. Mais que se passera-t-il le jour où tous les candidats à une élection décideront de mobiliser les procédés de la post-vérité ? La logocratie risquerait alors de s'imposer comme la norme stabilisée du débat public.

Nul ne sait encore ce qu'il adviendra de la République française. Projetée dans la logocratie par la présidence Macron, elle pourrait en ressortir dès les prochaines élections, si les urnes portaient au pouvoir une formation capable de résister à l'attrait de la post-vérité. Il est également possible d'y voir triompher une politique ouvertement autoritaire, qui utiliserait toutes les armes de la logocratie pour s'attaquer aux fondements mêmes des institutions démocratiques. Il n'est pas non plus à exclure que l'ensemble des partis et candidats, désireux de se battre à armes égales, abandonnent toute considération pour l'éthique du débat public et plongent le pays dans les affres d'une logocratie sans fin. La France, aujourd'hui, est à la croisée des chemins.

Conclusion : une pathologie de la démocratie

La logocratie se révèle, en définitive, comme une pathologie de la démocratie. Elle en expose le caractère fragile, précaire, toujours susceptible d'être subverti par des dirigeants prêts à mobiliser toutes les armes à leur disposition afin d'affermir leur poigne, sans égard pour les principes qu'ils malmènent. Mais elle constitue aussi un miroir tendu à nous-mêmes. Elle reflète ce que nous avons toléré, et laissé advenir.

Ce « nous » englobe d'abord les médias, qui resteront comme les grands absents de cette étude. Il s'agit d'un angle mort conscient et volontaire : notre expertise s'étendant avant tout à l'analyse des discours politiques, nous n'avons pas voulu nous aventurer dans le domaine de la critique médiatique. De nombreux auteurs ayant travaillé sur les dérives logocratiques ont souligné qu'elles n'avaient été possibles qu'avec la complaisance d'une partie des médias : soit par alignement économique ou

idéologique avec le gouvernement, soit par manque de volonté critique. C'est comme cela, aussi, que triomphe la logocratie : quand la parole du pouvoir est supposée posséder une valeur intrinsèque et cesse, à ce titre, d'être suffisamment interrogée. De tels travers sont déjà documentés pour les contextes britannique et américain[42]. En ce qui concerne la France, plusieurs études récentes suggèrent qu'il y aurait bien eu, dans au moins une partie des médias nationaux, un biais favorable à la présidence d'Emmanuel Macron[43]. Des analyses plus approfondies restent encore nécessaires pour déterminer si, dans notre pays, la dérive logocratique a bel et bien été accompagnée par une indulgence médiatique.

Mais ne nous leurrons pas : nous portons, nous aussi, notre part de responsabilité. Rappelons-le : la post-vérité s'installe quand les individus se laissent gagner par une indifférence au faux et au vrai. Or nous sommes aussi, individuellement, des vigies de la démocratie. C'est à nous qu'il revient de refuser que les mensonges restent impunis – y compris, et même surtout, lorsqu'ils émanent de responsables auxquels nous accordons notre confiance et que nous chargeons de défendre nos valeurs. Chaque fois que, par facilité, intérêt ou esprit partisan, nous fermons les yeux sur une malhonnêteté commise au nom de nos idées, nous posons nous-mêmes une pierre de plus sur l'édifice logocratique. Peut-être pourrions-nous commencer par être plus exigeants envers ceux qui prétendent nous représenter, en attendant d'eux, les premiers, qu'ils résistent aux tentations de la post-vérité. Et ensuite, collectivement, sans doute nous faudra-t-il reconquérir notre capacité à nous offusquer. Renouer avec cette colère légitime qui devrait nous saisir chaque fois qu'un responsable politique, *a fortiori* un détenteur du pouvoir, tente de nous mystifier. La banalisation du mensonge n'a pu prospérer que parce qu'elle a fini par obtenir notre résignation. Le seul antidote à ce poison sera de raviver notre indignation.

Conclusion

À l’image de la marée, qui porte les navires autant qu’elle érode les falaises, le concept de logocratie possède deux visages. Il s’agit d’abord et avant tout d’un outil analytique, susceptible d’accompagner notre pensée sur de nouveaux rivages. Face à l’illibéralisme revendiqué de Viktor Orbán, à la désinformation décomplexée de Jair Bolsonaro, aux fabulations nonchalantes de Boris Johnson ou aux rodomontades permanentes de Donald Trump, Emmanuel Macron paraissait présenter un visage éminemment raisonnable. Il est vrai que le président français ne s’affuble pas de casquettes rouge vif, pas plus qu’il ne se présente surmonté d’une tignasse dépeignée ou ne parade armé d’une tronçonneuse. Loin du « populisme » qui triomphe ailleurs, la France semblait incarner un bastion de la raison, où l’attachement renouvelé à la science et à la vérité tiendrait lieu de modèle de gouvernement. C’est du moins l’histoire qui nous a été racontée.

Car derrière cette apparence de rigueur et de modération, ce que nous avons observé durant ces huit années, c’est bien une incontestable banalisation du mensonge au sein de la parole gouvernementale. Que ce soit pour déguiser des réalités inavouables, pour tenter d’échapper à leurs responsabilités ou par pure commodité, le président de la République et ses ministres n’ont cessé de mentir et, au-delà, d’exploiter toutes les fourberies du discours pour n’avoir jamais à répondre de leurs actes. Le discours

politique est ainsi devenu un art de ne pas dire, obligeant les électeurs à naviguer dans les brumes d'un discours qui obscurcit sciemment le débat public, là où il devrait au contraire s'attacher à l'éclairer. Cette utilisation du mensonge comme mode de communication et, plus généralement, la tendance de la parole officielle à se décorréler du réel dans une volonté assumée d'entraver la formation du jugement des citoyens, constituent bien des éléments de continuité avec des régimes fustigés, ailleurs, comme des régressions démocratiques majeures. La France est, aujourd'hui, une logocratie, et elle en paie le prix. Les libertés publiques ont reculé, jusqu'à ce que l'État de droit lui-même soit frontalement attaqué. La volonté populaire a été sciemment ignorée, au point où des élections ont pu être contournées. Quand, à force de manipuler les faits, l'indicible devient assumable, ce qui était autrefois impensable devient possible. Cette idée centrale, que nous n'avons eu de cesse de répéter, permet de tracer un continuum entre la parenthèse de Boris Johnson au Royaume-Uni, l'état actuel de la France, la tentative de coup d'État au Brésil et le basculement des États-Unis vers l'autoritarisme. Le parallèle ébauché avec les grandes dictatures du XX^{e} siècle, où le concept de logocratie a été forgé, se charge de nous rappeler jusqu'où cette pente peut nous mener.

Le mot « logocratie » est donc bien un outil analytique. Il éclaire d'une lumière nouvelle les évolutions récentes, révèle des continuités là où nous distinguions des ruptures, et nous rappelle, s'il en était besoin, l'importance essentielle de surveiller les atteintes au langage dans un régime centré sur le discours. Mais il est aussi une arme politique. À la manière de la marée qui finit irrémédiablement par triompher des rochers, il suffit parfois de nommer une réalité pour conquérir la force de s'y attaquer.

Trop longtemps, en effet, nous sommes restés enfermés dans un piège rhétorique, où refuser de qualifier nos régimes de *démocratiques* revenait à les traiter de *dictatures*. Cette fausse dichotomie nous condamnait au silence ou à l'outrance. Le concept de logocratie nous libère de cette

impasse. Il permet de capturer cette dynamique contemporaine, dans laquelle les institutions subsistent tandis que nos principes les plus essentiels dépérissent. Il attire l'attention sur ce dont nous avons déjà été privés, plutôt que sur ce qui est encore là. Nous pouvons enfin désigner cette pratique du pouvoir qui n'abolit pas la démocratie mais la dévitalise, n'en laisse qu'une coquille desséchée, si légère qu'elle devient la proie des bourrasques les plus autoritaires. À nous maintenant de choisir ce que nous voudrons en faire. Le destin n'est pas scellé. Ce qui a été identifié peut encore être aboli. Nous ne sommes pas condamnés à regarder briller l'aurore des logocraties.

Notes

Chapitre 1. La politique au défi du mensonge

1. Voltaire, *Annales de l'Empire, 1753-1754*, in *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Garnier, 1878, tome XIII, p. 595.

2. Platon, *République*, trad. R. Baccou, VI, 492 b-494 a.

3. Nicolas Machiavel, *Le Prince*, trad. P. Larivaille, Paris, Les Belles Lettres, 2019 (1532), p. 218.

4. Michèle Broze, « Mensonge et justice chez Platon », *Revue internationale de philosophie*, vol. 40, n° 156/157 (1/2), 1986, p. 38-48.

5. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

6. Pierre Rosanvallon, *Le Bon Gouvernement*, Paris, Seuil, 2015.

7. « Les "diamants" de Bokassa, une épine dans le pied de Valéry Giscard d'Estaing », France 24, 3 décembre 2020 ; Flavie Flament et Capucine Trollion, « Présidentielle : les diamants de Bokassa, le scandale qui a fait chuter Giscard d'Estaing », RTL, 5 avril 2022.

8. « Jérôme Cahuzac, "l'homme qui ne savait pas mentir" », *La Dépêche*, 2 janvier 2014 ; « Cahuzac, ou le mensonge "les yeux dans les yeux" », *La Vie*, 14 octobre 2015 ; « Cahuzac, menteur et maladroit », *Le Figaro*, 8 décembre 2016 ; « Le jour où Cahuzac a menti à l'Assemblée nationale », *Le Monde*, 12 février 2018 ; « Du mensonge à la chute, Jérôme Cahuzac ou les promesses trahies », *Le Point*, 15 mai 2018.

9. Jérôme Cahuzac, Radio J, 18 mai 2025.

10. Arthur H. Miller, « Sex, politics, and public opinion : What political scientists really learned from the Clinton-Lewinsky scandal », *Political Science and Politics*, vol. 32, n° 4, 1999, p. 721-729 ; Julie Yioutas et Ivana Segvic, « Revisiting the Clinton/Lewinsky scandal : The convergence of agenda setting and framing », *Journalism & Mass Communication Quarterly*, vol. 80, n° 3, 2003, p. 567-582.

11. Molly W. Sonner et Clyde Wilcox, « Forgiving and forgetting : Public support for Bill Clinton during the Lewinsky scandal », *Political Science and Politics*, vol. 32, n° 3, 1999, p. 554-557 ; Pew Research Center, « It's still the economy they say », 27 août 1998.

12. Donald Trump, *The Art of the Deal*, Random House (s. l.), 1987, p. 40.

13. Angie Drobnic Holan et Linda Qiu, « 2015 Lie of the year : The campaign misstatements of Donald Trump », *PolitiFact*, 21 décembre 2015.

14. Jon Greenberg, « Donald Trump says crime statistics show blacks kill 81 percent of white homicide victims », *PolitiFact*, 23 novembre 2015.

15. Grace Abels, Louis Jacobson, Renee Romo et Amy Sherman, « What PolitiFact learned in 1,000 fact-checks of Donald Trump », *PolitiFact*, 1er février 2024 ; Glenn Kessler *et al.*, « Trump's false or misleading claims total 30,573 over 4 years », *The Washington Post*, 24 janvier 2021.

16. Eric Alterman, *Lying in State : Why Presidents Lie – and Why Trump Is Worse*, New York, Basic Books, 2020. Voir aussi Michiko Kakutani, *The Death of Truth : Notes on Falsehood in the Age of Trump*, New York, Tim Duggan Books, 2018 ; Amanda Carpenter, *Gaslighting America : Why We Love It When Trump Lies to Us*, New York, HarperCollins Publishers, 2018 ; Tom Nichols, « In Trump's world, reality is negotiable », *The Atlantic*, 14 janvier 2019.

17. Mahita Gajanan, « Kellyanne Conway defends White House's falsehoods as "alternative facts" », *Time Magazine*, 22 janvier 2017 ; John Wagner et Greg Miller, « Trump, in CIA visit, attacks media for coverage of his inaugural crowds », *The Washington Post*, 21 janvier 2017.

18. Justine McDaniel, Anumita Kaur, María Luisa Paúl et Samantha Chery, « Trump's false claim about Haitian immigrants eating pets invokes racist trope », *The Washington Post*, 14 septembre 2024 ; Sarah Ellison et Jeremy B. Merrill, « Anatomy of a racist smear : How false claims of pet-eating immigrants caught on », *The Washington Post*, 11 septembre 2024.

19. Glenn Kessler, « Meet the Bottomless Pinocchio, a new rating for a false claim repeated over and over again », *The Washington Post*, 10 décembre 2018.

20. James P. Pfiffner, « The lies of Donald Trump : A taxonomy », *in* Charles Lamb (dir.), *The Trump Presidency and Executive Power*, Cham, Palgrave Macmillan, 2019.

21. James Ker-Lindsay, « Turkey's EU accession as a factor in the 2016 Brexit referendum », *Turkish Studies*, vol. 19, n° 1, 2017.

22. Jamie Grierson, « Lies, damned lies : The full list of accusations against Boris Johnson », *The Guardian*, 10 décembre 2021.

23. « UK's saving after Brexit even bigger than 350 million pounds, Johnson says », *Reuters*, 16 janvier 2018.

24. Jérémie Baruch, « Le chef du UKIP admet que l'un des arguments phares des pro- "Brexit" était faux », *Le Monde*, 24 juin 2016.

25. Darrin Baines, Sharron Brewer et Adrian Kay, « Political, process and programme failures in the Brexit fiasco : Exploring the role of policy deception », *Journal of European Public Policy*, vol. 27, n° 5, 2020, p. 742-760.

26. Leo Benedictus, « How many of the “40 new hospitals” have been built ? », *Full Fact*, 27 juin 2024 ; Denis Campbell, « Johnson plan to build 40 new hospitals “unachievable”, Streeting told », *The Guardian*, 20 janvier 2025.

27. Abbas Panjwani, « Boris Johnson makes false employment claim for ninth time in Parliament », *Full Fact*, 21 avril 2022.

28. « Partygate : Which Downing Street parties have resulted in fines ? », BBC, 27 mai 2022 ; Peter Walker, « Partygate report : Key findings of Commons privileges committee », *The Guardian*, 15 juin 2023.

29. Lizzie Dearden, « Every misleading statement Boris Johnson has made to Parliament since the general election », *The Independent*, 19 avril 2022 ; Peter Oborne, *The Assault on Truth*, Simon & Schuster, 2021 ; David Judge, « “Would I Lie to You ?” : Boris Johnson and lying in the House of Commons », *The Political Quarterly*, vol. 93, n° 1, 2022 ; Annette Dittert, « The politics of lies : Boris Johnson and the erosion of the rule of law », *The New Statesman*, 15 juillet 2021.

30. Shannon Bond, « Brazilians are about to vote. And they’re dealing with familiar viral election lies », *NPR*, 27 septembre 2022 ; Adriana Barsotti Vieira et Leonel Azevedo de Aguiar, « Lies have short legs : Brazilian media exposes Bolsonaro’s deceptive claims amidst misinformation surge », *Studies in Media and Communication*, vol. 12, n° 1, 2024. Voir aussi « Amazon deforestation : Brazil’s Bolsonaro dismisses data as “lies” », BBC, 20 juillet 2019.

31. Jon Lee Anderson, « Javier Milei wages war on Argentina’s government », *The New Yorker*, 2 décembre 2024 ; Facundo Falduto, « Javier Milei directs ire at Argentina’s media : “We don’t hate journalists enough” », *Argentina Reports*, 6 mai 2025.

32. Gábor Polyák et Ágnes Urbán, « Hungary : One country, two media systems », *in* Aljosha Karim Schapals et Christian Pentzold (dir.), *Media Compass : A Companion to International Media Landscapes*, Hoboken (NJ), John Wiley & Sons, 2024, p. 70-83 ; Victoria Leszczyńska, « The twilight of free media in Hungary : The erosion of democratic standards in the media system by the Fidesz Party », *Studia Medioznawcze*, vol. 26, n° 1, 2025.

Chapitre 2. L’homme qui disait aimer la vérité

1. Will Marshall, « How Emmanuel Macron became the new leader of the free world », *Politico Magazine*, 22 avril 2018.

2. Emmanuel Macron, France Inter, 6 avril 2016 et France Info, 4 septembre 2016.

3. Christophe Castaner, CNews, Europe 1, *Les Échos*, 10 septembre 2017.

4. « Macron ne regrette “absolument pas” d’avoir utilisé le mot “fainéants” », *Le Parisien*, 11 septembre 2017.

5. Benjamin Griveaux, France 2, 30 août 2018.

6. « Macron convoque “l’esprit français” après sa sortie sur le “Gaulois réfractaire” », France 24, 30 août 2018.

7. Jade Lindgaard, « L’État sème le doute sur les liens entre chlordécone et cancer, au détriment des victimes », *Mediapart*, 3 mars 2019 ; Stéphane Mandard, « Une nouvelle étude confirme le potentiel cancérigène du chlordécone », *Le Monde*, 21 mars 2019 ; Faustine Vincent, « Chlordécone : l’Élysée plaide le “malentendu” après la déclaration polémique de Macron », *Le Monde*, 4 février 2019.

8. Emmanuel Macron, *C à Vous*, France 5, 20 décembre 2023.

9. Emmanuel Macron, *Elle*, 7 mai 2024.

10. Emmanuel Macron, discours à Orléans, 28 juillet 2017.

11. Fabien Leboucq, « Macron avait-il promis qu’il n’y aurait plus de SDF ? », *Libération*, 26 janvier 2019.

12. Fondation pour le logement, « L’état du mal-logement en France », rapport annuel 2025.

13. Silvain Maillard, RFI, 5 février 2018.

14. Marion Danzé, « Une “majorité” de SDF dort-elle vraiment à la rue “par choix” ? », *Ouest-France*, 7 février 2018 ; Pauline Moullot, « Combien y a-t-il de SDF qui dorment dehors à Paris ? », *Libération*, 21 février 2018.

15. Dans l’ordre, de mars 2021 à décembre 2023 : Mounir Mahjoubi, commission de l’Assemblée nationale ; Barbara Pompili, BFMTV ; Olivier Véran, BFMTV ; Gabriel Attal, BFMTV ; Olivia Grégoire, compte rendu du Conseil des ministres ; Gabriel Attal, France Info ; Bruno Le Maire, France 3 [cité deux fois] ; Aurore Bergé, France 3.

16. Bruno Le Maire, France 3.

17. Tâm Tran Huy, « Chèque alimentaire : retour sur l’abandon de la promesse d’Emmanuel Macron », Public Sénat, 8 janvier 2024. Voir également, pour le travail d’archives : « Fini le chèque alimentaire ! », *Quotidien*, TMC, 17 janvier 2024.

18. « Emmanuel Macron : “Le port du voile dans l’espace public n’est pas l’affaire de l’État” », *Le Monde*, 25 octobre 2019.

19. Emmanuel Macron, TF1, 13 mai 2025.

20. Gérald Darmanin, conférence de presse, 31 octobre 2022.

21. Antoine Albertini et Christophe Ayad, « Djihadisme, ultradroite et ultragauche : l’appel à la “vigilance” du patron de la DGSI », *Le Monde*, 9 juillet 2023.

22. Soazig Le Nevé, « Occupation de Sciences Po Paris par des étudiants propalestiniens : la direction défend “la voie étroite” du “compromis” », *Le Monde*, 30 avril 2024.

23. Sarah El Haïry, BFMTV, 27 avril 2024.

24. Élisabeth Borne, France 2, 23 novembre 2024.

25. Raphaël Marchal, « Budget 2025 : procédure législative et scénarios possibles pour un exercice à haut risque », LCP, 24 septembre 2024 ; Marcelo Wesfreid, « Un « shutdown » à

l’américaine ? Ce qu’il se passerait si la France ne votait pas son budget », *Le Parisien*, 22 novembre 2024.

26. Gérald Darmanin, conférence de presse, 30 mai 2022.

27. « Incidents au Stade de France : Darmanin met les formes mais ne varie pas sur le fond », *Le Monde*, 2 juin 2022.

28. Gérald Darmanin, TF1, 25 janvier 2024.

29. « Agriculteurs : un bâtiment de la direction régionale de l’environnement soufflé par une explosion à Carcassonne », *Libération*, 20 janvier 2024 ; « Blocage des routes : que risquent vraiment les “gilets jaunes” ? », *Le Parisien*, 13 novembre 2018.

30. Édouard Philippe, Assemblée nationale, 29 février 2020.

31. En utilisant la procédure dite du « temps législatif programmé », prévue par la Constitution et parfaitement efficiente, le gouvernement aurait pu borner le temps de parole des députés de l’opposition tout en laissant au Parlement le soin de voter la loi.

32. Emmanuel Macron, YouTube, 13 novembre 2022.

33. Victor Vasseur, « Emmanuel Macron était-il visé par les deux condamnations de la France pour inaction climatique ? », France Inter, 15 novembre 2022.

34. Gabriel Attal, séance de questions au gouvernement à l’Assemblée nationale, 12 novembre 2019.

35. Julia Pascual, « L’enquête sur la mort de 27 migrants dans la Manche en 2021 accable les secours », *Le Monde*, 13 novembre 2022.

36. Julia Pascual et Abdelhak El Idrissi, « Naufrage de migrants dans la Manche : l’“enquête interne” promise par le gouvernement n’a jamais existé », *Le Monde*, 13 juin 2023.

37. « Pénurie de masques : une responsabilité partagée par les gouvernements successifs », Public Sénat, 23 mars 2020. Pour une étude faisant le point sur l’impact du masque sur la mortalité dans l’épidémie de Covid, voir par exemple Nicolas Reversat et Jean-Claude André, « Covid19 et Génie des Procédés », *Entropie*, vol. 3, n° 1, 2022 ; Pauline Moullot et Ismaël Halissat, « Masques : comment le gouvernement a menti pour dissimuler le fiasco », *Libération*, 27 avril 2020.

38. Sibeth Ndiaye, France Inter, 4 mars 2020 ; Sibeth Ndiaye, compte rendu du Conseil des ministres, 17 mars 2020 ; Sibeth Ndiaye, BFMTV, 20 mars 2020.

39. Emmanuel Macron, BFMTV, 18 mai 2020.

40. Catherine Deroche, Bernard Jomier et Sylvie Vermeillet, « Rapport fait au nom de la commission d’enquête pour l’évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion », Sénat, 8 décembre 2020.

41. Alexandre Poussart, « Réforme des retraites : que disent les sondages ? », Public Sénat, 4 janvier 2023.

42. Marlène Schiappa, France Info, 28 janvier 2023 ; Gabriel Attal, France Inter, 20 janvier 2023 ; Bruno Le Maire, France Inter, 6 février 2023.

43. « Les salariés ayant eu une carrière complète sont-ils assurés d'une pension de 1 200 euros ? », *Libération*, 8 février 2023.

44. Franck Riester, BFMTV, 9 février 2023.

45. « Olivier Dussopt : "La réforme des retraites ne fera pas de perdant" », *Le Parisien*, 4 mars 2023.

46. Louis Nadau, « Réforme des retraites "de gauche" et "sans perdants" : Dussopt prend les Français pour des gogos », *Marianne*, 6 mars 2023 ; Romain Imbach, Romain Geoffroy et Léa Sanchez, « Réforme des retraites : les travailleurs "perdants" oubliés par Olivier Dussopt », *Le Monde*, 9 mars 2023.

47. Joanna Yakin, « Pénibilité au travail : les déménageurs, les couvreurs et ouvriers du bâtiment sont-ils vraiment équipés d'exosquelettes, comme l'affirme le sénateur François Patriat ? » France Info, 15 décembre 2022 ; INRS, Dossier Exosquelettes, FAQ, 2018 mis à jour en 2023 [en ligne].

48. Gérald Darmanin, conférence de presse, 27 mars 2023.

49. « Des "armes de guerre" ont bien été utilisées par les gendarmes à Sainte-Soline, contrairement à ce qu'affirme Gérald Darmanin », *Libération : Check News*, 28 mars 2023 ; « Sainte-Soline : un rapport dénonce une "volonté délibérée de ne pas porter secours au plus vite" », *Le Figaro*, 10 juillet 2023.

50. Gérald Darmanin, point presse, 21 mars 2023 ; « Réforme des retraites : participer à une manifestation non déclarée est-il "un délit", comme l'affirme Gérald Darmanin ? », France Info, « Vrai ou Faux », 22 mars 2023.

51. Christophe Castaner, Brut, 11 janvier 2019.

52. Christophe Castaner, point presse, 3 avril 2019.

53. Emmanuel Macron, *Nice Matin*, 23 mars 2019.

54. Raphaël Pradeau, « L'affaire Geneviève Legay : un combat pour les libertés publiques », france.attac.org, 30 mai 2024.

55. Christophe Castaner, point presse, 1er mai 2019.

56. Yann Bouchet et Nicolas Chapuis, « Pitié-Salpêtrière : la thèse de l'"attaque" s'effondre, les gardes à vue sont levées », *Le Monde*, 3 mai 2019 ; Nicolas Chapuis et Olivier Faye, « Castaner sur la Pitié-Salpêtrière : "Je n'aurais pas dû employer le terme 'attaque'" », *Le Monde*, 3 mai 2019.

57. Robin Richardot, « D'anciens élèves de l'établissement catholique privé Notre-Dame de Bétharram dénoncent un "régime de la terreur" », *Le Monde*, 12 mars 2024.

58. David Perrotin et Antton Rouget, « Viols sur mineurs à Bétharram : les mensonges de Bayrou pour défendre une institution catholique », *Mediapart*, 5 février 2025.

59. François Bayrou, Assemblée nationale, séance de questions au gouvernement, 11 février 2025.

60. François Bayrou, conférence de presse, 15 février 2025.

61. Christian Mirande, audition devant la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, 10 avril 2025 ; Hélène Perlant, *Mediapart*, 25 avril 2025 ; François Bayrou, audition devant la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, 14 mai 2025.

62. Charlotte Chaffanjon et Lucas Zaï-Gillot, « Affaire Bétharram : François Bayrou dans les petits papiers de la gazette de l'école », *Libération*, 12 avril 2025.

63. François Bayrou, Assemblée nationale, séance de questions au gouvernement, 20 mai 2025.

64. « Affaire Bétharram : Bayrou se dit victime de "cyberattaques" l'empêchant de publier ses "preuves" », *Libération*, 24 mai 2025 ; François Bayrou, BFMTV, 27 mai 2025.

65. Pierre Rosanvallon, *Le Bon Gouvernement*, *op. cit.*, p. 343.

66. *Ibid.*, p. 274.

Chapitre 3. La politique à l'épreuve de la post-vérité

1. Luc-Thomas Somme, « La vérité du mensonge », *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 236 (HS), 2005, p. 33-54.

2. Vladimir Jankélévitch, *Traité des vertus : II, Les Vertus et l'Amour*, tome I, Paris, Flammarion, 1986 (Bordas, 1970).

3. James Edwin Mahon, « The definition of lying and deception », *in* Edward N. Zalta (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2016.

4. Henri Morier, article « Ironie », in *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF, 1975.

5. Harry Frankfurt, *De l'art de dire des conneries*, Paris, 10/18, 2006 (1986).

6. Clément Viktorovitch, « Les émotions, un vecteur de conviction », in *Le Pouvoir rhétorique*, Paris, Seuil, 2021, p. 228-238 ; Antonio Damasio, *L'Erreur de Descartes. La raison des émotions*, Paris, Odile Jacob, 1995.

7. Myriam Revault d'Allonnes, *La Faiblesse du vrai. Ce que la post-vérité fait à notre monde commun*, Paris, Seuil, 2018.

8. Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), rapport d'activité 2022-2024, publié le 8 avril 2025.

9. Il s'agit notamment de la thèse défendue par Michaël Lainé dans son livre *L'Ère de la post-vérité : comment les algorithmes changent notre rapport à la réalité*, Paris, La Découverte, 2025.

10. Eli Pariser, *The Filter Bubble : What the Internet Is Hiding from You*, Londres, Penguin Press, 2011.

11. Pour une des premières approches du concept : Paul Lazarsfeld et Robert Merton, « Friendship as a social process : A substantive and methodological analysis », *in* M. Berger,

T. Abel et H. Charles (éd.), *Freedom and Control in Modern Society*, New York, Van Nostrand, 1954.

12. Eytan Bakshy, Solomon Messing et Lada Adamic, « Exposure to ideologically diverse news and opinion on Facebook », *Science*, vol. 348, n° 6239, 2015 ; R. Fletcher et R. K. Nielsen, « Are people incidentally exposed to news on social media ? A comparative analysis », *New Media & Society*, vol. 20, n° 7, 2018.

13. Kathleen Hall Jamieson et Joseph N. Cappella, *Echo Chamber : Rush Limbaugh and the Conservative Media Establishment*, New York, Oxford University Press, 2008 ; Thi Nguyen, « Echo chambers and epistemic bubbles », *Episteme*, vol. 17, n° 2, 2020.

14. David Chavalarias, *Toxic Datas*, Paris, Flammarion, 2022 ; Claire Robertson *et al.*, « Negativity drives online new consumption », *Nature Human Behaviour*, vol. 7, 2023.

15. Sylvia Knobloch-Westerwick, Cornelia Mothes et Nick Polavin, « Confirmation bias, ingroup bias, and negativity bias in selective exposure to political information », *Communication Research*, vol. 47, n° 1, 2020.

16. Nicolas Carleton, Gabrielle Desgagné, Racher Krakauer et Ryan Hong, « Increasing intolerance of uncertainty over time : The potential influence of increasing connectivity », *Cognitive Behavior Therapy*, vol. 48, n° 2, 2019.

17. Michaël Lainé, *L'Ère de la post-vérité…*, *op. cit*.

18. Pour l'une des études fondatrices, voir Hollyn Johnson et Colleen Seifert, « Sources of the continued influence effect : When misinformation in memory affects later inferences », *Journal of Experimental Psychology*, vol. 20, n° 6, 1994.

19. Notons que ce *Backfire Effect*, contesté par certains papiers, semble à tout le moins circonstanciel. Pour une étude qui fait le point sur la notion : Stephan Lewandowsky, Ullrich Ecker, Colleen Seifert, Norbert Schwarz et John Cook, « Misinformation and its correction : Continued influence and successful debiasing », *Psychological Science in the Public Interest*, vol. 13, n° 3, 2012.

20. Sur le concept de citoyen ordinaire, voir notamment Loïc Blondiaux, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, vol. 50, n° 2, 2007, p. 118-129.

21. Zakaria Bendali et Aldo Rubert, « Un mouvement créé sur Facebook ? », *in* Emmanuelle Reungoat, François Buton (dir.), *Idées reçues sur les Gilets jaunes. Un marqueur des luttes sociales contemporaines*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2024.

22. Zeynep Tufekci, *Twitter & les Gaz lacrymogènes. Forces et fragilité de la contestation connectée*, Caen, C & F Éditions, 2019.

23. Jürgen Habermas, *Espace public et Démocratie délibérative : un tournant*, Paris, Gallimard, 2023.

24. Stephan Lewandowsky, « Conspiracist cognition : Chaos, convenience, and cause for concern », *Journal for Cultural Research*, vol. 25, n° 1, 2021.

25. Soroush Vosough, Deb Roy et Sinan Aral, « The stread of true and false rumors online », *Science*, vol. 359, n° 6380, 2018.

26. Pierre Rosanvallon, *La Démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, « Folio », 2003.

27. Joseph Schumpeter, *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, 1942.

28. Sur les différentes approches de la démocratie participative, on peut citer l'ouvrage classique de Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008. Pour une histoire du concept, voir Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011. Pour une perspective plus critique, voir Manon Loisel et Nicolas Rio, *Pour en finir avec la démocratie participative*, Paris, Éditions Textuel, 2024.

29. Pierre Rosanvallon, *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

30. La démonstration de Jürgen Habermas, aussi passionnante qu'éreintante, est hélas trop complexe, et repose sur trop de prérequis, pour pouvoir être reproduite ici. Les curieux peuvent se référer à l'excellent ouvrage d'Yves Sintomer, *La Démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte, 1999. Les plus courageux peuvent tenter de se confronter à l'œuvre fondatrice de Jürgen Habermas, *Droit et Démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

31. Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, vol. 33, n° 1, 1985.

32. Bernard Manin, « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion », *Raisons politiques*, vol. 42, n° 2, 2011.

Chapitre 4. Le saccage du débat public

1. Cité dans Pierre Rosanvallon, *Le Bon Gouvernement*, *op. cit.*, p. 230.

2. *Ibid.*, p. 234.

3. *Ibid.*, p. 253.

4. *Ibid.*, p. 270.

5. Platon, *République*, VI, 493 a-c. La citation a été considérablement écourtée.

6. Clément Viktorovitch, « Les mots artificieux », in *Le Pouvoir rhétorique*, *op. cit.*

7. Damon Mayaffre, *Macron ou le mystère du verbe. Ses discours décryptés par la machine*, La Tour-d'Aigue, Éditions de l'aube, 2021.

8. Emmanuel Macron, discours des 16 novembre 2016, 10 décembre 2016, 19 avril 2017.

9. Sur le biais de confirmation, voir notamment l'expérience fondatrice de Charles Lord, Lee Ross et Mark Lepper, « Biased assimilation and attitude polarization : The effects of prior theories on subsequently considered evidence », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 37, n° 11, 1979.

10. Damon Mayaffre, *Macron ou le mystère du verbe…*, *op. cit.*, p. 73, 88 et 119.

11. Clément Viktorovitch, « L'argument par le bon sens », in *Le Pouvoir rhétorique*, *op. cit.*

12. Damon Mayaffre, *Macron ou le mystère du verbe…*, *op. cit.*, p. 78.

13. Victor Vasseur, « Allocation de rentrée et "écrans plats" : les approximations de Jean-Michel Blanquer en trois temps », France Inter, 1er septembre 2021.

14. Denis Colombi, *Où va l'argent des pauvres. Fantasmes politiques, réalités sociologiques*, Payot, 2020.

15. Antoine Kremp, « Allocation de rentrée scolaire : y a-t-il plus "d'achats d'écrans plats au mois de septembre", comme le dit Jean-Michel Blanquer ? », France Info, 30 août 2021 ; Pauline Dumonteil, « L'allocation de rentrée scolaire fait-elle bondir les ventes d'écrans plats ? », BFMTV, 30 août 2021 ; Cédric Mathiot, « Rentrée des classes : les mensonges de Blanquer montent d'un écran », *Libération*, 3 septembre 2021.

16. « Allocations scolaires et "achat d'écrans plats" : Macron soutient Blanquer après ses propos controversés », *Le Monde*, 2 septembre 2021.

17. Une litanie d'articles en fait état : « Macron appelle au "bon sens" pour réformer la loi littoral », *Public Sénat*, 21 juin 2018 ; Philippe Rioux, « Philippe veut croire "au bon sens des Français" », *La Dépêche*, 7 décembre 2018 ; Nathalie Mauret, « Castex vante bon sens et fermeté », *Le Dauphiné libéré*, 15 juillet 2020 ; Emilio Meslet, « L'injonction au "bon sens", une formule bien pratique pour nous faire taire », *L'Humanité*, 27 février 2021 ; Benjamin Duhamel, « En appelant au bon sens des Français, Emmanuel Macron s'expose à apparaître déconnecté », BFMTV, 21 février 2023 ; Baptiste Farge, « Loi immigration : Borne défend le "bon sens" de l'article 3 sur la régularisation des travailleurs étrangers », BFMTV, 6 novembre 2023 ; Pascal Riché, « Emmanuel Macron sous l'empire du bon sens », *Le Nouvel Obs*, 17 janvier 2024 ; Étienne Baldit, « Gabriel Attal et le "bon sens", ou l'art de "conférer à ses sottises le statut d'évidences indubitables" », *Libération*, 27 mai 2025.

18. Romain Herreros, « "L'ensauvagement" dénoncé par Gérald Darmanin relève-t-il du fantasme ? », Huffington Post, 28 août 2020.

19. Étienne Girard et Éric Mandonnet, « Gérald Darmanin : "L'État est attaqué de toutes parts" », *L'Express*, 18 mai 2021.

20. Arnaud Philippe et Jérôme Valette, « Immigration et délinquance : réalités et perceptions », *La Lettre du CEPII*, avril 2023.

21. Abel Berthomier, « Procès à gogo et "fake news" : dans le viseur de Donald Trump, les grands médias américains encaissent les coups », *Libération*, 30 avril 2025 ; Eric Lutz, « Trump's antifa fearmongering looks like pure fantasy », *Vanity Fair*, 10 juin 2020 ; Tom Porter, « Deep State : How a conspiracy theory went from political fringe to mainstream », *Newsweek*, 2 août 2017 ; « Kamabla » n'est pas une faute de frappe : il s'agit bien du surnom dont il a affublé Kamala Harris, sans d'ailleurs que quiconque parvienne à expliquer pourquoi, y compris lui-même. Voir Katie Hawkinson, « Trump explains what "Kamabla" taunt actually means – and it fails to land », *The Independent*, 10 septembre 2024.

22. Sonya Faure et Frantz Durupt, « Islamo-gauchisme, aux origines d'une expression médiatique », *Libération*, 14 avril 2016 ; le qualificatif « néoconservateur » est revendiqué par l'auteur lui-même : voir Pierre-André Taguieff, « Pourquoi défendre l'Occident contre ses ennemis ? Raisons d'un nouveau conservatisme », *Le Point*, 16 novembre 2023.

23. Michaël Lainé, *L'Ère de la post-vérité…*, *op. cit.*, p. 266.

24. Jean-Michel Blanquer, Europe 1, 22 octobre 2020.

25. Frédérique Vidal, CNews, 14 février 2021.

26. CNRS, « L'"islamogauchisme" n'est pas une réalité scientifique », 17 février 2021.

27. Conférence des présidents d'université, « "Islamo-gauchisme" : stopper la confusion et les polémiques stériles », 16 février 2021.

28. Nikos Smyrnaios et Pierre Ratinaud, « De la presse parisienne à la fachosphère. Genèse et diffusion du terme "islamo-gauchisme" dans l'espace public », *Réseaux*, 2023, p. 241-245.

29. Ifop, « Les Français et la notion d'islamo-gauchisme », 19 février 2021.

30. Philippe Baptiste, LCP, 7 juillet 2025 ; Élisabeth Borne, Radio J, 13 juillet 2025.

31. Un sondage Ifop, réalisé à cette période pour le magazine *L'Express*, montre que seulement 6 % des personnes interrogées « avaient entendu parler de ce terme » et pensaient « voir de quoi il s'agit » : Ifop, « Notoriété et adhésion aux thèses de la pensée "woke" parmi les Français », février 2021.

32. Les propos sont respectivement de : Jean-Michel Blanquer, « La France et sa jeunesse doivent échapper à l'idéologie woke », *Le Monde*, entretien, 13 octobre 2021 ; Rachida Dati, Europe 1, 6 février 2024 ; Emmanuel Macron, La 1re, 23 mars 2022.

33. Alain Policar, *Le « wokisme » n'existe pas : la fabrication d'un mythe*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2024 ; Pierre Tevanian, *Soyons woke. Plaidoyer pour les bons sentiments*, Quimperlé, Divergences, 2025 ; Francis Dupuis-Déri, *Panique à l'université. Rectitude politique, « wokes » et autres menaces imaginaires*, Montréal, Lux, 2022.

34. Emmanuelle Hénin, Xavier-Laurent Salvador et Pierre Vermeren (dir.), *Face à l'obscurantisme woke*, Paris, PUF, 2025 ; Nathalie Heinich, *Le wokisme serait-il un totalitarisme ?*, Paris, Albin Michel, 2022 ; Jean-François Braunstein, *La Religion woke*, Paris, Grasset, 2022.

35. Alex Mahoudeau, « Le "wokisme" comme panique morale : regarder sous le capot », in *La Panique woke. Anatomie d'une offensive réactionnaire*, Paris, Textuel, 2022 ; Frédéric Dejean, « L'analogie religieuse dans la critique du wokisme », *La Vie des idées*, 8 novembre 2022.

36. Andreas Bikfalvi, « L'idéologie woke menace jusqu'à la science », *FigaroVox*, 4 mai 2023 ; Jean-François Braunstein, *Les Dangers du « wokisme »*, Paris, Institut Diderot, 2023 ; Denis Lafay, « Culture woke : un péril civilisationnel », *La Tribune*, 6 janvier 2022.

37. Marie-Pierre Bourgeois, « Qu'est-ce que le "wokisme" et pourquoi fait-il polémique ? », BFMTV, 25 octobre 2021. Notons que même *Le Figaro* tentait encore, à ce moment, d'expliquer le concept à ses lecteurs : Maguelonne de Gestas, « Parlez-vous le "woke" ? », *Le Figaro*, 22 octobre 2021.

38. Marine Le Pen, CNews, 25 mai 2023.

39. « D'où vient le terme "décivilisation", utilisé par Emmanuel Macron pour qualifier les violences dans la société ? », France Info, 25 mai 2023.

40. Philippe Robert et Renée Zauberman, « Violences en France : peut-on parler de "décivilisation" ? », *Sciences humaines*, n° 362, p. 362-369, 2023 ; Tristan Gaudiaut, « Le taux d'homicides a été divisé par deux en France depuis le début des années 1990 », *Statista*, 1er octobre 2024.

41. Olivier Véran, Europe 1, 26 mai 2023.

42. Florence Delmotte et Sébastien Le Moing, « La décivilisation avec et sans Elias. Retour sur les usages politiques d'une notion » [à paraître].

43. Florence Delmotte, « Parler de "décivilisation", comme le fait Emmanuel Macron, relève du contresens », *Le Monde*, 19 juin 2023.

44. Luc Cédelle, « La "bordélisation", un rappel à l'ordre qui amplifie la tension », *Le Monde*, 3 mai 2023.

45. Bruce Nesmith et Paul Quirk, « Triangulation : Positioning and leadership in Clinton's domestic policy », *in* Michael Nelson, Barbara Perry et Russell Riley (dir.), *42 : Inside the Presidency of Bill Clinton*, Ithaca, Cornell University Press, 2016 ; Dick Morris, *Behind the Oval Office : Getting Reelected Against All Odds*, Los Angeles, Renaissance Books, 1999.

46. Michaël Lainé, *L'Ère de la post-vérité…*, *op. cit.*, p. 179.

47. Damon Mayaffre, *Macron ou le mystère du verbe…*, *op. cit.*, p. 296.

48. Philippe Malaud, *La Révolution libérale*, Paris, Masson, 1976 ; François Léotard, « La révolution libérale », in *Le Débat*, n° 49, mars-avril 1988.

49. Voir par exemple : Mouvement français pour un revenu de base, *Pour un revenu de base universel, vers une société du choix*, Bordeaux, Éditions du Détour, 2017.

50. Charles Murray, *In Our Hands : A Plan to Replace the Welfare State*, Washington, AEI Press, 2006.

51. Vincent Lignon, « Vers une allocation unique ? Effets sur la pauvreté et les taux marginaux d'imposition », *Revue économique*, vol. 71, n° 4, 2020.

52. Olivier Faye, « Emmanuel Macron promet une "méthode nouvelle" de gouvernement pour élargir sa base », *Le Monde*, 12 avril 2022 ; Béatrice Delvaux, « En France, la politique autrement, c'est maintenant », *Le Soir*, 18 juin 2017 ; Aude Le Gentil, « Ces fois où le Président a promis un changement de méthode », *Le Journal du dimanche*, 17 avril 2023.

53. Emmanuel Macron, entretien avec la presse régionale, 3 juin 2022.

54. Olivier Véran, CNews, 22 novembre 2022.

55. Myriam Revault d'Allonnes, *L'Esprit du macronisme, ou l'art de dévoyer les concepts*, Paris, Seuil, 2021.

56. Pierre Rosanvallon, *Le Bon Gouvernement*, *op. cit.*

Chapitre 5. L’État contre les droits

1. Pour un tour d’horizon de l’instauration d’une ère de la post-vérité dans ces pays, principalement les États-Unis : voir *supra* chapitre 1, « Donald Trump : le règne du mensonge ».

2. Michael Klarman, « The degradation of American democracy – and the Court », *Harvard Law Review*, vol. 134, n° 1, 2020 ; Jeffrey Toobin, « Ending Trump’s assault on the rule of law », *The New Yorker*, 28 septembre 2020.

3. Mary-Rose Papandrea, « Protecting the role of the press during times of crisis », *William & Mary Law Review*, vol. 61, n° 4, 2020 ; Leonard Downie Jr., « The Trump administration and the media : Attacks on press credibility endanger US democracy and global press freedom », Committee to Protect Journalists, 16 avril 2020 ; Jeremy Barr, « The Trump White House shut out the AP. They keep showing up anyway », *The Washington Post*, 25 mars 2025 ; Edward Helmore, « Trump is waging war against the media – and winning », *The Guardian*, 5 juillet 2025.

4. « Brazil’s president blasts media, prosecutors over probe », Associated Press, 16 mai 2019 ; Reporters sans frontières, « La presse brésilienne, véritable défouloir de la famille Bolsonaro : une tendance qui s’intensifie depuis le début 2021 », 27 juillet 2021 ; Jean-Mathieu Albertini, « Être journaliste sous Bolsonaro : un défi quotidien », *La Revue des médias*, INA, 21 juin 2022.

5. Claire Gatinois, « Au Brésil, le ministre qui veut réduire les sciences humaines », *Le Monde*, 3 mai 2019 ; « Manifestations nationales au Brésil contre les coupes budgétaires dans l’éducation », *Le Monde*, 15 mai 2019 ; Perrine Juan, « Au Brésil, l’université dans le collimateur de Jair Bolsonaro », France 24, 28 octobre 2022.

6. Audrey Garric, « Plus de 1 900 chercheurs américains lancent un “SOS” face aux attaques de Donald Trump contre la science », *Le Monde*, 1er avril 2025 ; Steve Holland, « US freezes funding for Cornell, Northwestern University in latest crackdown », Reuters, 9 avril 2025 ; Brad Brooks, « Harvard rejects Trump demands, gets hit by $2.3 billion funding freeze », Reuters, 15 avril 2025 ; « Trump administration says Harvard may lose ability to enroll foreign students », Reuters, 17 avril 2025 ; « Universités américaines : Yale, Princeton et Harvard dénoncent l’ingérence politique de Donald Trump », *Le Monde*, 22 avril 2025.

7. Gabriel Stargardter, « Bolsonaro presidential decree grants sweeping powers over NGOs in Brazil », Reuters, 2 janvier 2019 ; Dom Phillips, « Resistance to the “environmental sect” is a cornerstone of Bolsonaro’s rule », *The Guardian*, 27 juillet 2020 ; Chantal Rayes, « En Amazonie, les ONG sous le feu de Bolsonaro », *Libération*, 26 août 2019.

8. Jenny Leonard, « Trump orders federal agencies to review all fundings for NGOs », Bloomberg, 7 février 2025 ; Rachel Leingang et Dharna Noor, « Fear spreads as Trump targets lawyers and non-profits in “authoritarian” takedown », *The Guardian*, 10 avril 2025.

9. Gustavo Gomes Da Costa, « Droits LGBTQI+ sous Bolsonaro : revers et résistance », *La Revue nouvelle*, vol. 7, n° 7, 2022 ; Tom Phillips et Anna Jean Kaiser, « Brazil must not become a “gay tourism paradise”, says Bolsonaro », *The Guardian*, 26 avril 2019 ; Ana Luíza Matos de Oliveira, « “Gender ideology is the devil’s work” : How to reconstruct Brazil’s economy under Bolsonaro ? », inGenere, 9 septembre 2021 ; « Bolsonaro, le nouveau président du Brésil en six

citations », France Inter, 29 octobre 2018 ; Anastasia Moloney, « Amid fear, Brazil's LGBT+ politicians vow to fight back against attacks », Reuters, 17 mai 2019 ; Maud Chirio, « Les méfaits du bolsonarisme », *La Vie des idées*, 1er avril 2025.

10. Calvin Woodward, « Trump offered a bountiful batch of campaign promises that come due on Day 1 », Associated Press, 16 janvier 2025.

11. Émilie Garcia, « Alors que Donald Trump ne cesse de cibler les LGBT+, un mois des fiertés "crucial" aux États-Unis », Huffington Post, 10 juin 2025.

12. « L'exclusion des personnes transgenres de l'armée américaine provisoirement autorisée par la Cour suprême, comme le souhaite Donald Trump », *Le Monde*, 7 mai 2025.

13. Antoine Portoles, « L'administration Trump provoque la fermeture de la ligne d'assistance anti-suicide LGBTQIA + aux États-Unis », *L'Humanité*, 20 juin 2025.

14. Matt Viser et Cat Zakrzewski, « Trump, at Fort Bragg, vows to use force against "anarchy" », *The Washington Post*, 10 juin 2025.

15. Tom Hals, « What is US birthright citizenship, and can Trump end it ? », Reuters, 21 janvier 2025.

16. « Un juge fédéral suspend de nouveau le décret de Donald Trump revenant sur le droit du sol », *Le Monde*, 10 juillet 2025.

17. Luc Cohen, « Judges extend Venezuela deportation blocks, question Trump's use of wartime law », Reuters, 23 avril 2025 ; Andrew Chung, « US Supreme Court maintains block on Trump deportations under wartime law », Reuters, 16 mai 2025 ; « US says it has sent third-country deportees to Southern Africa's Eswatini », Reuters, 16 juillet 2025.

18. Corine Lesnes, « Les tribulations de Kilmar Abrego Garcia, allégorie de la chasse aux sans-papiers de l'administration Trump », *Le Monde*, 6 juillet 2025.

19. « Jair Bolsonaro demande la destitution du juge de la Cour suprême qui a ouvert une enquête contre lui », *Le Monde*, 21 août 2021.

20. Patrick Wintour, « Bolsonaro may be planning military coup amid rallies », *The Guardian*, 6 septembre 2021 ; « Chief justice rebuffs Bolsonaro, speaker calls for calm », Reuters, 8 septembre 2021.

21. David Gormezano, « L'indépendance de la Cour suprême au Brésil suspendue à la présidentielle », France 24, 16 octobre 2022.

22. Spencer Hsu, « Trump pardons almost all involved in Jan. 6 riot, commutes remaining 14 sentences », *The Washington Post*, 20 janvier 2025.

23. Steve Holland et Nandita Bose, « White House calls on Supreme Court to rein in judges blocking Trump's agenda », Reuters, 20 mars 2025.

24. Ruth Marcus, « The astonishing threat to suspend Habeas Corpus », *The New Yorker*, 12 mai 2025.

25. Patrick Marley et Jeremy Roebuck, « Wisconsin judge arrested by FBI, charged with obstructing immigrant arrest », *The Washington Post*, 25 avril 2025 ; Corine Lesnes,

« L’arrestation d’une juge de Milwaukee, symbole de l’affrontement entre Trump et la justice », *Le Monde*, 13 mai 2025.

26. Tom Phillips, « New charges accuse Bolsonaro of running spy ring from Brazil’s presidential palace », *The Guardian*, 17 juin 2025.

27. Bo Erickson, « Trump administration withholding $436.87 billion in approved spending, top Democrats say », Reuters, 29 avril 2025.

28. Daniel Wiessner, « Trump’s firing of independent watchdog officials draws criticism », Reuters, 25 janvier 2025.

29. Jeff Mason et Steve Holland, « With Musk at his side, Trump orders US agencies to plan for “large-scale” staff cuts », Reuters, 12 février 2025 ; Joseph Gedeon, « Trump preaches to the Maga choir at CPAC in campaign-style performance », *The Guardian*, 22 février 2025.

30. « Aux États-Unis, le bilan douteux d’Elon Musk à la tête du DOGE », *Le Monde*, 3 juin 2025 ; Arnaud Leparmentier, « Aux États-Unis, le DOGE, un département qui fait peu d’économies mais fragilise l’État fédéral », *Le Monde*, 27 mai 2025 ; « Aux États-Unis, la Cour suprême autorise le DOGE à accéder aux données sensibles de la Sécurité sociale », *Le Monde*, 7 juin 2025 ; Antoine Diacre, Coline Laroche et Victor Pelpel, « Fin de l’USAID : conséquences internationales et multisectorielles », IRIS, 13 mars 2025 ; Lisa Rein, « As Musk reshapes the government, some ask : Where are the guardrails ? », *The Washington Post*, 16 février 2025 ; Josh Gerstein et Kyle Cheney, « Musk effort to dismantle USAID likely violated Constitution, judge rules », Politico, 18 mars 2025.

31. Michael Luttig, « The End of Rule of Law in America », *The Atlantic*, 14 mai 2025.

32. Édouard Philippe, TF1, 7 janvier 2019.

33. Avis du Défenseur des droits n° 19-02, 18 janvier 2019 ; Commission nationale consultative des droits de l’homme, « Mémoire d’*amicus curiae* à propos des articles 3, 6 et 7 de la loi visant à renforcer et garantir le maintien de l’ordre public lors des manifestations », 22 mars 2019 ; Mathilde Belin, « Loi “anti-casseurs” : “c’est un recul démocratique considérable”, s’inquiète le barreau de Paris », Europe 1, 5 février 2019 ; « Une proposition de loi contre la liberté de manifester », communiqué de presse, 7 mars 2019 ; Commissaire aux droits de l’homme, « Memorandum on maintaining public order and freedom of assembly in the context of the “yellow vest” movement in France », Conseil de l’Europe, 26 février 2019.

34. Christophe Castaner, Assemblée nationale, 29 janvier 2019.

35. *Id.*, Commission des lois, Assemblée nationale, 22 janvier 2019.

36. Nicole Belloubet, Europe 1, 9 janvier 2019.

37. Laetitia Avia, RFI, 6 février 2019.

38. Jean-Baptiste Jacquin et Manon Rescan, « Loi anticasseurs : l’article le plus critiqué censuré par le Conseil constitutionnel », *Le Monde*, 4 avril 2019.

39. « Quelles sont les principales mesures de la loi de “sécurité globale” examinée à l’Assemblée ? », *Le Monde*, 17 novembre 2020.

40. « Le nouveau schéma du maintien de l'ordre porte atteinte à la liberté d'informer », *Le Monde*, tribune signée par plus de quarante sociétés de journalistes, 22 septembre 2020.

41. « L'article 24 de la future loi "sécurité globale" menace la liberté d'informer, alertent des sociétés de journalistes », *Le Monde*, 10 novembre 2020.

42. Défenseur des droits, « Avis du Défenseur des droits n° 20-05 », 3 novembre 2020 ; Commission nationale consultative des droits de l'homme, « Avis sur la proposition de loi relative à la sécurité globale », 26 novembre 2020 ; Conseil national des barreaux, « Le CNB adopte une motion sur la sécurité globale », 16 novembre 2020 ; Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, « Commentaires et suggestions à propos de la proposition de loi n° 3452 relative à la sécurité globale », Nations unies, 12 novembre 2020 ; Commissaire aux droits de l'homme, « The French Senate should amend the General Security Bill to make it compatible with human rights », Conseil de l'Europe, 18 décembre 2020.

43. Gérald Darmanin, Assemblée nationale, 20 novembre 2020.

44. *Id.*, Commission des lois, Assemblée nationale, 1er décembre 2020.

45. Christophe Castaner, Assemblée nationale, 20 novembre 2020.

46. Elisa Bertholomey et Jeanne Bulant, « Création d'une commission sur l'article 24 de la loi Sécurité globale : Castaner "s'étonne" que LaREM n'ait pas été associée », BFMTV, 27 novembre 2011.

47. Jean Castex, Assemblée nationale, 24 novembre 2020.

48. Pour les critiques à l'époque du vote de la loi, voir notamment la lettre ouverte signée par toutes les instances scientifiques du CNRS : « Lettre ouverte à l'adresse de mesdames les sénatrices et messieurs les sénateurs à propos du projet de loi de programmation de la recherche », 22 octobre 2020. Pour un bilan critique sur les conséquences de la LPR, voir Collège des Sociétés savantes académiques de France, « Enquête 2025 sur le financement de la recherche publique », 2025.

49. Manon Altwegg-Boussac, Véronique Champeil-Desplats, Antoine Corre-Basset, Stéphanie Hennette-Vauchez, Patricia Rrapi, Noé Wagener et Lionel Zevounou, « À propos de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur », Contribution extérieure auprès du Conseil constitutionnel, 27 novembre 2020.

50. Conférence des présidents d'université, « Loi Recherche : réaffirmer les libertés académiques et les conforter dans la loi », 6 novembre 2020 ; Hervé Morin, « Libertés académiques : des amendements à la loi sur la recherche rejetés par des sociétés savantes », *Le Monde*, 2 novembre 2020.

51. « Cette attaque contre la liberté académique est une attaque contre l'État de droit démocratique », *Le Monde*, tribune, 2 novembre 2020.

52. Héléna Berkaoui, « Libertés académiques : l'amendement polémique a été modifié », Public Sénat, 9 novembre 2020.

53. Conseil d'État, « Soulèvements de la Terre, GALE, Alvarium, CRI : le Conseil d'État précise les critères justifiant la dissolution d'une association ou d'un groupement », décision de justice, 9 novembre 2023.

54. Rémi Dupré, « Gabriel Attal, avant de quitter Matignon, redonne son agrément à Anticor », *Le Monde*, 5 septembre 2024.

55. Virginie Malingre, « L'Élysée éloigne les journalistes du cœur du palais », *Le Monde*, 25 octobre 2018.

56. Elsa Conesa et Nathalie Segaunes, « Emmanuel Macron veut multiplier les déplacements discrets, en tenant la presse à distance », *Le Monde*, 18 février 2024. Voir également le compte X de l'Association de la presse présidentielle, qui répertorie tous les déplacements auxquels elle n'a pas eu accès.

57. Voir notamment Stéphanie Hennette Vauchez, *La Démocratie en état d'urgence. Quand l'exception devient permanente*, Paris, Seuil, 2022 ; Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS éditions, 2015.

58. Commission nationale consultative des droits de l'homme, « Avis sur le projet de loi visant à renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme », 6 juillet 2017 ; Barreau de Paris, « L'état d'urgence dans le droit commun : quand l'exception devient la règle au mépris des libertés », 27 avril 2021 ; Nations unies, « Deux experts des droits de l'homme de l'ONU exhortent la France à mettre son projet de loi antiterroriste en conformité avec ses obligations internationales en matière de droits de l'homme », 27 septembre 2017 ; Olivier Laffargue, « État d'urgence dans le droit commun : les enjeux de la loi », *Le Monde*, 26 septembre 2017.

59. Amnesty International, « Punitions sans procès. L'utilisation de mesures de contrôle administratif dans le contexte de la lutte contre le terrorisme en France », 21 novembre 2018.

60. Article L226-1 du Code de la sécurité intérieure.

61. Caroline Quevrain, « Macron à Ganges : l'arrêté interdisant les "dispositifs sonores portatifs" s'est-il fondé sur une loi antiterroriste ? », TF1 Info, 21 avril 2023 ; Lucie Soullier, « Retraites : le ministère de l'Intérieur "alerte" les préfets sur l'utilisation abusive de "périmètres de protection" pour tenir les manifestants à distance », *Le Monde*, 28 avril 2023.

62. Gérard Collomb, Assemblée nationale, 25 septembre 2017 ; Emmanuel Macron, Conseil de l'Europe, 31 octobre 2017.

63. Laurent Borredon et Adrien Pécout, « Les militants de la COP21, cibles de l'état d'urgence », *Le Monde*, 28 novembre 2015.

64. Commission nationale consultative des droits de l'homme, « Avis sur la restriction de l'espace civique : un enjeu majeur pour la démocratie et les droits humains », 17 juin 2025.

65. Amnesty International, « Gilets jaunes en France : un bilan inquiétant », 19 novembre 2019.

66. « La police exerce une violence, certes, mais une violence légitime ; c'est vieux comme Max Weber ! », Gérald Darmanin, Commission des lois, Assemblée nationale, 28 juillet 2020.

67. Human Rights Watch, « France : les méthodes de maintien de l'ordre de la police blessent des personnes », 14 décembre 2018 ; Amnesty International, « France : pour la suspension du LBD40 et l'interdiction des grenades explosives », 3 mai 2019 ; Reporters sans frontières, « Six mois de manifestations Gilets jaunes et de violences policières : au moins 54 journalistes blessés », juin 2019 ; Commissaire aux droits de l'homme, « Mémorandum sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des "Gilets jaunes" », Conseil de l'Europe, 26 février 2019 ; Nations unies, « France : des experts de l'ONU dénoncent des restrictions graves aux droits des manifestants Gilets jaunes », 14 février 2019 ; Nations unies, « Michelle Bachelet inquiète de la répression des manifestations au Venezuela, au Soudan et en France », 6 mars 2019 ; Défenseur des droits, Décision 2019-029, 30 janvier 2019 ; Human Rights Watch, « Manifestations en France : un test pour l'engagement du gouvernement envers les droits humains », 24 mars 2023 ; Reporters sans frontières, « 1er mai 2025 : la liberté de la presse entravée par des violences policières », 7 mai 2025.

68. Sibeth Ndiaye, France Culture, 4 novembre 2019 ; Agnès Pannier-Runacher, CNews, 20 janvier 2020 ; Christophe Castaner, France Inter, 19 mars 2019 ; Gérald Darmanin, Commission des lois, Assemblée nationale, 28 juillet 2020.

69. Édouard Philippe, France 2, 12 janvier 2020 ; Emmanuel Macron, conférence de presse improvisée, 14 janvier 2020 ; Gilles Legendre, France 2, 14 janvier 2020 ; Gabriel Attal, BFMTV, 15 janvier 2020 ; Christophe Castaner, France Inter, 10 janvier 2020 ; Laurent Nuñez, BFMTV, 8 avril 2019 ; Christophe Castaner, France 2, 4 avril 2019.

70. Emmanuel Macron, Grand débat national à Gréoux-les-Bains, 7 mars 2019.

71. Bruno Retailleau, *Le Journal du dimanche*, 28 septembre 2024.

72. Éric Zemmour, FigaroLive, 15 mars 2018.

73. *Id.*, CNews, 19 mai 2021.

74. *Id.*, Public Sénat, 26 janvier 2022.

75. Samy Benzina, « Une illustration de la conception française du contrôle de constitutionnalité : les décisions sur la réforme des retraites », *Jus Politicum*, n° 30, juillet 2023 ; Dominique Rousseau, « La décision du Conseil constitutionnel s'impose mais, parce qu'elle est mal fondée et mal motivée en droit, elle ne peut pas clore le contentieux », *Le Monde*, 16 avril 2023 ; Olivier Beaud, « Le Conseil constitutionnel a raté une occasion historique en ne faisant pas preuve d'audace », *Le Monde*, 25 avril 2023 ; Jean-Pierre Camby, « La réforme des retraites promulguée, le RIP écarté, les institutions malmenées ! », Actu-Juridique, 18 avril 2023.

76. Guillaume Drago, « Réformer le Conseil constitutionnel ? », *Pouvoirs*, n° 105, 2003 ; Véronique Champeil-Desplats, Élina Lemaire et Didier Maus, « Faut-il changer les modes de nomination des membres du Conseil constitutionnel ? », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 131, 2022 ; Samy Benzina, « L'article 56 de la Constitution et le droit constitutionnel », *Revue de droit d'Assas*, 2020 ; « Les droits des justiciables méritent un Conseil constitutionnel à l'abri de toutes sortes d'influences », tribune collective signée par vingt-deux universitaires, *Le Monde*, 10 avril 2022.

77. Sur ces délicates mais passionnantes questions, voir le dossier « Interpréter les droits et libertés : quel pouvoir pour le juge constitutionnel dans l'état de droit contemporain ? », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 133, n° 1, 2023.

78. Voir *supra* chapitre 3, « De la post-vérité à la post-démocratie ? ».

79. Voir le livre collectif dirigé par Samy Benzina (dir.), *Le Conseil constitutionnel est-il le gardien des libertés ?*, Poitiers, Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, 2021.

80. Philippe Bernard, « Sous la pression de l'extrême droite, l'idée que l'État de droit est un carcan plutôt qu'une protection progresse », *Le Monde*, 13 juin 2021.

81. Gérald Darmanin, conférence de presse improvisée, 2 novembre 2022.

82. Clément Guillou, « Projet de loi immigration : le baiser de la mort de Marine Le Pen, qui revendique une victoire idéologique », *Le Monde*, 20 décembre 2023.

83. Gérald Darmanin, Sénat, 19 décembre 2023.

84. Laurent Wauquiez, X, 26 janvier 2024.

85. *Id.*, *Le Parisien*, 25 janvier 2024.

86. Michel Barnier, Assemblée nationale, 1er octobre 2024.

87. Bruno Retailleau, *Le Journal du dimanche*, 15 juin 2025 ; *id.*, « Ma volonté politique peut briser l'impossibilisme », *Le Journal du dimanche*, 8 février 2025.

88. Alexandre Viala, « L'arme sémantique de Bruno Retailleau contre l'État de droit, ou le concept d'impossibilisme », *Questions constitutionnelles*, 12 mai 2025.

89. Bruno Retailleau, entretien au *Journal du dimanche*, 15 juin 2025.

90. Sur ce concept et son importance pour comprendre le débat public contemporain, voir notamment Alicia Solow-Niederman, « The Overton window and privacy enforcement », *Harvard Journal of Law & Technology*, vol. 37, n° 3, 2024.

Chapitre 6. La souveraineté contre le peuple

1. « Donald Trump's 2012 election tweetstorm resurfaces as popular and electoral vote appear divided », ABC News, 10 novembre 2016.

2. Terrance Smith, « Trump has longstanding history of calling elections "rigged" if he doesn't like the results », ABC News, 11 novembre 2020 ; « Donald Trump : The things he said are "rigged" and "not rigged" », ABC News, 12 octobre 2016.

3. Jane Timm, « Trump pushes baseless conspiracy about foreign interference in mail-in voting », NBC News, 22 juin 2020 ; « Trump : Only way we lose is if election is "rigged" », Associated Press, 18 août 2020.

4. Chris Kahn et Jason Lange, « Red mirage, blue mirage – Beware of early U.S. election wins », Reuters, 23 octobre 2020.

5. Nathaniel Rakich, « Biden's voters appear far more likely to vote by mail than Trump's. That could make for a weird election night », ABC News, 28 août 2020 ; Joelle Gross, « How policy influenced the partisan divide over voting by mail », Elections Performance Index, 14 décembre 2021.

6. Voir notamment l'entretien avec l'historien Marc Lazar : Sonya Faure et Anastasia Vécrin, « Marc Lazar : le dénigrement des institutions diffusé par Bolsonaro comme Trump encourage leurs partisans à s'y attaquer », *Libération*, 10 janvier 2023.

7. Eduardo Veciana, « How e-voting can boost political responsiveness », *Democracy Technologies*, 20 août 2023 ; « Brésil : "Le vote électronique a permis de mettre fin à la fraude", explique un constitutionnaliste », France Info, 3 octobre 2022.

8. Bruno Meyerfeld, « Brésil : donné perdant à la présidentielle de 2022, Jair Bolsonaro fait planer une menace sur la tenue de l'élection », *Le Monde*, 31 juillet 2021 ; « Brésil : pour Bolsonaro, le processus électoral est "une farce" », *Le Point*, 7 septembre 2021.

9. Libby Cathey, « Trump calls for vote counting to stop as path to victory narrows, Biden urges all to "stay calm" », ABC News, 5 novembre 2020 ; Ed Pilkington et Sam Levine, « "It's surreal" : The US officials facing violent threats as Trump claims voter fraud », *The Guardian*, 10 décembre 2020.

10. « Le 19 décembre 2020, Donald Trump chauffe ses partisans les plus fanatiques », *Mediapart*, 8 janvier 2023 ; Julia Jacobo, « This is what Trump told supporters before many stormed Capitol Hill », ABC News, 7 janvier 2021 ; Shelly Tan, Youjin Shin et Danielle Rindler, « How on of America's ugliest days unraveled inside and outside the Capitol », *The Washington Post*, 9 janvier 2021.

11. Ricardo Brito et Carolina Pulice, « Bolsonaro challenges Brazil election he lost to Lula », Reuters, 23 novembre 2022 ; Sarah Manavis, « The Brazil riots were openly planned on social media. So why was nothing done ? », *The New Statesman*, 11 janvier 2023 ; Vanessa Barbara, « The "Trump of the tropics" goes bust », *New York Times*, 9 janvier 2023.

12. Meg Kelly et Imogen Piper, « Brazil's military police initially stood by as Bolsonaro supporters rioted », *The Washington Post*, 28 janvier 2023.

13. Jack Nicas, « Bolsonaro has been holed up thousands of miles away in Florida », *The New York Times*, 8 janvier 2023.

14. Cité par Brian Stelter, « Experts warn that Trump's "big lie" will outlast his presidency », CNN, 11 janvier 2021.

15. Zachary Wolf, « The 5 key elements of Trump's big lie and how it came to be », CNN, 19 mai 2021.

16. Pierre Rosanvallon, « La démocratie d'appropriation », in *Le Bon Gouvernement*, *op. cit.*

17. Alexandre Pouchard, « Qui approuve le mariage homosexuel ? », *Le Monde*, 9 janvier 2013.

18. Clémence Apetogbor, « Mariage pour tous : ces hommes et femmes politiques hostiles à la loi qui ont changé d'avis », *Le Monde*, 21 avril 2023.

19. Sur la tension entre « logique de réactivité » et « logique de mandat » dans l'examen de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, voir Stéphanie Abrial et Simon Persico, « Les coûts cachés d'une promesse incontournable : l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 2, 2018.

20. Laurent Bodin, « Macron au Mondial de l'Auto : "Je n'avais jamais vu un tel mépris", dit un pro », *Le Dauphiné libéré*, 3 octobre 2018.

21. Hélène Meziani, « 2018 marqué par les grèves chez SNCF et Air France », *Les Échos études*, 30 août 2018 ; Audrey Tonnelier, « La suppression de l'ISF n'a toujours pas d'effet démontré sur l'économie », *Le Monde*, 20 octobre 2022 ; Hugo Harari-Kermadec et Camille Noûs (coll.), « Bilan du quinquennat : Emmanuel Macron piétine le service public de l'enseignement supérieur et la recherche », *Sociétés contemporaines*, vol. 125, n° 1, 2022.

22. Alexandre Lemarié et Virginie Malingre, « Gilets jaunes : la hausse de la taxe carbone abandonnée pour 2019 », *Le Monde*, 5 décembre 2018.

23. Emmanuel Macron, échange avec les cent cinquante membres de la Convention citoyenne pour le climat, 10 janvier 2020.

24. « Quel est le montant de la "taxe carbone" en France ? », *Connaissance des énergies*, 6 septembre 2024.

25. Raphaëlle Besse Desmoulières, Bertrand Bissuel, Cédric Pietralunga et Audrey Tonnelier, « Crise sociale : comment financer les promesses de Macron », *Le Monde*, 14 décembre 2018 ; Marc Vignaud, « Le projet de loi qui traduit les promesses de Macron », *Le Point*, 19 décembre 2018.

26. Emmanuel Macron, « Lettre aux Français », 13 janvier 2019.

27. Jules Grandin, Adrien Lac et Dominique Müller, « Où en sont les promesses issues du Grand Débat ? », *Les Échos.*

28. Emmanuel Macron, échange avec les cent cinquante membres de la Convention citoyenne pour le climat, 10 janvier 2020.

29. *Id.*, réponse du président de la République aux membres de la Convention citoyenne pour le climat, 29 juin 2020.

30. Audrey Garric, Mathilde Gérard, Rémi Barroux, Stéphane Mandard, Perrine Mouterde, Isabelle Rey-Lefebvre, Martine Valo, Aude Lasjaunias et Simon Auffret, « Que sont devenues les propositions de la Convention pour le climat, qu'Emmanuel Macron s'était engagé à reprendre "sans filtre" ? », *Le Monde*, 10 février 2021.

31. Rémi Barroux et Audrey Garric, « La Convention citoyenne pour le climat se sépare sur une note sévère au gouvernement », *Le Monde*, 28 février 2021.

32. Maxime Gaborit, « La Convention citoyenne pour le climat dans son écosystème. Entre activisme délibératif et délibération contestatrice », *Participations*, vol. 33, n° 2, 2022.

33. Adrian Galván Labrador et Christos Zografos, « Empowerment and disempowerment in climate assemblies : The French citizens' convention on climate », *Environmental Policy and Governance*, vol. 34, n° 4, 2024.

34. Catherine Gasté, « Réforme des retraites : seuls 7 % des actifs favorables à une augmentation de l'âge légal de départ », *Le Parisien*, 12 janvier 2023.

35. « Le compte n'y était pas », Élisabeth Borne, TF1, 16 mars 2023.

36. Emmanuel Macron, discours de réélection, 24 avril 2022.

37. Pierre Rosanvallon, TMC, 17 avril 2023.

38. Voir chapitre 2, sur « La réforme des retraites, ou le florilège de mensonges ».

39. Élisabeth Borne, Assemblée nationale, 18 juillet 2022 ; Emmanuel Macron, discours aux préfets, 15 septembre 2022 ; Olivier Dussopt, AFP, 3 octobre 2022 ; Élisabeth Borne, conférence de presse, 10 janvier 2023 ; Emmanuel Macron, TF1/France 2, 22 mars 2023.

40. Manon Derdevet, « Réforme des retraites : contrairement à ce que dit Emmanuel Macron, les syndicats ont fait des propositions », France Inter, 22 mars 2023.

41. Olivier Véran, compte rendu du Conseil des ministres, 8 mars 2023 ; « Emmanuel Macron veut "continuer à tendre la main" aux forces syndicales », AFP, 27 mars 2023 ; Élisabeth Borne, Twitter, 5 avril 2023.

42. Laurent Berger, BFMTV, 23 mars 2023.

43. Emmanuel Macron, allocution officielle, 9 juin 2024.

44. Arnaud Mercier, « Dissoudre, soit, mais pour quelle finalité stratégique ? », The Conversation, 10 juin 2024.

45. « L'identitaire du Rassemblement national, Anne Sicard, élue dans le Val-d'Oise », *Libération*, 7 juillet 2024 ; « À Aix, la macroniste Anne-Laurence Petel joue avec le feu du RN… et perd », *Libération*, 7 juillet 2024.

46. Philippe Rioux, « Michel Barnier Premier ministre : la gauche dénonce un déni de démocratie », *La Dépêche*, 6 septembre 2024 ; Laurent Telo, « Après la nomination de Michel Barnier, une partie de la gauche dénonce dans la rue le "coup de force de Macron" », *Le Monde*, 7 septembre 2024.

47. Bruno Daugeron, « Pas élu, pas ministre ! Responsabilité politique ou marketing électoral ? », *Jus Politicum*, blog, 13 juin 2017.

48. Emmanuel Macron, France 2, 23 juillet 2024.

49. Présidence de la République, communiqué, 26 août 2024.

50. Benjamin Haddad, X, 24 août 2024.

51. Olivier Beaud, « La fin du pouvoir discrétionnaire du Président en matière de nomination du Premier ministre », *Jus Politicum*, blog, 27 août 2024.

52. Voir par exemple Julien Boudon, « Le chef de l'État n'a aucune obligation juridique, la logique politique prévaut », *Le Monde*, entretien avec Camille Stromboni, 9 juillet 2024.

53. Denis Baranger, Olivier Beaud, Bruno Daugeron et Jean-Marie Denquin, « La classe politique et les médias vont devoir apprendre ce qu'est un véritable régime parlementaire », *Le Monde*, 8 juillet 2024.

54. Dominique de Villepin, *L'Humanité*, 15 septembre 2024.

55. Jean-Louis Debré, France Info, 17 septembre 2024.

56. Anne Levade, « Démission et nomination d'un Premier ministre : quelles sont les règles ? », *Le Club des juristes*, 11 juillet 2024.

57. Bruno Retailleau, *Ouest-France*, 27 juin 2024 ; Aurélien Pradié, *La Dépêche*, 26 juin 2024 ; François-Xavier Bellamy, TF1, 27 juin 2024.

58. Constance Le Grip, BFMTV, 10 juillet 2024 ; Maud Bregeon, BFMTV, 8 juillet 2024 ; Éric Dupond-Moretti, BFMTV, 11 juillet 2024 ; Emmanuel Macron, France 2, 23 juillet 2024.

59. Clément Viktorovitch, « Les options lacunaires », in *Le Pouvoir rhétorique*, *op. cit.*

60. François Bayrou, BFMTV, 28 août 2024.

61. Aurore Bergé, CNews, 1er septembre 2024.

62. Gérald Darmanin, France Inter, 30 septembre 2024.

63. Jean-Jacques Rousseau, « Des députés ou représentants », in *Du contrat social*, livre III, 1762.

64. Steven Levitsky et Daniel Ziblatt, *La Mort des démocraties*, Paris, Calmann-Lévy, 2019.

Chapitre 7. Le temps des logocraties

1. Emmanuel Macron, « Choose Europe for science », 5 mai 2025.

2. Peter Oborne, *The Assault on Truth…*, *op. cit.*, p. 91.

3. James Pfiffner, « The Lies of Donald Trump : A Taxonomy », *in* Charles Lamb (dir.), *Presidential Leadership and the Trump Presidency : Executive Power and Democratic Government*, Cham, Palgrave Macmillan, 2019.

4. Victor Klemperer, *LTI. La langue du Troisième Reich*, Paris, Albin Michel, « Espaces libres », 2023 (1947).

5. Frédéric Joly, *La Langue confisquée. Lire Victor Klemperer aujourd'hui*, Paris, Premier Parallèle, 2019.

6. L'expression est tirée de la préface de Johann Chapoutot *in* Victor Klemperer, *LTI*, *op. cit.*

7. George Orwell, « Letter to Francis A. Henson », 16 juin 1949, in *The Collected Essays, Journalism and Letters Of George Orwell*, Vol. IV, Londres, Secker & Warburg, 1968.

8. George Orwell, *La Politique et la langue anglaise*, traduit de l'anglais par Anne Krief, Bernard Pecheur et Jaime Semprun, Paris, éditions Ivréa/Encyclopédie des nuisances, 2005 (1946).

9. *Ibid.*

10. Christian Delporte, *Une histoire de la langue de bois*, Paris, Flammarion 2009.

11. William Lutz, « Notes toward a definition of doublespeak », *in* William Lutz (dir.), *Beyond Nineteen Eighty-Four. Doublespeak in a Post-Orwellian Age*, Urbana (Ill.), NCTE, 1989.

12. Sur les éléments de langage, voir Alice Krieg-Planque, « Les “petites phrases” : un objet pour l’analyse des discours politiques et médiatiques », *Communication & langages*, vol. 168, n° 2, 2011 ; Caroline Ollivier-Yaniv, « Les “petites phrases” et “éléments de langage” : des catégories en tension ou l’impossible contrôle de la parole par les spécialistes de la communication », *Communication & langages*, vol. 168, n° 2, 2011

13. Cette dissémination des euphémismes a été surtout documentée par les travaux qui s’insèrent dans une critique du discours libéral et managérial, dont la spécificité serait de gommer progressivement, dans la langue, la violence des rapports de production capitalistes. Voir : Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999 ; Agnès Vandevelde-Rougale, *La Novlangue managériale. Emprise et résistance*, Toulouse, Érès, 2017 ; Thierry Guilbert, *L’Évidence du discours néolibéral*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2011 ; Marc Weinstein, *Décrypter la novlangue d’Emmanuel Macron et de l’ultralibéralisme*, Levallois-Perret, Bréal, 2022. Sur le caractère politique de dénoncer les euphémismes, voir l’article éclairant d’Alice Krieg-Planque, « Souligner l’euphémisme : opération savante ou acte d’engagement ? Analyse du “jugement d’euphémisation” dans le discours politique », *Semen*, n° 17, 2004.

14. Michaël Oustinoff, « Langues de bois d’hier et parler vrai d’aujourd’hui : de la novlangue aux spin doctors », *Hermès*, vol. 58, n° 3, 2010.

15. Voir chapitre 4, « La vacuité du discours ».

16. Voir chapitre 1, « Donald Trump : le règne du mensonge ».

17. Voir chapitre 6, « Deux insurrections autocratiques ».

18. Voir chapitre 5, « Deux régressions historiques ».

19. Hannah Arendt, « Vérité et politique », in *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 2023 (1968), p. 327.

20. *Id.*, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, 2002 (1951), p. 832.

21. Voir le parallèle établi par Myriam Revault d’Allonnes elle-même, qui propose cette définition de la post-vérité, dans *La Faiblesse du vrai…*, *op. cit.*, p. 91.

22. Hannah Arendt, « Vérité et politique », *op. cit.*, p. 303.

23. Pierre Rosanvallon, *Le Bon Gouvernement*, *op. cit.*, p. 9.

24. Alain Badiou, « L’emblème démocratique », in *Démocratie, dans quel état ?*, Paris, La Fabrique, 2009.

25. *Id.*, « Considérations philosophiques sur le rituel électoral frauduleusement nommé démocratie », Quartier général, 23 avril 2022.

26. La formule, particulièrement heureuse, se trouve dans Jacques Rancière, *Les Trente Inglorieuses. Scènes politiques, 1991-2021*, Paris, La Fabrique, 2022. On en trouve déjà les prémisses, cependant, dans Jacques Rancière, *La Haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.

27. Jacques Rancière, Blast, entretien, 1er décembre 2023.

28. Cornelius Castoriadis, « Quelle démocratie ? », in *Les Carrefours du labyrinthe*, tome VI, Paris, Seuil, 1999.

29. Joseph Schumpeter, *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, *op. cit.*

30. Emmanuel Macron, Radio J, 24 janvier 2020.

31. Certains travaux récents ont toutefois cherché à en resserrer la définition : Nicolas Baverez, « Les démocratures contre la démocratie », *Pouvoirs*, n° 169, 2019.

32. Thomas Carothers, « The end of the transition paradigm », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 1, 2002.

33. Fareed Zakaria, « The rise of illiberal democracy », *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 6, 1997 ; Roman Krakovsky, « Les démocraties illibérales en Europe centrale », *Études*, n° 4, 2019.

34. Jan-Werner Müller, « The problem with “illiberal democracy” », Social Europe, 27 janvier 2016.

35. Steven Levitsky et Lucan Way, « Elections without democracy : The rise of competitive authoritarianism », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 2, 2002.

36. Steven Levitsky, « The new authoritarianism », *The Atlantic*, 10 février 2025.

37. Florence La Bruyère, « En Hongrie, 80 % des médias aux mains de proches du pouvoir », France Info, 21 mai 2019 ; Blaise Gauquelin, « Élections législatives en Hongrie : le système électoral favorise Viktor Orban », *Le Monde*, 8 avril 2018.

38. Steven Levitsky et Lucan Way, « The path to American authoritarianism. What comes after democratic breakdown », *Foreign Affairs*, 11 février 2025.

39. Washington Irving, *Salmagundi or the Whim-Whams and Opinions of Launcelot Langstaff*, New York, David Longworth, 1807.

40. Czeslaw Milosz, *La Pensée captive. Essai sur les logocraties populaires*, Paris, Gallimard, 1954.

41. Alain Besançon, « Court traité de soviétologie », in *Présent soviétique et passé russe*, Paris, Livre de Poche, 1980 (1976).

42. Voir les développements précis de Peter Oborne concernant la complaisance d’une partie des médias britanniques à l’égard de Boris Johnson : « The failure of the British press », in *The Assault on Truth…*, *op. cit.* Pour un article de synthèse sur l’impact des chaînes Fox sur le vote aux États-Unis : Elliott Ash, Sergio Galletta, Matteo Pinna et Christopher Warshaw, « From viewers to voters : Tracing Fox News’ impact on American democracy », *Journal of Public Economics*, n° 240, 2024.

43. Julia Cagé, Moritz Hengel, Nicolas Hervé et Camille Urvoy, « Political bias in the media. Evidence from the universe of French broadcasts, 2002-2020 », *SSRN*, 2022 ; Claire Champenois, Delphine Saurier et Élise Béliard, « Start-up nation : fabrique et performativité d’un signifiant vide », *Management*, vol. 28, n° 1, 2025.

Remerciements

Ce livre constitue le fruit de huit années passées à scruter la corruption de la communication politique, le saccage de la parole publique, l'érosion du débat démocratique.

Au moment d'en terminer les dernières lignes, mes premiers remerciements vont à Vincent Casanova, qui m'a poussé à l'écrire, s'est démené pour l'éditer et l'a enrichi de ses remarques. Merci aussi à Lisa Chiquelin et Inès Tahi, qui ont contribué à transformer mon texte en un objet d'encre et de papier.

Toute ma gratitude va également à Raphaël Bourgois, dont l'aide et les suggestions ont été précieuses, à Pemf, qui m'a accompagné sur une partie de la documentation, ainsi qu'à Yves, relecteur infatigable depuis si longtemps.

J'ai une pensée particulière pour mes compères Ferdinand Barbet et Gilles Mattana. Nous ne le savions pas encore, mais la pièce de théâtre que nous avons créée ensemble, *L'art de ne pas dire*, décrit de l'intérieur comment un État bascule en logocratie. Le titre de ce livre est né en leur compagnie.

Merci à mes amis, qui tolèrent de moi que je disparaisse des mois dans l'écriture d'un manuscrit.

Merci à mes parents, pour leur soutien sans faille depuis toujours.

Merci à ma grand-mère, dont je commence seulement à mesurer ce qu’elle m’a transmis sans le savoir.

Merci enfin à celle dont la présence a irrigué chacune de ces pages. Ce livre lui doit tant.

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library